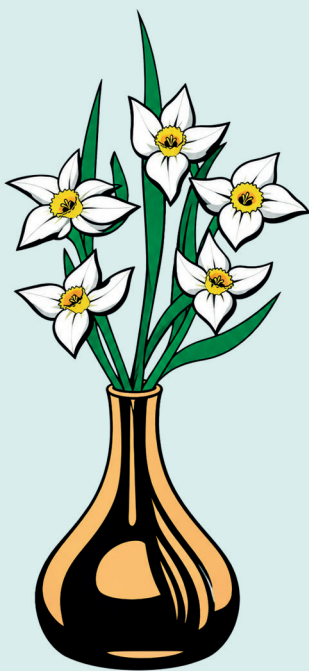


Et la semence a porté du fruit



Histoire de la Congrégation des Sœurs
de la Charité de Sainte Anne



Sœur Nuria Gironella Araiztegui
Sœur María Luisa Ferrero Arner
(2008)

Édité par les Sœurs de la Charité de Sainte Anne,
Délégation Notre-Dame du Salz.
Afrique-2026

*En remerciement
à la mémoire de Don Ignacio Tellechea,
maître et compagnon de chemins historiques*

S'atteler à la tâche d'écrire un livre sur une institution déjà biséculaire est une ent reprise ardue et presque prétentieuse. Ardue, la recherche des données, la structuration de l'histoire et des événements les plus significatifs ;prétentieuse, la tentative de résumer en quelques pages la vie qui a palpité tout au long de plus de deux cents ans.

Et pourtant, l'enthousiasme et la disponibilité l'ont rendue possible.

Ce livre est un rêve longuement caressé. Un livre qui raconte notre histoire : celle des Sœurs de la Charité de Sainte Anne.

L'ouvrage aborde l'histoire en cinq périodes. L'une après l'autre, elles s'enchaînent pour former cette histoire tissée de dates, de noms, d'événements... Une existence incarnée dans une charité faite hospitalité jusqu'à l'héroïsme.

Un événement clé marque le passage d'une période à l'autre, comme une charnière par laquelle la porte d'une période historique se ferme et celle de la suivante s'ouvre. Toujours prête, la porte de l'Hospitalité, à offrir un accueil préférentiel au plus pauvre et au plus nécessiteux.

Dans chaque période, l'histoire est décrite à travers les généralats successifs des Supérieures Générales qui, à chaque moment, ont accompagné la Congrégation sur son chemin historique.

Puissions-nous dépasser l'apparente froideur des données et du récit historique pour entrer dans la vie et le charisme qui palpitent à travers eux.

Conscientes, comme le rappelle *Vita Consecrata*, que : « Vous n'avez pas seulement une histoire glorieuse à rappeler et à raconter, mais une grande histoire à construire ! Tournez vos regards vers l'avenir, vers lequel l'Esprit vous pousse afin de continuer à accomplir avec vous de grandes choses. »

LES ORIGINES DE LA FRATERNITÉ

I. ORIGINES DE LA FRATERNITÉ

1. *Le mouvement hospitalier catalan*

Le XVIII^e siècle fut fécond en la naissance de Fraternités qui donneront origine, au fil des années, à diverses Congrégations religieuses.

À l'Hôpital de la Sainte Croix de Barcelone, il existe un groupe de volontaires qui se consacrent au service de l'hôpital depuis l'année 1784, lorsque plusieurs artisans, habitués à assister les malades durant leurs heures libres, présentent un mémoire à la Junte de cet hôpital, exposant leur désir de laisser tous les soins du monde afin de se consacrer entièrement au soin des pauvres malades.

L'Hôpital trouve son origine en l'année 1401, lorsque furent fusionnés les six hôpitaux qui existaient alors à Barcelone. Le nom de la nouvelle institution fut Hôpital de la Sainte Creu (*Hôpital de la Sainte Croix*).

Un hôpital du XVIII^e siècle est le refuge de toute forme de douleur ; ne pensons pas à l'hospitalisation rapide de nos jours. L'hôpital est refuge des passants, maison d'accueil des orphelins, lieu de convalescence des malades, espace de traitement des aliénés, maternité pour mères célibataires... Comme si toutes les œuvres sociales que nous connaissons aujourd'hui se concentraient en un seul lieu.

Trois ans après l'établissement du premier groupe à l'Hôpital de la Sainte Croix, d'autres petites Fraternités commencent leur parcours. Les hôpitaux de Mataró (1791), Olot (1792), Gérone (1793), Figueras (1797), Tarragone (1800), Valls (1800), Cervera (1805) et Tortosa (1807) comptent ces petites pousses qui rêvent d'être les branches d'un même arbre ; le projet est de former une unique Congrégation religieuse.

Dans cet effort, et dans le travail pour susciter parmi les jeunes des personnes vocationnées qui remplaceraient les salariés, œuvraient, mus par l'Esprit de Dieu, Mosén Jean Bonal et Mosén Jacques Cesat. Ces centres *seront le cadre approprié et unique pour le déploiement d'une vocation de charité*¹.

En 1804, au cœur de ce puzzle de souffrance, nous trouvons un prêtre, le Père Jean Bonal. Chapelain de l'Hôpital depuis le 2 mars de cette année-là, il coordonne le travail de ces volontaires engagés dans l'affliction des autres afin *que le projet puisse prospérer, veillant tout particulièrement à catéchiser des jeunes des deux sexes qui se résolvaient à s'employer dans une œuvre si sainte, aidé en cela par plusieurs prêtres de cette Principauté, avec un heureux succès*².

L'une de ces jeunes est María Ràfols, qui appartenait très probablement au groupe de jeunes qui se rendaient à l'Hôpital les jours de fête pour pratiquer des œuvres de charité et de miséricorde³.

La Sainte Croix fut le centre d'irradiation d'un grand mouvement hospitalier dans la Catalogne du XVIII^e siècle. Flambeau qui distribua de petites flammes sur toute la géographie catalane et qui, de la main de Jean Bonal, parviendra jusqu'à Saragosse.

C'est là que nous trouvons les origines des Sœurs de la Charité de Sainte Anne, l'introduction de notre histoire d'Hospitalité. Origines partagées avec d'autres instituts religieux féminins qui, comme Marie de Nazareth et d'autres femmes, demeurent au pied de la Croix.

Nous faisons référence aux Franciscaines de la Nativité, fondées en 1787 par Francisco Darder à l'Hôpital de la Sainte Croix ; aux Sœurs de Notre-Dame de la Consolation, fondées à Tortosa en 1857 par Rosa Molas, arrivée depuis Valls ; aux Sœurs Hospitalières de la Sainte Croix, fondées par Teresa Cortés, unique parmi les Filles de la Charité de Saint Vincent à demeurer à l'Hôpital, en 1792, à la Sainte Croix ; et aux Missionnaires Filles du Cœur de Marie, fondées à Cervera en 1899 par María Güell.

La nôtre sera la première Congrégation de Vie Religieuse active en Espagne. Dès les origines, elle dispose de Constitutions, d'une organisation de Vie Religieuse (habit, vie fraternelle, supérieurs) et d'un désir clair d'être reconnue comme Congrégation religieuse.

2. L'Hôpital Royal et Général de Notre-Dame de Grâce de Saragosse

Érigé en 1425 à l'initiative d'Alphonse V d'Aragon, il possède dès sa fondation le caractère universel que révèle la devise *Domus infirmorum, urbis et orbis*. Dans ses dépendances sont accueillis tous les malades, y compris ceux atteints de maladies contagieuses. Il est également maison d'accueil pour les femmes enceintes, les orphelins et les aliénés.

Il était l'un des établissements de bienfaisance les plus majestueux et les mieux organisés, les plus prospères et aux finances les plus saines d'Espagne. Les privilèges pontificaux, et surtout royaux, accumulés au cours des siècles, l'entouraient d'une grandeur indéniable et d'une suffisance économique enviable⁴.

Il est desservi par plus de 240 employés, et pour l'assistance spirituelle par un vicaire et son coadjuteur, ainsi qu'un groupe de chapelains ou passionnaires, dont l'un doit connaître le basque, un autre le français et un autre l'italien. L'Hôpital de Notre-Dame de Grâce est la

maison des malades de la ville et du monde, un lieu où la charité s'exerce dans toute langue dans laquelle elle est demandée⁵.

L'établissement est administré par une Junte de Gouvernement, la Très Illustre Sitée, composée de plusieurs membres portant le titre de Régisseurs,

présidés par l'Archevêque de Saragosse. Deux d'entre eux sont des ecclésiastiques du diocèse, et les autres, généralement quatre, des nobles de la ville.

Mais au début du XIX^e siècle, *le relâchement et le désordre qui régnaient à l'Hôpital rendirent souhaitable, de la part de la Sitée, l'établissement d'une Fraternité masculine et féminine qui, par son zèle, contribuerait à améliorer l'assistance matérielle et spirituelle des malades*⁵.

Plusieurs tentatives échouèrent. La première fut l'établissement, en 1791, des Filles de la Sagesse, fondées en France en 1703 par la Bienheureuse Marie-Louise de Jésus et saint Louis-Marie Grignon de Montfort. À l'occasion de l'arrivée en Espagne d'une partie du clergé régulier et séculier fuyant la Révolution française, la Sitée entra en relation avec le Vicaire général de l'Évêque de La Rochelle et les Pactes d'Admission furent presque conclus. *La Sitée avait connaissance de plusieurs Fraternités établies en divers lieux, et, sans s'étendre à relater les démarches entreprises pour faire venir à cet Hôpital l'une de celles de France [...] vers les années 1791, lorsque, fuyant leur patrie, le clergé séculier et régulier de cette nation, en raison de la persécution déclenchée contre lui, se réfugiait en grand nombre en Espagne, la Sitée de cette époque tenta d'établir dans son Hôpital, pour le service des malades des deux sexes, les religieuses appelées de la Sagesse, et l'affaire fut si avancée que les pactes pour leur admission étaient déjà rédigés*⁶.

La seconde tentative date de la fin de 1803 et du début de 1804, lorsqu'une épidémie qui s'abattit sur Saragosse mit de nouveau en évidence la déficience de l'assistance aux malades de l'Hôpital. C'est peut-être alors que fut envisagé l'établissement des Frères des Pauvres, appelés aussi Obré gones, fondés au XVI^e siècle par Bernardino de Obregón, et qui s'étaient chargés de l'Hôpital de Madrid. Mais cette tentative non plus n'aboutit pas.

3. Les Frères et les Sœurs de la Charité

Les démarches pour établir à l'Hôpital une fraternité des deux sexes qui assisterait avec zèle et charité les pauvres petits malades⁷ se poursuivent.

On informa la Sitée que, dans plusieurs Hôpitaux de la Principauté de Catalogne, avait été établie une Fraternité des deux sexes qui assistait les

*malades avec une charité et un zèle peu communs, et avec une grande édification de tous les villages qui avaient la chance de leur confier l'assistance de leurs Hôpitaux*⁸.

Il s'agit d'une référence au mouvement hospitalier catalan, auquel appartenait le Père Jean Bonal, et avec lequel la Sitée entra en contact. Les documents présentent deux rédactions concernant ce point.

Dans l'une d'elles, c'est la Sitée qui décida, en 1804, de s'informer du fonctionnement qui existait dans certains Hôpitaux de Catalogne de ces années-là, où avaient été établis des hommes et des femmes pour ledit service des malades ; et, les ayant trouvés parmi les meilleurs, elle fit venir Don Jean Bonal, qui s'employait avec le plus grand zèle dans les Hôpitaux à secourir les malades⁹. Dans une autre rédaction, le texte précédent remplace celui que nous transcrivons ci-dessous et qui a été rayé. Sans aucun doute, cette pensée se répandit et parvint à la connaissance du prêtre catalan Don Jean Bonal, qui s'employait avec le plus grand zèle à [...] ¹⁰.

Fut-ce Jean Bonal qui offrit les Fraternités, ou la Sitée qui les sollicita ?

Ce qui est certain, c'est que nous le trouvons à Saragosse à la mi-septembre 1804, et qu'accompagné d'un Frère, probablement Josep Tarradellas, il se présente au Président de la Sitée pour lui proposer le plan de la manière dont ils exécuteraient le service, selon ce qui se pratiquait en Catalogne¹¹. La Sitée décide que le Père Jean et son accompagnateur présentent leur proposition et leur suggère de rester quelque temps à Notre-Dame de Grâce, afin de mieux connaître et de première main l'assistance et l'organisation de la Maison. Ils demeurent un mois, assistant continuellement dans les salles, observant avec la plus grande minutie tout ce qui s'y pratiquait¹². De plus, durant ce temps, le Père Jean se réunit avec la Sitée, qui examine le Petit Cahier qu'il avait présenté contenant les pactes selon lesquels viendraient les Fraternités¹³. La Junte, sur la base de ce Petit Cahier, en rédige un autre qui comprenne tout ce qui est exigé par un Hôpital Général et qui soit conforme à son Gouvernement selon ses propres Ordonnances. Finalement, un accord est conclu et la Sitée autorise le Père Jean à retourner en Catalogne et à choisir douze hommes et douze femmes disposés à inaugurer en Aragon le mouvement hospitalier catalan.

On lui recommande tout particulièrement qu'avant d'enrôler quiconque des deux sexes dans la Fraternité, et après avoir recueilli des informations sur leur conduite, il leur lise le Petit Cahier de pactes, c'est-à-dire les Constitutions auxquelles ils devaient se soumettre, la principale et unique base sur laquelle devaient se fonder les autres Fraternités étant la subordination et l'obéissance à la Sitée, l'observance des Ordonnances royales de cet Hôpital et celles contenues dans ledit Petit Cahier, lequel englobait tout ce qui convenait

*au gouvernem ent actif et passif de ces nouveaux serviteurs*¹⁴. La Sitée qualifie les Fraternités de serviteurs, et comme tels elles lui doivent *subordination et obéissance*.

Serviteurs, en effet, des pauvres et des malades, que les Constitutions de 1805 qualifient de leurs seigneurs. C'est à eux qu'ils vont subordonner leur vie et leur obéissance. *Ils devaient avoir une grande soumission envers les pauvres... les respectant et les reconnaissant comme leurs seigneurs, comme en réalité ils le sont*¹⁵.

Le Père Jean et le Frère Joseph ont pu constater le travail qui attend les premiers Frères et Sœur . La Sitée affirme que le travail sera chaque jour plus important, surtout en temps d'épidémies ou de calamités, se souvenant de la dernière épidémie de la fin de 1803 et du début de 1804, lorsque les malades remplissaient jusqu'aux couloirs de l'Hôpital .*Rien ne les dissuada d'insister dans leur projet*, affirme le document.

Ils retournent en Catalogne et, au début du mois de décembre, il écrit à Saragosse pour avertir que tout est prêt et qu'ils commencent le voyage.

Le temps est pluvieux et il n'est pas possible de calculer le jour de l'arrivée.

Depuis la route, ils préviendront.

*Et c'est ainsi qu'ils procédèrent, l'un des Frères prenant de l'avance avec une lettre dans laquelle il exprimait que l'arrivée de toute la comitiva aurait lieu sans aucun doute dans l'après-midi du jour des Saints Innocents de ladite année 1804*¹⁶.

I^{er} PÉRIODE
Du 28-XII-1804 au 8-VII-1857

I. CARACTÉRISTIQUES DE LA FRATERNITÉ AU COURS DE CETTE PÉRIODE

Le Père Jean Bonal Cortada et la Mère Marie Ràfols sont des fondements essentiels dans la naissance de cette Fraternité qui se sent appelée à vivre la Charité faite Hospitalité.

Une Charité qui devient Hospitalité, *telle que l'ont exercée les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament*¹⁷, avec tous les pauvres accueillis dans *cette maison de compassion*¹⁸, promettant d'exposer leur vie au bénéfice de leurs semblables, chaque fois que l'occasion l'exigera, pour la plus grande gloire de Dieu le soulagement des affligés¹⁹. Séduits par Jésus, ils voulaient vivre à la lettre ses paroles : « *Tout ce que vous avez fait à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* » (Mt 19,25) et

« *Il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour ses amis* » (Jn 15,13).

Cette petite semence évangélique, qui nourrissait deux ans plus tard une espérance d'expansion, demeura aussitôt comme ensevelie entre les murs de l'Hôpital, sans que les circonstances adverses du moment lui permettent de croître.

Tant que vécurent les Fondateurs, il ne leur fut pas permis de faire d'autres fondations que celles de l'Hôpital de Notre-Dame de l'Espérance et de la Maison de la Miséricorde de Huesca, le 19 mai 1807, les obligeant à vivre indépendamment les deux Fraternités, celle de Saragosse et celle de Huesca.

La vie s'écoule, telle une semence cachée, sous le signe d'un long hiver : cinquante ans pour celle de Saragosse et soixante pour celle de Huesca, faits de silence, d'obscurité, de pauvreté et de soumission aux Juntas dirigeantes des établissements, appelées Sitiées. Toutefois, elle est *riche en esprit. Les dures conditions qui l'entouraient ne l'ont pas étouffée*²⁰, et elle se projette sur les deux villes avec une générosité toujours sans limites. Dans le quotidien comme dans l'événement extraordinaire, la vie des Fondateurs et des Premières Sœurs se déroulera *dans l'obscurité de la foi, avec pour seule lumière l'espérance et le feu d'une charité ardente*²¹.

Certaines situations mirent la Fraternité à l'épreuve, provoquant des crises profondes qui, dans certains cas, faillirent la faire disparaître.

Ce sont des moments difficiles qui, affrontés avec fermeté, audace et lucidité, vont affermir la Congrégation naissante. Parmi ces situations, on peut citer : le rejet du personnel de service à leur arrivée à l'Hôpital ; la crise de 1807-1808 provoquée par certains Régisseurs et qui fit disparaître la Fraternité des Frères ; la Sitée afrancesada qui dirigea l'Hôpital durant les années 1811 à 1813 ; la crise d'insécurité de 1815

provoquée par l'absence de Constitutions approuvées ; les deux Triennats Libéraux et l'emprisonnement et l'exil de la Mère Marie Ràfols.

La Fraternité de Saragosse et celle de Huesca, étant placées sous la direction de leur Junte de Sitée respective, mèneront une vie autonome, tout en maintenant certains liens d'union secrets, surtout à travers Mosén Jean Bonal et la Mère Marie Ràfols, qui fut six années en exil à Huesca, ainsi que par l'échange de quelques Sœurs pour des raisons de santé et par la visite de la même Mère Ràfols en 1828 à ces Communautés. Le développement des deux Fraternités sera différent.

La Fraternité de Saragosse obtient l'approbation des Constitutions de la part de Don Francisco Amar, Proviseur et Vicaire général de la ville et de son archevêché, le siège étant vacant à la suite du décès de son Archevêque, Son Excellence Monseigneur Don Manuel Vicente Martínez y Giménez, le 10 juillet 1824, avec l'assentiment du Président de la Sitée, au nom de celle-ci, Don Vicente Giménez, Archidiacre majeur de Sainte-Marie, le 15 juillet 1824, date à laquelle la Fraternité devient Congrégation de Droit Diocésain.

Pendant ce temps, Sœur Pabla Vives, Supérieure pendant plus de trente ans de la Fraternité de Huesca, envisage en 1848 une possible fusion de toutes les Fraternités qui ne seraient pas de Saint Vincent de Paul, afin de surmonter les limitations imposées par les Juntas et de se mettre au service des Évêques. Elle l'exposa ainsi dans une lettre à la Mère Joaquina Vedruna, Fondatrice des Sœurs Carmélites de la Charité. Cependant, le début de l'expansion par la Fraternité de Saragosse en 1857, ainsi que l'incorporation des Sœurs de Huesca à la Maison-Mère de Saragosse, soixante-et-un ans après leur naissance et leur séparation précoce (1807-1868), *expliquent mieux que tout commentaire la fidélité et la fraternité maintenues malgré toutes les difficultés*²².

Les deux Fraternités, Saragosse et Huesca, se régissent par les Pactes que le Père Bonal avait signés avec les deux Sitiées et par les Constitutions de 1805.

La Fraternité de Saragosse, à partir de 1812, se régit par les Constitutions imposées cette année-là par la Sitée afrancesada.

En 1824, à la suite de l'approbation de nouvelles Constitutions par l'Archevêché de Saragosse, cette Fraternité devient Congrégation de Droit Diocésain.

II. LA FRATERNITÉ DE SARAGOSSE

1. La Fondation de la Fraternité

Les voitures des Messieurs les Régisseurs vont à la rencontre des Sœurs sur le chemin du Gállego, tandis que les Frères continuent sur leurs charrettes. Ils descendent à la Porte de l'Ange et arrivent à la Basilique de Notre-Dame du Pilier. *Et les deux Fraternités réunies entrèrent dans la Sainte Chapelle, firent oraison en se présentant à Notre-Dame, lui demandant protection et secours afin d'accomplir avec charité et ferveur la mission pour laquelle elles venaient*²³.

Ainsi naît notre Congrégation. Une Fraternité d'hommes et de femmes qui se sent appelée à vivre la charité, car cette vertu, dans un degré élevé de sa plus grande excellence, est l'origine et le moteur de cet Institut, et doit être l'objet de sa plus grande estime et considération. C'est pourquoi, depuis son commencement, on les a appelées, on les appelle et on doit les appeler par excellence Sœurs de la Charité²⁴.

Une Charité qui devient Hospitalité, telle que l'ont exercée les saints de l'Ancien et du Nouveau Testament²⁵, avec tous les pauvres accueillis dans cette maison de compassion²⁶, promettant d'exposer leur vie au bénéfice de leurs semblables, chaque fois que l'occasion l'exige, pour la plus grande gloire de Dieu et le soulagement des affligés²⁷.

C'est la nuit et il pleut à torrents, affirment les chroniques.

Les Régisseurs les attendent, ainsi qu'une immense foule rassemblée dans l'Église et dans la grande cour de l'Hôpital. Lorsqu'ils se dirigent vers le salon pour prendre un chocolat, en montant les escaliers principaux, une voix s'élève : « *Puissent-ils se casser les jambes avant d'arriver en haut !* »**²⁸

Paroles qui manifestent le mécontentement d'une certaine catégorie de serviteurs des deux sexes, qui pressentaient l'inévitabilité de leur licenciement, et d'autres qui, bien qu'appelés à rester, ne voulaient pas avoir sous les yeux des témoins de leurs agissements.

Après le chocolat, ils visitent les salles des malades, et il est impossible d'exprimer les tendres paroles avec lesquelles ils les consolèrent, et comment on dut presque les arracher de force pour les conduire dans les départements qui leur avaient été préparés pour leur logement²⁹.

Les 29, 30 et 31 décembre, ils se reposèrent, firent connaissance avec la ville et se présentèrent à l'Évêque. Le 1^{er} janvier 1805, ils commencent leur mission à l'Hôpital, chaque Fraternité prenant en charge les salles de son sexe. Très rapidement, on reconnut les avantages et les bénéfices constatés dans les infirmeries grâce à une meilleure propreté et hygiène, une plus grande décence et tenue, évitant les conversations et les

désordres qui s'y produisaient auparavant et qui ne pouvaient pas toujours être corrigés faute de la présence visible de personnes d'un tel respect; de même, grâce à la ponctualité et au zèle avec lesquels on fournissait aux pauvres malades les aliments et les médicaments prescrits par les médecins³⁰.

Derrière cela reste la description du Rapport des Directeurs du Séminaire de Saint-Charles de Saragosse :

On pouvait à peine entrer dans ledit Hôpital sans trébucher, dans ses couloirs et ses salles, surtout en chirurgie, sur des hommes et des femmes indécents, tantôt conversant dans les coins, tantôt assis sur les lits de certaines femmes moins gravement atteintes

.On pouvait à peine s'asseoir au chevet d'un malade pour confesser sans grand soin de ne pas tremper ses vêtements dans les eaux du sol et de ne pas ramasser des insectes provenant des lits, outre la grande puanteur que ceux-ci et les salles dégageaient. Il était presque impossible d'obtenir, ne fût-ce qu'une fois, le calme, le silence et l'attention convenables, tant chez les malades que, plus particulièrement, chez les serviteurs ; car tantôt ils mangeaient et buvaient sous les yeux mêmes des prédicateurs, tantôt ils fumaient et parlaient, tantôt encore ils jouaient aux cartes et s'ébattaient.

On ne pouvait nous cacher les nombreuses et répétées plaintes des malades, qui pouvaient à peine obtenir des serviteurs qu'ils leur préparent une tasse de chocolat ou quelque autre petite friandise extraordinaire sans leur donner de l'argent ou consentir à quelque autre sacrifice de leur misère. Et même pour ce que la Maison leur fournissait, nous ne pouvons manquer de signaler la précipitation et les mauvaises manières avec lesquelles cela leur était distribué, jetant sur leur lit le pain, la viande, les œufs et les biscuits qui leur revenaient, passant devant eux avec le bouillon sans insister auprès des faibles ou des inapétents pour qu'ils le prennent ; sans parler du commerce des rations, de leur substitution par de l'argent ou des friandises, et de la fréquence avec laquelle ils en étaient totalement privés par les serviteurs ou les nouveaux arrivants, sans oublier la préparation et l'assaisonnement du bouillon, dont les malades se plaignaient fréquemment³¹.

La Sitée confie de nouvelles tâches aux Fraternités, lesquelles sont accomplies avec la plus grande exactitude, zèle, désintéressement et économie³².

Les Sœurs voulurent améliorer les services rendus aux malades et certaines se consacrèrent à l'étude de la phlébotomie, sous la direction du Lieutenant Chirurgien de l'Hôpital et avec la connaissance de la Sitée. Il était impensable qu'une femme, et plus encore une religieuse, ose s'introduire dans un domaine totalement réservé au sexe masculin. Mais le bien des malades l'exigeait.

En 1806, la Mère Marie Ràfols, la Sœur Tecla Canti, la Sœur Raimunda Torrellas et la Sœur Rosa Cuchi réalisèrent l'opération de la

*saignée, qu'elles exécutèrent avec une grande sérénité et compétence. Elles étaient déjà parfaitement formées lorsqu'elles se présentèrent à l'examen public devant la Sitée, qu'elles réussirent avec grand éclat et à l'avantage de jeunes hommes comptant plusieurs années de pratique*³³.

L'année suivante, un horizon d'espérance s'ouvre pour elles : la fondation de la Fraternité de Huesca, le 19 mai 1807³⁴, demandée par Monseigneur l'Évêque de cette ville. Deux Sœurs de la Fraternité de Saragosse sont envoyées à cette nouvelle fondation : la Sœur Teresa Calvet, appartenant au groupe des douze Sœurs arrivées à Saragosse en 1804, *qui y va comme Sœur-Mère, c'est-à-dire Supérieure*, et la Sœur Antonia Dalmau, entrée en 1805. Le reste des Sœurs provient de Catalogne, et le Père Jean conduisit tout le groupe jusqu'à Huesca.

Cette première ouverture disparut rapidement.

Huesca fut la seule fondation approuvée par la Sitée. De plus, celle-ci ne consentit pas non plus à ce que les communautés de Saragosse et de Huesca forment une seule Fraternité.

2. Le Procès contre les Fraternités

Mais l'année 1807 apporte également des moments très difficiles pour les deux Fraternités de Saragosse, la féminine et la masculine.

Le 9 avril 1807, le Régisseur de semaine Monsieur Cistué présente à la Sitée la lettre de départ du Frère Père Joseph Terradellas³⁵. Commence alors ce que l'on appellera le Procès contre les Fraternités, qui parviendra à la Chambre Royale et mettra en question l'utilité et l'opportunité des deux Fraternités.

Le Régisseur Don José Francisco Cistué présenta à la Sitée la lettre de départ du Frère Joseph Terradellas, après qu'il eut abandonné l'Hôpital.

*Monsieur Cistué pose ouvertement la question de savoir si les Frères restants devaient demeurer ou non... S'ouvre alors un profond débat au sein de la Sitée sur la survie des Fraternités*³⁶.

À la suite de l'égalité des votes entre les Régisseurs présents à cette Sitée, ils décident de présenter leur vote par écrit, avec les raisons correspondantes, lors des Sitées suivantes, ce qu'ils font les 13 et 16 avril, aboutissant à une nouvelle égalité. Dans cet impasse, le Comte de Sástago élève une requête à l'Archevêque de Saragosse, résidant à Madrid, qui confirme le maintien des Fraternités (18 avril 1807), sans toutefois apaiser les esprits. Le 2 mai 1807, le Marquis de Montemuzo lui répond en exposant les raisons qui plaident en faveur de l'extinction de la Fraternité masculine³⁷.

Le 16 mai 1807, le Comte de Sástago présente un recours au Roi afin qu'il tranche en faveur des Fraternités.

Le Procureur de Madrid rend un avis favorable à la continuité des Frères et des Sœurs, indiquant *que la représentation du Comte de Sástago, accompagnée des documents présentés, soit transmise au Régent et à l'Audience de Saragosse, afin qu'ils rendent leur rapport, ou que la Chambre décide ce qu'elle jugera le plus approprié*³⁸.

Le 11 juillet 1807, la Chambre Royale ordonne que les Frères et les Sœurs de la Charité continuent leur service. L'ordre est transmis depuis Madrid le 17 juillet 1808. Il est lu et accepté en Sitée le 27 juillet 1807.

Le 4 août 1807, Don José Francisco Cistué présente un nouveau recours à la Chambre Royale. Il n'y eut aucune rectification de la part de celle-ci³⁹.

En mai 1808, peu avant le début des Sièges de Saragosse, la *Fraternité masculine de Saragosse s'éteint entièrement*⁴⁰. À Huesca, demeure le Frère Subías, qui, sans lien avec aucune Fraternité, rend quelques services dans cet Hôpital et passera ensuite à en rendre à celui de Saragosse. Un autre Frère apparaît plus tard, mais de manière sporadique, accompagnant le Père Jean Bonal sur ses chemins : il s'agit du Frère Terradellas.

En revanche, la Fraternité féminine, sous l'influence de la Mère Marie Ràfols et du Père Jean Bonal, dans une cohésion profonde, enfonce toujours davantage ses racines à Saragosse et également à Huesca, menant une vie de don joyeux et silencieux jusqu'à l'extrême, tant auprès des malades que des enfants et de tous ceux qui étaient accueillis dans ces immenses maisons de charité.

Après l'avis rendu par la Chambre Royale en 1807, peu à peu l'attitude du personnel de service à l'égard des Sœurs, à Saragosse, évolue favorablement. Nous Pour l'heure, règnent la paix et un travail abondant.

À l'Hôpital, il y a désormais 21 Sœurs, dont 11 faisaient partie du groupe venu de Barcelone pour fonder la Fraternité dans cette ville, et dont nous ne connaissons que les noms des Sœurs Marie Ràfols, Tecla Canti et Raimunda Torrellas. ne comptons pas la Sœur Teresa Calvet, car le 19 mai 1807 elle fut envoyée à Huesca comme Sœur-Mère, c'est-à-dire Supérieure de cette Fraternité. Avec elle se rendit également à Huesca la Sœur Antonia Dalmau, qui avait pris l'habit à Saragosse le 12 juillet 1805. Elle fut l'une des premières à entrer, la Fraternité étant déjà établie à Saragosse. Elle n'appartenait donc pas au groupe des fondatrices. Les autres ne laissèrent d'autre nom que celui de Sœur de la Charité.

3. Les Sièges de Saragosse (15-VI-1808 au 21-II-1809)

La Guerre d'Indépendance est un conflit qui, par son ampleur et ses effets, constitue la première grande guerre de l'Histoire contemporaine⁴¹.

Napoléon décide de transformer l'Espagne en un autre des pays satellites de la France, et c'est à cette entreprise que sont dirigés ses efforts dans un processus progressif de pression et d'encerclement de l'Espagne.

La signature de la Convention d'Aranjuez en 1801, alliance hispano-française destinée à imposer au Portugal la fermeture de ses ports au commerce britannique, stipule un échange inégal de territoires et une participation conjointe à une guerre contre le pays lusitanien s'il n'acceptait pas ces exigences.

Après le Traité d'Amiens entre la France et la Grande-Bretagne, la rivalité entre les deux pays s'étend à l'Europe, impliquant progressivement d'autres nations. L'Espagne s'engage dans la guerre du côté français.

En octobre 1807 est signé le Traité de Fontainebleau, qui permet le passage par la péninsule d'une armée française de 28 000 hommes destinée à envahir le Portugal avec l'aide d'un nombre similaire de troupes espagnoles.

Pendant ce temps, les désaccords au sein de la famille royale sont notables.

Le prince Ferdinand et ses partisans avaient tenté, à l'insu des monarques et de Godoy, de conclure le mariage du prince avec une princesse napoléonienne.

Cet événement, connu sous le nom de conspiration de l'Escurial, offre à Napoléon l'occasion d'intervenir plus activement dans les affaires espagnoles. L'expédition militaire vers le Portugal est accélérée et le contingent de troupes déployées en Espagne à cette fin augmente.

Des places telles que Pampelune, Barcelone, Saint-Sébastien ou Figueras sont occupées par les Français.

Les partisans de Ferdinand poursuivent leurs intrigues pour se débarrasser de Godoy et forcer l'abdication de Charles IV en faveur de son fils. En mars 1808, avec le soulèvement d'Aranjuez, déclenché le 17, on cherche à empêcher le départ des rois et du prince.

Finalement, Charles IV abdique en faveur de son fils, Godoy est destitué, ses biens confisqués et il est envoyé prisonnier au château de Villaviciosa.

La nouvelle est connue à Madrid le 18 dans l'après-midi ; cinq jours plus tard, les troupes de Murat entrent dans la capitale de l'Espagne et, le lendemain, Ferdinand VII y fait son entrée triomphale.

Charles IV ne se résigne pas et, le 31 mars, dans une lettre adressée à Napoléon, il réclame son intervention en affirmant que son abdication a été imposée. Il demande protection pour lui-même, pour la reine et pour Godoy.

Par cette demande, Napoléon devient désormais l'arbitre de la politique espagnole.

Godoy est libéré par les Français et part vers le territoire français.

Ferdinand VII décide de rencontrer Napoléon à la frontière afin qu'il le confirme comme monarque, constatant que Murat et les troupes ne manifestent ni respect ni considération à son égard.

Finalement, Ferdinand VII abdique à Bayonne le 1^{er} mai ; Charles IV le fait le 6, en faveur de l'Empereur. L'Espagne est apparemment française.

Lorsque, le matin du 2 mai, le reste de la famille royale devait être conduit vers la France, la résistance de l'infant François de Paule, soutenu par la population, provoque l'envoi d'une force par Murat, avec pour résultat plusieurs morts.

Cet événement bouleverse profondément la population madrilène.

La charge des mamelouks à la Puerta del Sol et les fusillades des détenus, arrêtés les armes à la main ou munis de simples couteaux, rasoirs ou ciseaux, mettent en évidence l'ampleur de l'insurrection populaire contre l'armée envahissante, que sut si bien saisir dans tout son drame un Aragonais : Francisco de Goya.

À la fin du mois de mai, pratiquement toute l'Espagne s'était soulevée.

Depuis Oviedo, l'insurrection s'étend à Santander, La Corogne et León ; Valence la propage vers Tarragone, Castellón, Alicante, Carthagène et Murcie. Depuis Saragosse, elle gagne Lleida, Huesca et Teruel. Séville la diffuse vers le reste de l'Andalousie, l'Estrémadure et les Canaries.

3.1 Le premier Siège : du 15 juin au 14 août 1808

À deux reprises, la ville est assiégée, séparées par un intervalle de paix de quatre mois. À la tête des troupes aragonaises se trouvait Don José Palafox y Melci, et du côté de l'armée française, les généraux Lefevre et Verdier. Bien qu'ils aient assiégé l'ensemble de la ville,

l'encerclement ne fut jamais totalement fermé, ce qui favorisa l'arrivée de certaines aides extérieures.

Parmi les faits les plus marquants de ce premier siège, on peut souligner le rejet de l'armée française, le 28 juillet, aux portes du Carmen, du Portillo et de Sainte-Engrâce. Lefebvre, voyant que la ville ne se rendait pas, avait déjà commencé le 3 juillet un bombardement permanent sur celle-ci, dirigeant ensuite de manière plus directe ses batteries vers les édifices les plus emblématiques, et finalement vers l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce. Le 3 août fut terrible pour l'Hôpital, provoquant des moments d'angoisse, de confusion et de profonde douleur. *Les scènes qui s'y déroulent sont dantesques.* Il y avait 2 111 blessés hospitalisés et il fallut les évacuer de toute urgence, au milieu du feu, des balles et des bombes.

Le transfert vers l'Audience, la Lonja, les Maisons Consistoriales et des demeures particulières est glacial. Le déploiement d'abnégation, de sérénité et d'héroïsme du Père Jean, de la Mère Marie Ràfols et des Sœurs est extraordinaire. Ils défient les balles et les projectiles. Le Comte de Sástago, témoin oculaire de cette guerre, se souviendra, des années plus tard, *que lors des deux invasions françaises, au milieu des balles et des ruines, ils se sacrifièrent plus que tous*⁴².

Les déments s'enfuient épouvantés. La Mère Ràfols les recueille dans le camp français, où certains s'étaient réfugiés, ainsi que ceux qui s'étaient dispersés dans d'autres zones. Tout est perdu dans l'incendie et la Mère, avec quelques Sœurs et le Père Jean, doit sortir mendier de maison en maison des vivres pour les blessés et les malades⁴³.

La ruine de l'Hôpital fut totale. Il fallut tout improviser, sans moyens et dans une pauvreté qui était une véritable misère. L'Hôpital mit longtemps à se relever. Toutes les énergies étaient consacrées à surmonter les difficultés quotidiennes.

Le Père Jean, angoissé par tant de souffrance, parvient jusqu'aux lignes françaises, un crucifix à la main, exhortant, au nom de Dieu, l'armée française à cesser d'attaquer la ville de la Vierge⁴⁴.

Toutes les mesures sont également dépassées dans le don et l'abandon de soi. *Zèle extraordinaire* est le mot juste pour Bonal. *Charité héroïque* pour la Mère Marie Ràfols et les Sœurs. Tous sont soignés : civils et militaires, blessés français et espagnols.

Le 14 août, l'armée française, qui avait été vaincue ces jours-là à Bailén (Andalousie), lève le siège de Saragosse et se retire vers la Navarre et les Provinces Basques afin de préparer un second siège⁴⁵. Cette ville les intéressait en tant que carrefour, ce qui facilitait la distribution des troupes en Espagne dans plusieurs directions. C'est pourquoi ils reviendront pour imposer un second siège.

Du 14 août au 20 décembre 1808, en l'absence de l'armée française, Palafox en profite pour réorganiser la défense de la ville et améliorer les conditions des malades et des blessés, allant jusqu'à réaliser, durant ces quatre mois, deux nouveaux transferts afin de libérer l'Audience et la Lonja. Le 19 août, ils sont transférés à la Maison de la Miséricorde, et le 23 octobre, Palafox ordonne à nouveau le transfert des malades et blessés civils qui se trouvent à la Miséricorde vers l'Hôpital des Convalescents, demeurant à la Miséricorde et dans d'autres hôpitaux les blessés militaires⁴⁶.

Cet Hôpital des Convalescents avait été fondé par Don Diego Castrillo, Archevêque de Saragosse, en 1677⁴⁷, pour accueillir les pauvres malades sortant de l'Hôpital et n'ayant nulle part où faire leur convalescence. Le 7 décembre, la Sitée notifie que le transfert des malades a déjà été effectué. Avec eux, les Sœurs viennent habiter dans ce même Hôpital, sans abandonner l'assistance aux blessés qui se trouvent dans les autres centres

C'est à partir de cette date qu'est confiée à une Sœur, María Josefa Macías, la prise en charge des enfants de l'Inclusa, accueillis dans un local de cet établissement des Convalescents⁴⁸.

Marie Ràfols, qui, en tant que Supérieure, veillait à répondre à toutes les nécessités de l'Hôpital, est profondément touchée par les enfants de l'Inclusa. C'est là qu'elle déversera désormais son cœur et sa tendresse.

Elle travaillera à aider la Sœur María Josefa à améliorer la situation des enfants et des nourrices, et il est significatif que la première mention conservée de son action à l'Inclusa soit celle du 30 décembre 1809, comme marraine au baptême d'un garçon et d'une fille, à laquelle elle donne le nom de María Josefa, le 19 décembre 1810.

L'Hôpital de Notre-Dame de Grâce ayant été détruit, celui des Convalescents se transformera d'abord en Hôpital Général, puis en Hôpital Provincial, héritant du nom de Notre-Dame de Grâce. Cette transformation entraînera un processus long et difficile en raison du manque de ressources, que le Père Jean s'efforcera en grande partie de pallier au cours de ses longues veredas.

Un fait révélateur de la générosité des Sœurs, et qui apparaîtra de plus en plus fréquemment dans les actes à partir du 16 novembre 1808, est celui des rations alimentaires que les Sœurs renoncent à prendre au profit des malades. Parallèlement, d'autres données nous informent de l'affaiblissement progressif de la force et de la santé des Sœurs elles-mêmes.

Le 15 novembre, dans une lettre au Comte de Sástago, l'Intendant, Don Fausto Sáenz, informe que **« dimanche, nous avons*

enterré la Sœur María Teresa, l'une des plus récentes, et six autres sont en danger de mort »^{*49}.

3.2 Le second Siège (20 décembre 1808 au 21 février 1809)

Le général Moncey, aidé par Montier, se présente devant les portes de Saragosse le 10 décembre 1808, après avoir de nouveau vaincu l'armée espagnole à Tudela. Il prépare l'attaque en fermant toutes les voies de sortie de la ville, qui se trouve totalement assiégée le 20 décembre 1808. Le lendemain, l'attaque contre la ville commence. Moncey est remplacé successivement par le général Junot, puis par le maréchal Lannes.

Palafox, avec 32 000 soldats venus de Valence, de Murcie et d'autres régions d'Espagne, se retrouve isolé dans une ville qui comptait habituellement un peu plus de 40 000 habitants. Le siège est rigoureux et empêche l'entrée de nourriture, de médicaments, d'armes et de renforts. La faim, la maladie et surtout la peste causent plus de pertes que l'artillerie française. Le 29 décembre, on comptait déjà 6 000 blessés à la Maison de la Miséricorde, sans compter ceux des autres hôpitaux. Le 28 janvier 1809, Casamayor décrit Saragosse comme *présentant le tableau le plus mélancolique : tant de feu dans les airs, tant de ruines, tant de malades et tant de morts. Dans le temple du Pilar, toute la population s'était réfugiée, allant jusqu'à installer des lits près de son tabernacle, ne se croyant en sécurité qu'en présence de celle qui était tout leur soulagement et leur consolation.*

C'est dans ce contexte que se manifestent les traits de charité les plus éclatants de nos Sœurs, qui, à de nombreuses reprises, risquent leur vie, *car l'amour du frère dans le besoin l'emporte sur l'amour naturel de leur propre existence.*

La brèche resta ouverte 25 jours, et l'assiégeant eut besoin de 52 journées pour pénétrer dans la ville, étant contraint de combattre rue par rue et maison par maison.

Lorsque la nourriture vint à manquer à l'hôpital, les Sœurs ne se contentèrent pas de donner une grande partie de leur propre ration aux malades ; elles allèrent aussi mendier de porte en porte dans la ville, tout comme le père Juan. Lorsque toutes les réserves furent épuisées, María Ràfols, forte de sa foi et de sa confiance en Dieu, défiant balles et mitraille, traversa la ligne de feu et se présenta devant le général français pour lui demander les vivres et les médicaments dont ses blessés et ses malades avaient besoin. Celui-ci, qui l'accueillit d'abord avec une certaine indifférence, se rendit à l'humilité de María Ràfols, lui accordant tout ce qu'elle demandait ainsi qu'un sauf-conduit pour que ses soldats

la laissent passer sans l'inquiéter. De tout ce qu'elle reçut, elle fit profiter ceux qui l'entouraient, notamment les Carmélites de l'Incarnation.

À de nombreuses reprises, elles traversèrent la ligne de feu, non seulement pour demander de la nourriture, mais aussi pour soigner les blessés français et espagnols, ces derniers prisonniers à Torrero. *Elles allèrent, au milieu d'une violente mitraille, soigner les blessés dans le camp français.* Mère Ràfols et les Sœurs allaient vers tous, car tous étaient enfants de Dieu. Bien souvent, elles revenaient à l'hôpital avec leur manteau percé par la mitraille.

3.3 La capitulation : nuit du 20 au 21 février 1809

La résistance arriva à son extrême limite. Palafox étant malade, le Régent de l'Audience, Pedro María Ric, époux de la Comtesse de Bureta, signe la capitulation avec le Général Lannes dans la nuit du 20 au 21 février 1809. Une capitulation honorable que Lannes ne respectera pas par la suite. Le 21 février, les troupes françaises entrent à Saragosse⁵⁶.

Le Maréchal Lannes découvre une ville en ruines et plus de six cents cadavres non ensevelis. *Quelle guerre ! Un siège dans chaque rue, une mine sous chaque maison. Être contraint de tuer tant de braves, ou plutôt tant de furieux ! Cette guerre est horrible. Je l'ai écrit à l'Empereur : **« La victoire fait peine »**⁵⁷.*

Quel fut l'état de la communauté ? Très décimée.

Les actes mentionnent d'abord⁵ sept⁸ Sœurs décédées.

À ce nombre s'en ajoutent bientôt deux autres, pour atteindre neuf⁵⁹, et finalement douze⁶⁰. Elles meurent d'épuisement, de fatigue, de peste, de faim. Elles sont comme les douze fondations sur lesquelles s'élèvera la Congrégation. La crypte de l'Hôpital, qui accueillit celles-ci et d'autres Sœurs qui, par la suite, donnèrent tout avec la même générosité et le même esprit, est témoignage et engagement pour notre famille congréganiste.

4. Sous la domination du gouvernement français (21-II-1809 au 9-VII-1813)

Le 21 février, les troupes françaises entrent à Saragosse, et le 5 mars a lieu l'entrée triomphale de l'armée, avec le Maréchal Lannes et ses généraux à leur tête.

Pour chanter le Te Deum au Pilar, Lannes réclame la présence de l'évêque auxiliaire de la ville, Frère Miguel Suárez de Santander, capucin, qui, au début du premier siège, s'était réfugié à Valdealgorfa (Teruel), dans la maison du curé Don Ramón Segura. Tout au long de son parcours antérieur, il avait manifesté un grand zèle apostolique,

mais sa sympathie pour les idées des Lumières le conduisit à se ranger du côté des Français, devenant ainsi un personnage très controversé.

Comme Gouverneur général d'Aragon, Napoléon nomme le Général Suchet, qui avait participé au second siège.

Aussitôt, il demande un rapport sur l'Hôpital et décrète l'incorporation à celui-ci du couvent des Carmélites de l'Incarnation, attendant à l'Hôpital, afin d'en agrandir les espaces.

La proximité de ce couvent avec la porte du Carmen avait conduit les religieuses à l'abandonner pour se réfugier dans un lieu plus sûr durant les Sièges. Le contentieux avec l'Hôpital durera plusieurs années. En 1814, l'Hôpital cédera aux religieuses une partie de leur couvent pour y vivre⁶¹.

Parmi les Régisseurs de la Sitiada, seul resta le Marquis de Fuenteoliviar. Les autres avaient soit quitté la ville au début de la guerre, soit étaient décédés. En fait, les Sitiadas restent silencieuses du 12 novembre au 27 avril. Ce sera le Marquis, avec deux autres Régisseurs nommés par Suchet, qui devra faire face à la situation et aux problèmes que connaît l'Hôpital⁶².

À ses côtés, dans cet effort pour répondre aux besoins qui surgissent à l'Hôpital, en particulier la pauvreté et le manque du strict nécessaire, se trouvent le Père Juan Bonal et les Sœurs, avec Marie Ràfols à leur tête. Épuisées et décimées par la terrible tragédie de la guerre, elles continueront à travailler avec un dévouement total à la réorganisation du nouvel Hôpital.

Le climat hostile à l'Église et au religieux crée une atmosphère dominée par la méfiance et une surveillance qui s'intensifie jour après jour. Dès 1809, le roi Joseph Bonaparte avait promulgué le Décret de suppression et d'exclaustration des ordres religieux⁶³.

La période de la domination française provoquera au sein de la Fraternité des crises si aiguës qu'elles mettront en danger son existence même. Marie Ràfols saura surmonter les difficultés et maintenir vivant l'esprit de don dans la Fraternité jusqu'à ce qu'elle présente sa démission.

4.1 Auprès des prisonniers

Dans les années qui suivirent la guerre, l'engagement auprès des prisonniers de guerre revêt une importance particulière. Une fois la capitulation signée, les prisons se remplissent de détenus, les Français ne respectant pas ce qui avait été convenu. Cette proximité et cette sollicitude envers la situation et les problèmes des prisonniers se poursuivront par la suite, lorsque les conséquences de la guerre seront

dépassées, chaque fois que la présence du Père Juan et des Sœurs sera nécessaire ou demandée⁶⁴.

Le Père Juan et les Sœurs demanderont l'aumône pour leur fournir nourriture, chaussures, vêtements, etc.⁶⁵ Ils obtiendront la liberté de nombreux prisonniers en payant la caution avec l'argent recueilli, avec leurs maigres intérêts, ou en recherchant des personnes capables d'intercéder en leur faveur, ou encore en intervenant eux-mêmes⁶⁶. Dans tous ces domaines, l'action du Père Juan fut extraordinaire⁶⁷.

Ils réussirent à en faire évader certains, en les déguisant avec les vêtements qu'ils leur apportaient. D'autres furent dissimulés dans le cercueil transporté *sur le chariot des morts*⁶⁸.

Les Sœurs obtiennent la grâce pour deux condamnés à mort. La tradition de la Congrégation a toujours lié ce fait au souvenir de Marie Ràfols⁶⁹.

Les prisonniers sont accompagnés tant sur le plan pastoral qu'humain, avec une attention de proximité à leurs situations concrètes. Le Père Juan se déplace continuellement d'une prison à l'autre. Il s'occupa tout particulièrement *des prisonniers malades de San Lázaro, dont le nombre atteignait environ neuf cents*⁷⁰.

Chaque jour, des Sœurs se rendent aux prisons de Torrero et de l'Aljafería, très éloignées l'une de l'autre, pour préparer et distribuer la nourriture aux prisonniers de guerre⁷¹.

4.2 Sitiada afrancesada (29-IV-1811 au 9-VII-1813)

Par Décret du 15 avril 1811 du Gouverneur général d'Aragon, le Maréchal Don Luis Gabriel de Suchet, la nouvelle Junta de Sitiada est installée le 29 avril 1811, sous la présidence de Son Excellence Frère Miguel Suárez de Santander, déjà nommé évêque de Huesca et Gouverneur du Clergé d'Aragon.

Il assume la commission des affaires ecclésiastiques et des Sœurs, aidé du Régisseur Don Ramón Segura, nommé Doyen du Chapitre Métropolitain de cette ville, et interviendra donc dans la résolution des affaires concernant la Fraternité⁷². Le Marquis de Fuenteolivar continue comme Régisseur, étant le seul à être resté à Saragosse et à la tête de la Junta lors de la signature de la capitulation avec le maréchal Lannes, mais il ne put assister à la séance d'ouverture, étant gravement malade.

Sous le gouvernement de cette Sitiada, la Fraternité vivra l'une des périodes les plus difficiles de son histoire. La conception profondément opposée qu'elle avait de ce à quoi la Fraternité se sentait appelée provoque une crise interne d'une telle profondeur qu'elle met en péril son existence.

Pour la Sitiada, la Fraternité n'est qu'un groupe de personnes laïques dédiées au service de l'Hôpital, dont la structure, la vie interne et le travail dépendent totalement de la Junta. De plus, ils exigent un assujettissement total à celle-ci⁷³.

En conséquence, prédomine un climat de méfiance et de contrôle, qui se manifeste par une surveillance stricte des aumônes recueillies aux portes des églises. Cela entre en conflit avec la générosité dont font preuve les Sœurs en renonçant à une partie de leur nourriture au profit de l'Hôpital⁷⁴.

Ils voient d'un mauvais œil les dépenses en chocolat et biscuits pour les malades. Marie Ràfols présente un relevé exact de ce qui est recueilli par les aumônes et des dépenses effectuées- Le résultat est que les malades se retrouvent sans biscuits et sans chocolat- Cette surveillance s'exercera également de manière stricte sur les quêtes du Père Juan, à l'intérieur et à l'extérieur de la ville⁷⁵.

Ils demandent *qu'il soit rendu compte du poulailler, du colombier et des clapiers, des dépenses qu'ils occasionnent et de ce qu'ils produisent, en précisant à quoi sont affectés leurs produits*. Ces poules avaient été envoyées par les Sœurs de Huesca. Ils décident que les Sœurs présentent un compte des produits des aumônes et de leur utilisation, et qu'à l'avenir tout soit remis à la trésorerie⁷⁶.

À chaque question répondent Marie Ràfols et le Marquis de Fuenteolivar, celui-ci assumant la responsabilité que les choses aient été faites conformément à ses décisions⁷⁷.

Entre 1811 et 1812, le Père Juan présente à la Sitiada un rapport comportant douze réponses à douze questions posées par celle-ci au sujet de la Fraternité. *Il constitue un mémoire de défense dans lequel semblent renaître les anciennes questions sur l'opportunité ou l'utilité de leurs services... C'est comme si, en ce moment délicat, il retrouvait son rôle de Fondateur*⁷⁸

À travers ce document se perçoivent le poids de la journée quotidienne assumée par les Sœurs, l'évaluation purement économique que la Sitiada fait de leur mission, et la tempête qui s'annonce⁷⁹.

4.3 Démission de Mère Ràfols comme Supérieure (23-IX-1811)

Mère María Ràfols se montre énergique et courageuse chaque fois qu'il lui faut défendre des situations d'injustice. Est-ce pour cette raison qu'elle devient gênante pour la Sitiada ? Elle ne se tait pas lorsque la justice et la vérité la poussent à parler à partir de l'amour. Est-ce pour cela qu'elle constitue un obstacle aux projets conçus par la nouvelle Junta ? Comme Supérieure, elle a dû défendre les intérêts de la Fraternité et elle a également défendu ceux des pauvres. Est-ce là une

audace face à cette nouvelle autorité ferme ? L'attitude de la Sitiada envers la Fraternité l'amène à présenter sa démission comme Hermana-Madre ou Supérieure, le 23 septembre 1811. Elle en donne pour motif sa mauvaise santé et le travail excessif qu'elle doit assumer comme Supérieure.

La Sitiada en informe le Président, Monseigneur Fray Miguel Suárez de Santander, qui, le 27 du même mois, note : « *pour moi, la renonciation est acceptée, mais pour l'instant qu'elle continue dans sa charge jusqu'à nouvel ordre* ».

Face à la décision du Président, elle obéit avec humilité, mais continuera, avec prudence et fermeté, à défendre ou à dénoncer les situations lorsque cela sera nécessaire.

Cette méfiance de la Sitiada crée un certain malaise dans la communauté que, depuis l'exil, des années plus tard, Don Ramón Segura décrira en ces termes : *« *on mit fin à l'esprit de parti qui commençait à se manifester, au moyen de la cession spontanée de la prudente Mère María et de l'élection de la nouvelle Supérieure* »⁸⁰.

4.4 Constitutions de 1812

Le 22 juin 1812, sont présentées aux Sœurs les Constitutions rédigées pour elles par Monseigneur Fray Miguel Suárez de Santander, qui considère la petite société des Sœurs, non pas comme quelques femmes pauvres qui vivent alors de manière édifiante..., mais qui, portant son regard vers les siècles à venir et instruit par les exemples passés de ceux qui, ayant commencé faibles, devinrent forts et presque irrésistibles, a fermé la porte à tout agrandissement de leur part, en établissant leur absolue subordination à l'Illustrissime Sitiada⁸¹.

L'idée est claire. Il ne les conçoit pas comme religieuses, ni ne souhaite qu'elles forment une Congrégation. Les nouvelles Constitutions ne recueillent pas l'idéal pour lequel elles sont venues à Saragosse et demeurent à l'Hôpital. Elles veulent être religieuses et vivre la vocation de la charité dans l'esprit évangélique qui imprègne le petit cahier du Père Juan Bonal.

C'est pourquoi Mère María Ràfols, aidée sans doute par le Père Juan, présente avec respect et fermeté ses objections, ce qui ne plut pas — ou plutôt déranger — la Sitiada. Lors de la Junta du 13 juillet 1812, il est ordonné de les mettre en pratique le 1er août 1812, tout en manifestant leur désaccord avec les arguments avancés par Mère María Ràfols.

Le moment est délicat et difficile. Leurs objectifs sont clairement différents. Mère María Ràfols craint pour l'avenir de la Fraternité.

L'horizon tend à se fermer et cela influence négativement la communauté. Sa cohésion, forte jusqu'alors, commence à se fissurer. Le danger de la désunion se profile, et se manifestera lors des élections du 10 août 1812, selon l'esprit des nouvelles Constitutions.

La fermeté de Mère María Ràfols, lorsqu'elle exprime son désaccord à propos des Constitutions imposées et face à d'autres situations injustes, gêne-t-elle certaines Sœurs ? Mère María Ràfols a alors 31 ans, soit dix de moins que les deux autres Sœurs venues avec elle de Barcelone. Pensait-on qu'il fallait mieux composer avec la situation politique du moment, en cédant et en se taisant ? Dans la Sitiada du 6 juillet 1812, un mois avant les élections, apparaît pour la première fois dans les actes une chaleureuse louange à Sœur Tecla pour son accomplissement, sa bonne gestion et son intégrité..., la considérant comme très utile...⁸².

L'élection a lieu le 10 août 1812. Douze Sœurs participent et Sœur Tecla Canti est élue avec six voix. Son Excellence le Président, Fray Miguel Suárez de Santander, *par un discours bref et énergique, exhorta la Mère élue et toutes les Sœurs à la charité fraternelle, ainsi qu'à la charité et à l'accomplissement des obligations de leurs charges respectives*⁸³.

Cette désunion est précisément ce que Mère María Ràfols avait voulu éviter par la démission présentée le 23 septembre de l'année précédente.

*Ce fut un acte de discrétion, de pacification, de sagesse, qui révèle indirectement que Mère María était l'autre pôle autour duquel se concentrait la communauté divisée*⁸⁴.

Ce malaise se manifeste rapidement. Sœur Josefa Maciá se rend au Couvent de l'Enseignement avant le 20 août de ce même mois.

Le 28 septembre, l'autorisation est accordée à Sœur María Teresa Rivera de se rendre à l'Orcajo pour prendre l'air, à condition qu'elle soit accompagnée par Sœur María Ràfols. Cherchait-on à l'éloigner de l'Hôpital ?

Le 8 octobre, Sœur Tecla Bon demande à retourner dans son village, son père âgé la réclamant. La Sitiada ne répond pas et, le 6 mai 1813, elle se sépare de la Fraternité sans le consentement de la Junta⁸⁵.

Dix jours après l'élection, le 20 août, la Junta approuve la proposition de Sœur Tecla concernant l'affectation des Sœurs dans les différents services de l'Hôpital. Mère María Ràfols est proposée pour le soin et l'entretien des objets de la sacristie. C'est une manière de l'écarter de la relation avec l'Hôpital.

L'expression de ce malaise est la requête présentée par Mère Tecla, quelques mois plus tard, le 16 novembre, dans le but d'obtenir la subordination et le bon ordre de la Fraternité. Le 23, ce sont les Sœurs

elles-mêmes qui, dans une représentation adressée à la Sitiada, laissent entrevoir des manières sévères ou peu régulières de la Sœur Présidente⁸⁶.

En août, le Père Juan se trouve hors de Saragosse.

Le 2 septembre, dans une lettre au Doyen Don Ramón Segura, il donne des nouvelles de Sœur Magdalena, atteinte de phtisie, qu'il a accompagnée à Huesca, ainsi que de la pauvreté de cet Hôpital.

Il indique également qu'il est tombé gravement malade au point de recevoir les sacrements, mais qu'il va désormais bien. Il parle de son désir de repartir demander l'aumône, de Sœur Tecla, élue Supérieure pendant qu'il était à Huesca, et souhaite que *Dieu la conserve dans ses pensées bonnes et ses saints désirs de se sacrifier davantage pour le bien des pauvres...*⁸⁷.

Pendant ce temps, lors de la Junta de Sitiada du 6 septembre 1812, l'autorisation est donnée au Père Juan et à Don Vicente Oliver de demander l'aumône dans la ville en faveur des prisonniers de Torrero et d'autres œuvres de la Sitiada, en insistant pour que la distribution se fasse avec la permission de la Junta et en rendant compte de tout avec exactitude. Il est interdit au premier de déléguer cette tâche à d'autres personnes lorsque son ministère de passionnaire ne lui permet pas de l'accomplir⁸⁸.

Le climat de méfiance manifesté envers Mère María Ràfols s'étend également au Père Juan. Le 5 novembre 1812, son intervention discrète dans l'admission des Sœurs est rejetée et, le 1er avril 1813, il est totalement écarté de l'accompagnement spirituel de la communauté par la nomination d'un nouveau directeur spirituel, ou supérieur immédiat de la Fraternité, en la personne de Don Manuel Gil⁸⁹. Le 23 novembre, on lui refuse également le logement du menuisier afin de l'éloigner davantage de la Fraternité.

Cette exclusion du Père Juan approfondira encore la crise de la Fraternité.

Quelques jours plus tard, le 9 avril, Sœurs Teresa Rivera et María Soler demandent l'autorisation de se retirer dans leurs familles pour des raisons de santé⁹⁰.

4.5 Mère María Ràfols : crise existentielle⁹¹

Le 14 avril 1813, Mère María Ràfols adresse une requête au Président de la Sitiada, l'Évêque Santander. Elle expose les maladies très graves et les travaux endurés pendant les Sièges, et comment, en raison de sa constitution fragile, *elle a éprouvé et éprouve chaque jour davantage*

une grande faiblesse des forces, des dégoûts fréquents et répétés, une inappétence prolongée et un abattement presque total de l'âme.

Tout cela place la requérante dans un état, certes très douloureux, mais tel qu'elle ne peut plus continuer cet exercice pieux.

Elle ne dénigre pas sa vie antérieure ni ne rompt affectivement avec elle, mais, éprouvant une grande peine à abandonner le chemin choisi, elle en vient à la conclusion qu'il ne lui est pas possible de continuer et, *se trouvant dans ce labyrinthe*, elle se rend à son impuissance et demande à pouvoir passer chez les religieuses de l'Enseignement *comme laïque ou pensionnaire*.

Nous ne saurons jamais quels furent les jours d'incertitude qui précédèrent la décision d'exposer le désarroi intérieur qui l'oppressait.

Mais ses inquiétudes laissent bientôt place à la lumière et, dans le même document, en marge, d'une écriture qui semble être celle de l'Évêque, on lit : **« cette Sœur, ayant considéré sa demande avec plus d'attention, me supplia de nouveau de la tenir pour non avenue et que l'affaire soit classée »*⁹².

L'ingérence de la Sitiada dans la vie interne de la Fraternité rend sa situation de plus en plus difficile, privée de la présence de Mosén Juan Bonal et de Mère María Ràfols⁹³.

Cependant, les Sœurs demeurent fidèles à l'esprit de **générosité**, laissant leurs rations de viande à l'Hôpital. La Sitiada en prend note jour après jour.

Ce n'est que dans des situations extrêmes qu'elles demanderont une contribution de chocolat pour les Sœurs malades et, plus tard, Mère Tecla sollicitera que la ration de patates douces soit remplacée par du riz pour les Sœurs malades, qu'une partie du salaire de l'année précédente (six duros par an) leur soit versée et qu'on leur fournisse un habit. La pauvreté de l'Hôpital est extrême et les *Sœurs partagent avec lui peines et misère, souffrances humaines, blessures des corps et des âmes. Autant d'occasions pour l'exercice d'une charité sans frontières et sans mesure, pour le témoignage d'un héroïsme silencieux et sans éclat*⁹⁴.

Nous trouvons également deux notes, en 1813, de Sœur Rosa Cuchi, qui remplaça Sœur María Josefa Maciá : le 15 février, elle demande l'augmentation de la ration et du salaire pour les nourrices et la lingère, et le 22 mai, elle sollicite des langes et des chemises pour les enfants, obtenant une once d'or pour les acheter⁹⁵.

À cette époque, l'Empire et la puissance de Napoléon déclinent déjà et, le 9 juillet 1813, le Général París quitte Saragosse. Ils ont été précédés, le 3 juillet 1813, par l'Évêque Santander et le Doyen Don Ramón Segura, en route vers la France, et l'ancienne Sitiada est rétablie⁹⁶.

5. Le règne de Ferdinand VII (1814-1833)

Le 13 juillet 1813, quatre jours après le retrait de l'armée française de Saragosse, l'ancienne Sitiada est rétablie avec ses Régidors légitimes.

À ces mêmes dates, Mère María se voit confier la responsabilité de la Maison des Enfants trouvés (Inclusa).

De qui vient cette initiative ? De Mère Tecla, Supérieure à ce moment-là, ou bien de la Sitiada, composée des anciens régidors qui connaissaient sa valeur et, surtout, son dévouement héroïque et son audace pendant les Sièges ? Certains commentateurs penchent pour la première proposition, tandis que d'autres se prononcent pour la seconde. Ces derniers s'appuient sur le fait que, lorsque M. Tecla présentera à la Communauté la répartition des fonctions des Sœurs après son élection, elle laissera M. María Ràfols à la charge de la sacristie, en l'éloignant quelque peu des malades, *en donnant pour raison qu'elle estimait que cela convenait ainsi à l'honneur et à la gloire de Dieu, au profit spirituel et à la tranquillité de la Fraternité*. Et, par la suite, devant les Visiteurs, le 10 juillet 1815, elle déclarera que *la sœur María Ràfols, lorsqu'elle était responsable de l'Hospice des Enfants trouvés (Inclusa), avait beaucoup de relations avec des hommes, et qu'il conviendrait qu'elle ne soit pas de nouveau affectée à cette fonction*.

5.1 On éloigne le Père Juan de la Fraternité

Le procès-verbal de la Junta du 22 novembre 1813 consigne un ordre de la Sitiada interdisant au Père Juan toute intervention dans les affaires de la Fraternité: *Qu'il ne se contente pas seulement de s'abstenir de confesser, comme il le faisait déjà, mais qu'il évite également de leur parler des affaires de la même Fraternité. Et quelques jours plus tard, lors de la Junta du 2 décembre, on fait appel à son zèle et à sa charité pour qu'il aille demander l'aumône de vêtements pour l'Hôpital⁹⁹*.

Face à cette attitude de la Junta à l'égard du Père Juan et à son acharnement à soumettre les Sœurs, en étouffant toute tentative d'expansion, on peut se demander: pourquoi ne quittent-elles pas Saragosse pour retourner dans leur Catalogne natale ou pour s'installer dans l'un des lieux qui les sollicitaient ?

La réponse est la fidélité au don reçu: Le don d'une charité faite Hospitalité, principalement envers les plus pauvres et les plus nécessiteux. L'engagement de vie assumé à l'Hôpital et à l'Inclusa exige leur permanence et toute leur capacité de don et de créativité pour y répondre. Pour eux, parce que leur dignité l'exige et qu'elles les aiment comme le Seigneur Jésus lui-même, elles sacrifieront tout et

demeureront en dépensant leur vie entière pour les pauvres, leurs seigneurs.

Le Père Juan, éloigné de l'Hôpital, devenu mendiant pour les pauvres malades, sans voir leurs visages mais le cœur entièrement tourné vers eux.

María Ràfols, depuis l'Inclusa, recherchant tout ce dont les enfants ont besoin et que la Sitiada ne fournit pas. Toutes, dans un service poussé jusqu'à l'héroïsme, contribuant à relever l'économie exsangue de l'établissement.

5.2 Les Visiteurs royaux (1815)

Un événement important est la présence à l'Hôpital des Visiteurs royaux, désignés par le Monarque, qui, conformément aux Statuts et Ordonnances de l'institution, devaient y effectuer tous les trois ans une visite d'inspection, demandée par la Sitiada au Roi. À ce moment-là, leur présence est providentielle et décisive pour affronter la nécessité de doter les Sœurs de Constitutions approuvées par l'Église et reconnues par la Sitiada elle-même.

Les Visiteurs, nommés par le Roi Ferdinand VII, sont Don Pedro Valero, Gouverneur de la Sainte Église Métropolitaine de Saragosse et évêque élu de Gérone, et Don Benito Fernández de Navarrete, Doyen et Régidor de l'Hôpital. L'édit officiel de la Visite est rendu public le 4 juillet 1815, et la visite aux Sœurs a lieu le 10 juillet 1815, sous la forme d'un interrogatoire de cinq questions. Huit Sœurs y répondent, car Mère María Ràfols se trouvait alors en Catalogne¹⁰⁰.

Les deux questions les plus intéressantes sont la première et la deuxième. À la première question, qui demande *si les Sœurs soignent les malades avec douceur et charité*, les réponses sont presque toutes positives, comme le seront celles du reste du personnel de la Maison..

Les réponses à la deuxième question, à savoir *si elles vivent entre elles dans la paix et l'union et si elles respectent et obéissent à la Supérieure*, révèlent l'existence d'un certain malaise, qui montre *qu'il y a un manque d'unité et une acceptation incomplète de la Supérieure*.

On relève également certaines disqualifications à l'encontre de Mère María Ràfols, absente. Sœur Tecla affirme *que Sœur María Ràfols, lorsqu'elle était chargée de l'Inclusa, traitait beaucoup avec des hommes et qu'il conviendrait qu'elle ne retourne pas à cette charge*¹⁰¹.

La Sitiada, cependant, ne tient pas compte de cette déclaration de la Supérieure. Elle savait parfaitement que la responsabilité de Mère María Ràfols impliquait, entre autres, l'obligation de s'entretenir chaque mois avec les nombreuses familles de la ville qui élevaient les enfants de

l'Inclusa et, d'autre part, avec toutes les personnes susceptibles, par leurs aumônes, d'améliorer la situation des petits. Deux autres Sœurs se plaindront également d'elle, semble-t-il, parce qu'elle les avait corrigées, l'accusant de vouloir être Supérieure. Quel contraste avec la réalité! Lorsqu'elle sera élue Supérieure en 1826, elle présentera immédiatement sa démission, qui ne sera pas acceptée, assumant avec un esprit d'obéissance et de foi le service qui lui était imposé par cette nouvelle nomination.

Le 28 août 1815, Don Pedro Valero décède, interrompant la Visite. Comme remplaçant, le Roi nomme Don Jerónimo González, Gouverneur ecclésiastique de l'Archevêché vacant de Saragosse.

Après avoir surmonté certaines divergences entre les Visiteurs, la visite reprend le 20 novembre 1816 et, le 25 avril 1816, ils demandent à la Sitiada un rapport exhaustif sur la Fraternité. En juin de cette même année, le Docteur Novellas envoie son rapport et, le 9 juin, Don Antonio Martón, Comptable, fait de même¹⁰².

5.3 Constitutions : 1816-1824

Peu à peu, la sérénité et la paix se rétablissent au sein de la Fraternité. Cependant, l'absence de Constitutions approuvées conduit certaines Sœurs à entrer dans des couvents de clôture, comme Sœur Rosa Cuchi, le 22 juin 1815, afin *de se consacrer perpétuellement à Dieu*¹⁰³.

Ce passage de Sœurs vers d'autres formes de vie religieuse, leur permettant de professer des vœux perpétuels, conduit à ce que, le Père Juan étant éloigné dans ses Veredas depuis 1814, ce soit María Ràfols, alors sans aucune charge communautaire, qui prenne l'initiative, avec Sœur Tecla Canti, Supérieure, d'accomplir les démarches nécessaires pour obtenir l'approbation de la Fraternité. L'implication de María Ràfols montre *qu'elle continuait à exercer une influence déterminante dans les affaires de la Fraternité* et une grande autorité morale¹⁰⁴.

Des démarches sont entreprises pour obtenir l'approbation de Constitutions. L'une d'elles consiste à solliciter Monseigneur l'Archevêque de Saragosse, Don Manuel Vicente Martínez.

Ainsi vécurent les Sœurs depuis leur arrivée sans Constitutions écrites, jusqu'à ce que certaines Sœurs fassent part verbalement de leurs désirs à Son Révérendissime Excellence Don Manuel Vicente Martínez y Jiménez, Archevêque de Saragosse, qui, accédant à leur demande, donna verbalement mission à deux personnes instruites des affaires de la Fraternité de les rédiger ; celles-ci, après s'être concertées entre elles et avoir consulté certaines questions avec le même Illustre Prélat, les rédigèrent ; présentées à la Révérendissime Sitiada en 1818, examinées par celle-ci et après y avoir apporté quelques légères

modifications et additions, elles furent approuvées par la même le 18 novembre 1818.

Le fait que l'initiative émane de l'autorité ecclésiastique diocésaine et qu'elle réponde en même temps à une demande des Sœurs elles-mêmes place la question dans un cadre canonique juste, bien que l'acceptation de cette règle relève également de la Sitiada¹⁰⁵.

La rédaction fut confiée à deux personnes instruites des affaires de la Fraternité. S'agissait-il de Don Narciso Olivas et de l'Archidiacre Don Vicente Ximénez, du Chanoine Amar, ou peut-être de Don Juan Bonal ?

Deux autres démarches consistent en la présentation de deux documents signés par Sœur Tecla Canti et Sœur María Ràfols. Le 25 avril 1816, un rapport adressé aux Visiteurs *exposant les fins, les aspirations et les besoins de la Fraternité*.

Le 5 juin 1816, une relation des exercices et règles de vie intérieure des Sœurs, de leurs affectations à l'Hôpital et de la répartition horaire complète de la journée. Don Ignacio Tellechea affirme *que la sobriété de cette répartition horaire cache et proclame le degré de générosité, d'abnégation et de service des Sœurs : elles vivent, comme des religieuses d'une grande exigence et austérité, une journée épuisante, de quatre heures du matin à dix heures du soir en été, et jusqu'à neuf heures en hiver¹⁰⁷.*

Pour l'instant, cependant, tout reste paralysé. Dans les actes des 20 et 27 février et du 3 mars 1817, apparaît l'inquiétude de la Sitiada en apprenant que deux Sœurs souhaitent entrer chez les Filles de la Charité. Le motif est *qu'elles se trouvent à l'Hôpital dans une situation précaire : elles ne sont pas constituées en congrégation régulière et n'ont pas reçu de Constitutions servant à leur direction intérieure et extérieure. Elles désiraient se consacrer au service de Dieu par charité¹⁰⁸.*

Ce fait entraîne la mise en ordre des Constitutions. Le 16 novembre 1818, les Constitutions sont présentées à la Sitiada. Rédigées sur ordre de l'Archevêque, elles sont approuvées en Junta le 18 novembre 1818, avec quelques modifications concernant les services à rendre dans la Maison. Intégrées ces modifications, elles sont définitivement approuvées le 11 janvier 1819.

La diligence des Visiteurs et de la Sitiada pour reconnaître la Fraternité comme Congrégation de Droit diocésain à vœux perpétuels fait que les Sœurs à l'origine de l'alerte ne quittent pas la Fraternité et qu'aucun autre départ ne soit enregistré durant ces années. En revanche, trois entrées ont lieu en 1819¹⁰⁹. Cependant, les aléas politiques du Triennat libéral obligent à retarder leur entrée en vigueur jusqu'en 1824.

Néanmoins, bien que ces Constitutions comportent les éléments essentiels d'une Congrégation religieuse, recueillent le charisme et l'esprit des origines et constituent une étape très importante pour la Fraternité, elles ne lui

*confèrent pas l'indépendance nécessaire vis-à-vis de la Sitiada. Elle continuera à en dépendre, par exemple, pour un aspect aussi vital que l'expansion et la réponse aux appels venus d'autres lieux : Burgos, le 7-XII-1818, qui, comme ceux des Canaries le 8-V-1815, puis Alcañiz le 13-III-1826, ne purent être réalisés*¹¹⁰.

Mère Maria Ràfols demande l'autorisation, le 1er avril 1815, de se rendre à Vilafranca del Penedès pour voir sa famille qu'elle n'a pas vue depuis plus de dix ans. C'est le moment où se produisent par correspondance certains contacts du Père Juan avec des Fraternités catalanes.

Nous ne connaissons pas la date exacte de ce voyage, accordé pour deux mois. Nous savons cependant que, le 10 juillet, lors de la rencontre de la communauté avec les Visiteurs, elle n'est pas présente.

Elle réapparaît dans les actes de la Sitiada pour des affaires concernant l'Inclusa le 28-IX-1815. Il est certain qu'à cette époque se réalise l'entrée des trois postulantes catalanes mentionnées précédemment¹¹¹.

L'union des Fraternités est une aspiration. Dans ce sens, Sœur Tecla et Sœur Maria Ràfols écrivent à Palafox, en 1817, lui exprimant que, *pour perpétuer cette Congrégation, comme ils le désirent également de nombreux Frères Obregones, ils cherchent à s'unir avec plusieurs autres Fraternités ; ainsi, ces deux corps pourraient mieux se soutenir et embrasser les deux branches, hommes et femmes, les Frères s'occupant des uns et les Sœurs des autres, pour le soulagement universel de l'humanité affligée. Pour réaliser ces projets, nous avons déjà écrit aux Sœurs de Huesca, Valls et Cervera, qui entreranno volontiers dans ce dessein, ainsi que le prêtre Don Juan Bonal. Certains souhaitent que nous nous établissions dans cet Hôpital Général (de Madrid) et, pour notre part, nous ne nous y opposerions pas, pourvu que ce soit la volonté du Souverain*¹¹².

De son côté, depuis ses Veredas, le Père Juan agit avec d'autres prêtres pour promouvoir l'union des différentes Fraternités afin de briser la résistance des Juntas à leur consolidation et à leur expansion. Un témoignage en est la lettre de Don Narciso Xifreu, datée du 13 octobre 1814, engagé dans la direction des Fraternités, écrite de Gérone au Père Juan en réponse à une lettre précédente de celui-ci, dans laquelle transparaît le désir de les consolider en formant un institut unique¹¹³.

Un autre témoignage est la lettre de Don José Martínez Escobar, adressée au Père Juan depuis Grande Canarie le 18 mai 1815, dans laquelle il lui écrit : *« Déjà dans mes précédentes lettres je vous avais fait part des démarches entreprises pour atteindre le but désiré, à savoir que quelques Sœurs viennent dans ces Îles, pour y remplir les fonctions et suivre les mêmes Règles qu'à Saragosse. »*

Cette lettre — commente Don Ignacio Tellechea — semble supposer une correspondance antérieure entre le Canarien et le Père Bonal et montre clairement que celui-ci, malgré son isolement extérieur par rapport à la Fraternité, demeure le père de celle-ci, rêvant de l'étendre au-delà de Saragosse. Le correspondant canarien affirme avoir vu et constaté « durant l'espace d'une année » le style des Sœurs (qu'ils appellent Hermanas pardas) à l'Hôpital de Saragosse. Il souhaitait qu'elles soient expérimentées et servent de pépinière pour d'autres nouvelles vocations qui, par la suite, prendraient l'habit sur place. Ce prêtre enthousiaste n'oublie pas d'envoyer ses salutations à Mère Tecla, alors Supérieure de la Fraternité¹¹⁴.

Il existe encore un troisième document, intitulé *Plan ou Règlement*, adressé aux Visiteurs Don Pedro Valero et Don Benito Fernández Navarrete, sans date. Comme Don Pedro mourut le 28 août 1815, il doit être antérieur à cette date. Il ne porte pas de signature, mais la concordance de certains points avec ceux exposés dans sa lettre au Père Juan par Don Narciso Xifreu amène à penser qu'il pourrait être inspiré par le Père Juan dans son effort pour obtenir l'union des Fraternités et l'approbation des Constitutions.

Le paragraphe I affirme *qu'il convient de prescrire une Règle aux Sœurs des diverses hospitalières existantes — telles que celles de Saint Vincent de Paul, de Jésus Nazaréen, de la Congrégation du Bon Pasteur — ou un extrait de ce qu'il y a de plus choisi parmi celles-ci, comme le font celles de Huesca, Barcelone et Cervera, ou d'en composer d'autres selon ce qui paraîtrait le plus opportun aux Révérendissimes Seigneurs Visiteurs.*

Il est question des patrons, Saint Joachim et Sainte Anne, de la Supérieure, de l'obéissance, des vœux, de l'admission des Sœurs et de l'idée latente de l'union des Fraternités. *Après l'organisation de la Fraternité, il conviendrait peut-être de l'unir à celles de Huesca, Valls et Gérone, et à toute autre qui le souhaiterait. Quant aux trois premières, il semble que cela serait possible ; celle de Gérone est entre les mains de l'Illustre Prélat de cette ville, actuel Visiteur royal de cet Hôpital, afin que, unies, les Fraternités puissent se secourir mutuellement.*

Tout se déroule simultanément et *dans la même ligne, et la visite de Mère Ràfols en Catalogne — non pour prendre l'air — s'inscrit parfaitement dans ce projet, tout comme la tentative de fondation aux Canaries évoquée plus haut¹¹⁵.*

5.4 Le Triennat libéral (1819-1823)

Le 1er janvier 1820, le général et homme politique libéral Rafael de Riego se prononce à Cabezas de San Juan (Séville).

En octobre 1820, est décrétée la suppression des ordres religieux, ainsi que des mesures répressives contre le clergé et contre les biens ecclésiastiques. C'est la première désamortisation.

Cette tension et ce malaise atteignent également l'Hôpital.

D'un côté, on retire aux Sœurs certaines attributions, comme la coupe des draps et la pratique de la saignée ; de l'autre, on leur confie d'autres services uniquement pour économiser la compensation financière exigée par le personnel de service, compensation que les Sœurs, elles, ne réclamaient pas.

L'autorité morale de Mère María Ràfols continue d'être reconnue non seulement à l'Inclusa, mais aussi à l'Hôpital. Son ascendant personnel est considérable, comme le prouvent plusieurs témoignages, parmi lesquels celui de Mère Raimunda Oliver.

À l'occasion des luttes politiques qui agitaient l'Espagne, des individus sans scrupules voulurent tuer les Sœurs, les attendant à la sortie de l'oratoire ; mais la Servante de Dieu sortit la première et, les saluant comme elle en avait l'habitude d'une légère inclination de tête et d'un sourire, réussit à leur faire abandonner leur dessein criminel, ces derniers se retirant sans faire le moindre mal aux Sœurs¹¹⁶.

Dans ce climat hostile, elles poursuivront leur chemin de fidélité et d'amour, de don d'elles-mêmes jusqu'à l'extrême. Les actes consignent leurs privations et économies au profit de la Maison, qui restait étouffée par les dettes.

Le 27 septembre 1821, la Junta municipale de Santé demande au Président de la Sitiada si, en cas de malades atteints d'épidémie, les Sœurs pourraient les assister. Celles-ci, tant individuellement que collectivement, s'offrirent avec la plus grande générosité et le plus grand zèle à apporter toute leur assistance à toute personne infectée par le contagion, aussi bien au Lazaret impur que dans la Ville... Car la méfiance et le rejet ne se combattent pas par davantage de méfiance, mais par l'amour et la générosité¹¹⁷.

Le 27 décembre 1821, par décret des Cortès, est décidée la création de la Junta municipale de Bienfaisance, composée de membres favorables au nouveau Gouvernement. La séance constitutive de celle de Saragosse a lieu le 6 avril 1822, abolissant ainsi l'ancienne Junta de Sitiada.

Cette Junta municipale de Bienfaisance eut une existence brève.

L'entrée en Espagne du duc d'Angoulême, à la tête de l'armée française — *les Cent Mille Fils de Saint Louis* — met fin au Triennat libéral.

Le 7 avril 1823, le pouvoir absolu est restitué au Roi, et l'ancienne Junta de Sitiada est à nouveau rétablie le 2 avril 1823.

5.5 Approbation des Constitutions et profession des vœux

Le 28 avril, la Junta de Sitiada rétablie se réunit.

Les Sœurs retrouvent la garde du matériel de chirurgie, on leur fournit des habits et des chemises, etc. Mais le plus important est que bientôt, le 3 juin 1823, apparaît dans les actes — malgré les nombreux problèmes que connaît l'Hôpital — la question des Constitutions des Sœurs, interrompue en janvier 1819, comme nous l'avons vu précédemment. Le 14 juin 1824, la Sitiada décide de les envoyer à l'Ordinaire afin *qu'avec son approbation elles puissent entrer en vigueur*¹¹⁸.

À la suite du décès de l'Archevêque Don Manuel Vicente Martínez y Jiménez, le Vicaire général, Gouverneur de l'Archevêché, Don Francisco Amar, Chanoine de la Sainte Église Métropolitaine de Saragosse, usant de *l'autorité ecclésiastique ordinaire qu'il exerce, les approuve et les confirme, les jugeant les plus conformes possible pour atteindre les fins et objectifs qui doivent être pris en compte en la matière, et estimant qu'elles doivent également contribuer au meilleur service de Dieu Notre Seigneur, de Notre-Dame de Grâce, à l'édification des âmes et à une plus grande utilité pour les Malades*¹¹⁹.

La seule raison d'être de l'Institut est clairement exprimée dans le premier chapitre : *Nul n'a plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis* (Jn 15,13).

Et plus loin, dans les pages où il est instamment demandé aux Sœurs de voir dans les malades, dans les enfants, dans ceux qui souffrent, *des frères en Jésus-Christ, et Jésus-Christ lui-même, qui aime être reconnu et vénéré dans ses pauvres et reçoit tous les services qui leur sont rendus comme faits à sa propre personne, ainsi que les présente la vérité éternelle et ineffable de Dieu aux yeux de notre foi. Éclairées par cette lumière qu'elles ne doivent jamais perdre de vue, et considérant chaque jour qu'à l'heure la moins attendue Jésus-Christ peut arriver dans leur salle sous la personne d'une malade, elles auront toujours un lit préparé et bien disposé*¹²⁰.

Le 10 juillet 1824, l'Ordinaire les approuve et les transmet à la Sitiada qui, en Junta du 15 juillet 1824, décide de les faire imprimer et de les mettre à exécution. Enfin, la Fraternité devient une Congrégation religieuse de Droit diocésain, la première en Espagne de vie apostolique.

Le Directeur, Don Narciso Olivas, dirige les Exercices spirituels.

Le 16 juillet 1825, les treize Sœurs ayant plus d'un an d'habit prononcent le Serment de Stabilité. Enfin, le 16 juillet 1826, toutes celles qui avaient fait le Serment de *Stabilité émettent leurs vœux pour le temps de leur appartenance à la Fraternité, à laquelle elles avaient promis de demeurer toute leur vie*¹²¹.

Le 1er avril 1826, arrive l'appel de l'Hôpital d'Alcañiz, demandant à la Sitiada deux ou trois Sœurs *pour y établir une autre Fraternité pour le soin et la meilleure assistance de ses pauvres malades*. Cependant, la Sitiada n'est pas encore disposée à laisser croître la petite Congrégation.

5.6 Mère María Ràfols à l'Inclusa (juillet 1813 – mai 1850)

Ce fut la tâche qui occupa sa vie pendant le plus grand nombre d'années. Elle y demeurera jusqu'en 1850, à l'exception de son éloignement forcé en prison et en exil, ainsi que des trois années qui suivirent sa première retraite, de 1845 à 1848. Le 29 mai 1850, l'Inclusa est transférée à la Maison de la Miséricorde, sous la direction des Filles de la Charité, présentes depuis 1845.

C'est une période riche en expériences, durant laquelle elle engage toute son existence dans un dévouement total, jour et nuit, au service de ce que l'Hôpital compte de plus faible et de plus démuné : les enfants, dont beaucoup sont malades. Dans le service quotidien, elle rendra concret son vœu d'Hospitalité : *Celui qui accueille un enfant comme celui-ci en mon nom, c'est moi qu'il accueille* (Mt 18,5), et elle marquera une manière d'être auprès d'eux ainsi que des lignes pédagogiques simples, nées de l'amour et mises au service de leur développement et de leur éducation. Une éducation intégrale, attentive à toutes les dimensions de la personne humaine.

Sur le plan transcendant, María Ràfols éveille cette dimension chez les petits : elle accompagne leur vie intérieure et leur apprend à se relier à un Dieu qui est amour. En même temps, elle cultive la formation religieuse des nourrices.

Le soin des besoins matériels, psychologiques et affectifs des enfants est primordial pour leur croissance. Consciente de cela, María Ràfols veille à l'alimentation, à l'allaitement, à l'hygiène des enfants et à la propreté de l'environnement. Elle ne ménage aucun effort pour obtenir des langes, des vêtements, des chaussures... et tout le nécessaire. Il faut souligner la création d'un climat approprié, dans lequel María Ràfols fut un élément essentiel.

Elle s'applique à instaurer entre nourrices, servantes et Sœurs des relations de cordialité et d'intérêt mutuel, qui bénéficient au développement émotionnel et psychique équilibré des enfants accueillis.

Les nourrices étaient les femmes qui allaitaient à leur sein un enfant qui n'était pas le leur. María Ràfols se soucie d'en assurer une bonne sélection et de créer entre elles une relation d'amitié qui procure à la maison le climat de sérénité et de paix dont les enfants ont besoin. Elle

défend leurs droits devant la Sitiada afin qu'elles soient payées à temps, demande que les salaires soient justes et qu'on leur fournisse l'alimentation nécessaire pour élever des enfants en bonne santé, en tenant compte du fait que, relativement souvent, certaines nourrices devaient allaiter trois enfants à la fois. Par ailleurs, la pauvreté de l'Hôpital frôle la misère. La Sitiada ne voit pas comment s'en libérer. Mère María Ràfols cherchera à l'atténuer en demandant l'aumône à ceux qui peuvent la donner, afin que ses enfants ne manquent pas du strict nécessaire.

Le local où se trouve l'Inclusa est un autre sujet de préoccupation.

Avec l'augmentation du nombre d'enfants, il devient nécessaire de changer de lieu, celui-ci étant exigü et peu lumineux. Elle parvient à le transférer dans le couvent de l'Encarnación, incorporé à l'Hôpital en 1813. Le litige avec les religieuses, auxquelles le couvent avait été usurpé lorsqu'elles l'avaient fermé à cause du danger couru durant les sièges de la ville, dura plusieurs années. Le 31 mars 1817, un accord est trouvé : les religieuses reviennent dans une partie du couvent, l'autre restant occupée par l'Inclusa. L'accord définitif sera obtenu en 1826 et en 1836, avec l'acquisition du jardin pour l'Hôpital¹²².

Ce qui lui est le plus douloureux est le nombre d'enfants qui meurent, surtout durant certains mois. Ainsi, en janvier 1815, 49 enfants entrèrent et 39 moururent. Les maladies infectieuses infantiles étaient alors très fréquentes et il n'existait pas de vaccins pour immuniser.

Tous les enfants ne sont pas internes. Tous ceux qui le peuvent sont confiés à des familles d'accueil, aussi bien en ville que dans les villages, moyennant un stipende versé par la Sitiada. Pour ceux qui se trouvent en ville, Mère María Ràfols doit contrôler le climat familial et les soins prodigués à l'enfant, en rencontrant chaque famille une fois par mois. Pour les enfants placés dans les villages, le contrôle est assuré par le curé. À plusieurs reprises, elle dut dénoncer des manques de soins ou d'autres problèmes, obligeant à reprendre l'enfant.

Afin de mieux veiller au sommeil des enfants internes, elle demande à dormir à l'Inclusa. Cela lui est accordé le 11 janvier 1819. La Sitiada lui fait confiance. Lorsqu'elle sera conduite en prison et en exil, les problèmes se multiplieront, surtout après 1836, lorsque l'Association des Dames voudra imposer ses critères.

5.7 Le Père Juan Bonal : aumônier et veredero¹²³

Durant ces mêmes années, le Père Juan parcourra sans relâche les chemins d'Espagne pour tirer l'Hôpital de sa misère. C'est le début du

chapitre le plus long et le plus dense de sa vie. Sans oublier sa vocation de Fondateur, il devient veredero de l'Hôpital. Il sera pendant vingt ans l'ambassadeur des pauvres, parcourant les routes de cette Espagne appauvrie, car la faim de chaque matin n'attend pas le changement des structures.

Les actes de la Sitiada consignent progressivement le résultat de ses quêtes.

Il recueille tout ce qu'on lui donne : vêtements, filasses, argent conservé pour acheter des toiles, poules consommées pour le bouillon et la nourriture des malades, bétail, laine pour les matelas, blé, orge, haricots...

Les documents détaillent ses départs, ses retours et tout ce qui a été recueilli.

On lui demande des comptes jusqu'au dernier maravédis, et son modeste salaire lui est versé avec trois ou quatre ans de retard.

Les veredas qui atteignent des lieux plus éloignés sont plus longues et plus fructueuses. Mais en même temps, la fiscalisation de la Sitiada et la bureaucratie des papiers augmentent. Rien ne détourne le Père Juan de son objectif, pas même la méfiance croissante.

La guerre laisse derrière elle des séquelles de haine et de rancœur.

Fidèle à sa vocation sacerdotale, le Père Juan fait de la vereda une plateforme d'évangélisation. Il demande des licences aux évêques des diocèses qu'il traverse afin de pouvoir offrir la réconciliation dans son ministère sacerdotal. Il prêche, et le fruit de sa parole n'est pas seulement l'aumône recueillie pour l'Hôpital, mais aussi l'affluence des fidèles au confessionnal, où il passe de longues heures en laissant une autre aumône : celle du pardon et de la paix¹²⁴.

En 1814, c'est lui-même qui propose de parcourir les villages du Royaume d'Aragon pour recueillir du *linge et tout ce que les fidèles voudraient donner*. Il n'a pas besoin d'y être incité : il voit la nécessité et se propose. Au cours de ces années 1814 et 1815, en commençant par l'Aragon, il atteint la Navarre et le Pays basque. Il recueille tout, jusqu'aux vêtements ne servant plus qu'à être déchirés pour faire des cataplasmes et des bandages. Lorsque la nécessité est si grande, tout est bien accueilli¹²⁵.

Dans ses quêtes, il est accompagné du maire, du curé ou d'une personne respectée du village, qui signe la liste des aumônes recueillies.

Il ajoute toujours aux données une note positive sur les personnes, les villages et les autorités qui l'accueillent et l'accompagnent.

Les situations désagréables, en revanche, il les traite avec une extrême délicatesse. Il excuse toujours, même en disant la vérité.

Ses phrases les plus fréquentes sont : *Ils se sont beaucoup appliqués dans ce village et avec charité... Ils m'ont accompagné avec le plus grand soin et la plus grande charité. Ils se sont montrés extrêmement généreux.*

Lorsqu'il n'a rien de positif à dire, il se tait.

Habituellement, il logeait chez le questeur de l'Hôpital, qui, en échange de certains privilèges et exemptions, était tenu de contribuer chaque année d'un demi cahíz de blé — mesure de capacité pour les grains, variable selon les régions — et d'héberger les verederos¹²⁶.

La vereda la plus longue et la plus éprouvante est celle qui commence le 16 août 1817 et qui, sur ordre du Comptable, se termine avant le 2 juillet 1818, date à laquelle le Président informe la Sitiada de son retour.

Ce furent pour le Père Juan des jours difficiles. Le Comptable lui impose comme assistant Mariano Sanclemente, un de ses amis, avec un objectif très précis : surveiller les pas du Père Juan. Sanclemente remettra en cause toute l'œuvre évangélisatrice accomplie par le Père Juan lors de sa vereda, sans vouloir reconnaître que, en touchant les cœurs par sa parole et son ministère au confessionnal, la générosité des gens envers les aumônes était plus grande. Les accusations de Sanclemente contre le Père Juan atteignirent un tel degré que la Sitiada lui ordonne de revenir à Saragosse sans achever l'itinéraire prévu.

Cependant, à son arrivée en ville, tous disparaissent. Mariano Sanclemente aussi. Le seul qui reste est le Père Juan. Sa générosité et son détachement au service des pauvres sont totaux. Au début de 1819, cela fait quatre ans qu'il n'a pas reçu un seul centime de son modeste salaire.

Ce n'était ni le salaire ni l'argent avec lequel la Sitiada pouvait le gratifier qui le motivaient dans ses longues veredas, mais un véritable amour pour les pauvres de l'Hôpital et des villages qu'il traversait.

Mais la pénurie de l'Hôpital demeure grave, et le Père Juan continue avec le même engagement à chercher à la soulager, faisant abstraction de la méfiance et de la fiscalisation dont la Junta l'a entouré.

Il accepte de parcourir les villages autour de Saragosse pour vendre des numéros de la loterie de bijoux et du cochon de 17 arrobas mis en jeu entre 1819 et 1823, et il effectuera une quête de laine le 14 avril 1823.

À la fin du Triennat libéral, il poursuivra ses veredas.

Homme de Dieu, les évêques et les curés des diocèses qu'il traverse, ainsi que la Sitiada elle-même, reconnaissent que, lors de ses prédications dans les églises des villages, *il parvenait à rassembler une*

*assistance plus que ordinaire de fidèles, concluant ses sermons par des pleurs universels, ce qui se traduisait par un confessionnal très fréquenté*¹²⁷.

La Sitiada se convainc que Juan Bonal est un homme digne de confiance et lui laisse choisir ses accompagnateurs, presque toujours pris parmi les religieux qui avaient été contraints à l'exclaustration durant le Triennat libéral (1820-1823).

Depuis ses veredas, il ne perd pas le contact avec les Sœurs ni avec les prêtres qui, comme lui, sont engagés dans l'accompagnement de ces Fraternités.

Dans sa correspondance avec le Secrétaire de la Sitiada, on trouve, de temps à autre, des salutations adressées aux Sœurs et, dans l'une d'elles (1829), il lui demande que, *aux Mères María et Tecla, s'il en a l'occasion, il leur fasse savoir où je me trouve, et qu'elles me recommandent à Dieu avec toutes les Sœurs*¹²⁸.

Il existe aussi quelques lettres adressées directement par le P. Juan à M. Tecla en 1817, lorsqu'elle était Supérieure, comme celle qu'il écrit depuis Tortosa, étonné de ne pas recevoir de réponse à ses lettres¹²⁹.

Il s'agit d'un billet accompagné de notes comptables.

Dans d'autres lettres, il fait référence à la distribution des aumônes.

C'est elle que le P. Juan *charge de garder les aumônes recueillies, ce qui déplaît à la Sitiada, laquelle ordonne que tout passe par la receveur*¹³⁰.

D'autres fois, ce sont les aides du P. Juan qui adressent leurs lettres à M. Tecla, comme par exemple Pujadas, *qui lui demande de l'argent en échange d'une lettre de change*¹³¹. Sanelemente, lorsqu'il commencera à parler en mal du P. Juan, accusera les autres aides, Serrate et Plazas, *d'avoir envoyé à M. Tecla l'argent perçu sur les lioretts*¹³².

Et ce n'est pas tout. Lorsque, en 1815, il revient du Pays basque et qu'à son entrée à Saragosse on lui retient plusieurs pièces de toile faute de pouvoir acquitter les droits exigés par la douane, ils ne restent pas les bras croisés. Ils écrivent au Roi pour demander, par l'intermédiaire de Palafox, des ordres en faveur de la commission du P. Bonal, sollicitant son appui et le renouvellement des grâces dont bénéficiaient l'Hôpital et ses quêteurs.

La requête est signée, avec le P. Juan, par les Sœurs restantes du groupe fondateur : M. Tecla, Supérieure, Sœur María Ràfols et Sœur Raimunda Torrellas¹³³. Cela montre que la relation avec le P. Juan demeure étroite, bien que quelque peu en marge de la Sitiada, au point que, lorsque celle-ci apprend la démarche effectuée auprès du Roi, elle provoque un grave mécontentement envers le P. Juan.

Dans toutes ses veredas, le P. Juan poursuit son œuvre d'évangélisation. Partout où il passe, il laisse une empreinte profonde.

Les lettres qui arrivent parlant de lui, durant ces années, en particulier celles des évêques, sont d'une grande beauté. Elles dressent le portrait d'un homme passionné par Dieu et engagé dans toutes les misères matérielles et spirituelles des personnes qu'il rencontre au cours de son pèlerinage à travers les villages.

Le 7 août 1824, il revient de la vereda commencée le 15 septembre 1823, découvrant avec une joie immense que sa petite Fraternité est devenue une Congrégation religieuse. Cela faisait environ un mois que l'Église diocésaine l'avait reconnue comme telle. Sa joie fut grande. *Sa mission de Fondateur avait atteint un but ; son charisme de Charité perdurerait ; l'Église donnait stabilité et continuité à son œuvre*¹³⁴. Ses souffrances et celles des Sœurs avaient porté leur fruit. Quelle célébration ce dut être ! Que profondes et denses furent leurs conversations durant le mois et demi, à peu près, qu'il passa à l'Hôpital avant de commencer la vereda suivante, qui dura du 28 septembre 1824 au 5 avril 1825. Jusqu'à sa mort, il ne se reposera plus. Son passage à Saragosse sera bref. Il se repose, prie et prépare ses nouvelles sorties auprès de Notre-Dame du Salz, à Zuera (Saragosse).

En août 1825, il repart. *Dieu seul connaît ses sermons et ses exhortations, ainsi que les innombrables heures passées au confessionnal*¹³⁵.

Ce contact avec les personnes dans le ministère de la réconciliation lui révèle des situations d'irrégularité dans divers mariages, ainsi que l'existence de péchés réservés aux évêques ou au Saint-Siège. Afin de ne pas s'attarder excessivement dans les villages et de rendre la paix par le pardon *et la régularisation des mariages*, il demande et obtient des évêques et du Nonce la licence de confesser et d'absoudre des péchés réservés¹³⁶.

Précisément en septembre 1826, *il est nommé Théologien consultant et Examineur synodal du Saint Tribunal de la Nonciature apostolique d'Espagne*¹³⁷. Tout l'encourage à poursuivre ses veredas, qui s'enchaînent presque sans repos, suivant des itinéraires très divers qui le conduisent jusqu'à Palencia, Valladolid, León, d'un côté, et vers Valence, Cuenca, la Catalogne, les Provinces basques, de l'autre, mais désormais libéré des formalités imposées en 1817¹³⁸.

Dans une Espagne brisée par la guerre, il recherche la réconciliation des hommes avec Dieu et des hommes entre eux. Il fut un artisan de paix. Ainsi l'affirme l'Évêque de Sigüenza : *Continuez à travailler avec l'ardent zèle qui vous anime dans le ministère de la réconciliation des hommes avec Dieu [...], car, outre avoir prêché la pénitence aux peuples, vous avez inculqué la paix sainte et l'union fraternelle si nécessaires en ce temps*¹³⁹.

L'un de ses grands objectifs sera d'offrir un logement digne aux aliénés, en construisant un département pour eux dans le nouvel Hôpital qui, étant destiné aux convalescents, n'en disposait pas.

Comme toute grande œuvre, la sienne connaîtra de nombreux obstacles.

Le P. Juan sera arrêté, les biens recueillis lui seront confisqués et il sera contraint de les restituer dans les villages. D. Ignacio Tellechea affirme que les épreuves de Mosén Juan, *arrêté comme un vulgaire malfaiteur, privé du fruit de ses efforts, veillant et se levant avant l'aube, faisant preuve d'une patience héroïque, témoignent largement de sa charité héroïque.*

En mai 1829, il se trouve en La Rioja et continue de penser à se rendre à Burgos et à León. De là, il écrit sa dernière lettre, dans laquelle il détaille où il dépose ce qu'il recueille au cours de la vereda. C'est presque un testament, qui reflète cet oubli de soi et ce don absolu à sa grande œuvre de charité¹⁴⁰.

Au retour de La Rioja, il se dirige vers le Sanctuaire de Notre-Dame du Salz, à Zuera, à 30 kilomètres de Saragosse, lieu de silence et de paix où il se retirait fréquemment pour prier et préparer ses veredas.

Il dut y parvenir épuisé. Le 17 août, l'Hôpital est averti de la gravité de son état. La Sitiada ordonne qu'un médecin s'y rende, accompagnés de Sœur Tecla, l'une des fondatrices, et de Sœur Magdalena Hecho, parmi les plus jeunes. À leur arrivée, elles font prévenir Huesca, d'où arrivent Sœur Pabla Vives, Supérieure, et Sœur María Miralles.

Sereinement, il prépare sa rencontre avec le Seigneur. Il fait le testament de ses modestes biens : quelques duros et ses livres. Dans une grande paix et une foi profonde, il se prépare et attend l'arrivée du Seigneur le 19 août 1829.

Son corps, accompagné par les Sœurs de Saragosse, est enseveli dans la crypte de l'Hôpital, là où reposaient les premières Sœurs qui avaient donné leur vie par amour et dans le silence, comme lui le désirait, et où seront également déposés, en 1853, les restes de M. Ràfols.

Les lettres parvenues de tant de villages après sa mort expriment l'accueil qu'avaient trouvé dans son cœur les problèmes particuliers de tant de gens simples qui cherchaient en lui une lumière, une aide, une solution.

5.8 Élection de M. Ràfols comme Supérieure (1826-1834)

Le 16 avril 1826 a lieu l'élection de la Sœur-Mère, appelée également par la Sitiada Sœur Présidente ou Supérieure, conformément à toutes les exigences prévues par les Constitutions approuvées. Est élue

M. María Ràfols, qui, dans le même acte, demande que sa démission soit acceptée, en raison de sa santé précaire. C'était la même raison qu'elle avait invoquée lors de sa démission en 1811¹⁴¹.

La santé est-elle l'unique motif de cette démission ? Le scrutin reflète l'existence de deux groupes et M. María, comme alors, veut aujourd'hui encore sauvegarder l'unité par-dessus tout. Mais la Sitiada ne retient pas ses raisons et la confirme dans sa charge.

Le problème surgit en raison de l'incompatibilité des fonctions, qui empêchait la Supérieure d'assumer simultanément la direction d'un département particulier de l'Hôpital. Si elle devait être Supérieure, il fallait la libérer de sa responsabilité à l'Inclusa. Qui la remplacerait dans un ministère aussi complexe et aussi prenant, non seulement par le travail interne, mais aussi par la relation permanente qu'il fallait maintenir avec les familles ayant les enfants ? M. María Ràfols est la seule Présidente à assumer simultanément les deux responsabilités. *Afin que la bonne administration et le soin des enfants exposés ne subissent aucun préjudice, il ne convient pas de l'éloigner ni de la séparer de l'Inclusa*¹⁴².

Avec une grande disponibilité, elle accepte cette double responsabilité.

Le moment est décisif pour la petite Fraternité qui commence son cheminement comme Congrégation.

Sœur Tecla et Sœur Raimunda sont élues Conseillères. Toutes trois sont les seules survivantes du groupe des Fondatrices. Il y a continuité et communion. Comme Maîtresse des novices, est élue le 4 mai 1826¹⁴³ Sœur Teresa Periu.

Elle défend l'ingéniosité des Sœurs pour augmenter les maigres ressources économiques fournies par la Sitiada. C'est le cas de Sœur Raimunda Torrellas qui, afin de pouvoir acheter des draps et des chemises pour les aliénés, met en place un poulailler. La Sitiada le remet en question. Mère Ràfols soutient la Sœur et la Junta est contrainte de reconnaître son intérêt pour les aliénés et de l'en remercier, bien qu'elle ne lui permette pas de poursuivre cette initiative. L'incident sert à sensibiliser la Sitiada aux besoins quotidiens des malades et à l'inciter à tenter d'y répondre.

La Fraternité ne se limite pas au cadre de l'Hôpital et de l'Inclusa.

Elle écoute et répond à d'autres appels, comme celui du 4 septembre 1826, demandant que *deux Sœurs de la Charité assistent une femme condamnée à la peine de mort. Les deux Sœurs allèrent assister et accompagner la femme condamnée au dernier supplice*¹⁴⁴. *Elles l'avaient déjà fait le 16 novembre 1815*¹⁴⁵.

En ce qui concerne l'Inclusa, elle accompagne le processus de chaque enfant, en particulier des externes. Elle dénonce tous les cas où

les enfants ne sont pas soignés et traités avec l'attention et l'affection requises, ainsi que ceux où la ruse est présente, certaines mères continuant à percevoir le stipendium après avoir abandonné l'enfant au tour.

De nombreuses personnes viennent aussi à elle pour lui demander des faveurs. Tous trouvent place dans son cœur ; elle s'efforce de se rapprocher de chacun et de l'écouter. Sa charité trouve toujours des moyens pour aider.

À ce moment-là, son rôle pour ouvrir des horizons plus larges est manifeste. *M. María elle-même demande une autorisation pour se rendre à Huesca, pour vingt jours ou trois semaines, afin d'accompagner une Sœur de cet Hôpital qui avait été en convalescence à Saragosse, et visiter en même temps ces Sœurs ; la Sitiada lui accorde l'autorisation pour ce temps ou pour celui qui serait nécessaire*¹⁴⁶.

Les trois années pour lesquelles elle avait été élue touchent à leur terme, et elle le rappelle à l'avance à la Sitiada afin qu'elle dispose l'élection de la nouvelle Sœur appelée à la remplacer. Ce fut un temps de paix, de consolidation intérieure, de communion née de la foi, de fidélité à l'esprit évangélique que marquent les Constitutions. Ce sont aussi des années de croissance. Depuis 1820, il n'y avait eu aucune nouvelle entrée de Sœurs. Elles étaient 13 au début. À la fin, elles sont 17, unies et engagées dans les mêmes objectifs.

Lors des élections du 22 avril 1829, est élue Sœur Teresa Periu. M. María Ràfols se retire à l'Inclusa pour continuer à lutter contre les problèmes de toujours, dont l'origine demeure la carence extrême dans laquelle se développe la vie de l'Hôpital. À l'Inclusa, la mortalité infantile est élevée. Certaines nourrices doivent continuer à allaiter trois enfants. À maintes reprises, elle demande que l'on augmente leurs rations et leurs salaires.

5.9 Prison et exil de M. María Ràfols (1834-1841)¹⁴⁷

La période de sérénité qui régnait à l'Hôpital et au sein de la communauté se voit bientôt troublée par les événements politiques qui donnent naissance à la première guerre carliste. Il ne s'agit pas seulement d'un affrontement d'intérêts dynastiques entre Don Carlos María Isidro, frère du roi défunt Ferdinand VII, et la fille de celui-ci, Isabelle II, mais de deux conceptions radicalement différentes de la vie : tradition et modernité. Les premiers se regroupent autour de Don Carlos, les seconds soutiennent la fille du roi.

Les soulèvements en faveur de Don Carlos se multiplient dans différentes régions d'Espagne et sont durement réprimés, leurs

participants poursuivis et sévèrement châtiés. À Saragosse, fut important celui qui eut lieu le 27 novembre 1834, dirigé par le comte de Penne-Villemur. Découvert, il fut immédiatement avorté. De nombreux militaires, des personnes influentes et des religieux y furent impliqués. Parmi le clergé se trouvait Don Antonio Nerín, garde-robe principal de l'Hôpital, qui réussit à s'enfuir, tout comme le comte de Penne-Villemur. Les personnes arrêtées subirent de lourdes peines.

Dans cette affaire se trouve impliquée Mère María Ràfols, et son nom apparaît lié à celui de la comtesse de Penne-Villemur, qui était restée à Saragosse après la fuite de son mari. Le même jour, toutes deux furent emprisonnées.

La tradition nous a transmis le souvenir que la Mère aurait été poursuivie en raison de sa grande charité, pour avoir caché, en un moment de grand danger, une personne recherchée. Plusieurs témoignages rapportent ce fait.

Aurait-elle protégé la Comtesse à l'Hôpital ?

Parallèlement à cette tradition, il nous est parvenu que, bien que la cause réelle de son arrestation fût sa grande charité, le prétexte invoqué fut une plaque de plomb qu'elle utilisait pour découper les fleurs en papier et en tissu qu'elle confectionnait.

Des documents conservés aux Archives historiques nationales recueillent les déclarations de deux personnes impliquées dans la conspiration du 27 février, qui travaillaient à l'Hôpital, l'un comme maçon, l'autre comme greffier. Ils accusent Don Antonio Nerín de fabriquer des balles et des cartouches dans sa chambre de l'Hôpital, et affirment que M. Ràfols lui avait remis à cet effet une grande plaque de plomb.

L'inspection réalisée par le Sous-délégué au Développement et à la Police le 7 mars 1834 ne trouve ni balles ni cartouches dans la chambre de Nerín, et la plaque de plomb se trouvait dans la chambre des Sœurs.

Pendant environ deux mois, M. María Ràfols reste détenue dans la prison de l'ancienne Inquisition, avec la Comtesse. Elles y entrèrent le même jour, le 11 mai 1834, et en sortirent après le 2 juillet de la même année, sous caution, laquelle fut acquittée, dans le cas de M. María Ràfols, selon la tradition, par Don Manuel Sevil. La Comtesse s'évade en octobre. M. María Ràfols rejoint l'Inclusa, précisément au moment où commence à se répandre en Espagne le choléra-morbus.

Onze mois après son arrestation, et neuf mois après sa libération, la Sitiada reçoit la communication du jugement définitif de la Salle royale du Crime : innocence et exil. Ainsi en témoigne l'acte du vendredi 10 avril 1835. *Bien qu'aucune complicité ne lui ait été reconnue, elle est*

*assignée au village de sa naissance, bien qu'elle tente de faire appel au tribunal en raison de son état de santé*¹⁴⁹.

Ces décisions exigeaient une exécution immédiate, mais M. María Ràfols ne peut se mettre en route car elle est malade.

Sur prescription médicale, elle doit garder le lit et, munie d'un certificat médical, elle parvient à retarder son départ de quinze jours, obtenant également que son exil soit commué en Huesca.

Elle arrive à Huesca le 12 mai, y étant accueillie avec une grande affection par les Sœurs et également par la Sitiada de l'Hôpital de Notre-Dame de l'Espérance, qui pourvoit, malgré sa maladie, à tous ses besoins.

La Sitiada de Saragosse promet d'envoyer à la Junta de Notre-Dame de l'Espérance six réaux de vellón par jour afin de couvrir les dépenses occasionnées par María Ràfols, pour que son séjour ne soit pas une charge pour un Hôpital qui souffrait d'une pénurie semblable à celle de la capitale aragonaise.

Le changement de la situation politique entraîne un changement des Régidors de la Junta de Saragosse et, dans leur volonté de remettre en ordre l'économie de la Maison, le 25 janvier 1836, *ils suspendent le versement de l'allocation accordée*, la jugeant trop lourde pour l'Hôpital. M. María Ràfols réclame ce qui lui est dû en justice à Huesca. Elle obtient finalement la moitié de la pension fixée, soit trois réaux de vellón.

En 1841, la situation politique ayant changé, elle sollicite auprès de la Junta municipale de Bienfaisance de l'Hôpital de Saragosse son retour dans cette ville. Informée par la Junta elle-même, celle de Huesca lui répond *que la bonne conduite qu'elle a eue durant sa longue permanence dans cet Hôpital la rend digne de toutes vos attentions*¹⁵⁰.

5.10 Dernières années de la vie de M. Ràfols

Le 19 juin 1841, M. María peut enfin se présenter devant la Junta de l'Hôpital de Saragosse. Sa santé s'étant notablement améliorée, elle reprend son travail dans les salles auprès des malades, puis, quelques mois plus tard, retourne auprès de ses enfants de l'Inclusa, en remplacement de Sœur Tecla Canti, malade. À la demande de l'Association des Dames, elle en reçoit la charge le 9 septembre 1842. À ce moment-là, la pauvreté de l'Hôpital est si extrême que, l'année suivante, on envisage de le fermer. La Régence vient alors à son secours¹⁵¹.

Cependant, ses forces déclinent et la Junta estime qu'elle a largement mérité sa retraite, qu'elle lui accorde le 30 mars 1845, en raison de son âge avancé, étant remplacée par Sœur Teresa Periu.

Son repos est toutefois de courte durée. Lorsque Sœur Teresa est élue Supérieure le 24 février 1848, Sœur Josefa Codina la remplace à l'Inclusa.

Trois mois plus tard, celle-ci est relevée de sa charge et l'on fait revenir M. María Ràfols le 20 août 1848. Malgré la fatigue que représente cette réintégration et bien que ses forces déclinent, la Junta a peine à se passer de sa présence.

Le dernier document où figure son nom est un reçu de mai 1850 pour le paiement des nourrices et des servantes — sa préoccupation constante.

Le 29 mai 1850, l'Inclusa est transférée dans des espaces libres de la Maison de la Miséricorde, qui, depuis 1845, est dirigée par les Filles de la Charité, formant ainsi une autre communauté spécifique pour ces enfants.

Sur le plan administratif, l'Inclusa continue de dépendre de l'Hôpital, et les enfants demeurent toujours présents dans le cœur de la Mère, où elle les portera jusqu'au bout.

Sa santé s'affaiblit peu à peu. La hémiplegie apparaît bientôt et la rend progressivement impotente. Tant qu'elle le peut, traînant sa jambe, elle s'approche du chevet des malades pour leur apporter consolation et paix, pour raviver en eux la flamme de la foi et de l'espérance en la vie qui ne finit pas.

La paralysie progressive la cloue au lit, lequel devient une véritable école pour les Sœurs : *à la tombée du jour, elles se réunissent autour de sa couche, lui racontent ce qui s'est passé durant la journée et écoutent sa parole, qui projette lumière et vie*¹⁵².

Peu à peu, sa vie s'éteint silencieusement. Le 30 août 1853, à deux mois de ses 72 ans et à quatre mois de ses 49 années de vie dans la Fraternité, elle décède.

Toute sa vie fut un long hiver, un temps de semailles.

Il fallait qu'elle meure pour que, de la semence enfouie dans la terre, surgisse avec force la plante et qu'elle devienne un arbre luxuriant.

Le printemps est à la porte...

III . FRATERNITÉ DE HUESCA

1. Fondation de la Fraternité (19-V-1807)

L'initiative de cette fondation revient à Monseigneur Joaquín Sánchez de Cutanda, évêque de Huesca, ému par l'abandon des pestiférés lors de l'épidémie qui ravage la ville en 1804. Ayant pris

connaissance de l'assistance assurée par les Sœurs à l'Hôpital de Saragosse, il souhaite qu'elles soient présentes dans la ville pour le soin des malades et le soulagement des orphelins et des enfants exposés, afin de les éduquer de manière effective et profitable¹⁵³.

Huit Sœurs à l'Hôpital et quatre à la Maison de la Miséricorde formeraient une unique Fraternité, sous l'autorité d'une Sœur-Mère, qui serait en même temps Supérieure de l'Hôpital de Notre-Dame de l'Espérance, une autre étant nommée pour le gouvernement quotidien et immédiat de la Maison de la Miséricorde¹⁵⁴.

Comme responsable de ces deux communautés, Monseigneur l'Évêque demande une Sœur de la Charité de Saragosse. La Sitiada de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce, correspondant à une confiance qui l'honorait, en raison du caractère respectable du Prélat qui la sollicitait, et bien qu'il lui fût très pénible de se séparer d'aucune de ses Sœurs, voulut faire le don le plus accompli et choisit pour cette mission Sœur Teresa Calvet — l'une des douze Sœurs venues avec M. María Ràfols de Barcelone pour fonder — femme de grande vertu et d'un caractère particulièrement adapté à cette charge. Mais ***quelles difficultés la Sitiada n'eut-elle pas pour obtenir son consentement à ce transfert !*¹⁵⁵

L'activité assistancielle des Sœurs est régie par les Pactes signés avec la Sitiada, dans lesquels sont établis leurs obligations et règlements.

Quant au régime intérieur de la Fraternité, il demeure sous la direction et la juridiction spirituelle de l'Évêque. Seule l'activité caritative relève de la juridiction des Directeurs des deux établissements. L'ordre ou la répartition des Sœurs, les changements de maisons et surtout l'admission de nouvelles Sœurs relèvent de la Fraternité¹⁵⁶.

Le P. Juan apparaît comme l'intermédiaire et le guide de cette Fraternité, comme il le fut pour celle de Saragosse. C'est bien lui qui conduisit effectivement les deux Fraternités depuis la Catalogne, leur donna des Règles pratiques et les dirigea avec édification et zèle.

Avec Sœur Teresa Calvet, la Sitiada de Saragosse cède une autre Sœur, Sœur Antonia Dalmau, originaire de Reus, qui avait reçu l'habit à Saragosse le 12 juillet 1805. Le nombre de douze Sœurs sera complété par celles que le P. Juan continuera d'amener de Catalogne. Six d'entre elles reçoivent l'habit à Valls le 10 mai 1807. Le 14 juin 1807, Sœur Sebastián Moreno reçoit l'habit à Huesca, puis Sœur Rosa Miró le 13 décembre 1808, Sœur Eulalia Abella le 24 mai 1809 et Sœur Anastasia González le 5 février 1809¹⁵⁷.

2. Début de l'œuvre éducative

Avec la fondation de Huesca, le charisme de l'Hospitalité s'incarne de manière plus pleine dans le domaine éducatif.

Pour Monseigneur l'Évêque, l'éducation est un exercice d'amour, une véritable charité.

Il décida (...) d'ériger cette Fraternité ou Congrégation de Charité et de déposer ses sollicitudes et ses soins attentifs dans les cœurs chrétiens de telles Sœurs, qui, par le seul amour de Dieu, le zèle de sa gloire et l'accomplissement de leur Institut caritatif, rempliraient de manière exemplaire des devoirs si saints et religieux.

Mais, désireux d'étendre toute sa protection, son appui et son réconfort aux orphelins et aux abandonnés, afin de les recueillir, les protéger, les élever, les instruire et les éduquer, il résolut et ordonna que le soin de la Maison de la Miséricorde et l'éducation des enfants exposés soient confiés à la garde et à la charge de ces mêmes Sœurs de la Charité, qui, par obligation et par vertu, s'appliqueraient avec ardeur à leur éducation et à leur soin.

L'objectif était de les éduquer et de les instruire, c'est-à-dire de former toutes les dimensions de la personne, dans une conception chrétienne de l'homme. Monseigneur l'Évêque était convaincu que les Sœurs graveraient, par leurs paroles et leurs bons exemples, dans ces cœurs si tendres et si sensibles à toute impression, l'amour saint et la crainte de notre grand Dieu, les préceptes de sa Loi divine, les principes et maximes de notre sainte religion, l'inclination au travail et l'horreur de l'oisiveté.

Cette formation religieuse devait se projeter dans leur vie : être et agir dans une parfaite cohérence. C'est pourquoi elles leur enseigneraient à être exacts dans leurs devoirs envers Dieu, ponctuels dans ceux de leur état, modérés dans leurs passions, innocents dans leurs mœurs, humbles dans l'élévation, résignés dans l'adversité, retenus face aux injures, véridiques dans leurs paroles, honnêtes dans leurs affaires, justes dans leurs relations, les éduquant dans une heureuse ignorance de tout ce qui est péché, afin que, formés dans cette saine doctrine, ils agissent conformément à celle-ci en quittant la Maison.

Ils atteindraient ainsi une parfaite insertion sociale, devenant des amis fidèles, des citoyens utiles, des sujets dociles, bons pour Dieu et pour la Patrie, pour eux-mêmes et pour l'État.

3. Parcours historique de cette Fraternité

Nous situerons les faits dans les différents supérieurs qu'a connus cette Fraternité.

3.1 Sœur Teresa Calvet (19-V-1807 au 10-VI-1812)

Biographie

Elle était née à Barcelone et c'est à Barcelone qu'elle reçut l'habit le 13 décembre 1804, avant d'entreprendre le voyage vers Saragosse, M. María Rafols, le P. Juan Bonal, les Frères et les dix autres Sœurs qui formèrent la première Fraternité à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce.

Elle n'avait pas encore deux ans et cinq mois de vie dans la Fraternité lorsqu'elle fut désignée par la Sitiada comme Sœur-Mère, c'est-à-dire Supérieure, de la nouvelle Fraternité de Huesca. Elle exerça cette charge pendant trois ans, tout en continuant, *jusqu'à son décès le 10 juillet 1812, à être Présidente de la Maison de la Miséricorde, par disposition du Gouverneur ecclésiastique*¹⁵⁸.

Elle fut une femme *de grande vertu, d'un grand allant, d'une charité profonde et d'un caractère parfaitement adapté à sa mission. Elle donna constamment les preuves les plus claires d'une véritable Mère, compatissante et qui nous aimait tendrement.*

Durant sa maladie, elle souffrit *extraordinairement et pendant de longs mois, bien qu'aitée un peu plus de deux mois seulement, donnant en tout temps, et au long de cette épreuve, les preuves les plus évidentes de sa conformité à la volonté de Dieu.*

Elle décéda le 10 juin 1812 et fut enterrée dans l'église de la Maison de la Miséricorde. Les Sœurs en informèrent Monseigneur l'Évêque par une lettre empreinte d'amour et de vénération pour Mère Teresa.

Aspects importants de ce supérieurat

• Relations avec l'Évêque, la Sitiada et la Fraternité de Saragosse

La relation avec Monseigneur l'Évêque est plus proche et plus étroite qu'à Saragosse. Le régime intérieur de la Fraternité demeure *sous la direction et la juridiction spirituelle de l'Évêque, au moyen d'un Règlement qu'il leur communique.*

La relation avec la Sitiada est plus cordiale qu'avec celle de Saragosse. À Huesca, les Sœurs sont davantage prises en considération lors de l'organisation de l'Hôpital.

Cela se manifeste par des détails tels que la fixation des horaires de fermeture des portes, confiée à la Supérieure, en exigeant la ponctualité à l'heure du retrait et du dîner, y compris du prêtre et de l'apothicaire. De même, les heures de visite aux malades sont déterminées et il est interdit de leur apporter de la nourriture sans l'accord des Sœurs. Le chirurgien est sommé de remplir exactement ses obligations envers les malades et de traiter les Sœurs *avec plus de respect et les malades avec plus de charité.* Il appartient à la Supérieure d'assurer la

répartition des Sœurs, les changements de maison et surtout l'admission des candidates.

La Junta de l'Hôpital ne s'immisce pas dans les affaires internes de la Fraternité, ni dans sa vie spirituelle et ses coutumes, celles-ci dépendant directement de Monseigneur l'Évêque. *Ce n'est qu'en ce qui concerne les œuvres extérieures de charité et de bienfaisance qu'elles se soumettent aux Directeurs des deux établissements.*

Elle facilite également la relation des Sœurs avec le P. Juan, dans leur vie spirituelle, et sollicite son intervention directe dans certaines circonstances. Celle-ci est décisive au moment de la fondation, dans la marche de la Fraternité, dans l'échange des Sœurs et comme lien d'union avec la Fraternité de Saragosse.

La relation avec la communauté de Saragosse se fait souvent à l'insu des Sitiadas et parfois avec leur consentement. L'échange de Sœurs et l'entraide entre les deux Fraternités ne sont pas inhabituels.

En décembre 1809, M. Teresa Calvet se remet à Saragosse ; Sœur Serafina Vidal est transférée à la Fraternité de Huesca le 26 novembre 1809, et Sœur Antonia Dalmau à Saragosse le 29 juin 1811. Depuis Huesca, l'envoi de six poules, malgré leur pauvreté, pour atténuer la pénurie alimentaire des Sœurs de Saragosse, fut mal accueilli par la Sitiada de cette ville.

• Effets des sièges de Saragosse

Conséquences des Sièges de Saragosse Les conséquences des Sièges de Saragosse se font sentir les années suivantes à Huesca et, de manière très particulière, à l'Hôpital et à la Maison de la Miséricorde.

Les deux communautés souffrent d'une situation de pauvreté et de misère. Le manque de subsistances oblige la Sitiada, en 1811, à réglementer la consommation de pain, en demandant aux Sœurs de faire durer les provisions destinées à l'Hôpital. *Il est décidé de ne laisser entrer personne, sauf ceux qui viendraient pour un motif justifié, en en chargeant la Sœur Présidente, et de recommander très expressément aux autres Sœurs d'économiser autant que possible au profit de la Maison...*

Cette même année, la garnison française exprime ses plaintes concernant le traitement des soldats malades à l'Hôpital. Mère Teresa et la Sœur responsable de la cuisine *exposent tout le soin avec lequel elles traitaient les soldats français, car la Charité n'a pas de patrie. La Supérieure reconnaît qu'elles allaient jusqu'à se dépasser pour les satisfaire. Les plaintes pouvaient être dues au fait que l'on cuisinait avec du bois vert.*

En mars 1812, les dépenses considérables en pain et la pénurie des réserves obligent la Sitiada à réduire la ration des employés, Sœurs comprises.

Des membres de la Sitiada, avec les curés de Huesca, sortent chaque semaine pour recueillir des aumônes. Deux Sœurs mendent les dimanches de Carême aux portes de la Cathédrale et de l'église Saint-Laurent.

L'afflux de soldats malades conduit la Sitiada à espérer un secours des militaires eux-mêmes, probablement français. Un nouvel effort est demandé aux Sœurs afin de ne donner lieu à aucune plainte, fût-elle minime¹⁵⁹.

• La Fraternité masculine

Au départ, aucune communauté de Frères ne s'établit dans cette Fraternité. Toutefois, dès la Sitiada du 25 mai 1807, il est demandé au P. Juan de faire *venir un Frère apothicaire de Tarragone*, et dans celle du 21 novembre 1807, il est fait mention de la présence d'un Frère à l'Hôpital. L'année suivante, durant le premier Siège, alors que la Fraternité des Frères avait déjà été dissoute à Saragosse, c'est le P. Juan qui demande à Huesca *d'envoyer le Frère Subías à titre intérimaire, compte tenu de la situation de l'Hôpital de Saragosse, en raison du grand nombre de blessés causés par la guerre en cours*. Le Frère Subías était régulièrement malade, mais malgré cela, la Sitiada de Huesca accepta de l'envoyer, en demandant le retour d'un autre Frère qui semblait également être parti pour Saragosse.

Le 15 novembre 1808, le Frère Sobrerroca, chargé de la pharmacie, se retire volontairement. La Sitiada en informe le P. Juan, qui l'avait fait venir, lui exposant le cas, lui demandant *un remplaçant et de se soucier du jeune Catalan qui souhaitait entrer dans la Fraternité*.

Peu après, les actes de la Sitiada cessent de faire référence aux Frères, ce qui indique leur disparition en tant que tels. Toutefois, ils ne furent jamais présents comme Fraternité constituée dans cet Hôpital¹⁶⁰.

3.2 Sœur Josefa Boñán Brunet (25-VI-1812 au 27-XI-1814)

Biographie

Baptisée à Valls le 25 juin 1792, elle reçut l'habit le 10 mai 1807 dans cette même ville.

Elle est désignée par Monseigneur l'Évêque de Huesca après avoir reçu le rapport du Directeur de la Fraternité, le chanoine Don José Pons. Dans ce rapport, celui-ci propose Sœur María Mateu, qui avait été Présidente de la Miséricorde en raison *de l'absence et de la maladie de M. Teresa Calvet à Saragosse* et qui l'était encore à ce moment-là, ainsi que Sœur Josefa Boñán Brunet. *Toutes deux, par leurs dispositions et leurs qualités, lui paraissent capables d'exercer la charge de Supérieure*. Il ne signale

qu'une difficulté : Sœur Josefa n'a que vingt-et-un ans. Malgré cela, Monseigneur l'Évêque la nomma Supérieure.

Confuse et profondément troublée, Sœur Josefa Boñán répond à Monseigneur l'Évêque le 29 juin 1812 : Je ne puis, sans manquer à l'obéissance que je dois à Votre Excellence, ne pas lui représenter mon jeune âge, qui est de vingt ans et trois mois, circonstance qui, dans un gouvernement aussi difficile et périlleux que celui de cette Maison, mérite toute l'attention ; mes faibles lumières pour la gestion de ce qui survient sans cesse, mon manque total d'expérience, n'ayant jamais eu à m'occuper d'autre chose que d'obéir et d'accomplir ce qui m'était commandé, ainsi que mon inaptitude due à l'absence d'instruction et d'expérience. La claire conscience de tout cela, et celle qu'il existe d'autres personnes plus dignes et plus capables..., m'ont obligée à importuner Votre Excellence en la suppliant de bien vouloir me décharger de cet emploi nouveau, sous le poids duquel je succomberai nécessairement... Je répète, Excellence, que vous prêtiez l'oreille à mes justes supplications..., en vue de la plus grande gloire et honneur de notre grand Dieu et de l'utilité de ce saint Hôpital.

Malgré les raisons invoquées, Monseigneur l'Évêque la confirma dans sa charge et les chroniques rapportent qu'elle l'exerça à la satisfaction de ses Supérieurs et avec une grande acceptation de ses Sœurs.

Aspects importants de ce supérieurat

Il convient de souligner le rapport très élogieux de Don José Pons, Directeur de la Fraternité : *Les Sœurs qui résident à l'Hôpital et à la Maison de la Miséricorde, formant une seule Fraternité ou Congrégation, sont de bonne nature, de conduite morale irréprochable, exactes dans l'accomplissement de leurs devoirs et dignes d'estime.*

Un fait important est la prise d'habit de deux Sœurs à Huesca le 1er janvier 1813 : Sœur Pabla Vives i Martí, l'une des Sœurs les plus influentes de cette Fraternité, et Sœur María Teresa Musté i Vives, toutes deux originaires de Valls (Barcelone).

Le supérieurat de Sœur Josefa Boñán fut-il difficile ? La charge dépassait-elle ce que pouvaient supporter ses vingt ans et trois mois ? Dans la lettre déjà mentionnée, elle indiquait *craindre de succomber sous ce poids, après avoir manqué à Dieu et aux créatures, ce qui serait pour elle la plus grande douleur.*

Que ce soit pour ces raisons ou pour d'autres que nous ignorons, le fait est qu'elle quitte la Fraternité pour entrer chez les Capucines de Huesca le 27 novembre 1814¹⁶¹.

3.3 Supérieurats de 1814 à 1819

Biographie

À certaines occasions, la charge de Supérieure de la Fraternité fut assumée par Sœur María Mateu i Cantó, qui avait été Présidente de la Maison de la Miséricorde en raison de la maladie de M. Teresa Calvet, lorsque celle-ci se trouvait à Saragosse avec les Sœurs. Elle exerça également cette fonction ultérieurement. Elle avait été proposée par Don José Pons, avec Sœur Josefa Boñán, pour le supérieurat de la Fraternité après la mort de Sœur Teresa Calvet.

Née à Valls, baptisée le 6 janvier 1786, elle faisait partie du groupe fondateur de Huesca, recevant l'habit le 10 mai 1807.

Son passage au supérieurat après Sœur Josefa Boñán n'atteignit pas un an.

Le 10 septembre 1815, elle quitta la Fraternité pour entrer chez les Carmélites de l'Assomption de Huesca. *Elle exerça ces charges à la satisfaction de ses Supérieurs et de toutes les Sœurs.*

Fut également Supérieure Sœur María Miralles, dont on ne possède presque aucune donnée.

Après une lacune de quelques années, Sœur Pabla Vives est élue Supérieure de la Fraternité en 1819, et nous parlerons d'elle plus loin.

On connaît en revanche les noms des Sœurs qui furent Présidentes de la Miséricorde : après Sœur Teresa Calvet vinrent Sœur María Mateu, Sœur Rosa Miró (quatre ans), Sœur Sebastiana Moreno, Sœur María Teresa Musté (quinze ans), Sœur Francisca Tomás (quinze ans), Sœur Dolores Janer et Sœur Rosa Monclús¹⁶².

Aspects importants de ces supérieurats

Quatre Sœurs reçoivent l'habit à Huesca : María Francisca Tomás i Truch et María Antonia Ribas i Oliver, toutes deux de Valls, le 7 février 1815 ; Sœur Teresa Lacanda Fañanás, le 12 juin 1816, première Sœur de la Congrégation née à Huesca ; Rosa Monclús Subías, née à Radiquero, sœur de Don Juan Monclús, curé de Panzano, reçoit l'habit le 10 mai 1818.

La relation avec la Sitiada, qui confie de plus en plus de responsabilités aux Sœurs pour l'Hôpital et la Maison de la Miséricorde, est plus cordiale et plus proche qu'à Saragosse. Les propositions présentées par les Sœurs sont étudiées et, à de nombreuses reprises, approuvées. En 1816, il est confié aux Sœurs la surveillance des lessives, la présentation conjointe avec le Majordome de l'état de la Maison, et il est imposé à la Supérieure l'obligation de n'admettre que les malades de la ville et du diocèse de Huesca.

En juillet de cette même année, la Supérieure suggère l'opportunité d'admettre des Frères de la Charité pour recueillir des aumônes et *parce qu'il ne convient pas toujours aux Sœurs de s'occuper des hommes*. S'agit-il de faire renaître la Fraternité masculine ? Mosén Bonal apparaît lié à cette initiative, qui n'aboutit pas. Il présente également un nouveau projet visant à obtenir de meilleurs rendements économiques, lequel reste archivé.

Cela n'empêche pas que, dans certaines circonstances, la Junta se montre exigeante et contrôlante. En 1817, Sœur María Serra, de Barcelone, décède. À propos des frais de son enterrement, il est recommandé à la Supérieure que, si un autre décès devait survenir, elle en informe la Sitiada afin que celle-ci en dispose comme elle le jugera opportun.

Dans la même Sitiada du 8 mars 1817, il est dit à la Supérieure que, *désormais, elle devra rendre compte à la Sitiada ou à l'un de ses membres de toute somme reçue et de l'usage qui en est fait, et qu'elle ne devra pas donner de vin aux serviteurs ni aux malades sans prescription médicale*. La Sitiada décide également d'examiner s'il serait possible d'augmenter le nombre de Sœurs de la Charité afin de remplacer deux domestiques.

3.4 Sœur Pabla Vives (18-I-1819 au 18-VII-1852)

Biographie

Elle est la figure principale, avec Mère Teresa Calvet, de cette Fraternité dont elle fut Supérieure pendant plus de trente ans.

Comme nous l'avons indiqué précédemment, elle était née à Valls le 22 avril 1792 et prit l'habit dans la Fraternité de Huesca le 1er janvier 1813.

Dès son enfance, le Seigneur la prévint de ses douces bénédictions. Il la dota d'un cœur noble, généreux et compatissant, d'une intelligence vive, solide, pénétrante et perspicace, et d'une inclination naturelle pour la vertu. Elle avait une allure douce et agréablement sérieuse, une modestie majestueuse, une aversion pour les parures, le faste, la profanité et les divertissements, ainsi qu'une inclination naturelle pour la solitude et le recueillement.

Mais la vertu la plus éminente fut la charité envers les pauvres malades et, pour mieux l'exercer, elle revêtit l'habit de Sœur de la Charité... Son soin vigilant, son assistance ponctuelle et ses services pieux augmentèrent à tel point que ses Supérieurs, ainsi que ses propres Sœurs, voyant une âme embrasée de charité, n'hésitèrent pas à la nommer Supérieure de la Fraternité en l'année 1819, charge dans laquelle elle fut confirmée les années suivantes jusqu'à sa mort.

En tant que Supérieure, elle manifesta un enthousiasme infatigable et un souci constant afin que rien ne manquât pouvant contribuer au soulagement des malades et aux soins et besoins des Sœurs.

Elle décéda le 18 juillet 1852 et fut ensevelie le lendemain à la Maison de la Miséricorde.

Aspects importants de ce supériorat

Le P. Juan Bonal mourut à l'ermitage de Notre-Dame du Salz, où il se rendit avec Sœur María Miralles après avoir reçu l'avis de la gravité de son état. Les deux Fraternités furent présentes au passage vers l'éternité de l'un de leurs Fondateurs.

Un signe des relations existant entre les deux communautés est l'intérêt manifesté par Mère Ràfols à purger son exil à Huesca et non dans sa terre natale, où il lui avait été assigné. Elle vécut avec les Sœurs de Huesca pendant six ans.

Ce fut un temps fécond qui resserra des liens très profonds de fraternité entre les deux Fraternités, la seconde étant issue de la première et contraintes, par les Sitiadas, à vivre dans une totale indépendance l'une de l'autre. Les liens d'union dus à l'origine commune se maintinrent grâce à l'ombre protectrice du P. Juan et à la présence forcée à Huesca de M. María Ràfols, ainsi qu'à quelques échanges de Sœurs entre les deux Fraternités.

Cependant, cette relation personnelle ne pouvait suppléer la déconnexion et l'indépendance au niveau institutionnel, ce qui rendait l'avenir de la Fraternité incertain et empêchait l'existence d'une structuration interne vigoureuse ainsi que la possibilité d'une expansion. Voyant donc l'union avec Saragosse non seulement difficile mais impossible, Sœur Pabla chercha une solution par d'autres voies afin de rompre l'isolement entre les Fraternités et s'adressa à Mère Joaquina Vedruna, fondatrice des Sœurs Carmélites de la Charité.

La lettre de Sœur Pabla, datée du 14 mai 1848, propose l'union de toutes les Fraternités apparues en ces années, afin de former un seul corps, à l'exemple des Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul, mais soumises aux Seigneurs Evêques, comme l'était la Fraternité de Huesca, et non à d'autres religieux. Elle pensait ainsi *qu'elles pourraient être plus utiles et mieux se conserver.*

Parmi les avantages de l'union, elle voyait l'existence d'un noviciat bien organisé, tel que celui que possédait déjà Mère Vedruna ; une meilleure formation spirituelle et technique des Sœurs ; la configuration définitive d'associations nées presque au même moment, sur la même terre et avec des finalités semblables.

Les rêves ambitieux de Sœur Pabla englobaient la possibilité d'unir quinze Fraternités ou davantage, voire *toutes celles qui n'étaient pas de Saint-Vincent*. Ayant obtenu de Mère Vedruna l'approbation des Règles par le Souverain Pontife, elle pensait qu'avec son influence et celle que les autres Fraternités pouvaient exercer auprès des Seigneurs Évêques et du Nonce, il serait possible de faire de toutes les Fraternités un seul corps. Elle lui demanda donc de lui envoyer un exemplaire de ses Règles et se termina en lui demandant de bien vouloir lui répondre *sans perdre de temps*.

Nous ignorons s'il y eut une réponse de Mère Vedruna. Le rêve de Sœur Pabla était difficile à réaliser dans ces circonstances et ne se réalisa pas¹⁶³.

Lorsque la situation de la Fraternité de Saragosse changea et que celle-ci entama son expansion, les Sœurs de Huesca finirent par s'y incorporer le 25 avril 1868, seize ans après la mort de Sœur Pabla Vives.

Il convient seulement d'apporter quelques précisions à la lettre écrite par Sœur Pabla Vives. Elle n'était pas Supérieure générale des Sœurs de la Charité de Sainte Anne, comme on l'a parfois interprété, mais simplement la Supérieure d'une petite Fraternité qui ne comptait pas plus de douze Sœurs.

Il est vrai que Mère Vedruna avait obtenu une autonomie vis-à-vis des Conseils des Hôpitaux, du moins en ce qui concernait la marche de son Institut en tant que tel, chose que n'avaient pas totalement obtenue nos Fraternités de Saragosse et de Huesca, ni beaucoup d'autres, bien que celle de Saragosse ait déjà été reconnue comme Congrégation de droit diocésain le 10 juillet 1824 et que ses Constitutions aient été approuvées cette même année.

La pauvreté était si grande qu'elle menaçait non seulement l'existence des Sœurs, mais aussi leur maintien dans la Fraternité. Elle atteignit un tel degré que le Conseil directeur de la Maison des Enfants trouvés de Huesca, face à la pénurie, décida en 1831 de supprimer deux des cinq Sœurs chargées *de ce service pénible*, en tentant de les réintégrer dans la communauté de l'Hôpital de Saragosse. La Sitiada répondit au Conseil directeur de la Maison de la Miséricorde *qu'il n'était pas praticable de renvoyer les deux Sœurs à l'établissement d'où elles étaient sorties... en lui manifestant que les premières Sœurs ne sortirent d'aucune communauté, mais que... D. Juan Bonal les avait réunies en divers lieux et leur avait donné l'habit en différents endroits ; autrement dit, qu'il n'existait pas de centre commun d'où elles seraient parties pour venir ici, ni vers lequel elles devraient retourner dans un cas aussi extraordinaire que l'actuel*.

La Sitiada reconnut en outre son incompetence en la matière, puisque la décision devait impliquer le Seigneur Évêque et les deux

Sitiadas. La pauvreté commune rendait l'accueil des deux Sœurs trop onéreux.

D'autres faits peuvent être mentionnés, tels que la demande des Sœurs de vêtements pour se vêtir en 1823. Le cadre constant de leur vie fut la pauvreté, la simplicité *et la charité abnégée*¹⁶⁴.

4. Unification des Fraternités

Après la mort de Sœur Pabla Vives et jusqu'en 1891, l'événement le plus important fut l'incorporation de la Fraternité de Huesca à celle de Saragosse, déjà devenue Congrégation depuis l'approbation de ses Constitutions en 1824 par l'Archevêché de cette ville. L'année suivant la mort de Mère Rafols, la ville et la province de Saragosse furent frappées par une épidémie de choléra en 1854. Le dévouement, la générosité et l'esprit de sacrifice jusqu'à l'héroïsme des Sœurs attirèrent l'attention du Gouverneur civil, Don Cayetano Cardero, à tel point qu'il sollicita de la Reine Isabelle II une Ordonnance royale afin de fonder d'autres centres dans la province (Calatayud, Tarazona, etc.). L'Ordonnance royale fut accordée le 8 juillet 1857, marquant le début de l'expansion de la Congrégation depuis l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce de Saragosse.

Le 25 avril 1868, la Supérieure et la Présidente de Huesca, d'accord avec les Prélats des deux villes, demandèrent l'incorporation à la Maison-Mère de Saragosse.

*Un tel geste, soixante ans après la naissance et la séparation précoce, explique mieux que tout commentaire la fidélité et la fraternité maintenues malgré toutes les difficultés. Cent ans se sont écoulés depuis ce pas, qui représente une époque nouvelle et définitive des H.C.S.A. à Huesca, désormais intégrées dans la grande histoire et l'expansion de la modeste Fraternité née au début du siècle*¹⁶⁵.

Au moment de l'incorporation à la Fraternité de Saragosse, il y avait 22 Sœurs réparties entre les deux Communautés. La répartition exacte n'est pas claire. On dit que 9 Sœurs moururent à l'Hôpital ; 8 Sœurs à la Miséricorde ; les 5 autres : 2 à l'Asile de Huesca, 1 à Fraga, et pour 2 le lieu n'est pas précisé.

Les 16 Sœurs mentionnées à partir du n° 60, en tête desquelles figure Sœur M^a Dolores Marín, furent envoyées depuis Saragosse après l'incorporation de cette Fraternité de Huesca à la Maison-Mère. Avec ces Sœurs envoyées depuis Saragosse jusqu'en 1891, selon *le Livre des Entrées* de Huesca, le nombre total de Sœurs inscrites dans ce livre s'élève à 75.

Le nombre total des Sœurs qui entrèrent dans cette Fraternité, ainsi que les noms de celles qui servirent dans les deux établissements de 1807 à 1891, sont consignés dans *le Livre des Entrées* de la Fraternité de

Huesca. On y enregistre 75 Sœurs. Certaines quittèrent la Fraternité et quelques-unes, parmi elles, entrèrent dans d'autres Congrégations. *La majorité consacra leur vie à Huesca au service de la charité*¹⁶⁶.

Le 22 août 1868, Sœur Dolores Marín fut transférée à Huesca comme Supérieure de la Miséricorde. Par son caractère, sa bonté unie à une profonde compréhension de ce que devait être une Sœur de la Charité, Sœur Dolores était la personne la plus apte à faciliter l'intégration totale de ces deux communautés ou maisons de Huesca à la Maison-Mère de Saragosse, après 61 années de vie propre, avec leurs coutumes et leurs rythmes spécifiques, bien que les deux Communautés aient puisé au même esprit dans les Constitutions de 1805 données par le P. Juan Bonal¹⁶⁷.

V. DIFFÉRENCES ET ANALOGIES

ENTRE LES DEUX FRATERNITÉS

1. Différences

Celles-ci se réfèrent principalement à leur structure externe et aux relations de la Fraternité avec la Sitiada, de la Fraternité avec le Seigneur Évêque de la ville, de la Sitiada avec le P. Juan Bonal. Il existe également des différences dans les moments difficiles ou de crise, dans la désignation des Supérieures et dans les possibilités d'expansion des deux Fraternités.

Relations avec les Conseils (Juntas) des Établissements

Fraternité de SARAGOSSE

À l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce de Saragosse, s'impose une soumission totale et une dépendance absolue à l'égard de la Sitiada.

Selon l'orientation politique du Conseil, celui-ci se montrera parfois plus contrôlant que d'autres, mais exercera toujours le contrôle :

- de l'admission des Sœurs,
- de la nomination des

Fraternité de HUESCA

À l'Hôpital de Notre-Dame de l'Espérance et à la Maison de la Miséricorde, étant donné qu'il s'agit de centres plus petits, les relations avec les Conseils sont moins bureaucratiques et plus proches. Les Pactes reconnaissent et expriment le caractère religieux des Sœurs ainsi que leur dépendance spirituelle à l'égard du Seigneur Évêque.

Pour de nombreuses décisions,

Supérieures,
 – du transfert des Sœurs à l'intérieur de l'établissement,
 – de l'approbation des Constitutions,
 – de la nomination des confesseurs.

D'autre part l'importance de l'Hôpital rendra les relations très bureaucratiques et peu proches. Cet aspect s'accentuera particulièrement lorsque la Sitiada se transformera en Conseil municipal de Bienfaisance, d'existence brève durant le Triennat libéral (1822-1823), mais rétabli définitivement en 1837. À partir de cette date, les données se font rares dans les procès-verbaux et les Sœurs sont moins consultées sur l'organisation de l'Hôpital¹⁶⁸.

l'avis des Sœurs est pris en compte et une plus grande liberté leur est accordée dans l'organisation de la Maison. Est placé sous son autorité:

– l'admission des Sœurs et leur répartition dans chaque Centre,
 – le transfert des Sœurs d'un Centre à l'autre.

Cela n'exclut pas que, à certains moments, le Conseil se montre méfiant, exige qu'elles économisent le pain, demande des comptes sur les aumônes recueillies et les corrige avec une certaine rudesse. Cependant, de manière générale, de nombreux détails montrent que les relations sont plus humaines et que la Sitiada est plus ouverte¹⁶⁹.

Relations de la Fraternité avec le Seigneur Évêque

Saragosse

À Saragosse, il n'existe pas de relation avec l'Archevêque, D. Ramón José de Arce, car en 1804 il résidait à Madrid, où il exerçait les charges d'Inquisiteur général et de Patriarche des Indes occidentales.

Avec son Évêque auxiliaire, nommé au début de 1803, le capucin Fray Miguel Suárez de Santander, les relations ne furent pas très étroites. Les Sœurs le visitèrent à leur arrivée à Saragosse, en tant qu'Évêque du diocèse et Président de la Sitiada. En raison de son ralliement à la

Huesca

La relation avec le Seigneur Évêque de Huesca, D. José Sánchez de Cutanda, qui les avait appelées à l'Hôpital et à la Maison de la Miséricorde, fut très cordiale et proche. L'accueil fut toujours chaleureux et paternel. Dès le début, il se réserva l'orientation et la dépendance directe de tout ce qui, dans la Fraternité, concernait la vie spirituelle et religieuse.

De la part des Sœurs, les relations sont empreintes de reconnaissance envers sa personne en tant qu'Évêque et de

domination française après la guerre des Sièges de Saragosse, il entrava le développement de la Fraternité, ne les reconnaissant pas comme religieuses, freinant leur essor et provoquant une crise si grave qu'elle faillit entraîner sa disparition. Seule la providence de Dieu put la sauver.

Lorsque les Français se retirèrent de Saragosse le 9 juillet 1813, l'Archevêque Arce et l'Évêque Santander durent se réfugier en France.

tout ce qu'elle représente en termes de vénération, d'accueil et de confiance.

Elles le considèrent *comme Père, comme Supérieur, comme Prélat, comme Pasteur et Protecteur*¹⁷⁰.

Relations de la Sitiada avec le P. Juan Bonal

Saragosse

Elles furent cordiales jusqu'en 1809. Une fois la guerre des Sièges terminée et sous la domination française, on chercha à éviter toute influence du P. Juan sur la Fraternité. On lui interdit de confesser les Sœurs et cette attitude se poursuivit même après le retrait des Français et la réintégration de certains membres de l'ancienne Sitiada, lui interdisant également de parler *des affaires de la Fraternité* avec les Sœurs.

Le comportement du Conseil fut particulièrement difficile durant la période de 1817-1818. Après cette période, les relations redevinrent plus cordiales : on le consulta, son avis fut pris en compte pour les affaires relatives à l'Hôpital, et l'on envoya un médecin et deux Sœurs au Salz

Huesca

Dès le début, la Sitiada valorisa et prit en considération les critères du P. Juan, suivant la même attitude que le Seigneur Évêque, qui manifesta toujours une grande estime et reconnaissance envers le Père.

Le Prélat et le Conseil le consultèrent dans des affaires difficiles, comme dans le cas de l'expulsion de Sœur Francisca Trilla, dans la recherche d'un Frère pour l'Hôpital, de nouvelles vocations de Sœurs, etc.

Il est reconnu comme guide et Fondateur de cette Fraternité et son action auprès des Sœurs n'est nullement entravée, bien au contraire, de sorte que, comme le dit D. J. I. Tellechea : « *Le Prélat et D. Juan Bonal influencent de manière décisive la vie de l'Institut.* » À la mort du P. Juan, deux Sœurs

lorsqu'on fut informé de sa grave maladie¹⁷¹.

de ces communautés seront également présentes au Salz, aux côtés des deux de Saragosse¹⁷².

Désignation des Supérieures

Saragosse

À Saragosse, elles sont toujours élues pour trois *ans par les Sœurs, en présence de l'Illustre Sitiada ou de l'un de ses régisseurs ecclésiastiques délégués Saragosse, assisté du Directeur spirituel de la Fraternité.*

Les circonstances politiques entraînèrent l'allongement de ces mandats, comme ce fut le cas pour Sœur Tecla Canti et Sœur Teresa Periú¹⁷³.

Huesca

À Huesca, la désignation se fait de deux manières différentes :

- parfois par nomination directe du Seigneur Évêque, comme dans le cas de Sœur Josefa Boñán ;
- d'autres fois par élection directe des Sœurs, à la manière de Saragosse¹⁷⁴.

Moments difficiles ou de crise

Saragosse

Dans cette communauté, l'ingérence de la Sitiada dans la vie de la Fraternité, parfois, l'orientation politique de celle-ci à d'autres moments, ainsi que l'attitude des serviteurs et de certains régisseurs, provoquèrent des crises très aiguës, telles que :

- 1807, sous la direction de Cistué, qui entraîna la disparition des Frères ;
- 1809-1813, durant la domination française et, en particulier, depuis la nomination du nouveau Conseil dit *Sitiada afrancesada* (1811-1813) ;
- 1815, en raison de l'absence de Constitutions approuvées : crise de stabilité ;
- 1820-1823 et 1836-1839, ou Triennats libéraux, de fort caractère anticlérical ;

Huesca

L'intérêt et la proximité du Seigneur Évêque, ainsi que l'attitude plus dialoguante et ouverte du Conseil, firent que cette Fraternité vécut dans un climat beaucoup plus serein et que les turbulences et changements provoqués par les partis politiques du moment eurent très peu d'impact sur elle.

Tout cela se refléta dans la communauté, qui jouit de davantage de paix et d'unité et ne subit pas de crises aussi fortes que celles de Saragosse. Son développement fut normal, sans grandes convulsions. Elle ne connut pas d'expansion et finit par s'incorporer à la Maison-Mère de Saragosse en 1868¹⁷⁵.

-1834-1841, emprisonnement et exil de la Mère Fondatrice.

Ce fut une période de gestation et de purification, mais aussi de consolidation et de croissance, surtout à partir de 1824. Des moments de paix et de sérénité furent également vécus au milieu des difficultés, jusqu'à l'obtention, en 1857, de l'Ordonnance royale d'Isabelle II qui permit de commencer l'expansion.

Possibilités d'expansion

Saragosse

La Fraternité de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce fut sollicitée pour les hôpitaux de Grande Canarie en mai 1815, de Burgos en 1818 et d'Alcañiz en 1826.

Les Sœurs Tecla et María Ràfols elles-mêmes firent des démarches pour se rendre à Madrid et faire venir les Obregones à Saragosse, en prenant Palafox comme intermédiaire. Aucune de ces initiatives ne fut autorisée par la Sitiada.

Huesca

On ne connaît aucune demande en provenance d'autres centres.

Il y eut toutefois une proposition, en 1848, de Sœur Pabla Vives à Mère Joaquina Vedruna, fondatrice des Sœurs Carmélites de la Charité, visant à unir toutes les Fraternités d'origine catalane à celles de Mère Vedruna afin de s'affranchir des Conseils. Cette initiative ne se concrétisa pas

2. Analogies

Elles se réfèrent aux aspects les plus importants qui déterminèrent leur naissance et aux valeurs évangéliques qu'elles se sentirent appelées à incarner et à vivre. Elles concernent leur origine, le double code qui régissait leur vie, ainsi que le charisme et l'esprit qui les animaient.

2.1 Origine

Dans les deux Fraternités, les Sœurs sont rassemblées et conduites à Saragosse et à Huesca par le P. Juan Bonal. Son influence et sa proximité sont, dans les débuts, très importantes pour les deux Fraternités. Par la suite, et malgré les difficultés que lui opposait la Junta de Saragosse, il continuera à les encourager spirituellement autant qu'il le pourra.

Les deux Fraternités ont bénéficié de la présence et du témoignage de Mère María Ràfols.

Avec les Sœurs de Saragosse, son témoignage fut continu pendant quarante-trois ans, si l'on retranche, des quarante-neuf années durant lesquelles elle fut Sœur de la Charité, les six années d'exil qu'elle passa avec les Sœurs de Huesca.

Les deux groupes naissent comme Fraternités de la Charité, constituées d'une seule catégorie de Sœurs, ayant pour loi la charité qui vient de Dieu.

La source des vocations pour ces deux Fraternités est presque toujours Valls et Cervera.

Les Sitiadas les obligeront à se constituer en deux groupes autonomes.

2.2 Code régissant leur vie et leur mission

Ce code fut double : Pactes et Constitutions.

Les Pactes étaient comparables à des contrats signés avec les Sitiadas respectives ; ils déterminaient les services à accomplir, les engagements concrets envers l'établissement, les responsabilités, la reconnaissance de l'autorité de la Junta et la dépendance à son égard pour tout ce qui concernait la Maison.

Quant aux Constitutions, pour l'animation de la vie spirituelle (personnelle et communautaire) et de la mission, elles se régirent par les Constitutions de 1805 que leur donna le P. Juan Bonal. Lorsque la Fraternité de Saragosse fut reconnue en 1824 comme Congrégation de droit diocésain, elle se régit par les Constitutions approuvées à cette date, qui reprenaient l'esprit de celles de 1805. Les Sœurs de Huesca continuèrent à suivre celles de 1805 jusqu'à leur incorporation, en 1868, à la Maison Mère de Saragosse¹⁷⁶.

2.3 Charisme, esprit et mission des deux Fraternités

Elles sont guidées par le même charisme : un charisme de charité universelle, principalement envers les plus pauvres et les plus nécessiteux, vécu comme Hospitalité jusqu'à l'héroïsme, *chaque fois que*

l'occasion l'exige, pour la plus grande gloire de Dieu et le soulagement des affligés¹⁷⁷.

Ce charisme est porté par un esprit et un style évangéliques propres, caractérisés par :

– la pauvreté, qui les conduit à partager ce qu'elles sont et ce qu'elles ont avec les plus défavorisés de leur société ; l'humilité et la simplicité, qui leur permettent d'accepter la soumission et l'obéissance à la Sitiada, dans des situations très difficiles, pour le bien des malades et des enfants, sans jamais les abandonner dans les moments de plus grande pénurie qu'a connus l'Hôpital ; le travail et l'abnégation ; enfin, la prière et la présence vivante de Dieu dans le cœur et chez les frères.

-
- 1 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques II, Vitoria, 1976, p.32.
 - 2 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques I, Vitoria, 1974, p. 146.
 - 3 Cf. TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 167.
 - 4 Rapport de la Bienfaisance de l'année 1869.
 - 5 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques II, Vitoria, 1976, p. XVIII et XX.
 - 6 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques I, Vitoria, 1974, p. 146 et 147.
 - 7 Ibidem, p. 136.
 - 8 Ibidem, p. 136.
 - 9 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques I, Vitoria, 1974, p. 146.
 - 10 Ibidem.
 - 11 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques I, Vitoria, 1974, p. 147.
 - 12 Ibidem.
 - 13 Ibidem.
 - 14 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques I, Vitoria, 1974, p. 148.
 - 15 Constitutions 1805, p.81 ; Constitutions 1824, p.3, 35.
 - 16 Ibidem, p. 151.
 - 17 Constitutions 1805, p.89.
 - 18 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 98.
 - 19 Constitutions 1805, p. 76.
 - 20 TELLECHEA, J. I., Nuestra Identidad Congregacional, Vol. I, Saragosse, 1998, p. 217.
 - 21 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 60.
 - 22 TELLECHEA, J. I. Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p. 34.
 - 23 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 151.
 - 24 Constitutions 1824, p. 7.
 - 25 Constitutions 1805, p. 89.
 - 26 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 98.
 - 27 Constitutions 1805, p. 76.
 - 28 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 151.
 - 29 Ibidem, p. 155.
 - 30 Ibidem, p. 138.
 - 31 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques III, Vitoria, 1984, p. 101.
 - 32 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 138.
 - 33 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 13 et 130.
 - 34 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p.41-44.
 - 35 Ibidem, p. 118.
 - 36 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques III, Vitoria, 1984, p. 23.
 - 37 Ibidem, p. 104-106.
 - 38 Ibidem, p. 110.
 - 39 Ibidem, p. 75-86, 112-117.
 - 40 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques I, Saragosse, 1968, p. 11.
 - 41 MOLINER, A. La guerra de la Independencia en España, Nobla Ediciones, Madrid, 2007, p. 11.
 - 42 Ibidem, p. 83.
 - 43 Ibidem, p. 84-86.
 - 44 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 12.
 - 45 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 87.
 - 46 Ibidem, p. 90.
 - 47 Ibidem, p. 90, note 35.
 - 48 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada et Document 40.
 - 49 Lettre de D. Faustino Sáez, Archives de la Maison Générale, liasse 3 A, n° 4.
 - 50 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 91.
 - 51 CASAMAYOR, Faustino, Los Sitios de Zaragoza, Saragosse, Imprenta de Abadía y Capapé, 1908, p. 179.
 - 52 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 92.

- 53 Ibidem, p. 93.
- 54 Archives de la Maison Générale, liasse 3-C, n° 15.
- 55 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 95.
- 56 DE LA SALA VALDÉS, Mario, Obelisco histórico, Saragosse, Impresor del Excmo. Señor Arzobispo, 1908, p. 13.
- 57 CASAMAYOR, Faustino, Los Sitios de Zaragoza, Saragosse, Imprenta de Abadía y Capapé, 1908, p. 77. 115.
- 58 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques III, Vitoria, 1984, p. 269.
- 59 CASTELLET MUNS, Los mártires del siglo XIX, p. 303-306.
- 60 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 158.
- 61 Archives de la Députation Provinciale de Saragosse, Livre 2212, Procès-verbal du 25 juin 1810.
- 62 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 105.
- 63 Ibidem, p. 115.
- 64 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 157 et 293.
- 65 Cf. TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 14, 16-17, 112.
- 66 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 877.
- 67 Ibidem, p. 267, 862, 877.
- 68 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 128-129.
- 69 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 102.
- 70 Ibidem, p. 104.
- 71 Députation Provinciale de Saragosse, Procès-verbal du 30-III-1812.
- 72 Ibidem, Sitiada 19.
- 73 Ibidem, Sitiada 41.
- 74 Ibidem, Sitiada 23-26.
- 75 Ibidem, Sitiada 22, 26, 27.
- 76 Ibidem, Sitiada 20.
- 77 Ibidem, Sitiada 21.
- 78 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 112.
- 79 Ibidem, p. 115. Principio del formulario
- 80 Ibidem, Sitiada et Document 34.
- 81 Ibidem, Sitiada 41.
- 82 Ibidem, Sitiada 57.
- 83 Ibidem, Sitiada 61.
- 84 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques III, Vitoria, 1984, p. 217-218.
- 85 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 346-348.
- 86 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 77-78.
- 87 TELLECHEA, J. I. Documents Historiques III, Vitoria, 1984, p. 219.
- 88 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 67, 80.
- 89 Ibidem, Sitiada 84.
- 90 Ibidem, Sitiada 85.
- 91 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 352.
- 92 Ibidem, p. 352-353.
- 93 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Document 77.
- 94 Ibidem, Sitiada 65, 81, 87.
- 95 Ibidem, Sitiada 83, 88.
- 96 Ibidem, Document 90.
- 97 Archives de la Maison Générale, liasse 1-b, n° 18 f.
- 98 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, p. 347.
- 99 Ibidem, p. 357.
- 100 TELLECHEA, J. I. Documents historiques IV, Vitoria, 1986, p. 346-351.
- 101 Ibidem, p. 347.
- 102 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 402-409, 423.

- 103 Ibidem, p. 398.
- 104 Ibidem, p. 410.
- 105 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 165-166.
- 106 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 544-550.
- 107 Ibidem, p. 550-552, p. 414.
- 108 Ibidem, p. 417-419.
- 109 Ibidem, p. 400, 421, 423.
- 110 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 221, 287.
- 111 Ibidem, Sitiada 139.
- 112 MARTÍN DESCALZO, José Luis, El verdadero rostro de Maria Ràfols, Madrid, 1981, p.168-169.
- 113 Archives de la Maison Générale, liasse 6-A, 1, n° 3.
- 114 TELLECHEA, J. I. Documents historiques IV, Vitoria, 1986, p. 89-92.
- 115 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 400-401.
- 116 Ibidem, p. 425, 856.
- 117 Ibidem, p. 424-425.
- 118 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 274.
- 119 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 562.
- 120 Constitutions 1824, p. 35.
- 121 Ibidem, p. 631.
- 122 TELLECHEA, J. I. Documents historiques IV, Vitoria, 1986, p. 145.
- 123 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal. El sacerdote veredero, Vitoria, 1980.
- 124 Cf. Ibidem, 106, 108, 109.
- 125 Ibidem, p. 20-25, 26-27.
- 126 EGUÍA, Manuela, Juan Bonal, Héroe de la Caridad, Saragosse, 1999, p. 90-94.
- 127 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 112.
- 128 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal. El sacerdote veredero, Vitoria, 1980, p. 360.
- 129 Ibidem, p. 211.
- 130 EGUÍA, Manuela, Juan Bonal, Héroe de la Caridad, Saragosse, 1999, p. 118.
- 131 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal. El sacerdote veredero, Vitoria, 1980, p. 203.
- 132 Ibidem, p. 187.
- 133 Ibidem, p. 177-179.
- 134 EGUÍA, Manuela, Juan Bonal, Héroe de la Caridad, Saragosse, 1999, p. 152.
- 135 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. XXXIV.
- 136 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal. El sacerdote veredero, Vitoria, 1980, p. 108-112.
- 137 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal : Pasionero, Fundador, Limosnero, Vitoria, 1974, p. 83-84, 223.
- 138 TELLECHEA, J. I., Mosén Juan Bonal. El sacerdote veredero, Vitoria, 1980, p. 115, et sqq.
- 139 Ibidem, p. 305-306.
- 140 AZNAR, Rosario, Juan Bonal, héroe de la caridad, Saragosse, p. 29.
- 141 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 627 et sqq.
- 142 Ibidem, p. 629.
- 143 Archives de la Maison Générale, Livre I des Entrées.
- 144 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 293.
- 145 Ibidem, Sitiada 157.
- 146 Archives de la Députation Provinciale de Saragosse, Livre 555, n° 20. Registre de la Sitiada, Procès-verbal du 21 septembre 1828.
- 147 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980 Chapitre VIII.
- 148 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada et Document 351.
- 149 Ibidem, Sitiada et Document 356.
- 150 Archives de la Maison Générale, liasse 1-A, 18 B.

- 151 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada et Document 424, 432, 433, 446, 449.
 - 152 Positio Super Virtutibus de Maria Ràfols Vol. II, Rome, 1980, p. 823, 824-825.
 - 153 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p. 9, 10, 41-42.
 - 154 Tant à Saragosse qu'à Huesca, les Sitiadas nomment celle qui est à la tête de la Congrégation Sœur-Mère, Sœur aînée, et aussi Sœur ou Mère Supérieure ou Présidente.
 - 155 Ibidem, p. 8, 9, 12.
 - 156 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p. 11, 72-77.
 - 157 Ibidem, p. 12, 45, 46.
 - 158 Érection de la Congrégation de Huesca : Registre des Sœurs, folio 49, 89.
 - 159 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p.17-18.
 - 160 Ibidem, p. 15-16.
 - 161 Ibidem, p. 22, 45.
 - 162 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p. 22-25.
 - 163 Archives Générales des Sœurs Carmélites de la Charité, Rome.
 - 164 Ibidem, p. 28, 29.
 - 165 Ibidem, p. 34-35.
 - 166 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p. 29.
 - 167 Ibidem, p. 29-30.
 - 168 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada et Doc. 386, Sitiada 426.
 - 169 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, Sitiada 29, 32, 35.
 - 170 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p. 11, 19.
 - 171 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 75, 77, 84, 94-95, 97, 104. Doc. 75, 77.
 - 172 Ibidem, p. 13, 43 ; 10-13, 18, 27, 59.
 - 173 Constitutions 1805.
 - 174 TELLECHEA, J. I., Las Hermanas de la Caridad de Santa Ana en Huesca, Vitoria, 1972, p. 54.
 - 175 Ibidem, p. 44.
 - 176 Ibidem, p. 76-77.
 - 177 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, p. 76.
 - 178 Le Père Juan Bonal, Fondateur, était décédé le 19 août 1829.
 - 179 TELLECHEA, J. I. Documents historiques IV, Vitoria, 1986, p. 41.
 - 180 TELLECHEA, J. I. Documents historiques I, Saragosse, 1968, Sitiada 485.
 - 181 Livre de Chroniques 5.1 p. 39.
 - 182 Extrait des Constitutions 1887, p. 18-19.
 - 183 SANZ ARTIBUCILLA, José M^a., Vida documentada de la Sierva de Dios Madre María Ràfols, Imp. Editorial V. Gambón, Saragosse 1948.
-

I^{le} PÉRIODE
Du 8-XII-1857 au 14-I-1898

I. LE DÉBUT DE L'EXPANSION

En 1854, l'année suivant la mort de Mère María Ràfols, le choléra se propage en Aragon. Le dévouement des Sœurs impressionne profondément D. Cayetano Cardero, Gouverneur civil de Saragosse. Il l'exprime dans la lettre qu'il adresse à Mère Magdalena Hecho, Supérieure de la communauté de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce de cette ville, à la fin de l'épidémie, le 14 décembre 1854 :

« Terminée, par l'ineffable bonté de la Providence, l'horrible épidémie qui pesait sur nous, mon devoir est, au nom de la Capitale et de l'humanité tout entière, de rendre publiquement hommage et témoignage d'estime à ces personnes qui, guidées par leur zèle religieux et leur charité évangélique, ont contribué à adoucir les souffrances que nous avons endurées.

En m'acquittant de ce devoir si cher à mon cœur, je m'adresse à Votre Seigneurie pour lui manifester l'immense satisfaction que j'ai éprouvée en voyant les Sœurs... veiller nuit et jour au chevet des cholériques et, avec un intérêt que je ne cesserai jamais d'admirer, leur prodiguer toutes les marques d'affection et tous les secours capables de rendre plus supportable leur triste situation¹. »

Mère Magdalena lui répond le 18 du même mois :

« Excellence,

Le 15 du présent mois, j'ai reçu l'honorable communication que Votre Excellence a bien voulu m'adresser, et dont j'ai différé la lecture à la Fraternité jusqu'à ce jour, celle-ci se trouvant engagée dans les Exercices spirituels que nos Statuts prescrivent pour cette période et qui se sont achevés hier au soir.

Les éloges que Votre Excellence nous prodigue dans cette communication pour les services rendus aux pauvres malades durant les jours funestes du choléra sont si élevés que nous sommes persuadées de ne les avoir jamais mérités et, en les lisant, je confesse ingénument que nous en avons rougi.

Lorsque chacune de nous, Excellence, fut admise dans cet Institut de Charité, nous nous sommes engagées, sans distinction de temps ni de maladies, à donner notre vie pour la santé corporelle de nos frères souffrants, afin d'assurer ainsi la nôtre éternelle. Mais Votre Excellence, que nous avons si souvent vue et admirée à nos côtés, estime sans doute, par excès d'affection, nos travaux comme s'ils n'étaient pas dus à une rigoureuse justice. Cela nous dit que nous avons en Votre Excellence un protecteur et un père, et que notre devoir est de prier le Tout-Puissant afin qu'Il fasse prospérer la vie de Votre Excellence comblée de ses bénédictions divines. Ainsi ferons-nous, en vous assurant en même temps qu'avec le secours du Seigneur nous sommes toujours disposées à sacrifier joyeusement nos vies au chevet du malade, sans distinction d'affections.

Que Dieu garde Votre Excellence de nombreuses années. Saragosse, le 18 décembre 1854.

Son Excellence D. Cayetano Cardero

(Signé : Sœur Magdalena Hecho) »

Cette disponibilité, cet esprit de sacrifice et de don total des Sœurs, est la raison pour laquelle D. Cayetano sollicite de la reine Isabelle II une Ordonnance Royale permettant à la Congrégation de fonder dans d'autres lieux. La réponse de la Reine ne se fit pas attendre.

L'Excellence le Gouverneur de la province, en date du 15 juillet, communique à cette Junta ce qui suit :

« L'Excellence le Ministre de l'Intérieur, en date du 8 du courant, me transmet par Ordre Royal ce qui suit :

J'ai rendu compte à la Reine (que Dieu garde) de la communication de Votre Seigneurie en date du 18 juin dernier, sollicitant l'autorisation pour que les Sœurs de la Charité de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce puissent aller fonder leur Institut dans les hospices de Calatayud et de Tarazona, ou dans tout autre de la province où elles seraient jugées nécessaires ; et Sa Majesté, dûment informée, a bien voulu autoriser Votre Seigneurie, après avis de la Junta Provinciale de Bienfaisance et en accord avec le Supérieur ou la Supérieure immédiate des Sœurs de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce, à procéder à la fondation de cet Institut là où elle le jugera opportun, en rendant compte à ce Ministère des fondations réalisées.

Par Ordre Royal, je le communique à Votre Seigneurie pour sa connaissance et les effets correspondants. »

Ce que je transmets à cette Junta pour sa connaissance et en réponse à la communication qu'elle m'avait adressée à cet effet.

Que Dieu vous garde de nombreuses années. Saragosse, le 14 août 1857.

Le Secrétaire,

Francisco Sagarra

Ce décret constitue l'événement qui donne naissance au deuxième Période du développement historique de la Congrégation.

L'Ordonnance Royale porte la date du 8 juillet 1857 et est communiquée à Mère Magdalena qui, en tant que Supérieure de la communauté de l'Hôpital, est responsable des nouvelles fondations.

Sans perdre de temps, au cours de ce même mois d'août, les deux premières fondations sont réalisées à Calatayud et, l'année suivante, deux autres à Tarazona.

II. CADRE HISTORIQUE CONGRÉGATIONNEL

L'expansion commence de manière lente durant les premières années, mais elle devient progressive jusqu'au 14 janvier 1898, date à laquelle débute le troisième période. Pendant les vingt années de généralat de Mère Magdalena Hecho, douze fondations sont réalisées. Durant les douze courtes années de Mère Dolores Marín, dix-sept fondations voient le jour. Sous le bref généralat de cinq ans de Mère Martina Balaguer, vingt-trois sont fondées, et dans les trois années et un peu plus qui s'écoulent entre l'élection de Mère Pabla Bescós comme Supérieure générale et l'approbation de la Congrégation par le Saint-Siège, onze fondations supplémentaires sont ouvertes.

Les autorisations de fondation furent accordées au moyen de deux Ordonnances Royales et également par des accords entre les différentes Juntas de Bienfaisance lorsque ces fondations étaient réalisées hors d'Aragon. À ces autorisations devait s'ajouter celle de l'Archevêque de Saragosse, dont la Congrégation dépendait directement en tant que Congrégation de droit diocésain, ainsi que celle de l'Évêque du diocèse où la fondation avait lieu.

Le fruit de la richesse du charisme que l'Esprit accorde à un Institut à travers ses Fondateurs est toujours l'expansion. Ce sont eux qui tracent les premières lignes d'action. C'est pourquoi les premiers ministères ouverts poursuivent la ligne qu'ils ont marquée. On va à la rencontre des pauvres qui souffrent de la solitude et de l'abandon, précisément là où ils se trouvent encore : dans les hôpitaux, les asiles, les maisons de miséricorde, etc.

À partir de cette présence, d'autres formes de marginalisation et de carences apparaissent, auxquelles il faut répondre : naissent ainsi rapidement l'école pour les enfants des rues, les établissements scolaires ouverts à tous sans distinction, comme l'un des services les plus importants pour les enfants et, en particulier, pour les filles et les jeunes femmes qui, surtout dans les villages, avaient difficilement accès à l'éducation. De nouvelles nécessités se font jour, exigeant des attentions spécifiques : la soupe populaire, les garderies pour les enfants de mères ouvrières, l'accueil de jeunes filles venues des villages à la recherche d'un emploi domestique en ville, l'assistance aux prisonniers, aux voyageurs, aux vagabonds, ainsi qu'à d'autres pauvretés et marginalisations créées par les temps nouveaux. Les calamités publiques, guerres, épidémies et catastrophes, trouvent un écho particulier dans leur cœur, car le vœu d'hospitalité l'exige de manière très concrète.

En temps de guerre et d'épidémie, les Sœurs de tous les ministères participent également, y compris celles de l'éducation, laissant parfois les écoles aux laïcs, les fermant, voire cédant les établissements pour en faire des hôpitaux durant les conflits.

Très importante dans cette première expansion est l'incorporation de la Fraternité de Huesca à la Maison Mère de Saragosse et le passage de l'autre côté de l'Atlantique, en 1890, avec la fondation simultanée de trois communautés au Venezuela.

Dans certains aspects relatifs au fonctionnement de la Congrégation, l'ingérence de la Junta Provinciale de Bienfaisance, constituée le 11 septembre 1849, se poursuit, puis, à partir du 17 décembre 1868, celle de la Députation Provinciale de Saragosse, à travers la Section de Bienfaisance Provinciale, qui hérite des fonctions de l'ancienne Sitiada et des Juntas de Bienfaisance Municipale et Provinciale. Ces organismes exigeaient la présence d'un député de la D.P.Z. lors du vote des Sœurs pour l'élection des Supérieures des maisons dépendant de cet organisme, ou encore l'approbation du nombre d'aspirantes à admettre.

Cela fut également fixé au point troisième de la convention signée lorsque la Congrégation prit en charge, en 1872, l'Hospice et l'Institution des Enfants trouvés provinciaux de la ville :

«Étant donné que, pour assurer le service que la Députation confie aujourd'hui aux Sœurs de la Charité de Sainte-Anne, cette Congrégation doit augmenter son personnel, la Présidente de la Communauté est autorisée à le faire dans la classe des novices jusqu'au nombre de dix rémunérées... celles-ci recevant la gratification avec laquelle la Députation subventionne les cinq existant actuellement au Noviciat² ».

Cette immixtion d'un organe civil, qui se croyait détenteur de certains droits à l'égard des communautés dépendant de la D.P.Z., retarde l'approbation de la Congrégation par le Saint-Siège. Étant née à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce, la Députation se considérait comme successeur de la Sitiada, fondatrice et patronne de la Congrégation³.

Le grand effort de toutes les Supérieures générales sera de se libérer de cette dépendance, ce que Mère Pabla Bescós parviendra enfin à obtenir en 1896-1897. Antérieurement, en 1889, le pape Léon XIII avait déjà accordé le Décret de Louange, qui constituait une première approbation, mais l'approbation définitive n'interviendra qu'en 1898.

III. SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

MÈRE MAGDALENA HECHO ADÁN

1. Biographie

Elle naît à Huesca le 27 mai 1805. Elle entre dans la Fraternité de Saragosse le 19 décembre 1826, alors que Sœur-Mère María Ràfols en est la responsable. Elle reçoit l'habit le 21 juin 1827. Elle tombe malade durant le noviciat, *mais là où les ressources propres ne suffisaient pas, la charité sollicitée par la Mère auprès de personnes proches de la Fraternité suppléait... et, grâce à ses soins attentifs, elle parvint à sauver une vocation qui devait rendre tant de gloire à Dieu.*

Elle fut envoyée au Salz avec Sœur Tecla, lors de la grave maladie du P. Juan Bonal, recevant de lui son dernier témoignage et ses conseils.

Le 24 février 1851, elle est élue Sœur-Mère de la Fraternité pour trois ans ; durant ce triennat meurt la Mère Fondatrice. Mère Magdalena l'accompagne au moment de sa mort et recueille ses derniers enseignements.

L'élection est présidée par D. Antonio Serín, Vicaire général délégué par la Junta, et par D. Agustín Oliver, Directeur spirituel de la Fraternité. Elle est réélue le 24 février 1854, à la même date en 1857, et le 28 février 1860, demeurant ainsi responsable des nouvelles fondations au moment où commence l'expansion et étant de fait constituée Supérieure générale, charge à laquelle elle est nommée par cette nouvelle élection des Sœurs, confirmant la désignation faite par la reine Isabelle II dans l'Ordonnance Royale.

Les élections, après l'Ordonnance Royale, continuent à se faire selon les Constitutions de 1824, alors en vigueur. Lors de la réélection du 26 février 1863, D. Antonio Serín et D. Agustín Oliver président également. Participent les Supérieures et quelques Sœurs des maisons de Calatayud, Tarazona et Tudela, seules existantes alors, ainsi que toutes les Sœurs électrices de la communauté de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce. Au total, 34 Sœurs.

La réélection du 26 février 1866 est présidée par D. Antonio Cascajares, Directeur de la Fraternité, et 42 électrices y assistent, à savoir celles composant la communauté de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce et les Supérieures et quelques Sœurs des nouvelles fondations⁵.

Le 20 février 1869, Mère Magdalena écrit à Son Excellence l'Archevêque pour lui communiquer *que le vingt-six du mois courant prend*

*fin le triennat pour lequel elle a été élue... Ce que je porte à la connaissance de Votre Excellence Illustrissime afin qu'elle daigne disposer ce qu'elle estimera le plus opportuno*⁶.

Le 23 du même mois et de la même année, Fr. José Valiño, Secrétaire de la Chambre de l'Archevêché, lui répond que Son Excellence Illustrissime, *ne jugeant pas opportun de procéder en ces moments à de nouvelles élections, comme le prévoient les Statuts de la Congrégation, a décidé que jusqu'à nouvel ordre elle continuerait à gouverner comme elle le faisait, avec les mêmes attributions et facultés, et selon la forme marquée par les Statuts, bien qu'avec le caractère d'intérimaire*⁷.

On n'a pas trouvé de références à des élections ultérieures de Sœur Magdalena, qui décède, étant Supérieure générale, le 5 décembre 1877 à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce de Saragosse, à minuit, de mort naturelle soudaine.

Ce même après-midi, elle avait fait une confession générale à la fin des Exercices spirituels. Dans l'exhortation de clôture, elle prend congé des Sœurs en leur donnant de très salutaires conseils. Ses paroles furent si touchantes que toutes pleuraient, car il semblait qu'elle pressentît sa mort prochaine.

Elle fut sept ans Supérieure de l'Hôpital et vingt ans Supérieure générale. Elle comptait cinquante années de vie religieuse qui, *à en juger par sa charité éprouvée, sa simplicité et son activité dans tout ce qui pouvait concourir à l'honneur et à la gloire de Dieu, seront pleines dans la présence du Seigneur*⁸. Elle fut enterrée le 7 décembre, *comme bienfaitrice insigne de la Bienfaisance*, dans le panthéon de l'Excellente Députation, au cimetière de la Cartuja.

2. Importance de ce généralat

Mère Magdalena vécut vingt-sept ans avec Mère María Ràfols. Elle recueillit son dernier soupir, comme elle avait recueilli, vingt-quatre ans auparavant, celui du P. Juan Bonal au Sanctuaire de Notre-Dame du Salz.

Elle est donc, au début de l'expansion, le maillon qui unit directement les nouvelles communautés aux Fondateurs, dont elle avait reçu l'héritage spirituel et qu'elle s'efforça de transmettre avec la plus grande fidélité à chaque communauté et à chaque Sœur. Des exemples transmis par les Sœurs en témoignent, comme celui de Sœur Josefa Bádenas¹⁰.

La pauvreté de la communauté était telle qu'une Sœur professe dit un jour à Mère Magdalena : « Mère, nous pourrions acheter de jolies chaises, bien arrondies, comme celles qui se trouvent dans la chambre de Doña María. » Et

Mère Magdalena lui répondit : «*La sainte pauvreté que la Mère Fondatrice nous a laissée en héritage doit être respectée. Je n'y toucherai pas*¹¹ ».

Ni la pauvreté ni la générosité du don de soi, maintenue à fleur de peau, elle ne voulut les réformer. Son appel sera à une plus grande fidélité et à une radicalité vécue avec une grande simplicité. Elle l'exprime ainsi après l'épidémie de typhus de 1868, en réponse au témoignage de gratitude manifesté par la Junta Provinciale de Bienfaisance face au *zèle infatigable des Sœurs* dans le soin des pestiférés : *leur conduite, dira Mère Magdalena, n'a pas dépassé les limites de leurs devoirs sacrés envers le pauvre démun*¹².

3. Événements importants durant ce généralat

3.1 Changement des Constitutions et du nom selon la nouvelle situation de la Congrégation

Le 15 janvier 1864, D. Agustín Oliver, Directeur spirituel de la Congrégation, et Mère Magdalena Hecho adressent, par l'intermédiaire de l'Archevêque de Saragosse, Fray Manuel García y Gil, une requête à la reine Isabelle II. Le motif en est la demande adressée au Saint-Siège afin que la Congrégation soit de droit Pontifical.

*On invoque ses fruits, son utilité pour la Religion et l'État, le fait qu'elle soit née en Espagne et qu'elle l'ait admirablement servie dans les plus grandes calamités*¹³.

*Car seul celui qui agit par charité s'enquiert jusqu'aux plus petites nécessités, satisfaisant et même prévenant les désirs de celui qui souffre... seul celui qui agit par amour de Dieu et du prochain cessera de trouver laideur et répugnance dans le malade, ne voyant en lui rien d'autre que la marque du frère*¹⁴.

Nous ignorons le déroulement de cette démarche. Les événements politiques, à partir de la Révolution de 1868, interrompent le processus jusqu'en 1883.

L'année suivante, en 1865, les Sœurs demandent à Son Excellence l'Archevêque de vénérer comme *Patronne principale de la Congrégation la bienheureuse mère de la Vierge Marie* (comme cela apparaissait déjà dans les Constitutions de 1805 et comme elles l'avaient toujours considérée et célébrée) et de porter son nom, s'appelant désormais *Sœurs de la Charité de Sainte Anne*, puisque depuis leur installation dans cette ville elles professaient une dévotion particulière à Sainte Anne, dont l'image ainsi que celle de son époux Saint Joachim avaient été apportées par les Fondateurs... à la protection desquels les Fondateurs avaient confié leurs Fraternités¹⁵.

Lorsque les Constitutions de 1824 furent approuvées, l'activité des Sœurs étant alors limitée uniquement à l'Hôpital de Notre-Dame de

Grâce, elles furent appelées *Sœurs de la Charité de l'Hôpital Royal et Général de Notre-Dame de Grâce de la ville de Saragosse*. L'expansion ayant commencé, Mère Magdalena voit la nécessité de changer ce nom afin de l'adapter à la nouvelle réalité.

Elles demandent également à Son Excellence l'Archevêque d'adapter les Constitutions, surtout dans la partie réglementaire¹⁶, à la nouvelle situation née des fondations en cours.

Il en résulte un extrait des anciennes Constitutions de 1824, affirmant qu'il s'agit des mêmes que celles observées fidèlement dans cette maison de Saragosse depuis l'année 1805 (c'est-à-dire en lien avec celles que le P. Bonal donna aux Sœurs lors de la fondation de 1805)... Nous pourrions difficilement tenter aujourd'hui de les réformer en les dépouillant ainsi de leur vénérable antiquité.

Notre intention est donc... de séparer la partie prescriptive de la partie doctrinale, trop étendue, de lui donner une nouvelle méthode facilitant son intelligence et sa mémorisation, au profit des novices... et de veiller à l'uniformité du gouvernement¹⁷.

L'Extrait, accompagné d'un courrier du Cardinal Archevêque García y Gil, parvient à Mère Magdalena le 3 juin 1867¹⁸.

Il y est disposé non seulement la manière de procéder à la nomination des présidentes ou supérieures et de leurs conseils locaux, mais aussi la structure du Conseil général, la nomination de la Présidente générale et de son Conseil, les attributions de chacun de ses membres, la formation des Sœurs, la fondation de nouvelles maisons et de fondations outre-mer, rendant effectif le charisme universel de la Congrégation et son esprit missionnaire, etc.

Il est recommandé qu'en même temps que l'on apprenne et médite de préférence ces Constitutions, plus explicites et mieux adaptées dans la partie prescriptive, on lise également les anciennes afin de profiter de la doctrine solide et profonde qu'elles contiennent¹⁹.

On l'intitula *Extrait des Règles et Constitutions de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne de Saragosse*. Il conserve dans son essence tout ce qui est ancien, en modifiant seulement la forme, et ajoute quelques règles pour préserver l'uniformité du régime et de l'observance dans toutes les maisons de la Congrégation.

Comme quatrième vœu, il maintient celui de l'Hospitalité et introduit, au sein du Conseil général et local, une mission particulière pour la conseillère la plus ancienne, celle d'*admonitrice*, consistant à voir et observer silencieusement les manquements extérieurs que les présidentes respectives commettent ou tolèrent contre la Règle, permettant ainsi la rupture de la discipline ; et, après s'en être assurée... elle en avertira la Présidente, après avoir demandé lumière à Dieu²⁰.

L'Extrait ayant été rédigé en 1867, le 21 décembre, Mère Magdalena écrit à Son Excellence le Cardinal Archevêque pour lui communiquer que le 7 novembre il avait été remis aux maisons de Saragosse et le 14 aux autres communautés hors de la ville. *Toutes ont répondu qu'elles en prenaient connaissance et se déclaraient prêtes à accomplir les justes désirs exprimés par Votre Excellence Illustrissime*²¹.

Elle s'exprime de même dans la *Nouvelle de l'origine* qui précède, en guise de préambule, cet Extrait.

*Il fut envoyé à toutes les fondations afin qu'on observe s'il présentait quelque défaut et que toutes les Sœurs donnent librement leur avis. Après l'étude de toutes les observations par le Directeur spirituel de la Congrégation, alors D. Benito Garrido, Chanoine de la Métropolitaine de cette ville, et la présentation de son avis au Prélat pour approbation définitive, ces travaux furent suspendus pour un temps*²²...

Les bouleversements politiques qui aboutirent à la révolution de 1868 obligèrent la Reine à se réfugier en France et provoquèrent une période d'instabilité politique qui retarda leur approbation et leur publication jusqu'en 1883²³.

3.2 Démarches pour pouvoir fonder dans toutes les provinces d'Espagne

Ces démarches, menées par D. Benito Garrido, Directeur général de la Congrégation, et par Mère Magdalena Hecho, avaient pour objectif d'obtenir de Sa Majesté la reine Isabelle II la possibilité de réaliser des fondations dans différentes provinces de la péninsule et des îles.

Le 20 avril 1868, D. Benito Garrido adressa un courrier à Sa Majesté la reine Isabelle II, sollicitant une *Autorisation Royale* afin que la Congrégation puisse fonder dans n'importe quel point de l'Espagne et des îles adjacentes. Il le lui envoya par l'intermédiaire de D. Ángel Valero, Député au Congrès de la Nation, et de M. Caverio, leur recommandant *une instruction rapide et favorable*.

Le 10 juillet 1868, D. Benito Garrido remit une note au Doyen afin qu'il recommande à son frère, D. Juan Caverio, une instruction diligente et favorable de ladite requête. Le Doyen la fit parvenir à son frère à Madrid le jour même.

Le 1er septembre 1868, D. Benito remit une note à D. Juan Villagrasa afin qu'il recommande à l'Agent des affaires de l'Hôpital de s'informer de l'état d'avancement de la requête et de s'efforcer d'en activer la prompte résolution.

Le 10 septembre 1868, il envoya de nouveau une autre note au Doyen pour qu'il la transmette à son frère. Ce même jour, il en adressa

une autre à D. Miguel Sanz, sollicitant un rapport favorable et rapide de la Junta de Bienfaisance et son envoi au Ministre.

Les événements politiques survenus quelques mois plus tard *laissèrent ces démarches en suspens*²⁴, lesquelles seraient reprises et menées à bien en 1893 par Mère Martina Balaguer.

3.3 Réincorporation de la Fraternité de Huesca à la maison-mère de Saragosse

L'Ordonnance Royale ayant été accordée le 8 juillet 1857 par Sa Majesté Isabelle II, l'expansion débute immédiatement, en août de cette même année 1857, et se poursuit à un rythme de plus en plus soutenu. Le 16 avril 1868, les deux présidentes de l'Hôpital et de la Miséricorde de Huesca, Sœur María Miralles et Sœur Rosa Monclús²⁵ respectivement, écrivent à Son Excellence l'Archevêque de Saragosse, Fray Manuel García y Gil, pour lui demander leur incorporation à la maison-mère de Saragosse, *pour avoir eu les mêmes Règles et Constitutions, s'être occupées des mêmes ministères... inspirées par leur digne prélat et directeur, ainsi que pour leur sanctification et l'observance de l'Institut qu'elles ont embrassé sous l'impulsion de Dieu... désirant faire partie de ce même corps.*

Quelques jours plus tard, le 20 avril 1868, Mère Magdalena adresse à Son Excellence l'Archevêque la requête que, à la même date du 16 avril, les deux communautés de Huesca lui avaient envoyée, manifestant, *avec l'assentiment de leur Ordinaire diocésain, leur désir de s'incorporer à cette Congrégation.* Mère Magdalena exprime à Fray Manuel qu'elles sont reçues *avec le vote unanime de toutes les Sœurs qui composent actuellement la Congrégation et pose comme condition qu'elles se soumettent en tout et sans aucune variante à l'observance de nos Règles et Constitutions, à leur Extrait récemment donné et communiqué par Votre Excellence Illustrissime, et à tout ce qui serait disposé par la suite*²⁶.

Le 22 du même mois et de la même année, Son Excellence l'Archevêque signe le décret d'incorporation, les *rendant participantes de toutes les grâces et privilèges, droits et obligations... Et nous disposons et ordonnons à la Présidente de cette Maison-Mère de les admettre comme filles de la même Congrégation.* Cette même date est celle que consigne D. Antonio Ochoa, Directeur de la Congrégation, dans le livre des entrées et des chroniques²⁷.

La nouvelle de l'approbation par Son Excellence l'Archevêque dut parvenir à Huesca le 25, comme cela est consigné dans le livre des entrées de cette Fraternité: *À la demande des Présidentes et des Sœurs de la Charité de l'Hôpital et de la Miséricorde de cette ville de Huesca, et d'un commun accord entre Son Excellence et Illustrissime l'Archevêque de Saragosse*

*et Son Excellence et Illustrissime l'Évêque de cette ville, D. Benito Gil Bueno (q.s.g.h.), les deux maisons furent incorporées à la Maison-Mère de la Congrégation fondée à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce de Saragosse, le vingt-cinq avril mil huit cent soixante-huit*²⁸.

Il existe également une lettre de l'Évêque de Huesca à l'Archevêque de Saragosse sur ce même sujet de l'incorporation, donnant aux Sœurs le nom de *Sœurs Tertiaires* et appelant celles de Saragosse *celles qui résident à l'Hôpital Général de Santa Engracia de cette ville*. Serait-ce en raison de la proximité de l'Hôpital avec le Monastère de Santa Engracia, situé dans l'actuelle paroisse qui porte ce nom? Une autre lettre intéressante est celle que D. Bruno écrit depuis Huesca à D. Benito Garrido, *se réjouissant du succès avec lequel l'union a été réalisée*²⁹.

4. Caractéristiques des fondations de cette période

Les premières fondations réalisées, déjà prévues dans la Real Orden, sont celles de Calatayud et Tarazona, qui avaient sollicité, avant même l'épidémie, auprès de la Junta Provincial de Beneficencia et de Monseigneur l'Archevêque de Saragosse, des Sœurs pour leurs hôpitaux et leurs asiles³⁰. D'autres suivront, non seulement en Aragon mais aussi en Navarre, grâce à l'entente entre les différentes Juntas de Beneficencia.

Les communautés ouvertes par Mère Magdalena furent : sept hôpitaux, six maisons de miséricorde et d'enfants trouvés, et une petite école à Caspe.

Presque tous les hôpitaux étaient situés dans les chefs-lieux de district et desservait l'ensemble des villages environnants. Ouverts à tout malade, et disposant de bons médecins, ils accueillaient surtout des patients très pauvres, souffrant de solitude et d'abandon, ainsi que des passants et des vagabonds. N'étant pas de grandes dimensions, le climat y était familial, marqué par la proximité, une attention très personnalisée et aussi par une profonde pitié. Le dévouement des Sœurs était total. Leur journée était continue et les veilles nocturnes très fréquentes, car elles étaient peu nombreuses (quatre ou cinq), celles-là mêmes qui soignaient directement les malades. Dans de nombreux cas, étant donné les difficultés économiques de ces hôpitaux, la Congrégation ajoutait généreusement, sans aucune rémunération, une Sœur de plus à celles qui avaient été demandées.

Les maisons de miséricorde ou hospices — comme on les appellera plus tard — et les enfants trouvés avaient un caractère provincial en Aragon. À Tudela, elles dépendaient d'une junta ou d'un patronage, et à Estella, de la municipalité. Elles étaient également situées dans des chefs-lieux de district.

Elles n'accueillaient pas uniquement des mineurs. Parmi les personnes hébergées se trouvaient aussi des adultes ayant grandi dans la maison. En ce qui concerne les enfants, l'objectif était leur éducation, afin de les préparer à devenir des adultes pleinement intégrés dans la société.

La première école ouverte à l'initiative de la Congrégation le fut à Caspe. Cette orientation, visant à rapprocher l'éducation des villages et inaugurée par Mère Magdalena, sera ensuite suivie de manière privilégiée, car c'est dans ces localités que l'éducation des filles offrait le moins de possibilités.

5. Vie du charisme dans des situations extraordinaires

5.1 Épidémies

Si une épidémie fut le déclencheur qui rendit possible le début de l'expansion de la Congrégation, dans la décennie des années cinquante de la seconde moitié du XIX^e siècle (1854), la réponse des Sœurs face à d'autres épidémies, guerres, soulèvements ou calamités publiques renforcera encore davantage les fondements sur lesquels s'appuyaient les nouvelles fondations — des fondements pétris d'amour vécu dans le don de soi, la générosité et le sacrifice, allant parfois jusqu'au don de la vie.

Ainsi, en 1868, Saragosse subit une nouvelle épidémie de typhus. L'afflux de malades est extraordinaire ; le travail ne cesse ni de jour ni de nuit. Treize Sœurs sont contaminées et sept meurent en l'espace d'un mois. *Les survivantes redoublent d'efforts, se multipliant pour les assister avec la force qui naît de la charité.*

La Junta Provincial de Beneficencia, le 22 mai 1868, rend un témoignage clair du zèle infatigable des Sœurs... *qui, sans s'arrêter à compter les pertes que causait parmi elles la contagion de la maladie, prodiguaient leurs soins et leurs consolations aux pauvres malades.*

La Mère Générale, Magdalena Hecho, répond six jours plus tard en remerciant pour cette reconnaissance, tout en présentant ce dévouement comme normal chez elles :

Personne n'a de plus grand amour que celui-ci : donner sa vie pour ses amis.

Cette divine maxime est présente à l'esprit de la Sœur de la Charité dès son entrée dans cette Congrégation. C'est avec elle qu'elle embrasse les Règles et Constitutions qui la régissent ; c'est elle qui lui donne vigueur et force pour se sacrifier au Souverain Seigneur de toute créature par des vœux saints. Il est donc de son devoir strict de l'accomplir, non par des motifs terrestres et

temporels, mais uniquement pour mieux plaire, servir, honorer et glorifier Dieu, source, origine et fin de la charité.

Mais cette très honorable Junta, faisant preuve d'une grande bonté et bienveillance envers les Sœurs... a daigné manifester sa gratitude et sa reconnaissance... et à une si bienveillante manifestation, il est juste et digne que cet Institut réponde également avec reconnaissance et gratitude, tout en réitérant que sa conduite n'a pas dépassé les limites de ses devoirs sacrés envers le pauvre et le démun³¹.

Cette année-là, treize Sœurs prennent l'habit, soit presque le double de celles qui étaient décédées.

5.2 Guerres

Guerre carliste

De 1873 à 1875, à l'occasion de la guerre civile carliste en Aragon, le dévouement et l'esprit de sacrifice pour soigner les *blessés avec amour et le plus grand soin ne furent pas moindres.*

Les blessés étaient transportés à Saragosse depuis tous les fronts de la province. Un hôpital de sang fut installé dans la Maison de la Miséricorde ; les Sœurs de cette communauté, renforcées par celles de l'Hôpital, assurèrent tous les services nécessaires, sans épargner ni travail ni fatigue. Des renforts furent envoyés à Estella, où la résistance était si forte qu'il fallut ouvrir trois hôpitaux supplémentaires, pris en charge par dix-huit Sœurs.

Estella, en Navarre, fut le principal théâtre de la guerre carliste. Les troupes gouvernementales contrôlèrent la ville jusqu'à la fin août 1873 ; toutefois, elles furent fréquemment harcelées par les attaques carlistes. Face à l'augmentation du nombre de malades et de blessés de l'hôpital civil et de la Maison de la Miséricorde, il fut nécessaire d'installer un hôpital de sang dans une maison de la paroisse Saint-Pierre. Le mauvais état du bâtiment obligea à le transférer dans des dépendances du Couvent de Sainte-Claire, les religieuses se repliant dans les espaces restés libres.

Les blessés des deux camps furent soignés dans ces trois hôpitaux, ainsi que dans ceux de Notre-Dame de la Merci et d'Andéraz, par 18 Sœurs.

Le 16 août, l'attaque de la ville par les carlistes fut soudaine et inattendue. Elle dura jusqu'au 24 août. Étant donné que l'Hôpital de Sainte-Claire était un hôpital de sang, il ne disposait de provisions que pour chaque jour. Les blessés commencèrent à arriver, mais la nourriture faisait défaut. Les praticiens et infirmiers n'osaient pas traverser le front en raison de la pluie dense de balles. Que faire ? À la

tombée de la nuit, les Sœurs sortirent vers les jardins voisins, au péril de leur vie, pour recueillir des légumes et des pommes de terre *en creusant la terre de leurs propres mains*. Elles firent de même les jours suivants jusqu'à ce que tout soit épuisé. À la fin de la bataille, Sœur Manuela Manzano voulut savoir à qui appartenait le jardin afin de payer les pommes de terre et les légumes pris.

Les échanges de tirs augmentaient de jour en jour, tout comme la faim, au point que les Sœurs passèrent quatre ou cinq jours sans manger. L'attaque carliste s'intensifiait. Il n'y avait plus de nourriture. *Dans une situation aussi critique, l'une des Sœurs eut l'heureuse idée de sortir, depuis le balcon du bâtiment, un drapeau blanc fixé à un bâton. Émus de compassion, les deux camps donnèrent l'ordre de cessez-le-feu et de parlement. Une commission composée de représentants des deux armées se présenta à l'hôpital pour s'informer de la situation et, à partir de ce jour, ils autorisèrent d'un commun accord les Sœurs de l'Hôpital civil à apporter ou à envoyer à l'Hôpital de sang tout ce dont elles auraient besoin.*

À d'autres moments de cette même guerre, les Sœurs, au cœur même des combats, se présentaient devant le général carliste pour lui demander la permission de faire passer tout ce qui était nécessaire aux soldats blessés. Elles obtenaient ce qu'elles demandaient et, vues par les combattants, les attaques cessaient jusqu'à ce que les Sœurs aient traversé.

Il y eut de nombreuses occasions où les Sœurs se trouvèrent en danger de mort, des éclats de projectiles tombant à leurs pieds, et même des balles pénétrant dans l'hôpital en sifflant près d'elles.

Le 24 août, lorsque la ville tomba aux mains des carlistes, les Sœurs passèrent la nuit à recevoir des blessés et à travailler pour les soulager autant que possible. Les blessés du Gouvernement furent autorisés soit à rester sur place, soit à se rendre là où ils le souhaitaient. Ils choisirent de partir pour Pamplune. Ils demandèrent que les Sœurs les accompagnent, ce qu'elles acceptèrent volontiers, les installant convenablement à l'hôpital de cette ville.

Deux mois plus tard, le 12 octobre 1873, les Sœurs furent appelées précipitamment à l'hôpital improvisé d'Andéraz. Le spectacle était désolant : quatre-vingt-dix-neuf blessés étendus à même le sol. Le manque de ressources était extrême. Très vite, grâce aux Sœurs, chacun disposa d'un lit et des moyens nécessaires à son soin.

D'autres localités comme Lácar, Abárzuza, Oteiza et Montejurra furent aussi des théâtres d'affrontements. Lors des attaques de Lácar, il serait impossible d'énumérer les fatigues et les travaux, les nuits d'insomnie et les privations qu'elles durent supporter.

De son côté, l'Hôpital de la Merced, confié à dix Sœurs, reçut une multitude de blessés provenant de l'attaque d'Abárzuza. Pendant trois

jours consécutifs, un grand nombre de blessés affluèrent à l'hôpital. Le dévouement des Sœurs était total. Certains jours, ce n'est qu'à onze heures du soir qu'elles prenaient leur premier repas, tant la gravité des blessés et leur nombre ne leur permettaient aucune autre occupation. Mais ce n'était pas cela qui les faisait le plus souffrir : leur peine était plus grande encore lorsqu'elles devaient donner des congés prématurés, faute de place, pour pouvoir accueillir de nouveaux blessés.

Lors de l'attaque d'Oteiza, le 2 février, les Sœurs, alors qu'elles mangeaient, entendirent le fracas des canons annonçant le début de l'assaut. Pressentant que les événements se dérouleraient comme auparavant, elles abandonnèrent leur frugal repas et se mirent à préparer tout le nécessaire pour les blessés, qui arrivèrent bientôt en grand nombre.

Elles souffrirent énormément lors des combats de Montejurra. Il fallut fournir aux blessés absolument tout, y compris des vêtements que les Sœurs cousirent de leurs propres mains. Rien ne les arrêtait. Ainsi, le froid intense dont souffraient les blessés les poussa à traverser le front pour se présenter devant les généraux carlistes afin d'obtenir ce dont elles avaient besoin.

M. DOLORES MARÍN IBERN

1. *Biographie*

M. Dolores Marín Ibern naît à Iglesuela del Cid (Teruel) le 10 avril 1829.

Elle entre dans la Congrégation le 13 mai 1852, vivant plus d'une année en contact direct avec M. Ràfols.

Le 28 juin 1858, elle est nommée Supérieure de la Communauté de la Maison de Miséricorde de Tarazona. *Avec tout l'élan de ses 29 ans et l'ardeur apostolique que l'influence de María Ràfols avait laissée en elle*, elle parvient à transformer la maison en un véritable foyer, faisant honneur au nom qui lui avait été récemment donné, « Hogar Doz », en reconnaissance de D. Bonifacio Doz, qui s'était tant soucié de cette institution en lui léguant ses biens à sa mort, en 1827, pour cette maison³².

Depuis Tarazona, M. Magdalena la réclame pour un nouveau service: Maîtresse des Novices³³. Quelles expériences profondes de son charisme pouvait-elle transmettre aux novices, à partir du souvenir de la Fondatrice et de son expérience au Hogar Doz ! Mais très vite, sa présence est requise pour être Supérieure de la Maison de Miséricorde de Huesca.

Le 22 avril 1868, les deux communautés de la Fraternité de Huesca avaient été incorporées à la Maison Mère de Saragosse. Le moment était très délicat. Il s'agissait de parvenir à l'intégration pleine de cette Fraternité dans celle de Saragosse, déjà devenue Congrégation, qui élargissait peu à peu ses frontières et dont la Maison Générale se trouvait à l'Hôpital de N^a. S^a. de Gracia de cette ville. Depuis leur origine, par imposition des Juntas de Sitiada, il ne leur avait pas été permis de former une seule Fraternité. Après soixante et un ans de vie autonome, l'harmonie avec laquelle cette intégration se réalisa attesta de la prudence et de l'exquise charité de M. Dolores.

Le 2 mars 1878, trois mois après le décès de M. Magdalena Hecho, elle est élue Supérieure Générale. Dans un document du 10 février 1878³⁴, le Cardinal Archevêque de Saragosse, Fray Manuel García y Gil, O. P., établit que le vote pour l'élection de la Supérieure Générale devait se faire dans chaque communauté par les Sœurs ayant prononcé le Serment de Stabilité, dans leur propre maison, et que seraient éligibles celles qui auraient exercé la charge de présidentes d'une maison pendant plus d'un triennat. Il ajoute que la Présidente Générale élue serait la Présidente de l'Hôpital de N^a. S^a. de Gracia, qui est la maison mère. C'est la méthode que Fray Manuel García lui-même recueille dans l'Extrait des Constitutions, qu'il jugea prudent et nécessaire de rédiger, avec quelques modifications, bien que, étant donné la situation politique, ce ne fût pas lui qui l'approuvât, mais son successeur, le Cardinal Archevêque Benavides, le 29 août 1883³⁵.

Une fois l'Extrait des Constitutions publié, comme nous venons de le dire, M. Dolores est à nouveau élue selon cette même méthode et demeure Supérieure Générale jusqu'aux élections du 3 mai 1889, célébrées à l'Hôpital de N^a. S^a. de Gracia, au cours desquelles M. Martina Balaguer fut élue, le Conseil précédent restant intérimaire.

Les Constitutions de 1889, recueillant les observations faites à l'Extrait de 1887, lors de l'octroi par le Pape Léon XIII du Décret de Louange, disposaient que se tienne un Chapitre Général³⁶ d'affaires tous les trois ans, et d'élections tous les six ans, et que le Conseil Général soit élu en Chapitre Général. Lors du premier Chapitre que M. Martina convoque trois ans après son élection, le 29 mai 1892, elle fixa comme objectifs, outre les affaires importantes à traiter, l'élection du Conseil Général, puisque lors de son élection comme Supérieure Générale, le Conseil précédent était resté intérimaire. Ce fut le premier Chapitre Général célébré dans la Congrégation. Lors de celui-ci, M. Dolores Marín est élue Vicairé Générale³⁷. Le 8 septembre 1897, alors qu'elle était encore Vicairé Générale, elle mourut à quatre heures du matin, à l'âge de 68 ans, après 45 ans de vie religieuse.

Sa mort fut ressentie dans toute la Congrégation et parmi toutes les personnes qui l'avaient connue, car elle sut gagner de nombreuses sympathies par son caractère extrêmement bienveillant et par son comportement attentif et simple. Sa piété profonde et sa prudence délicate la conduisirent à exercer les premières charges de la Congrégation... Les innombrables larmes qu'elle essuya durant son passage sur cette terre sont toutes descendues comme une pluie salubre sur son esprit, qui quitta les Sœurs réconfortée par les saints sacrements. Lorsque le Père spirituel, en partant dans l'après-midi, lui dit :

— Courage, Sœur, demain à l'aube vous recevrez à nouveau le Seigneur...

— Non, répondit-elle. Demain je communierai au ciel.

Ce furent ses dernières paroles, bientôt confirmées, puisqu'elle expira le jour de la Nativité de Notre-Dame. Qu'elle repose en paix et qu'au ciel elle intercède pour la Congrégation. Elle sera rappelée avec enthousiasme et respect par toutes les Sœurs.

Elle fut enterrée au cimetière de la Cartuja, dans le panthéon de la D.P.Z.

Elle laissa des souvenirs impérissables de sa patience durant l'année de sa maladie et des exemples de douceur, de charité, d'amour de Dieu et de silence³⁸.

2. Importance de ce généralat

M. Dolores est un maillon de plus qui nous unit à M. María Ràfols. Elle vécut avec la Mère à l'Hôpital pendant un an et trois mois. À la tombée du jour, une fois le travail auprès des malades et des enfants achevé, les jeunes Sœurs se réunissaient autour du lit de María Ràfols, déjà immobilisée, mais non privée de la parole. Parmi elles, comme novice, M. Dolores, qui accueillait en son cœur, comme le plus précieux des trésors, les paroles de sagesse, simples et pleines de vie, de la Mère María.

Elle eut la joie de voir recueilli dans l'Extrait des Constitutions de 1883 et 1887 ce que la Mère avait vécu et transmis avec tant de profondeur³⁹ : la nécessité de *vivre une relation intime avec sa Divine Majesté ; d'être solidement enracinées dans la vertu de la Charité, qui est l'âme de la Congrégation, afin de pouvoir supporter et vaincre les nombreuses difficultés qu'offre l'exercice héroïque de la charité ; que la supérieure défende, auprès de qui de droit, et réclame ce qui est dû aux démunis placés sous sa protection. Et enfin, l'esprit missionnaire recueilli au chapitre XII des Fondations d'Outre-mer, afin que de plus en plus elles glorifient Dieu, fassent briller le noble sceau de la charité qui ennoblit la Congrégation et que celle-ci*

soit de plus en plus bénie par les pauvres, prix du sang de Jésus, et par Jésus lui-même, dans le temps et dans l'éternité.

3. Événements importants de ce généralat

3.1 Démarches entreprises pour l'approbation de la Congrégation et des Constitutions

Approbation de l'Extrait des Constitutions en 1883

Le 29 août 1883, le Cardinal Benavides approuve *l'Extrait des Règles et Constitutions des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne de Saragosse*, préparé, à la demande de M. Magdalena Hecho, par le Cardinal Archevêque Fray Manuel García y Gil (1865-1867), dont les démarches d'approbation durent être interrompues en raison des événements politiques de l'époque.

Comme préambule, le Cardinal García y Gil écrivait :

Il nous est connu qu'en leur essence, ce sont les mêmes Constitutions qui, depuis leur installation dans cette ville, ont été observées et qui, avec l'approbation de l'autorité ecclésiastique, furent imprimées en 1824, avec quelques modifications et ajouts rendus nécessaires par le développement progressif de la Congrégation, ainsi que les Règlements qui les suivent, que l'expérience de tant d'années a prouvé être les plus appropriés pour la sanctification des Sœurs et la pratique de la vertu de la charité⁴⁰.

Ces Constitutions réglementent également la mission et les attributions du Conseil Général et de la Supérieure Générale, à qui l'on continue de donner le nom de Présidente, comme ce sera aussi le cas pour les supérieures locales. Elles indiquent la manière dont doit se faire l'élection de la Supérieure Générale et les personnes qui doivent y participer, et lui confèrent le pouvoir de choisir *les plus aptes* pour former le Conseil qui l'aidera dans sa tâche de gouvernement. Cette même prérogative est accordée aux supérieures locales⁴¹.

Approbation de l'Extrait des Constitutions en 1887

Ce qui ne donna pas satisfaction fut l'Excellente Députation de Saragosse concernant certains points de la partie du Règlement approuvée dans l'Extrait de 1883. Fondamentalement, le désaccord portait sur le premier point des Constitutions, parce qu'il ne mettait pas suffisamment en évidence un engagement particulier de la Congrégation envers les centres d'assistance dépendant de la D.P.Z., ni l'importance qu'avait eue, lors de sa naissance, la Sitiada, organisme antérieur à la Députation, qui avait sollicité les Sœurs pour l'Hôpital de N^a. S^a. de Gracia de Saragosse, berceau de la Congrégation.

Ce fait engendra une grande tension avec cet organisme, au point que D. Mariano Supervía, alors Directeur général de la Congrégation, céda provisoirement en modifiant le point numéro un et en incorporant un règlement particulier pour les cinq asiles dépendant de la D.P.Z.

L'objet de la Congrégation était ainsi défini dans *l'Extrait et le Règlement de 1883*⁴² :

*L'objet principal de cette Congrégation a toujours été, et est actuellement, l'assistance aux malades de toute sorte de maladies, d'abord à l'Hôpital de N^a. S^a. de Gracia de Saragosse, puis dans beaucoup d'autres maisons dont elle a la charge dans d'autres localités. Mais ce n'est pas là son objet exclusif, car elle est également chargée actuellement de maisons d'enfants trouvés, de déments, d'écoles, d'incluses et de tout ce qui relève de la bienfaisance*⁴³.

L'Extrait des Constitutions de 1887 le définit ainsi :

*L'objet principal de cette Congrégation a toujours été, et est actuellement, l'assistance aux malades de toute sorte de souffrances dans les hôpitaux, le soin des hospices, maisons d'enfants trouvés et de déments, des écoles et de tout ce qui relève de la charité ; avant tout dans la maison mère, qui est l'Hôpital de N^a. S^a. de Gracia de Saragosse, aujourd'hui Hôpital Provincial conformément aux lois en vigueur, ainsi que dans les autres établissements de bienfaisance dépendant de la Députation de Saragosse, fondatrice et patronne de cette Congrégation*⁴⁴.

Ces changements sont assumés lors de l'approbation donnée par le Cardinal Benavides, ce qui signifiait que, pour lui, ces apports ne modifiaient pas les éléments essentiels qui définissent la raison d'être de la Congrégation. D'autre part, de cette manière, on assurait la stabilité de la présence des Sœurs dans les asiles qui accueillait des pauvres très nécessiteux de la ville et des villages.

Ces Constitutions entrèrent en vigueur le 26 juillet 1888. M. Dolores envoya une circulaire le 30 juin 1888 dans laquelle elle insistait sur le fait que les anciennes Règles constituaient le fondement de l'Extrait. Elle poursuivait en disant que nous renouvelons, à cette occasion, auprès des supérieures et des Sœurs de chaque maison, notre désir que, de jour en jour, croissent la charité, l'obéissance et l'observance, la paix et la joie spirituelle, ainsi que les autres vertus propres aux Sœurs de la Charité de Sainte-Anne, pour la plus grande gloire de Dieu, le prestige de la Congrégation, l'édification du prochain et pour acquérir de plus grands mérites pour la vie future⁴⁵.

Demande au Pape Léon XIII pour l'approbation de la Congrégation

Cette même année 1887, M. Dolores, avec le Cardinal, considéra que le moment était favorable pour demander à Rome l'approbation de la Congrégation, jusqu'alors seulement de Droit diocésain. À cette fin, le 18 novembre de la même année, M. Dolores écrivit aux Évêques des diocèses où se trouvaient des Sœurs afin de solliciter les lettres commendatoires demandant au Pape l'approbation définitive de la Congrégation. La réponse des Évêques fut immédiate et très favorable. Les dernières lettres furent reçues à Saragosse le 3 janvier 1888.

Une fois les lettres *commendatoires* reçues, le 19 avril 1888, M. Dolores demanda officiellement au Pape, par une lettre appuyée par le Cardinal Archevêque de Saragosse, Don Francisco de Paula Benavides, l'approbation de la Congrégation. Cette demande était *accompagnée des lettres commendatoires des Évêques ainsi que de l'Extrait et du Règlement des Constitutions de 1887*. Il s'agit de la première documentation de la Congrégation envoyée à Rome⁴⁶.

3.2 Décret de Louange et animadversions sur les Constitutions de 1887

Le 13 avril 1889, Léon XIII signe le Décret de Louange pour l'Institut, considéré comme la première étape vers l'approbation définitive.

Le 16 avril 1889, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers envoie le Décret de Louange ainsi que les animadversions, ou observations, sur les Constitutions de 1887, plus précisément sur les chapitres correspondant aux règlements des asiles provinciaux. L'ingérence de l'autorité civile recueillie dans ces règlements fit que le Saint-Siège ne les approuva pas⁴⁷.

Parmi les changements les plus importants proposés par les *animadversions* figure la modification de la formulation du vœu spécial d'*Hospitalité* par celui de *Servir les malades même atteints de maladies contagieuses*. Ce changement supposait une restriction du contenu et de la richesse profonde du vœu d'*Hospitalité*. Une autre réforme fut la suppression du chapitre XII, qui traitait *Des fondations d'Outre-mer*. Le motif invoqué par le Saint-Siège était l'absence de fondations hors d'Espagne et, par conséquent, le manque d'expérience à leur sujet.

D'autres points furent supprimés et d'autres ajoutés, conformément aux nouvelles orientations que Rome donnait aux nouveaux instituts apostoliques, apparus en Europe, et spécialement en Espagne, dans la seconde moitié du XIX^e siècle. Par exemple, on introduisit comme organe de gouvernement le Chapitre Général, avec

ses attributions et les modalités d'élection de la Supérieure Générale et de son Conseil.

Selon ces observations, les Constitutions de l'année 1889⁴⁸ furent rédigées et observées dans toute la Congrégation jusqu'à la proposition de celles de 1899, approuvées par le Saint-Siège en 1901 ad experimentum, avec quelques modifications, et définitivement en 1904⁴⁹.

3.3 Transfert du Noviciat rue Mayor

Durant le second supérieurat de M. María Ràfols, une fois la Congrégation approuvée par l'Archevêché de Saragosse en 1824, Sœur Teresa Periu fut nommée Maîtresse des novices. Femme de grandes valeurs, elle exerça diverses fonctions à l'Hôpital, étant Sœur-Mère de la communauté pendant dix-huit ans, en deux périodes distinctes. À partir de ce moment, le noviciat fut établi à l'Hôpital, dans la zone de la communauté, avec la capacité d'accueillir les novices qui s'y trouvaient alors.

Les Sœurs estimaient que, pour l'approbation de l'Institut, il était nécessaire de disposer d'un noviciat indépendant du lieu où s'exerçaient les ministères, d'autant plus que la maison n'était pas la leur. M. Dolores Marín entreprit les démarches nécessaires pour y parvenir, profitant de la circonstance que les espaces offerts par l'Hôpital étaient devenus insuffisants pour le noviciat, étant donné que le nombre de novices avait considérablement augmenté après le début de l'expansion à partir de la Real Orden du 8 juillet 1857.

Elle exposa cette difficulté à la Junta, ainsi que la nécessité de louer, à leurs frais, une maison suffisamment vaste pour accueillir les jeunes qui demandaient leur admission dans la Congrégation. De cette manière, elle parvint également à éviter que la Junta de l'Hôpital ne puisse opposer des difficultés à l'admission des aspirantes, de plus en plus nombreuses chaque jour.

La maison d'Aytona, située sur la place du Pilar, fut louée et, le 15 août 1881, Sœur Isabel López, Maîtresse des novices, avec ses quinze novices, qui avaient revêtu l'habit cette année-là, s'y installa dans leur nouvelle résidence.

Cette maison devint elle aussi trop exiguë et, comme le loyer était très élevé — 5 000 réaux par an —, il fut décidé d'acheter, en mai 1883, une maison située rue Mayor, n° 66, qui appartenait aux Petites Sœurs des Pauvres, et qui était nettement plus spacieuse que tout ce qu'elles avaient possédé jusque-là. Le 8 mai 1884, dans une lettre adressée au Président de la D.P.Z., on lui communiqua l'achat de cette maison destinée au noviciat.

La chapelle est vaste et ouverte au public. La première prise d'habit qui s'y déroula eut lieu le 27 octobre 1889. Six Sœurs y reçurent l'habit lors d'une célébration très solennelle présidée par Son Éminence le Cardinal Archevêque, D. Francisco de Paula Benavides⁵⁰. Jusqu'à ce jour, les prises d'habit avaient lieu dans la chapelle de l'Immaculée de la communauté de l'Hôpital⁵¹.

La pauvreté demeurait. Elles vivaient très austèrement, se procurant l'indispensable grâce au produit des travaux manuels de broderie et d'autres ouvrages, réalisés par les novices durant les moments prévus à cet effet par l'horaire. Seules dix novices étaient à demi-pension, celles dont les frais étaient pris en charge par la D.P.Z. en vue du service de l'Hôpital. Néanmoins, la fonction principale de la maison était l'étude et la formation de leur esprit selon celui de la Congrégation, hérité des Fondateurs⁵².

4. Caractéristiques des fondations de ce généralat

Portée par l'élan de l'Esprit et par l'augmentation du nombre de vocations, l'expansion se poursuivit. La Congrégation accueillit les appels provenant de différents lieux.

Le 11 mai 1880, elle se proposa à Son Excellence le Capitaine Général du district militaire d'Aragon, ayant appris que *Sa Majesté le Roi avait promulgué un décret, le 19 avril de la même année, exprimant sa volonté et son désir que, dans tous les hôpitaux militaires, les malades soient servis par des Sœurs de la Charité. Et comme, pensait M. Dolores, Son Excellence le Ministre ignorait peut-être l'existence de notre Institut — puisqu'il ne s'étendait pas au-delà de l'Aragon et de la Navarre —, elle dit : *je prends la liberté de m'adresser à Votre Excellence... afin que, si vous le jugez bon, vous puissiez en informer Son Excellence le Ministre...**⁵³.

Nous ignorons si cette offre parvint ou non jusqu'au Ministre, bien qu'aucune communauté ne se soit établie de façon permanente dans les hôpitaux militaires. Toutefois, elle manifeste une disponibilité immédiate à se rendre là d'où provenait l'appel.

D'autres demandes pour fonder de nouvelles communautés parvinrent à Saragosse depuis des provinces plus éloignées, comme Valladolid, Madrid, etc. La réponse fut rapide, même si, de fait, le plus grand nombre de fondations durant ce généralat continua à se faire en Aragon et en Navarre.

Si les premières fondations avaient été établies dans les chefs-lieux de canton, rayonnant vers les petits villages voisins, avec M. Dolores cette même ligne fut poursuivie, mais en élargissant les présences. À côté des hôpitaux de chefs-lieux de canton apparut rapidement l'école, et dans des villages ou bourgs plus petits, le

complexe hôpital–asile–école. D’autres centres spécifiquement sanitaires furent également ouverts, comme la Maison de Santé de Madrid, ainsi que des collèges dans des lieux où la Congrégation était déjà implantée et sollicitée par les localités elles-mêmes.

Ces fondations furent établies non seulement dans les diocèses d’Aragon, de Navarre et de Lérida (aujourd’hui Barbastro-Monzón), mais aussi dans les diocèses de Madrid (1882), Sigüenza (1886, Molina de Aragón) et Palencia, aujourd’hui Valladolid (1886, Peñafiel).

Sur les dix-sept nouvelles fondations réalisées durant ces années, onze se situèrent en territoire aragonais. Cinq furent des hôpitaux dotés de leurs écoles respectives. Ce binôme hôpital–école, né durant ce généralat, se poursuivra sous celui de M. Martina et surtout sous celui de M. Pabla. Son objectif était de répondre aux besoins éducatifs du monde rural le plus dépourvu de ressources et d’opportunités.

Généralement, dans ces milieux ruraux, l’hôpital avait un caractère d’asile. Il accueillait des malades pauvres et des personnes âgées, chez qui à la pénurie de biens s’ajoutait presque toujours la solitude. On recevait également des passants, des pauvres et des mendiants. C’est pourquoi, parce *qu’à l’heure la moins attendue le Christ pouvait arriver*, on demandait aux Sœurs d’avoir toujours un lit supplémentaire préparé et bien disposé, et de les accueillir avec affection et des marques d’attention et de compassion.

L’école accueillait généralement des enfants en bas âge des deux sexes. Parfois, des classes pour des filles plus âgées furent ouvertes, soit à la demande des municipalités locales, soit à l’initiative des Sœurs, conscientes de la nécessité d’une éducation et d’une formation pour les femmes.

Beaucoup de ces nouvelles fondations dépendaient de patronats disposant, presque toujours, de ressources économiques très limitées. Pour mener à bien la mission hôpital–école, les Sœurs entreprirent d’autres activités afin de subvenir économiquement à leurs besoins : travaux de broderie et de couture, ou ouverture de classes payantes où étaient également admises des élèves gratuites.

Avec le passage de la Bienfaisance aux services de la Sécurité Sociale, certains de ces hôpitaux durent fermer et d’autres se transformèrent en résidences pour personnes âgées. Il en fut de même pour les écoles : par manque d’effectifs, conséquence du faible taux de natalité et des nouvelles exigences du Ministère de l’Éducation au XX^e siècle, certaines durent être fermées.

5. Vie du Charisme dans des situations extraordinaires

5.1 Épidémies

Typhus à Almudévar (1880)

Trois Sœurs de la communauté de l'Hôpital de Huesca, répondant à la demande de la Mairie, formulée par l'intermédiaire de la Députation Provinciale, se déplacent jusqu'à Almudévar.

Sans avoir le temps de manger ni de se reposer, toutes trois sont contaminées et l'une d'elles décède. Le don total des Sœurs impressionna tellement la population qu'elle demanda avec insistance l'établissement d'une communauté pour l'hôpital et la petite école.

Variole à Almudévar (1881)

L'année suivante, le petit hôpital est entièrement occupé par des malades atteints de la variole. Les Sœurs soignent non seulement les malades de l'hôpital mais aussi ceux des domiciles particuliers. Veillant la nuit et soignant le jour.

Dans ces circonstances, elles ferment momentanément l'école pour se consacrer entièrement aux soins des personnes atteintes par l'épidémie.

Bientôt, l'épidémie s'étend aux villages de Tardienta, Gurrea et à d'autres de la région. Les Sœurs, renforcées par d'autres venues de Huesca, s'y rendent.

Lorsque Almudévar est déclaré libre de l'épidémie, toutes les Sœurs se déplacent vers les villages voisins. L'hôpital est temporairement fermé, car elles sont trop peu nombreuses pour couvrir un territoire aussi vaste que celui atteint par la variole. En soignant les malades, elles laissent le témoignage d'un don de soi qui grandit à mesure que s'élargissent les zones où l'épidémie se développe. Elles n'omettent aucun sacrifice pour soulager et sauver de la mort tous ceux qu'elles peuvent. De nombreux jours, elles vont mendier pour pouvoir nourrir les personnes contaminées.

Épidémie de choléra en Aragon (1885)

À Saragosse, le 21 juillet, son existence est déclarée par la Commission de Santé. Le 17 septembre, un *Te Deum* d'action de grâce est chanté au Pilar, la ville étant considérée comme libérée de l'épidémie.

Deux mois de désolation, de panique et de travail épuisant se sont écoulés. Les Sœurs assistent les malades de la capitale aragonaise et, dans la province de Saragosse, soignent les personnes infectées dans dix-sept villages. Les chroniques racontent comment les Sœurs

rivalisaient pour aller dans les lieux les plus dangereux, en réponse à leur vœu spécial *d'exposer leur vie chaque fois que l'occasion l'exige, pour la gloire de Dieu et le bien des affligés*. Sept Sœurs meurent, fidèles à cet appel, à Saragosse et dans sa province.

À Huesca, trois Sœurs décèdent également, certaines très jeunes. Dans cette ville, aux côtés des Sœurs de l'Hôpital, les communautés de la Maison de Miséricorde et du Collège soignent aussi les personnes contaminées. Les cours sont suspendus et les Sœurs se proposent à l'Évêque, Mgr Honorio M^a de Onaindía, pour se rendre là où l'épidémie est la plus virulente. Il leur confie l'Hôpital municipal des cholériques, installé dans un local municipal qu'il avait lui-même financé sans ménager les dépenses. Sœur Camila y est contaminée mais guérit, tandis que Sœur Petronila décède. La municipalité de Huesca reconnaît l'esprit de sacrifice et le dévouement des Sœurs⁵⁴. À Fraga, *l'assistance les Sœurs donnent des preuves indiscutables de leur zèle dans aux personnes atteintes par l'épidémie*.

Un autre foyer très virulent se situe à Alcañiz (Teruel) et dans sa région. Le Collège, ouvert le 8 décembre 1883, est pris en charge par des institutrices laïques, tandis que les Sœurs se dispersent dans la ville et les villages au fur et à mesure que l'épidémie s'étend. Trois d'entre elles sont contaminées, deux à Alcañiz et une à Castelserás, sans qu'aucune ne décède.

Elles s'occupent des nourrissons, car personne n'osait les allaiter par crainte de la contagion, et elles mendient pour fournir de la nourriture aux personnes atteintes par le choléra. Leur présence, surtout, insuffle courage et espérance, car l'angoisse et la peur tenaient la population prisonnière.

Ce don total et ce vécu de l'amour jusqu'à risquer sa propre vie constituent les fondations sur lesquelles s'élèvent les nouvelles implantations. *Nul n'a de plus grand amour que celui qui donne sa vie pour ses amis*.

L'amour vécu comme Hospitalité fait des Sœurs des servantes, au service de l'un des groupes les plus marginalisés de l'époque : ceux qui souffraient de maladies contagieuses.

Un tel sacrifice et une telle générosité ne furent pas stériles. Cette même année 1885, vingt-deux Sœurs prirent l'habit, plus du double de celles qui étaient mortes⁵⁵.

M. MARTINA BALAGUER GASCÓN

1. *Biographie*

Elle naît à Iglesuela del Cid, un petit village du Maestrazgo turoloense, le 11 juillet 1836. Elle entre dans la Congrégation à l'âge de dix-sept ans et revêt l'habit le 15 octobre 1853, un mois et demi après la mort de Mère María Ràfols, avec laquelle elle avait vécu durant la période de son postulat.

Dès sa jeunesse, elle est une femme de bon sens et de talent. On lui confie très tôt des charges délicates à l'Hôpital, comme le réfectoire et la pharmacie. D. Antonio Cascajares étant Directeur spirituel de la Congrégation, elle est nommée Maîtresse des Novices *comme la plus apte à former la conduite de celles qui, plus tard, devaient être imitatrices de ses vertus.*

En 1871, elle est nommée Supérieure de l'Hospice Provincial et elle démontra, pendant les dix-sept années où elle exerça une charge aussi difficile, les hautes qualités qui l'ornaient précisément dans des circonstances difficiles pour la maison, en raison du climat créé par le remplacement de notre Congrégation par un autre Institut. Sa charité, sa prudence et l'affection que toutes les Sœurs de la communauté mirent dans leur mission, parmi lesquelles se trouvait Sœur Pabla Bescós, envers les enfants, garçons et filles, du centre, parvinrent à transformer l'atmosphère en un climat d'accueil, de confiance, de paix, de joie et d'affection. Son zèle pour l'honneur et la gloire de Dieu, uni à l'horreur qu'elle éprouvait pour le péché, la poussèrent à transformer la maison en très peu de temps.

Femme de grand talent et de grand cœur, d'une grande charité, elle unissait à sa capacité de travail de grandes qualités de gouvernement. Elle est élue Supérieure Générale le 3 mai 1889, en présence de D. Marian Supervía, Évêque auxiliaire de Saragoss et Directeur Général de la Congrégation⁵⁶.

Dynamique et entreprenante, dotée d'une profonde vie intérieure, elle travaille intensément à consolider juridiquement la Congrégation et à faire en sorte que la vie des valeurs qui définissent la vocation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne soit chaque fois plus profonde et plus engagée.

Femme d'une grande inquiétude missionnaire, durant son gouvernement la Congrégation se rend présente sur le continent américain, concrètement au Venezuela.

En pleine activité, elle tombe malade. Elle décède le 23 août 1894, à neuf heures du matin, au Noviciat de la rue Mayor n° 66, où résidait la Mère Générale⁵⁷.

Que Dieu la récompense pour tout ce qu'elle a travaillé pour sa plus grande honneur et gloire et pour le bien des pauvres.

2. Importance de ce généralat

Mère Martina est le dernier maillon qui nous unit directement à Mère María Ráfols. La semence semée durant le court temps qu'elle vécut avec elle, s'enracine profondément dans son cœur et, à la chaleur de l'esprit vécu à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce, y jette de profondes racines. En seulement cinq années comme Supérieure Générale, elle laisse une profonde empreinte dans la Congrégation.

Elle s'efforce de maintenir vivant chez les Sœurs et dans les communautés l'esprit hérité des Fondateurs : charité sans limites et disponibilité totale, manifestées de manière particulière lors des épidémies, des guerres et dans les fondations du Venezuela ; pauvreté, austérité, humilité et sacrifice ; fraternité et une profonde vie intérieure nourrie par la présence de Dieu, faite expérience de vie à partir de l'agir et du service des frères, spécialement des plus pauvres et des plus nécessiteux.

Durant son généralat, elle édite, en 1890, une sorte de livre de Pratiques ou Directoire, très simple, dont on ne sait pas qui en fut le rédacteur, et dans lequel quelques chapitres sont consacrés à recueillir la doctrine des vœux, la pauvreté, les vertus, la vie communautaire, etc., et les pratiques pieuses.

Une note très remarquable de M. Martina est son esprit apostolique et évangéliste. Femme missionnaire, elle réalisera le rêve d'étendre la Congrégation au-delà des frontières de l'Espagne. Après avoir fondé, en 1890, la maison du Venezuela, elle demandera, l'année suivante, au pape Léon XIII, de réintégrer dans les Constitutions le chapitre XII, qui traitait des fondations d'outre-mer et que la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers avait supprimé en 1889, *faute d'expérience de la Congrégation dans ces fondations lointaines...* elle demande également *que, compte tenu des distances entre l'Espagne et l'Amérique et des différences de climat entre les deux pays, soit autorisée la création d'un noviciat dans la République susmentionnée du Venezuela.*

3. Événements importants de ce généralat

3.1 Projection missionnaire

Fondation au Venezuela

L'expansion de la Congrégation au Venezuela est l'un des faits les plus importants de ce généralat.

La demande arrive de la léproserie installée sur l'île de Providencia, dans le lac de Maracaibo, dans la magnifique région du Zulia au Venezuela. La solitude et le manque d'assistance permanente et digne pour les lépreux préoccupaient la Junta de Fomento responsable du Lazaret, qui décida de solliciter un Institut de religieuses d'Europe pour prendre en charge le centre, puisque les différents gouvernements qui s'étaient succédé après l'indépendance du pays avaient expulsé les Instituts religieux qui y travaillaient.

La Junta chargea Don Amenodoro Urdaneta, qui se trouvait en Espagne, de rechercher des religieuses en Europe. Le prêtre, D. Domingo Lamolla, directeur de l'Académie Mariale de Lérida et ami de M. Urdaneta, s'engagea à l'aider. Il plaça ce projet missionnaire sous la protection de Notre-Dame de l'Académie. Si ce fut la Vierge du Pilar qui ouvrit les chemins pour la fondation de la Fraternité, ce sera maintenant la Vierge de l'Académie qui les ouvrira pour étendre sa mission jusqu'en Amérique. Il confia cette entreprise à Notre-Dame, demandant à la Junta de Fomento de préparer sur l'île le logement pour les Sœurs avant même qu'aucune Congrégation n'ait donné une réponse positive.

La recherche ne fut pas facile. De nombreuses portes furent frappées et aucune ne s'ouvrit. À Saragosse, il pria devant la Vierge du Pilar et dirigea ses pas vers le petit noviciat de la rue Mayor où résidait la Supérieure générale des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne. Nous sommes au mois d'octobre 1889. Sœur Martina accueillit l'initiative avec un cœur ouvert et désireux de donner cours à l'esprit missionnaire de la Congrégation. Cependant, la réponse définitive ne dépendait ni d'elle ni de son Conseil. La Congrégation était alors de droit diocésain et l'acceptation relevait de Son Éminence le cardinal archevêque de Saragosse, D. Francisco de Paula Benavides. Le cardinal Benavides se montra réticent, et les conditions très difficiles qu'il posait équivalaient à un refus. Il disait craindre pour la vie des Sœurs. Mère Martina ne put le convaincre.

D. Domingo Lamolla ne renonce pas à son entreprise. Il se rend à Madrid et frappe à la porte d'autres Instituts, mais personne ne lui donne de réponse. Providentiellement, à la Puerta del Sol, il rencontre Sœur Candelaria Marmuyed, Supérieure de la Maison de Santé Notre-

Dame du Rosaire de cette ville. M. Lamolla lui expose, affligé, son échec dans cette recherche, et Sœur Candelaria, pleine de foi, lui répond avec fermeté :

« Retournez à Saragosse et présentez-vous de nouveau au Cardinal, car je vous assure que cette fois vous verrez vos désirs et vos efforts couronnés... C'est nous que le ciel appelle pour la grandiose œuvre de charité que vous portez entre vos mains, et moi-même j'irai à Maracaibo pour partager avec vous les fatigues de cette entreprise caritative. »

M. Lamolla obéit, bien que, à vrai dire, avec une certaine méfiance, et retourna à Saragosse. Il pria avec foi devant la Vierge du Pilar avant d'aller s'entretenir avec le Cardinal et, d'un ton particulièrement appuyé, exposa brièvement à l'Archevêque les difficultés rencontrées lors des entretiens avec les différents Instituts aux portes desquels il avait frappé.

Le Cardinal Archevêque, très ému, lui répondit : *« Je reconnais la volonté du ciel... que les Sœurs aillent donc, et qu'elles prennent soin de Jésus dans la personne de ses lépreux.⁵⁹ »*

Une fois obtenu le permis du cardinal Francisco de Paula Benavides, Mère Martina écrit à toutes les communautés pour leur exposer la nouvelle, à la fois difficile et joyeuse, afin de discerner la volonté des Sœurs de faire partie de l'expédition... Et bien qu'elle leur ait présenté avec un réalisme total le caractère ardu et épineux de l'entreprise... qu'elle leur ait fait voir les épreuves qu'elles auraient à affronter, qu'elles devraient exposer leur vie en assistant les lépreux (on croyait alors que cette maladie était contagieuse), en ajoutant encore la dureté d'un climat très chaud... presque toutes les Sœurs s'offrirent spontanément, avec joie et générosité, pour l'immense sacrifice qui leur était proposé, sachant qu'il était presque certain qu'elles ne reviendraient jamais en Espagne.

Le cardinal et Sœur Martina Balaguer signent, le 31 juillet 1890, les bases du contrat avec M. Lamolla, à qui les présidents des Juntas des trois centres du Venezuela où les Sœurs devaient être envoyées avaient donné pleins pouvoirs⁶⁰.

Vingt-cinq Sœurs sont destinées aux trois premières fondations à Maracaibo : le léproserie de l'île de la Providencia, l'hôpital de Chiquinquirá et la Maison de Bienfaisance, dans la même ville. Il faut tenir compte du fait que la Congrégation comptait alors trois cent vingt-sept Sœurs.

L'étape suivante consiste à obtenir l'autorisation civile. Il n'est pas facile de l'obtenir, car on a besoin de religieuses pour les hôpitaux en Espagne et vingt-cinq Sœurs représentent un nombre important. De plus, la Section de Bienfaisance de la Députation Provinciale de

Zaragoza est présidée par le Gouverneur civil, qui doit donner son autorisation.

Mettrait-il des difficultés s'il fallait procéder à des changements parmi les Sœurs de ces centres ? Mère Martina, le 15 mai, s'empresse de lui garantir que *partiraient outre-mer les Sœurs surnuméraires, sans négliger le service déjà engagé auprès de la Corporation de Bienfaisance de Saragosse*. Le Gouverneur ayant soumis l'affaire à la Commission provinciale, celle-ci exprima son accord et manifesta *la satisfaction avec laquelle elle avait accueilli ce nouveau témoignage d'abnégation chrétienne de la Congrégation*⁶¹.

Le 2 août 1890, elles quittent Saragosse. À la gare, elles sont saluées par le cardinal Benavides, une commission de l'Excellence Députation Provinciale de Saragosse et plusieurs membres de leurs familles. Jusqu'à Barcelona, elles sont accompagnées par Mère Martina Balaguer et les Sœurs Dolores Marín, Pabla Bescós et Manuela Manzano.

Quatre jours plus tard, elles arrivent à Barcelone et embarquent deux jours après, le 8 août à treize heures. Les Pères Lamolla et Parera voyagent avec elles.

Les chroniques rapportent que, à l'exception de quelques malaises dus au mal de mer, la traversée fut heureuse jusqu'au 27 août, fête de Joseph Calasanz, jour où se déclencha *une terrible tempête*.

Dès les premières heures du jour, les secousses furent si violentes que la sainte Messe ne put être célébrée. La pluie ne cessait pas. À cinq heures de l'après-midi, de sombres nuages apparurent et les laissèrent presque dans l'obscurité. Le vent redoubla. Les vagues recouvraient le navire. La mer ressemblait à une chaîne de hautes montagnes. L'ouragan détruisit les boiseries qui couvraient le pont. Les vitres se brisèrent et l'eau inonda tout. Les secousses étaient si violentes que le vapeur demeura ensuite incliné, jusqu'à Curaçao, en raison du déplacement de la cargaison. Ils prièrent. Ils invoquèrent avec grande foi la Sainte Vierge Marie... Ils étaient sur le point de faire naufrage. Il était dix heures du soir lorsque le P. Lamolla estima que le moment était venu de leur donner l'absolution, et il le fit. Ils se préparèrent à la mort qu'ils voyaient toute proche. Cependant, ils continuèrent à prier avec foi l'Étoile de la mer et, une heure plus tard, le vent et la houle s'apaisèrent. La tempête était passée. Ils rendirent grâce à la Sainte Vierge Marie et purent se reposer.

Le 18 septembre, sous le soleil brûlant des tropiques, à trois heures de l'après-midi, ils arrivèrent à Maracaibo. L'accueil fut extraordinaire : musique, fleurs... Au port les attendaient, avec Mgr D. Ramón Antonio Silva, évêque du diocèse, le président de l'État du Zulia, le général Ramón Ayala, les présidents des Juntas de Bienfaisance des trois centres et une grande foule du peuple, toujours accueillant. Du port, ils se rendirent à la cathédrale pour chanter un Te Deum, remerciant le Seigneur pour sa providence qu'ils avaient vue de si près.

Le 20 septembre, la communauté s'installe à l'Hospital de Chiquinquirá. Deux jours plus tard, au Lazareto de la Isla de la Providencia, et le lendemain à la Casa de Beneficencia

Expéditions de Sœurs vers le Venezuela jusqu'en 1931

Les besoins que les Sœurs rencontrent à leur arrivée au Venezuela sont si pressants que, l'année suivante, une nouvelle expédition est organisée.

Le 5 octobre 1891, vingt-quatre Sœurs quittent Zaragoza, dont deux postulantes, ainsi que D. Domingo Lamolla, qui retournait au Venezuela.

La troisième expédition, composée de quinze Sœurs, part pour Barcelona le 3 novembre. Comme pour les précédentes, elles sont accompagnées à Zaragoza par le cardinal archevêque Benavides, lors d'une célébration solennelle et émouvante, car, *étant donné son âge avancé, ce serait peut-être la dernière expédition qu'il aurait l'occasion de bénir*. Les Sœurs Zoila Fernández et Gila Díez, arrivées du Venezuela au début du mois de juillet pour informer et rendre compte de la situation des communautés d'outre-mer, retournent à Maracaibo avec cette expédition⁶².

À ces trois premières expéditions, réalisées durant le généralat de M. Martina Balaguer, aux années 1890, 1891 et 1894, avec un total de soixante-cinq Sœurs, s'ajoutèrent dix-neuf autres jusqu'à la mort de M. Pabla, le 20 février 1929, portant le total à 122 Sœurs. La vingt-deuxième expédition, préparée par elle, eut lieu le 28 mai 1929, après son décès.

Ces vingt-deux expéditions, auxquelles s'ajouta celle du 25 août 1931, durant le généralat de M. Felisa Guerri, partirent du port de Barcelone en direction de Maracaibo. Au total, il y eut vingt-trois expéditions regroupant 202 Sœurs, dont 200 Espagnoles et deux Portoricaines.

À partir de ce moment, les expéditions vers l'Amérique suivront diverses routes⁶³.

3.2 Étapes pour la consolidation de la Congrégation et son expansion

Constitutions de 1899

M. Martina Balaguer est élue Supérieure Générale le 8 mai 1889. Après son élection, l'une des premières affaires de son gouvernement est la révision des Constitutions conformément aux objections formulées par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers.

Le 2 janvier 1890, les nouvelles Constitutions de 1889 sont envoyées à toutes les communautés, accompagnées d'une circulaire de M. Martina. Elles entrent en vigueur le 24 mars 1890⁶⁴.

Célébration du Ier Chapitre Général

Les nouvelles Constitutions de 1889 établissent le Chapitre Général comme organe de gouvernement et en fixent la convocation tous les trois ans pour les affaires ordinaires, et tous les six ans pour l'élection de la Supérieure Générale et de son Conseil.

Trois ans après son élection, en 1892, M. Martina convoque le premier Chapitre Général de la Congrégation.

Le Conseil Général étant resté intérimaire lors de son élection comme Supérieure Générale selon la méthode de l'Extrait des Constitutions de 1887, elle souhaita que ce Chapitre procède à l'élection dudit Conseil, en l'inscrivant comme point important à l'ordre du jour, avec les autres affaires à traiter. C'est la première fois que les Conseillères Générales sont élues en Chapitre. Auparavant, elles étaient désignées par la Supérieure Générale et le Directeur Général de la Congrégation.

Le Chapitre Général, composé de toutes les supérieures locales et du Conseil Général, se réunit à la Maison du Noviciat de la calle Mayor, le 29 mai 1892. Ce même jour eut lieu le scrutin, sous la présidence de M. l'Illustre Seigneur D. Tomás Palacio, Secrétaire de la Chambre et du Gouvernement, délégué par Son Éminence le cardinal archevêque Benavides. Furent élues à la majorité des voix :

- M. Dolores Marín, Vicairé Générale
 - Sœur Filomena Loras, Admonitrice
 - Sœur Pabla Bescós, Économe
 - Sœur Casilda Martínez, Secrétaire
- Le cardinal Benavides approuva l'élection⁶⁵.

Transfert de la Maison Générale

Les Supérieures Générales résidaient à la Maison Mère, l'Hospital de Nuestra Señora de Gracia, jusqu'au 1er octobre 1892. À cette date, M. Martina Balaguer et son Conseil transférèrent le siège de la Maison Générale au n° 66 de la calle Mayor, où se trouvait le Noviciat.

Reconnaissance légale de la Congrégation en Espagne

Un obstacle qui freinait l'expansion était l'absence d'un Décret Royal de Sa Majesté reconnaissant le droit de la Congrégation à établir des fondations dans toutes les provinces d'Espagne. Cela équivalait à

autoriser son existence légale là où elle se trouvait déjà et dans les autres provinces qui en feraient la demande.

Cette même année 1893, le 21 juin, M. Martina écrivit à Sa Majesté la Reine Régente María Cristina de Habsburgo-Lorena pour lui demander, *désirant promouvoir toujours davantage ses fondations afin que le bien se répande en proportion des besoins croissants de la nation, l'autorisation d'établir des maisons de cet Institut de Charité dans toute province d'Espagne.*

Cette fois, les documents ne restèrent pas sans réponse sur les bureaux ministériels. Le 7 août, répondant au Duque de Medina Sidonia qui lui demandait les Constitutions, elle les lui envoya afin qu'il les transmette au Ministre de Grâce et Justice, ce qu'il fit le 19 du même mois. Le 14 octobre, le Ministre demanda au cardinal Benavides et au Gouverneur civil de Zaragoza de certifier si l'Institut des Sœurs de la Charité de Sainte Anne était digne d'obtenir le *Permis Royal pour pouvoir fonder dans toute localité d'Espagne où les services caritatifs des Sœurs seraient nécessaires.*

Tous deux répondirent affirmativement, et Sa Majesté la Reine Régente accorda, le 9 novembre 1893, la faculté de fonder dans toutes les provinces d'Espagne, sous réserve de l'autorisation ecclésiastique et civile préalable.

3.3 Démarches auprès du Saint-Siège pour l'approbation de la Congrégation et des Constitutions

Le 16 septembre 1893, Mère Martina, dans une lettre adressée au cardinal, le supplia instamment *de recommander les Règles de l'Institut à Sa Sainteté pour leur approbation définitive.* Le 10 novembre de la même année, elle sollicita des évêques des diocèses où se trouvaient des communautés des lettres commendataires demandant au Pape l'approbation définitive de la Congrégation⁶⁶.

Le 28 mars 1894, la Mère Générale, avec son Conseil sollicite de nouveau Son Éminence le Cardinal Archevêque afin qu'il recommande auprès du Saint-Siège l'approbation définitive de la Congrégation. Cinq années se sont écoulées depuis la concession du Décret de Louange par le Pape Léon XIII, *et la Congrégation compte déjà 90 ans depuis sa fondation ; il nous a donc semblé opportun de supplier à nouveau Votre Éminence Révérendissime de bien vouloir demander encore à Sa Sainteté la grâce de l'approbation définitive, si elle le juge juste. Nous pouvons assurer Votre Éminence Révérendissime que les Règles sont observées et, par la certification des Prélats, elle verra comment elles sont appliquées dans toute la Congrégation.*

Ce sera la plus grande faveur que cette Congrégation aura reçue d'un si digne Prélat, et pour cela Votre Éminence Révérendissime y occupera la première place comme prélat, comme père, bienfaiteur et soutien de cette faible branche de l'arbre de l'Église que Votre Éminence Révérendissime a fortifiée et animée par la sève de sa protection.

Le 1er avril, M. Martina écrit directement au Pape Léon XIII pour lui demander l'approbation définitive de la Congrégation. Elle présente un exposé très synthétique du processus de croissance suivi depuis la concession du Décret de Louange le 13 avril 1889, des fondations au Venezuela en 1890 et, en particulier, dans l'île de la Providence auprès des lépreux, des expéditions de Sœurs envoyées jusqu'à ce jour, de la permission que Sa Sainteté a donnée pour fonder un noviciat à Maracaibo. *Il y existe aujourd'hui cinquante et une Sœurs, faisant beaucoup de bien à toutes ces populations ; c'est pourquoi un chapitre pour les Sœurs d'Amérique a été inséré dans les Constitutions. Elle termine en disant : je supplie Votre Sainteté de bien vouloir approuver définitivement les Constitutions de cet Institut de Charité pour une plus grande sanctification des Sœurs*⁶⁷.

Le lendemain, 2 avril, elle remet à Monsieur le Cardinal Benavides les lettres commendataires des Évêques sollicitant l'approbation de l'Institut, rédigées du 7 septembre 1893 au 10 avril 1894, afin qu'il les envoie à Rome.

La lettre de M. Martina au Pape Léon XIII ne partit pour Rome que le 15 avril, avec un décalage par rapport à celle que Monsieur le Cardinal avait envoyée au Pape le 10 avril de cette même année 1894, sollicitant l'approbation de la Congrégation⁶⁸.

La maladie inattendue et la mort de M. Martina, le 23 août 1894, l'empêchèrent de voir l'approbation tant désirée de la Congrégation et des Constitutions. Pour y parvenir, il est nécessaire que la D.P.Z. cesse de s'immiscer dans l'élection des supérieures des cinq asiles qui dépendent d'elle, comme le démontrent deux lettres de D. Mariano Supervía.

Le 29 janvier 1889, quelques mois avant l'élection de Sœur Martina comme Supérieure Générale, D. Mariano Supervía informe le Cardinal Benavides qu'en présence de Monsieur le Vice-Président de la Députation et d'un autre Député, ainsi que du soussigné en représentation de Son Éminence et en son propre nom, en tant que Directeur Général de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne, il a été procédé aux trois élections pour les trois asiles de la ville ; ont été élues : pour l'Hôpital, Sœur Filomena Loras ; pour l'Hospice, M. Martina Balaguer ; et pour la Maison des Enfants-Trouvés, Sœur María Franco.

L'acte (est signé par D. Mariano Supervía, Évêque d'Europe.)

La seconde lettre, alors que M. Martina était déjà Supérieure Générale, est datée du 27 avril 1892 ; en tant que Directeur Général de la Congrégation, il rend compte à Monsieur le Cardinal de l'élection de la supérieure de l'Hôpital et de l'Hospice, réalisée de manière semblable à la précédente.

4. Fondations

Les cinq années de généralat de M. Martina seront très fécondes. D'une part, fidèle à notre charisme, elle poursuivra la ligne tracée par les Mères Magdalena Hecho et Dolores Marín ; d'autre part, cette même fidélité au charisme la rendra très ouverte aux nouveaux appels provenant des besoins, des carences et des pauvretés de peuples éloignés de l'Espagne et, plus concrètement, d'Amérique.

5. Vécu du charisme dans des situations extraordinaires

5.1 Épidémies

Durant ces années, l'épidémie la plus virulente sera la variole en 1891.

Elle frappa particulièrement de très petits villages des Pyrénées. Le 23 février 1892, l'Évêque de Jaca, informé par le curé qu'une épidémie de variole s'était déclarée de manière effrayante à Aurín (Huesca), demanda à la Supérieure si ses religieuses pouvaient sortir en de tels cas et s'il y en aurait quelques-unes disposées à assister les malades atteints de la variole.

Le soir même, Sœur Rosa Adell lui répondit : *nous sommes à vos ordres en tout et pour tout. Vous pouvez disposer des Sœurs dont vous aurez besoin, car toutes seront heureuses d'assister les varioleux où qu'ils se trouvent.* Avec Monsieur le Maire, elles décidèrent quelles Sœurs de l'Hôpital devaient partir.

L'Évêque lui-même se chargea des détails du voyage et les accompagna dans les lieux les plus touchés, comme il l'exprime dans la lettre suivante :

Ma chère fille en Jésus-Christ Notre Seigneur, Monsieur le Maire vous aura déjà dit qu'il met à disposition deux des Sœurs de l'hôpital pour se rendre à Aurín. J'irai avec elles, dans la voiture d'Irigoyen, et nous partirons entre huit heures et huit heures et demie du matin.

Qu'elles soient bien couvertes et qu'elles préparent de la nourriture pour elles et pour deux autres personnes, car je soupçonne que cette maladie provient de quelque bête atteinte de variole qu'ils auraient consommée. Qu'elles emportent aussi quelques livres de viande fraîche, et même, si possible, quelque

volaille ; notez tout cela afin que je vous le rembourse ensuite. Les Sœurs sortiront par la porte des Études, ou bien nous irons les chercher au collège.

Votre père affectionné qui les bénit. (signature de l'Évêque de Jaca)⁶⁹.

5.2 Guerres

Dans une lettre du 4 novembre 1893, M. Martina informe le Cardinal Archevêque Benavides *qu'elle a reçu des lettres de plusieurs fondations, dans lesquelles les Sœurs s'offrent pour assister et soigner les blessés de la guerre de Melilla ou partout où leurs services charitables seraient nécessaires.*

« Je le communique à Votre Éminence Révérendissime afin que, s'il devait être nécessaire de partir, ce soit avec la permission et le bon plaisir de Votre Éminence. Nous restons toutes dans l'attente de votre approbation et de vos prières, en particulier votre humble fille. Sœur Martina Balaguer. »

Le même jour, le Cardinal répond en se réjouissant *que nos Sœurs soient si animées, comme le montre leur désir et l'offre de leurs services dans la guerre d'Afrique ; il ajoute qu'il a eu l'honneur d'en informer le Président de la Députation, au cas où la situation l'exigerait, en cherchant à tout méditer avec prudence et ardente charité...*

« Elle demeure en vous bénissant, vous et toutes mes chères filles bien-aimées, me redisant vôtre en Jésus et pour Jésus, votre attentif serviteur et père très aimant. » Signé : Cardinal Benavides⁷⁰.

Ensuite, ce même jour, le Président de la Députation notifie à M. Martina *de préparer six Sœurs pour offrir leurs services dans les hôpitaux militaires de Melilla ou de toute autre localité où elles seraient nécessaires.*

La Députation, qui s'honore du patronage de cette communauté et qui constate chaque jour combien grande est son abnégation et son zèle dans le soin des malades ou des démunis, souhaiterait que ce soient des Sœurs de la Charité de Sainte Anne qui se consacrent, au nom et pour le compte de cette Province, au soin des blessés pour la défense de la patrie⁷¹.

Mère Martina répond le jour même *qu'elles sont prêtes et offre inconditionnellement les services de charité de toutes les Sœurs, chaque fois qu'il sera nécessaire de faire appel à elles.*

Elles partirent dans la nuit du 29 novembre 1893. Le voyage fut très difficile, et le séjour plus encore. Elles ne purent se rendre à Melilla et restèrent à Málaga. Elles souffrirent beaucoup, car elles manquaient presque de tout pour pouvoir soigner convenablement les blessés. À la tête du groupe se trouvait Sœur Pabla Bescós, alors membre du Conseil Général.

MADRE PABLA BESCÓS ESPIÉRREZ

1. *Biographie*

Année 1848. Le 25 janvier, au Casal de Campo de Panzano (Huesca), sur les contreforts de la Sierra de Guara, naît une petite fille. Elle est la septième enfant du mariage formé par José et María. Une famille nombreuse à laquelle viendra s'ajouter, trois ans plus tard, une autre fille : Sebastiana.

Le lendemain de sa naissance, elle reçoit le baptême dans l'église paroissiale de Panzano. Et avec lui, son nom : Pabla Bescós Espiérrez.

C'est une enfant au caractère serein et ferme, mais de santé fragile, ce qui l'empêche d'aider aux travaux des champs. Elle reste à la maison avec sa mère ; cependant, les journées lui paraissent longues. Un jour, elle confie son secret à sa mère : elle souhaiterait aller à l'école du village. À cette époque, les filles ne fréquentaient pas l'école, car on ne jugeait pas cela nécessaire et, de plus, la coéducation était mal vue. María Espiérrez en parle à son mari, et José Bescós décide de s'entretenir avec l'instituteur de Panzano, Don Manuel Gros. C'est ainsi que Pabla réalise l'un de ses rêves. Elle se révèle une jeune fille éveillée, en qui s'harmonisent parfaitement intelligence et persévérance.

En 1852, elle reçoit le sacrement de la Confirmation au monastère cistercien de Notre-Dame de Gloria à Casbas, et en 1861 sa Première Communion dans l'église Saint-Pierre de Panzano. C'est alors qu'elle manifeste à ses parents le désir d'entrer dans la vie religieuse. Elle est encore très jeune, elle n'a que treize ans. Ce désir ne surprend personne et, à seize ans, selon la tradition, elle demande à entrer au monastère de Casbas. Cependant, elle n'y entre pas comme cistercienne.

C'est alors que le curé de Panzano, Don Juan Monclús, lui propose de connaître les Sœurs de la Charité de Huesca. Dans cette Fraternité, sa sœur María Rosa Monclús est Supérieure de la Miséricorde. Pabla se rend à Huesca pour les rencontrer et reste séduite par un style de vie simple, joyeux et radical, qui unit la prière et le service des plus pauvres. Toutefois, les Sœurs de la Charité ne l'acceptent pas immédiatement, peut-être en raison de sa santé fragile. Don Juan Monclús intervient en écrivant une lettre dans laquelle il propose que Pabla fasse une expérience au sein de la communauté.

La Fraternité de Huesca se compose de deux communautés : l'Hôpital Notre-Dame de l'Espérance et la Miséricorde. À ce moment-là, elle n'est pas encore incorporée aux Sœurs de la Charité de Sainte Anne ; elles constituent deux Fraternités juridiquement indépendantes jusqu'au 25 avril 1868. Néanmoins, elles partagent une origine commune et un

lien affectif étroit, notamment en raison des six années d'exil de Mère María Ràfols à Huesca. Dans les deux communautés, il y a des Sœurs qui l'ont connue et ont vécu avec elle.

Pabla entre chez les Sœurs de la Charité de Sainte Anne comme postulante à l'Hôpital Notre-Dame de Grâce de Saragosse, le 23 octobre 1868. Pendant six mois, elle fait l'expérience de la vie des Sœurs. En 1869, elle commence son noviciat et a pour Maîtresse des novices M. Martina Balaguer qui, quelques années plus tard, exercera la charge de Supérieure Générale de la Congrégation. Celle-ci initie les jeunes aux trois piliers fondamentaux de la Fraternité : le service des plus pauvres et des plus nécessiteux, la vie fraternelle et l'expérience d'un Dieu qui est Amour.

Pabla prononce sa première profession le 8 mai 1870 et demeure à l'Hôpital Notre-Dame de Grâce. Elle doit passer quelque temps à Panzano pour se rétablir, car sa santé fragile et l'intensité du travail la rendent malade. À son retour, à l'âge de 23 ans, elle est nommée responsable de la Salle du Pilar, consacrée à la médecine générale, aux maladies vénériennes et à quelques cas de tuberculose.

En 1872, elle fait partie des 27 Sœurs destinées à l'Hospice et à la Maison des Enfants-Trouvés de Saragosse. Elle traverse alors une crise de foi qui la conduit à douter, même, de sa vocation comme Sœur de la Charité ; la vie contemplative du monastère de Casbas se présente à elle comme une alternative. Don Antonio Ochoa., Directeur de la Fraternité, lui fait comprendre qu'il ne s'agit que d'un *nuage passager*. Elle tombe malade, au point que l'on craint pour sa vie. Les médecins lui conseillent de passer un temps à Panzano et quelques jours de repos dans une station thermale.

À son retour dans la communauté, M. Martina, alors supérieure de la communauté de l'Hospice, la transfère à un bureau qui lui permet de disposer de ses après-midis libres. Elle se consacre alors à la broderie ; à la Maison Générale de Saragosse sont conservés des tableaux réalisés par elle durant cette période.

Le 15 mai 1874, dans l'Oratoire de l'Immaculée de la communauté de l'Hôpital Notre-Dame de Grâce, elle prononce sa profession perpétuelle, promettant de *garder pauvreté, obéissance, chasteté et hospitalité tant qu'elle demeurerait dans cette Fraternité*.

Quatre ans plus tard, en 1878, elle est nommée supérieure de la nouvelle communauté de l'Hôpital Saint-Nicolas-de-Bari d'Alcañiz (Teruel). Les Sœurs répondent, en plus du service de l'Hôpital, à toute nécessité qui se présente, comme durant l'hiver 1879-1880 où elles cuisinent et distribuent des repas aux journaliers restés sans travail à cause du gel et des fortes chutes de neige qui frappent la ville.

En 1880, les Sœurs inaugurent la première École gratuite de la Congrégation, L'Immaculée Conception, où sont enseignées les matières de l'instruction primaire ainsi que toutes sortes de travaux manuels. En 1883, s'ouvrent, sous le même nom, le Collège et l'école enfantine. Ainsi, les plus petits et les jeunes filles des villages proches d'Alcañiz peuvent accéder à l'éducation.

À Alcañiz, Mère Pabla traverse *sa nuit obscure*, et l'expérience d'être séparée de Dieu est douloureuse et bien réelle.

En 1885, l'Espagne est frappée par une épidémie de choléra. À Alcañiz, les Sœurs soignent les malades à l'Hôpital ainsi que dans les maisons particulières. Les villages voisins bénéficient également de la présence de ces femmes qui, sans repos ni trêve, se consacrent aux personnes contaminées, sans crainte de la contagion ni de la mort. Le collège de l'Immaculée Conception est confié à une institutrice laïque afin que toutes les Sœurs puissent se dédier aux malades du choléra.

Le 4 septembre 1889, Mère Pabla est nommée Maîtresse des novices de la Congrégation. Les Sœurs de la Charité de Sainte Anne vivent alors une période importante. Le pape Léon XIII a promulgué le Décret de Louange, première étape vers la reconnaissance de la Congrégation comme institut de droit pontifical ; de nouvelles Constitutions ont été rédigées et la Congrégation est partie au Venezuela *pour servir Jésus dans la personne des lépreux*.

Le noviciat est situé au numéro 66 de la rue Mayor à Saragosse. Là, Mère Pabla Bescós instruit les jeunes Sœurs dans les connaissances nécessaires à leur mission et dans la vie spirituelle : une vie de prière et de travail constant, de silence et d'humilité, de joie et de sacrifice.

À partir de 1892, elle fait également partie du Conseil Général. En tant que conseillère, elle accompagne un groupe de six Sœurs qui, durant l'hiver 1893-1894, assistent les blessés de la guerre de Melilla dans un hôpital de Málaga.

Après le décès de M. Martina Balaguer, le III^e Chapitre Général de la Congrégation élit Mère Pabla Bescós Supérieure Générale le 23 novembre 1894, à la majorité des voix. Elle exercera cette charge pendant trente-cinq ans, jusqu'à sa mort, le 20 février 1929.

Comme Supérieure Générale, elle consolide la Congrégation en obtenant son approbation définitive par sa reconnaissance comme Congrégation de droit pontifical, le 14 janvier 1898 ; l'approbation des Constitutions, le 11 mars 1904 ; ainsi que l'unification des prières, avec la publication de livres de pratiques à partir de 1913.

La célébration du premier Centenaire de la Congrégation et du Centenaire des Sièges de Saragosse constitue une reconnaissance de la vie et de la mission des Sœurs de la Charité de Sainte Anne. La

Commission Exécutive des Sièges dédie à Mère María Ràfols une plaque commémorative et lui accorde le titre d'Héroïne de la Charité. Sur la place du Portillo, sur le côté du monument dédié aux Héroïnes des Sièges, le buste de Mère María Ràfols rappelle l'action héroïque des Sœurs durant cet épisode de la Guerre d'Indépendance.

Mère Pabla travaille avec ardeur pour la reconnaissance de la figure des Fondateurs. En 1923, la ville de Saragosse dédie à María Ràfols la rue de la Miséricorde, car *Miséricorde et Ràfols résonnent de la même manière*. L'année suivante, c'est Vilafranca del Penedès, village natal de María Ràfols, qui lui dédie un portrait dans la galerie des personnages illustres de l'hôtel de ville.

En 1926 paraît *Héroïsme et sainteté*, première biographie de Mère María Ràfols, écrite par le P. Calasanz Rabaza.

Mais l'événement le plus marquant est le transfert des restes du P. Juan Bonal et de M. María Ràfols dans l'église de la nouvelle Maison du Noviciat des Sœurs de la Charité de Sainte Anne, le 20 octobre 1925, ainsi que la célébration d'une veillée à l'Hospice provincial de Saragosse pour honorer la mémoire des Fondateurs.

Femme d'une grande sensibilité missionnaire, elle visite en 1907 les communautés de la Congrégation au Venezuela. Elle décide la participation de l'Institut à l'Exposition Missionnaire de Barcelone en 1927, la création d'une bourse pour un séminariste indigène et la fondation, en juillet 1926, de la revue *Manantial de Vida*.

Elle meurt à la Maison du Noviciat de Saragosse le 20 février 1920 et est enterrée dans l'une des tribunes de cette même maison où elle avait passé tant d'heures en prière.

2. Importance de ce généralat

Elle commence son postulat à l'Hôpital Notre-Dame de Grâce de Saragosse en novembre 1868, quinze ans après la mort de M. María Ràfols. Elle connaît l'esprit de la Congrégation aux sources mêmes où il s'était forgé, auprès des Sœurs qui l'avaient vécu aux côtés de M. María Ràfols.

À cheval sur deux siècles (1868-1929), elle est le pont qui unit le dernier tiers du XIXe siècle au premier du XXe ; la communauté primitive aux communautés des temps nouveaux. L'esprit des Fondateurs s'incarne dans chaque nouvelle maison selon les formes concrètes qu'exigeait ce nouveau siècle, en surmontant les obstacles qui empêchaient l'approbation pleine et entière de la Congrégation par Rome ainsi que sa reconnaissance légale dans les différentes provinces d'Espagne⁷².

Durant ces années, la Congrégation se dépolitise en se soustrayant à l'ingérence de la D.P.Z. dans les communautés des asiles qui dépendaient d'elle. Elle s'ecclésialise également en obtenant de Rome l'approbation définitive de l'Institut et des Constitutions. Enfin, elle s'universalise dans ses ministères et ses implantations, devenant une Congrégation de Droit Pontifical et obtenant la publication dans la *Gaceta* (Bulletin Officiel de l'État) de l'Ordre Royal de 1893, qui légalisait la présence de la Congrégation dans toute l'Espagne.

Dans l'aspect interne de la Congrégation, Mère Pabla unifie coutumes et traditions comme expression de l'esprit propre de l'Institut et transmet le charisme et l'esprit des fondateurs à toutes les Sœurs et communautés.

3. Événements importants de ce généralat jusqu'au 16 février 1898

3.1 Démarches entreprises pour l'approbation de la Congrégation et des Constitutions

Le 23 novembre 1894, elle est élue Supérieure générale. Femme de foi profonde, au grand cœur et dotée d'une grande fermeté de caractère, Mère Pabla va jouer un rôle très important dans le développement historique de la Congrégation. Elle mènera à bien l'effort entrepris par les supérieures générales précédentes, surtout Mère Dolores et Mère Martina, en obtenant l'approbation de la Congrégation par le pape Léon XIII.

Elle dépolitisa la Congrégation

Bien que le pape Léon XIII eût accordé le Décret de Louange le 13 avril 1889, l'ingérence de la D.P.Z. dans l'élection des supérieures pour les maisons dépendant de cette institution empêchait l'approbation définitive par Rome. C'était là le véritable obstacle à surmonter, très difficile en raison de la position si fermée de la Députation. Lorsque ce point était abordé, elle menaçait toujours d'expulser les Sœurs des maisons dépendant de ladite institution.

Ainsi, lorsque Mère Pabla tenta d'affronter le problème, les Sœurs les plus anciennes lui disaient *qu'on ne pouvait même pas en parler à la D.P.Z.* Elle s'y refusait catégoriquement et la menace de nous chasser de l'Hôpital et des autres Maisons de la Bienfaisance planait sur nous. Où irions-nous ?... En effet, bien que l'Institut comptât quelques fondations, il ne possédait presque pas de maisons propres ni de moyens pour accueillir les Sœurs... et si elles manquaient de maison, elles manquaient aussi de moyens de subsistance⁷³.

Cependant, Mère Pabla est pleinement convaincue qu'il est vital pour la Congrégation de résoudre cette question avec la Députation. Convoquée pour l'élection de la supérieure du Hogar Doz de Tarazona, elle se trouve, au jour fixé — début janvier ? — en présence de Don Cándido Lamana, Président de la section de Bienfaisance, Député et Délégué par l'Excellente Députation de Saragosse pour présider l'élection de la nouvelle supérieure de ce centre.

Avant le début de l'élection, Mère Pabla s'entretient avec lui. Que lui dit-elle ? Nous ne le savons pas. Toujours est-il que les chroniques rapportent *qu'en raison des difficultés posées par les nominations des supérieures pour les asiles provinciaux, les votes furent suspendus*⁷⁴.

De retour à Saragosse, les contacts avec l'Excellente Députation commencent. Elle est consciente que tous les députés ne céderont pas. Les rencontres se déroulent sans résultat. Mère Pabla insiste sur le fait que la Congrégation *existait depuis presque cent ans sans avoir pu obtenir l'approbation définitive de Rome, l'unique obstacle étant l'ingérence de l'élément civil. Et elle ajouta : « Pour que vous soyez assurés de la vérité de mes affirmations, vous pouvez vous informer directement auprès de Monsieur l'Archevêque*⁷⁵. »

Ils acceptent ses paroles, persuadés qu'ils convaincraient facilement l'Archevêque et que celui-ci, en tant que supérieur légitime, la ferait renoncer à son projet.

Le lendemain matin, elle se présente très tôt, avant l'heure des visites, au palais archiépiscopal. Elle ne souhaite pas rencontrer les membres de la Députation, mais juge nécessaire de parler avant eux avec Monseigneur l'Archevêque, qui était Mgr Vicente Alda. L'heure est intempestive et les familiers du Prélat refusent la visite, car il est malade. Mère Pabla les supplie instamment de transmettre à l'Archevêque qu'elle a un besoin urgent de lui parler. Il la reçoit immédiatement et Mère Pabla lui expose, avec toute clarté, la position intransigeante de la Députation et l'impossibilité pour l'Église d'approuver la Congrégation dans ces conditions.

Le Prélat est conscient de la gravité de la situation et de l'inquiétude de Mère Pabla. « *Soyez tranquille, Mère Pabla, je défendrai votre cause avec ténacité et énergie.* »

Les paroles de l'Archevêque la rassurèrent, et elle quitta l'archevêché avec davantage d'espérance. Elle n'est pas encore arrivée chez elle que la commission de la Députation est reçue par le Prélat qui, avec grande prudence, leur fit comprendre que, *sans être religieuses approuvées par le Pape, la Congrégation n'aurait pas d'avenir, car les vocations viendraient à manquer... Ce qu'ils considéraient comme un inconvénient serait au contraire une bonne décision, d'autant plus que la direction de la*

*Congrégation était confiée à une personne aussi prudente et droite que Sœur Pabla, bien connue de tous*⁷⁶.

De nouveaux entretiens avec Mère Pabla dissipèrent définitivement toutes les craintes et, le 27 janvier 1896, Monsieur le Gouverneur, par l'intermédiaire du Directeur R. Roldán, lui communiqua que, *lors de la séance du 10 du mois en cours, la commission avait décidé d'autoriser celle de Bienfaisance à négocier avec le Prélat la modification des conditions établies pour la désignation des religieuses de la Congrégation de la Charité de Sainte Anne appelées à exercer le supériorat dans ces centres. Entre-temps, l'élection qui devait avoir lieu durant le mois en cours était suspendue*⁷⁷.

Elle donna à la Congrégation son caractère ecclésial

Le 5 février 1896, elle écrit au cardinal Verga, à Rome, lui demandant d'appuyer la requête présentée par Mère Martina et par les évêques dans les lettres commendataires envoyées par l'Évêque auxiliaire de Saragosse, Don Mariano Supervía, depuis Huesca le 17 mai 1894, par l'intermédiaire de Don Antonio Langa, afin d'obtenir de Sa Sainteté l'approbation définitive des Constitutions.

Le 21 mai de la même année, elle adresse un courrier à l'Archevêque, Don Vicente Alda, accompagné d'un mémoire complet exposant tous les inconvénients que la désignation par élection des supérieures des asiles provinciaux présentait pour l'approbation de la Congrégation, afin qu'il fût bien informé et sache, s'il était de nouveau consulté par la D.P.Z., comment répondre.

Malgré ces démarches, l'unanimité des députés ne fut pas obtenue. Déjà en 1883, craignant qu'avec l'expansion croissante des communautés *les Sœurs ne cherchent à s'émanciper (en se détachant de la Députation) et qu'elles ne retirent les Sœurs des asiles pour les envoyer dans les nouvelles fondations*, une situation très tendue s'était créée. Pour la résoudre, Don Mariano Supervía, alors Directeur spirituel général de la Fraternité et Évêque auxiliaire, dut accepter qu'une exception fût faite pour les supérieures des cinq asiles provinciaux, en permettant qu'elles continuent à être élues par vote des Sœurs de la communauté, non seulement en présence du Délégué ecclésiastique, mais aussi d'un membre de la Députation, ce qui obligea à modifier certains points de l'Extrait des Constitutions de 1883 et donna lieu à l'Extrait des Constitutions approuvé par l'Archevêque Benavides en 1887⁷⁸.

C'était ce droit qui était de nouveau en litige et que certains ne voulaient pas perdre. À ce moment-là, comme les démarches auprès de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers avaient déjà repris et que le processus avançait favorablement, pour éviter un nouveau recul

dans les négociations entreprises, Mère Pabla se hâta d'écrire, le 25 avril 1896, à la Section de Bienfaisance de la Députation. Elle proposait que, *au lieu d'être nommées par élection — pratique que le Saint-Siège désapprouvait —, les supérieures desdits asiles soient désignées par la Supérieure générale de l'Institut, en accord avec le Très Illustre Président de la Section de Bienfaisance, et qu'il en soit de même en cas de changement pour motifs spirituels ou pour tout cas exceptionnel*⁷⁹.

Pour le moment, ce courrier mit fin au différend avec la Députation, tandis que se poursuivait l'examen des Constitutions par la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers. À la fin de cette année-là, le 31 décembre 1896, Mère Pabla envoyait à ce Dicastère l'état de l'Institut quant au personnel, à la discipline et à l'économie, état semblable à celui de 1892, mais avec une augmentation considérable du nombre de Sœurs et de fondations.

L'année 1897 allait être décisive. La Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers examine les Constitutions alors en vigueur dans la Congrégation. Celles-ci avaient intégré, en 1889, les modifications exprimées dans les *animadversiones* envoyées à propos de l'Extrait des Constitutions de 1887 lors de la concession du Décret de Louange.

Les avis des consultants sont signés le 12 juin et le 26 juillet 1897. Le même jour, 26 juillet, en session devant le cardinal Gotti et d'autres consultants, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, *constatant le progrès manifeste du nombre des Sœurs — un peu plus de 300 en 1888, plus de 400 en 1893 et plus de 500 en 1896 — ainsi que les éloges et recommandations des évêques*, demanda à l'unanimité l'approbation de l'Institut et accorda un délai pour les Constitutions, *en communiquant les observations et remarques à apporter à leur texte*.

Au début de la nouvelle année, le 8 janvier 1898, Mère Pabla, conseillée par le Père Llavaneras, capucin, sollicite du Pape la nomination du cardinal Don Francisco Segna comme Cardinal protecteur, nomination que Léon XIII effectuera le 12 mars de cette même année⁸⁰.

Enfin, le 16 février 1898, arrivait du Saint-Siège le Décret d'Approbation de la Congrégation, dans lequel il est dit que le pape Léon XIII

« ... lors de l'audience accordée au soussigné Cardinal Préfet de cette Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers, le 10 janvier 1898, approuva et confirma, comme il approuve et confirme par le présent décret, ledit Institut comme Congrégation de Vœux simples sous le gouvernement de la Supérieure générale... en différant à des temps plus opportuns l'approbation des Constitutions, au sujet desquelles il ordonna que certaines observations fussent faites. »

En ce jour, notre Congrégation devenait Congrégation de Droit Pontifical. Le Décret fut signé par le Cardinal Préfet Séraphin Vannutelli à la Secrétairerie de la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers le 14 janvier 1898⁸¹.

Nouvelles manifestations de désaccord de certains Députés

Cependant, tandis que les démarches avançaient à très bon rythme à Rome, le 11 décembre 1897, une note de la Section de Bienfaisance communiquait *qu'elle considérait comme terminée la suppression décrétée le 6 janvier 1896 concernant l'élection de la supérieure des cinq asiles de la D.P.Z., ordonnant que désormais et à l'avenir elles se tiennent dans les délais fixés par les Constitutions*⁸².

Mère Pabla reprend contact avec les Présidents de la Commission Provinciale et de la Section de Bienfaisance, lesquels affirment que, puisqu'il s'agit d'un accord adopté en séance plénière de la D.P.Z., il ne sera pas facile de s'en dispenser⁸³.

Mère Pabla s'adresse au secrétaire de la Section de Bienfaisance, M. José Orti, qui lui conseille de céder pour cette fois et d'exposer, lors des sessions d'avril, à l'assemblée plénière de la Députation que le Saint-Siège l'interdisait.

Cette réponse ne satisfait pas Mère Pabla. Elle s'entretient avec le Vice-président...

Cette réponse ne satisfait pas Mère Pabla. Elle s'entretient avec le Vice-président de la Commission Provinciale, M. Mariano Aladrén. Avec clarté, elle lui déclare que, puisque c'est le Saint-Siège qui interdit de procéder à la nomination des supérieures par vote des Sœurs, et encore moins sous la présidence de personnes laïques, elle ne peut céder. Elle ajoute qu'elle ne comprend pas pourquoi il n'a pas été donné suite à la proposition présentée le 24 avril 1896 et pourquoi ils ne sont pas allés traiter de nouveau avec le Prélat la manière de modifier l'engagement que, comme nous l'avons mentionné en son lieu, M. Mariano Supervía avait signé avec M. Joaquín Martón, après la publication de l'Extrait des Constitutions de 1883.

M. Mariano Aladrén ne sait que répondre. Il demande à voir les observations formulées par Rome afin de pouvoir dire aux messieurs les députés qu'ils ne pouvaient désobéir à l'Église. Mère Pabla comprend qu'il a raison et promet de le présenter lors de la première session qui se tiendrait. Elle le fit ainsi.

Néanmoins, en ce jour du 3 février, ils exigèrent par écrit la présentation, en original ou en copie, du Bref d'approbation des Constitutions selon lesquelles la Congrégation est alors régie et gouvernée.

Le lendemain, 4 février, Mère Pabla leur envoie, accompagné d'une lettre officielle, une copie exacte des observations que le Saint-Siège avait formulées à propos des Constitutions. Elle réitère également sa collaboration pour tout ce qui pourrait contribuer au bon gouvernement des asiles provinciaux.

Après que les messieurs les députés se furent assurés des exigences contenues dans les observations de Rome et que Monsieur l'Archevêque leur eut garanti qu'ils ne pouvaient céder quant à la nomination des supérieures par vote des Sœurs devant des membres du Conseil sans désobéir à l'Église, *ils se rendirent aux raisons convaincantes du Prélat* et différèrent la solution jusqu'en avril, date à laquelle la Députation devait se réunir en séance plénière⁸⁴.

Quelques jours plus tard, le 16 février, on recevait le Décret d'Approbation de la Congrégation par Rome. Le sort en était jeté. Il n'était plus possible de faire marche arrière, et les messieurs les députés le comprirent ainsi. Une nouvelle étape dans le développement historique de la Congrégation commençait⁸⁵.

La Congrégation fut universalisée

L'Ordre Royal du 9 novembre 1893, qui autorisait l'existence légale de la Congrégation dans toutes les provinces d'Espagne, n'avait pas été publié dans la Gaceta de Madrid (le Bulletin Officiel de l'État d'alors).

Mère Pabla, tandis qu'elle poursuivait les démarches pour obtenir l'approbation du Saint-Siège, insista auprès de Son Excellence le Ministre de Grâce et Justice pour que ladite disposition fût publiée dans la Gaceta, ce qu'elle obtint le 1er mars 1897.

Le chemin était enfin ouvert pour réaliser de nouvelles fondations dans toutes les provinces d'Espagne et dans l'Église universelle, c'est-à-dire dans le monde entier, puisqu'elle fut reconnue comme Congrégation de Droit Pontifical, sans avoir besoin de l'autorisation de Monseigneur l'Archevêque de Saragosse, dont nous dépendions auparavant, mais bien de celle de l'Évêque du lieu de destination, comme cela reste nécessaire aujourd'hui.

4. Relation des Fondations

Durant les trois années et trois mois qui s'écoulaient depuis sa nomination comme Supérieure Générale le 23 septembre 1894 jusqu'à l'approbation de la Congrégation le 14 janvier 1898, le nombre de fondations réalisées s'élève à onze : trois au Venezuela et huit dans différentes provinces d'Espagne.

Références bibliographiques et sources

- 1 TELLECHEA, J. I. Documents historiques IV, Vitoria, 1986, p. 41.
- 2 Livre des Chroniques 5.1, p. 39.
- 3 Extrait des Constitutions 1887, p. 18-19.
- 4 SANZ ARTIBUCILLA, José M^a., Vie documentée de la Servante de Dieu Mère María Ràfols, Imp. Editorial V. Gambón, Saragosse, 1948.
- 5 Livre des Entrées des Sœurs 1.2, p. 370, 457.
- 6 Archives diocésaines, Module Religieuses Anas – Doc. annexe : 1865-1900.
- 7 Archives du Secrétariat général, Autorisations et lettres des Évêques.
- 8 Livre des Chroniques 5.1, p. 55.
- 9 Livre des Entrées 1.1, fol. 17 verso.
- 10 Sœur Josefa Bádenas entra dans la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne le 29-IX-1863. Le 17-VIII-1874, elle quitta la Congrégation pour entrer au monastère Sainte-Catherine des moniales Clarisses de Saragosse. Elle vécut onze ans dans la Congrégation.
- 11 SANZ ARTIBUCILLA, José M^a., Vie documentée de la Servante de Dieu Mère María Ràfols, Imp. Editorial V. Gambón, Saragosse, 1948, p. 74.
- 12 Archives de la Maison Généralice, Dossier Papiers et Documents anciens, enveloppe 5.
- 13 TELLECHEA, J. I. Documents historiques IV, Vitoria, 1986, p. 17.
- 14 Ibid., p. 15.
- 15 Constitutions 1805, p. 73, 77.
- 16 Constitutions de 1883 et 1887, p. 12.
- 17 Ibid., p. 15-16.
- 18 Archives diocésaines, Module Religieuses Anas – Doc. annexe : 1865-1900.
- 19 Constitutions de 1883 et 1887, p. 17.
- 20 Ibid., p. 13, 26 ou 27, 35.
- 21 Archives diocésaines, Module Religieuses Anas – Doc. annexe : 1865-1900.
- 22 Constitutions de 1883 et 1887, p. 13-14.
- 23 Cela commence avec la session parlementaire de 1869, suivie du triste règne d'Amédée de Savoie (1871), de la proclamation de la I^{re} République et de sa désintégration (1873-74), de la Guerre carliste, de la Restauration avec la proclamation d'Alphonse XII comme roi d'Espagne (29-XII-1874), de la nouvelle Constitution (1876), du retour d'Isabelle II (1876), de la naissance du parti socialiste (1879), du gouvernement de Sagasta (1881) et de la création de l'Union catholique (1883).
- 24 Archives de la Maison Généralice, Dossier Papiers et documents anciens concernant l'Institut, enveloppe 3.
- 25 Nous ne savons pas avec certitude pourquoi les Sœurs de Huesca étaient appelées « Sor » et non « Hermana » comme celles de Saragosse. La raison la plus probable est que cinq des premières qui constituèrent ces communautés avaient pris l'habit à Valls, où elles étaient ainsi désignées.
- 26 Archives diocésaines : Module Religieuses Anas – Années 1865-1892.
- 27 Livre I des Chroniques, p. 27.
- 28 Livre des Entrées des Sœurs 1.2, p. 11, 21.
- 29 Archives diocésaines, Module Religieuses Anas – Années 1865-1892.
- 30 Ibid.
- 31 Archives de la Maison Généralice, Dossier Papiers et documents anciens concernant l'Institut, enveloppe 5.
- 32 Positio Super Virtutibus de María Ràfols, vol. II, Rome, 1980, p. 851.
- 33 Livre des Nominations des Supérieures 6.1.
- 34 Archives de la Maison Généralice, Dossier Papiers et documents anciens concernant l'Institut, enveloppe 13.
- 35 Constitutions 1883, p. 132-133.
- 36 Secrétariat de la Maison Généralice, boîte n° 34, dossier Approbation des Constitutions.
- 37 Livre I des Chroniques, p. 132.

- 38 Ibid., p. 244.
- 39 Constitutions 1883, p. 80 ; 123.
- 40 Ibid., p. 132-133.
- 41 Ibid., p. 44-470.
- 42 Pour simplifier, nous désignerons cet Extrait et Règlement des Constitutions simplement par les titres Constitutions, 1883 et Constitutions, 1887.
- 43 Ibid., chap. 1^{er}, n° 1.
- 44 Constitutions 1887, chap. 1^{er}, n° 1.
- 45 Archives de la Maison Généraleice, Dossier Papiers et documents anciens concernant l'Institut, enveloppe 13.
- 46 TELLECHEA, J. I. Documents historiques VI, Saint-Sébastien, 1998, p. 51-61, 63.
- 47 Ibid., p. 62.
- 48 Livre I des Chroniques, p. 85.
- 49 Ibid., p. 68.
- 50 Livre I des Chroniques, p. 78, 98.
- 51 Livre I des Fondations, p. 41.
- 52 EGUÍA, Sœur Manuela, Feuille María Ráfols n° 185.
- 53 Archives de la Maison Généraleice, Dossier Papiers et documents anciens concernant l'Institut, enveloppe 13.
- 54 Ibid., enveloppe 5.
- 55 Livre I des Chroniques, p. 80-82.
- 56 Ibid., p. 183, 86.
- 57 Vie de la Servante de Dieu Mère Pabla Bescós Espíerrez, Tarazona, Typographie Luis Martínez Moreno, 1935, p. 83-84, 333-335.
- 58 Ibid., p. 117.
- 59 FIGOLS, Santiago, Origine, histoire et développement de l'Institut des H.C.S.A., Saragosse, Imp. Mariano Salas, 1902, p. 101-102.
- 60 Archives diocésaines de Saragosse, Module Religieuses Anas 1865-1890.
- 61 Livre I des Fondations, p. 67-69.
- 62 Ibid., p. 185.
- 63 La liste des Sœurs parties en Amérique lors de chaque expédition est dactylographiée sur des feuilles volantes conservées aux Archives du Secrétariat général, Livre 2, « Sœurs-AMÉRIQUE ». Les feuilles de la quatrième de couverture présentent la synthèse des voyages réalisés du 8 août 1890 au 25 août 1931, avec les noms de toutes les Sœurs embarquées.
- 64 Livre I des Chroniques, p. 99, 100.
- 65 Ibid., p. 132.
- 66 Livre III des Chroniques, p. 152.
- 67 Livre I des Chroniques, p. 170-172.
- 68 Ibid., p. 172.
- 69 Ibid., p. 127-128.
- 70 Ibid., p. 156.
- 71 Ibid., p. 157-158.
- 72 Traits soulignés par le Postulateur de la cause de Béatification de M. Pabla Bescós, P. Benito Gangoiti, O.P., exposés lors de diverses conférences et conversations.
- 73 Livre I des Chroniques, p. 392-393.
- 74 Ibid., p. 214.
- 75 Vie de la Servante de Dieu Mère Pabla Bescós Espíerrez, Tarazona, Typographie Luis Martínez Moreno, 1935, p. 394.
- 76 Ibid., p. 394-396.
- 77 Livre I des Chroniques, p. 214.
- 78 Ibid., p. 219.
- 79 Ibid., p. 218.
- 80 Ibid., p. 255, 262.

81 TELLECHEA, J. I. Documents historiques VI, Saint-Sébastien, 1998, p. 37.

82 Archives du Secrétariat général, boîte 13.

83 Livre I des Chroniques, p. 256.

84 Ibid., p. 256-258.

85 Ibid., p. 259-261.

III^e PÉRIODE
14-I-1898 au 25-VIII-1953

1. CADRE HISTORIQUE CONGRÉGATIONNEL

L'approbation de la Congrégation par le pape Léon XIII, le 14 janvier 1898, comme Congrégation de droit pontifical constitue l'événement qui marque le début de cette troisième période.

Ce sont des années de consolidation et de croissance. Un temps durant lequel la première semence continue d'enraciner profondément la charité vécue comme Hospitalité, offerte avec humilité et simplicité, dans la pauvreté et le silence, dans un don de soi fait service, même au risque de sa propre vie. Toujours avec une préférence pour les plus pauvres et les plus nécessiteux. De nouvelles branches transforment le tronc ancien en un arbre luxuriant, le couvrant de feuilles, de fleurs et de fruits abondants d'hospitalité.

Cinquante-trois années intenses et pleines de vitalité. Des années durant lesquelles la Congrégation s'incarne sur un nouveau continent, l'Asie, avec des fondations en Inde. En Amérique, les Sœurs fondent dans de nouveaux pays comme la Colombie et le Costa Rica ; et en Europe, la Maison Procure de Rome, en Italie.

La Congrégation commence à exercer sa charité vécue comme Hospitalité dans de nouveaux ministères, tandis que d'autres se transforment. Dans ce processus, la formation devient indispensable. La préparation professionnelle et académique des Sœurs s'élargit, selon les exigences des temps nouveaux, afin d'offrir un meilleur service dans la mission qu'exige le charisme.

Dans le domaine institutionnel, aux niveaux religieux, spirituel et apostolique, la formation initiale est réorganisée afin de mieux répondre aux besoins de cette période. Une figure clé sera, surtout à la Maison Générale et au Noviciat de Saragosse, le prêtre Juan Buj y García.

II. SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

M. PABLA BESCÓS ESPIÉRREZ (14-I-1898 au 19-II-1929)

Mère Pabla continue comme Supérieure générale durant les trente-et-une premières années de cette III^e période.

Sa vie se déroule entre deux siècles, le XIX^e et le XX^e, dont le commencement, comme à chaque changement de siècle, oblige à s'y situer avec les yeux et le cœur très ouverts afin de percevoir les nouveaux appels de Dieu à partir des besoins et des profonds changements qui se produisent. À ces appels, elle répondra avec fidélité.

D. Juan Buj est une figure importante à ce moment-là. Son influence dans la formation et l'accompagnement des Sœurs fut très significative dans le processus de la Congrégation, qui désire incarner, dans le moment présent, les valeurs que nous avons vécues comme famille depuis les débuts.

1. P. Juan Buj y García

Il naît à Orrios (Teruel), le 26 janvier 1863. Très tôt, son père, qui était meunier, s'installe avec toute la famille au moulin d'Allepuz, dans la même province.

Il entre au Séminaire de Teruel en octobre 1877 et reçoit, en 1886, à l'âge de vingt-trois ans, l'ordination sacerdotale. En 1891, il obtient à Valence la licence en théologie. Cette même année, il s'installe à Saragosse et, en octobre 1896, Monseigneur l'Archevêque, Don Vicente Alda, le nomme directeur spirituel du noviciat de Sainte-Anne. Il est également professeur des séminaristes et directeur du Séminaire sacerdotal de Saint-Charles

Les trente-neuf années durant lesquelles, en tant que Directeur spirituel du Noviciat, il accompagne et collabore à la formation des jeunes Sœurs laissent une empreinte dans la Congrégation. Pendant longtemps, Saragosse est le seul noviciat de la Congrégation.

Il recueille l'esprit de la Congrégation et lui apporte une plus grande solidité théologique ; il donne une nouvelle expression et une plus grande profondeur à notre spiritualité christocentrique, centrée sur les dimensions vécues depuis les premiers temps : l'Eucharistie, le Sacré-Cœur de Jésus et le mystère de la Croix.

Sa pédagogie dans la transmission des contenus et du message qu'il souhaite communiquer est particulière, tant dans ses conférences que dans les retraites et les exercices spirituels non moins dans la

direction spirituelle, brève mais incisive. Sœur María de Llona, qui l'a connu pendant de nombreuses années, disait qu'il ne se répétait jamais. Son style était évangélique... comme une conversation élevée sur des thèmes soigneusement choisis... mettant à la portée des moins instruites les questions les plus transcendantes et fondamentales concernant la prière, notre déification, etc.

C'est un homme de grand talent et d'un attrait personnel remarquable, doté d'une intuition étonnante, de simplicité, d'équanimité et de joie. Personne très expressive et aimable dans les relations, il possède une vision claire des personnes et du milieu qui l'entoure. Il est en outre tenace, entreprenant et audacieux.

À Saragosse, il déploya une activité sociale et spirituelle considérable : l'Action Sociale Catholique, l'Apostolat de la Croix, le Cercle des Patrons et des Ouvriers, la Jeunesse Sociale, le Salón Blanco, l'atelier de photogravure *La Luz*, l'École des Ouvrières, la Caisse d'Épargne de l'Immaculée... ainsi que des publications telles que *El Eco de la Cruz*, la revue hebdomadaire *Luz y Sombras*, et plusieurs livres, parmi lesquels *La Bruja Blanca*, *Memorias de un socialista*, *Desde mi Cartuja y desde mi Tebaida*, *El Reino de Dios*, *La Eucaristía y la Comuni3n diaria*...

Don Mariano Pano dira que c'est avec lui qu'est née l'organisation catholique sociale de Saragosse ; son optimisme l'a créée et consolidée... Il fut l'âme de la nouvelle institution, son conseiller spirituel. Il y eut des moments difficiles, surtout lorsqu'il s'est agi d'engager l'Action Sociale Catholique dans les luttes électorales. Grâce à l'optimisme de Don Juan, les difficultés furent toujours surmontées... et les catholiques de Saragosse eurent toujours une représentation à la Députation provinciale et aux Cortès de la Nation.

La promotion de la femme est l'un des domaines de l'action sociale dont il fut un pionnier. Il encouragea et initia des œuvres telles que le Syndicat de l'Aiguille, l'Association féminine mutualiste, l'Œuvre de la blouse, l'École des ouvrières, l'Œuvre du Pain de Notre-Dame du Pilar, etc.

D'autres œuvres issues de ce mouvement furent le Cercle des Patrons et des Ouvriers, la Jeunesse Sociale et la Caisse d'Épargne de l'Immaculée. Il organisa le Salón Blanco pour le loisir des ouvriers et des ouvrières et écrivit pour eux plusieurs pièces de théâtre. On créa également la Coopérative de logements à bon marché Saint-Antoine, à Torrero¹

2. Événements les plus importants de la seconde phase de leurs

2.1. Approbation des Constitutions

Après l'approbation définitive des Constitutions par le Saint-Siège², le Conseil général confie au Père Mariano Ripoll, S.J., la rédaction des nouvelles Constitutions. Outre l'intégration des observations faites aux Constitutions de 1889 par la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers, celles-ci devaient présenter *un nouveau style dans leur composition et leur rédaction... différent des précédentes, ce qui lui demanda beaucoup de travail pour le faire correctement*³.

Le 29 juillet 1899, le P. Ripoll remet à M. Pabla la rédaction des nouvelles Constitutions. En décembre, un ou plusieurs exemplaires sont envoyés à chaque communauté. Une lettre de M. Pabla accompagne l'envoi, dans laquelle elle demande *qu'elles soient observées exactement afin que nous nous rendions dignes de leur approbation définitive par la suite*⁴.

Le 7 janvier 1900, elle demande aux prélats les rapports attestant que les Sœurs présentes dans leurs diocèses observent tout ce qui a été prescrit par le Saint-Siège dans les observations faites aux Constitutions de 1889.

Après avoir reçu les lettres *commendatices*, le 1er mai, elle demande au pape Léon XIII l'approbation des Constitutions.

Quatre jours plus tard, M. Pabla envoie à la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers un exemplaire des Constitutions, les lettres commendatices avec les témoignages et les votes des prélats dans les diocèses où l'Institut était établi, ainsi que le rapport de Mgr l'Archevêque de Saragosse. Elle écrit également au Cardinal Protecteur, Mgr Segna, afin *qu'il recommande l'approbation des Constitutions*.

D. Antonio Langa, agent à Rome pour ces affaires, dans une lettre du 12 mai 1900, confirme à M. Pabla avoir reçu *les attestations des évêques et son exposé*, et lui assure qu'il fera tout ce qui est en son pouvoir pour obtenir l'approbation, en parlant non seulement avec le Cardinal Segna, *mais aussi avec tous ceux qu'il connaît et qui peuvent influencer l'approbation desdites Constitutions*. Au mois d'août, D. Antonio Langa écrit de nouveau pour dire que *la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers demande, pour l'approbation des Statuts des Religieuses de la Charité de Sainte Anne de Saragosse, l'Histoire de l'Institut et un rapport sur celui-ci divisé en ces chapitres : rapport disciplinaire, rapport du personnel, rapport des intérêts, rapport économique et rapport du noviciat*.

Les chroniques indiquent que *pendant le mois d'août on travailla sans relâche pour organiser tout ce que demandait Rome. Les documents furent reliés et, sur le conseil du prélat, tout fut rédigé à la main*.

On avait confié auparavant à D. Jaime Figols, magistral du chapitre de la cathédrale de Tarazona, la rédaction de l'Histoire de la Congrégation sous ce titre : *Origine, Histoire et Développement de l'Institut des Sœurs de la Charité de Sainte Anne*. Comme il avait été gravement

malade, il ne put l'achever dans le délai prévu ; mais lorsque D. Antonio Langa la demanda, il la termina avec effort. Le 14 septembre, tout ce qui avait été demandé fut envoyé pour qu'il le remette à la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers, *comme condition indispensable pour l'approbation définitive des Constitutions*.

Sept jours plus tard, le 21 septembre, D. Antonio écrit pour accuser réception de ces documents afin de *les joindre à ceux qu'il possède déjà. Il affirme que l'affaire n'est pas laissée de côté*⁵.

Le 3 août 1901, la Sacrée Congrégation promulgue le décret d'approbation *ad experimentum* pour trois ans. Le texte approuvé en italien est reçu à Saragosse au cours de ce même mois d'août et est conservé dans les archives de la Maison Générale.

Le 3 novembre 1903, l'archevêque de Saragosse, Mgr Juan Soldevila y Romero, écrit au Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers que, *puisque cela convient grandement à la gloire de Dieu, à l'éclat de l'Église et au salut des âmes..., nous prions instamment Votre Éminence, et si cela était nécessaire notre Très Saint Père Pie X, d'approuver, de sanctionner et de confirmer définitivement les Statuts de l'Institut susmentionné, corrigés et acceptés conformément aux observations du décret mentionné*.

L'approbation tant désirée des Constitutions porte la date du 11 mars 1904. Ce jour-là, le Cardinal Préfet de la Sacrée Congrégation des Évêques et des Réguliers, le Cardinal Ferrata, ainsi que le Secrétaire Giustini, signèrent le décret, par ordre du Pape Pie X *qui daigna bénévolement approuver et confirmer, comme par la teneur du présent décret il approuve et confirme, les Constitutions du même Institut*⁶.

Le 22 octobre de cette même année 1904, M. Pabla convoque un Chapitre Général extraordinaire à la Maison Générale. Présidé par le Cardinal Archevêque de Saragosse, Mgr Juan Soldevila y Romero, cinquante-quatre Supérieures y participent, y compris le Conseil Général. Dans un acte émouvant qui conclut les Exercices spirituels, l'archevêque remet à chaque Supérieure les Constitutions récemment approuvées.

Dans les jours suivants, M. Pabla présente quelques observations concernant la vie et la mission de la Congrégation. Les Sœurs capitulaires réfléchissent et dialoguent sur ces propositions.

2.2 Unification des coutumes et des traditions

Animation spirituelle des communautés

À mesure que les fondations se multiplient, l'une de ses grandes préoccupations est de maintenir l'unité de la Congrégation, dans la

fidélité au charisme et à l'esprit reçus. Lors de ses visites aux communautés, dans les réunions, dans les rencontres avec chaque Sœur, ainsi que dans ses lettres et circulaires, ce thème revient fréquemment.

Elle prend soin de la relation personnelle avec chaque Sœur, en répondant rapidement aux lettres qu'elle reçoit. Elle est consciente de sa mission comme Supérieure générale et du fait que les contacts maintenus avec les Sœurs et les communautés aident à conserver l'unité de la Congrégation.

De manière particulière, elle entretient une relation plus constante avec les Sœurs d'Amérique. Il ne partait pas de bateau sans emporter une lettre de sa part, Souvent, il s'agissait d'un simple billet, et elle répondait sans tarder aux lettres qui arrivaient de là-bas.

Dans ce désir de maintenir l'unité de l'esprit de la Congrégation, elle considère comme fondamentale la figure des supérieures locales. Déjà dans les Constitutions de 1805, en parlant des supérieures, il leur était recommandé de veiller avec *le plus grand zèle à ce que les Sœurs vivent en paix et en bonne union entre elles*⁷.

Dans les Constitutions de 1889 et de 1899, il était prévu la célébration d'un Chapitre général des affaires trois ans après le Chapitre général ordinaire d'élections. Au cours de celui-ci, les supérieures, avec le Conseil général, faisaient les Exercices spirituels et traitaient les affaires relatives à toute la Congrégation. Pour Mère Pabla, ce fut également un moyen important de maintenir vivant l'esprit et l'unité de la Congrégation dans chaque communauté.

Les Constitutions de 1904 fixent la célébration des Chapitres généraux tous les six ans. Cependant, Mère Pabla continue à convoquer, trois ans après le Chapitre général ordinaire (1909, 1915, 1921, 1927), toutes les supérieures afin de faire avec le Conseil général les Exercices spirituels. Elle profite de ce moment pour raviver le sentiment d'appartenance et l'unité fondée sur l'amour, qui est celui qui crée la véritable fraternité dans la Congrégation⁸.

Lors du Chapitre général extraordinaire célébré le 22 octobre 1904, convoqué pour promulguer les Constitutions approuvées cette même année, Mère Pabla *profita de cette réunion pour fixer et établir des principes et des normes de conduite, clarifier certains points discutables et, en définitive, compléter la législation contenue dans le livre des Règles par l'explication de leur esprit, car l'important dans une loi n'est pas tant sa lettre que l'esprit qui la vivifie. Telle fut précisément l'œuvre de ce célèbre Chapitre, l'un des plus importants célébrés jusqu'alors.*

D'importantes décisions furent prises, et les coutumes austères furent désormais établies avec force de loi.

Comme signe et moyen de cette unité d'esprit, l'uniformité des prières fut établie⁹. Certaines faisaient partie du patrimoine spirituel transmis par la tradition. D'autres venaient d'être introduites, comme par exemple la *sabatina*, qui commença à être récitée le 3 mai 1899, en réponse concrète à la dimension mariale que le P. Juan Bonal attribuait au samedi dans les Constitutions de 1805.

On y recueille également, de manière particulière, la doctrine relative à la présence de Dieu, qui ne pouvait pas être explicitée dans les Constitutions récemment approuvées en raison de leur caractère juridique, tel qu'il était exigé pour leur approbation, très différent du style des Constitutions de 1805 et de 1824.

Noviciat

En 1898, la construction d'une nouvelle Maison générale et du Noviciat devient urgente. Doña Sotera de la Mier, fondatrice du Collège de Portugalete, remet à la Congrégation 5 000 duros.

Les travaux du Noviciat représentent pour la Congrégation une dépense économique considérable, qui est assumée grâce à des emprunts, des héritages, des aumônes de bienfaiteurs, la vente du peu de patrimoine que possèdent les Sœurs... ainsi que par le sacrifice et la prière. La tradition de la Congrégation rapporte que le Noviciat a été façonné par des miracles et des prières, étant un don du Cœur de Jésus.

On achète le *Huerto del Oficio* et d'autres terrains voisins, situés entre l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce et le Hogar Pignatelli, deux institutions appartenant à la Députation Provinciale de Saragosse. Le 8 mars, Mère Pabla communique à la section de Bienfaisance l'achat des terrains du *Huerto del Oficio*, car le prélat de Saragosse avait signalé à plusieurs reprises la nécessité de transférer le noviciat dans un lieu plus sain et plus spacieux, puisque celui de la rue Mayor ne réunissait pas les conditions hygiéniques de capacité, de ventilation et de lumière en raison de son étroitesse et de son obscurité¹⁰.

Cette communauté le comprenait bien, mais comme son esprit de charité ne lui avait jamais permis d'avoir d'autres vues utilitaires ni de compter sur d'autres ressources que celles indispensables à sa propre subsistance, dans les limites étroites où doit se maintenir une Congrégation de cette nature, le moment de réaliser ce transfert ne serait jamais arrivé sans les aides apportées par plusieurs personnes généreuses, grâce auxquelles cet Institut a récemment pu acquérir le terrain appelé Huerto del Oficio¹¹.

Une fois les autorisations accordées, les travaux commencent. Ils étaient déjà très avancés lorsque la Députation estima qu'elle ne devait pas permettre la poursuite de la construction. La raison invoquée était que le bâtiment priverait de lumière et d'air l'Hôpital et le Hogar.

Convoquée devant la Députation, Mère Pabla écoute en silence ; à l'exception d'un député, tous demandent la démolition immédiate des travaux.

Lorsqu'ils terminent, elle leur explique que personne plus que la Congrégation ne souhaite le plus grand bien pour les malades et les enfants. Si réellement le bâtiment est nuisible, les Sœurs seront les premières à renoncer à sa construction. Cependant, elle demande en justice que, puisque les permis de construire avaient été accordés avant le début des travaux, l'Excellente Députation rembourse le coût des terrains et les dépenses des travaux déjà réalisés¹². Aussitôt, tous les arguments employés se taisent et les travaux continuent.

Le 15 octobre 1902, l'archevêque bénit solennellement la première pierre. Deux ans plus tard, le 15 octobre 1904, année du centenaire de la fondation de la Congrégation, le bâtiment est inauguré. L'église sera inaugurée deux ans plus tard, le 17 novembre 1906¹³.

2.3 Exaltation des Fondateurs

En décembre 1904, la Congrégation commémore le centenaire de sa naissance. Cet événement est célébré à Saragosse les 29, 30 et 31, par un triduum solennel dans l'église de l'Hôpital Notre-Dame de Grâce. Cependant, la Députation s'engage à payer l'orateur du premier jour du triduum et à prendre en charge l'éclairage, électrique et à la cire. De même, les ouvriers nécessaires pour l'aménagement des jardins, des façades, de l'église, etc., sont mis à la disposition de la Congrégation, *tous les employés étant placés sous les ordres de la Révérende Mère Générale*.¹⁴

La célébration du Centenaire est une reconnaissance de la vie et de la mission de la Congrégation, ainsi qu'une action de grâce parce que le Seigneur s'est montré grand. Comment ne pas être dans la joie ? Une joie qui déborde dans chaque communauté, grande ou petite, qui célèbre cet événement.

Quatre ans plus tard a lieu un autre centenaire : celui des Sièges de Saragosse.¹⁵ Parmi les actes importants de cette commémoration figure la proclamation de Mère Ràfols comme *Héroïne de la Charité*, lors du Congrès Historique International célébré à Saragosse. On reconnaissait ainsi sa charité sans frontières et son dévouement sans limites en ces moments où elle engagea sa propre vie avec un grand risque.

La figure du P. Juan Bonal est également reconnue comme celle d'un héros qui, pour faire le bien, défia les balles et la mitraille afin de s'approcher, sur le champ de bataille même, des blessés et des mourants.

Lors du centenaire de sa mort, le 19 août 1929, il sera reconnu comme *Héros de la Charité*.

Le 3 août 1908, par décision de la Commission exécutive du Comité du Centenaire, devant une immense foule et en présence de toutes les autorités de Saragosse, le maire de Vilafranca del Penedès dévoile la plaque dédiée à M. Ràfols portant l'inscription suivante :

Repose en paix la Vénérable Mère María Ràfols, héroïne de la Charité, supérieure de l'Hôpital de N.-D. de Grâce durant les années 1808-1809, fondatrice de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne. Elle mourut le 30 août 1853. La Patrie et la Ville, reconnaissantes, lui dédient ce souvenir au Centenaire des Sièges¹⁶.

L'un des actes les plus importants de ce Centenaire est l'inauguration du panthéon des héroïnes des Sièges dans l'église du Portillo, ainsi que du monument qui leur est dédié sur la place portant ce même nom.¹⁷

Les cérémonies sont présidées par S. M. la Reine Doña Victoria Eugenia, accompagnée de l'actuelle comtesse de Bureta pour représenter l'illustre héroïne du même titre et du même nom, de l'épouse du général d'artillerie pour Agustina de Aragón, de l'épouse du maire pour Casta Álvarez, née et habitante de Saragosse, et de M. Pabla pour Mère María Ràfols.

La Commission avait proposé que l'on procède au transfert des restes de M. Ràfols au panthéon du Portillo. M. Pabla décline cette proposition, estimant que les restes de la Mère doivent demeurer auprès de la Congrégation. Tous comprennent que c'est ce qu'il y a de plus approprié et, dans le panthéon des héroïnes, le tombeau réservé à Mère María Ràfols est conservé vide.

Lors de ces célébrations, il convient de souligner la présence de deux Sœurs, Sœur Teresa Doménech et Sœur Raimunda Oliver, qui avaient vécu avec Mère María Ràfols.

En septembre 1922, le Conseil général confie au P. Calasanz Rabaza, religieux scolopie très lié à la Congrégation, la rédaction de la première biographie de Mère María.

On recueille les témoignages de ces personnes, et en particulier de Sœurs, qui avaient vécu avec celles qui avaient connu et partagé la vie de Mère María Ràfols. À partir de ces témoignages et de certains documents des Sièges déjà conservés, le P. Calasanz Rabaza rédige la première biographie de M. Ràfols intitulée *Héroïsme et sainteté*, publiée en 1926.

En 1922, Sœur María Arruego, de la communauté de Lerín (Navarre), impressionnée par la guérison prodigieuse d'un malade condamné, obtenue par l'invocation de Mère María Ràfols, se rend à

Saragosse et demande à M. Pabla la permission de pouvoir embrasser le tombeau de la fondatrice.

La requête de Sœur María Arruego est difficile à accorder ; mais M. Pabla ne recule pas. Elle demande l'autorisation au Directeur des Établissements de Bienfaisance, D. Francisco Sarriá Carranza, et au Vicaire du diocèse, D. José Pellicer, qui l'accordent. Nous ne savons pas la date exacte à laquelle la crypte fut ouverte ; *ce qui est certain, c'est que nous en sortîmes toutes avec un nouvel élan*. Les novices, entourant le tombeau, entonnèrent un *Miserere*, et le plus grand nombre possible de Sœurs résidant à Saragosse visitèrent la crypte.

Le 2 juillet 1923, la Commission provinciale demande à la mairie de Saragosse de dédier à Mère María Ràfols *la rue de la Misericordia, où se trouve actuellement l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce, lieu où elle accomplit tant d'actes d'une charité inépuisable*. La réponse est favorable.

Le 15 octobre 1923, de nombreuses personnes se rassemblent dans la rue de la Misericordia. D. Mariano Pin, président de la très honorable Députation de Saragosse, est chargé de dévoiler la plaque portant le nouveau nom de la rue, *qui n'a pas été changé, car Ràfols et Misericorde résonnent de la même manière*.¹⁸

En 1924, un hommage à María Ràfols est célébré à Vilafranca del Penedès, son village natal. Une rue lui est dédiée, une plaque est placée sur la maison où elle est née et un portrait à l'huile est installé dans la salle des personnalités illustres de la ville.¹⁹

Un autre événement important est le transfert des restes des Fondateurs de la crypte de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce vers les deux sépulcres construits dans le presbytère de l'église de la Maison Généralice. La première reconnaissance et l'exhumation de ces restes, à la demande de M. Pabla auprès des autorités compétentes, furent réalisées devant notaire le 28 juin 1924.

La date du transfert ayant été fixée au 20 octobre 1925, deux sépulcres furent construits dans le presbytère de cette église par le sculpteur D. José Bueno, ainsi que deux caisses en chêne contenant chacune une caisse intérieure en zinc destinée à recueillir les restes du P. Juan et de M. María Ràfols.

La veille, le 19 octobre 1925, eut lieu la reconnaissance officielle des restes, qui furent placés dans deux boîtes intérieures en zinc, puis dans deux cercueils en chêne, offerts par les garçons de l'Hospice provincial. Durant cette nuit, ils furent veillés par les Sœurs dans l'église de l'Hôpital. Le lendemain matin, ils furent conduits à la Basilique de Notre-Dame du Pilar et, dans l'après-midi, transférés en procession jusqu'à l'église de la Maison Généralice.

Le peuple, avec les autorités en tête, participa massivement, remplissant les rues de Saragosse tout au long du parcours. C'était la reconnaissance tardive de ce que Juan Bonal et María Ràfols avaient fait et souffert pour et avec Saragosse dans des circonstances très difficiles.²⁰

Le 1er juillet 1926 commence à Saragosse le *Procès ordinaire informatif de la Mère Fondatrice* en vue de sa béatification et de sa canonisation.

Ce procès est fondé sur des témoignages *ex auditu* de Sœurs et de laïcs qui avaient entendu ceux qui avaient vécu avec Mère María. Le Procès ordinaire informatif se conclut le 5 février 1927 et, ce même mois, il est envoyé à Rome.²¹

La même année, le 16 juin, M. Pabla demande à l'archevêque de Saragosse l'autorisation d'éditer la revue de la Congrégation *Manantial de vida*. L'autorisation étant accordée, le premier numéro est publié le 1er juillet 1926.²²

Une autre grande joie attendait encore M. Pabla avant sa mort. Doña Teresa Marimón, propriétaire de El Molino d'en Rovira, où était née M. María Ràfols, offre la moitié de la *Casita del Molino* ainsi qu'un terrain contigu afin d'y construire un temple. L'acte est signé le 12 janvier 1928. L'année suivante, Doña Teresa offre l'autre moitié de la maison, à condition d'acheter le verger situé dans la propriété, en accordant de grandes facilités de paiement. L'acte fut signé le 11 janvier 1929.²³

2.4 Les Communautés d'Amérique

Depuis son élection comme Supérieure Générale, sa préoccupation pour les Sœurs de la Province d'Outre-mer est constante. En tant que membre du Conseil Général, durant le gouvernement de Mère Martina Balaguer, elle avait vécu la fondation des maisons d'Amérique. Tant Mère Martina que le Conseil considéraient cette première expansion hors d'Espagne avec un véritable attachement et un grand intérêt, mais aussi avec une profonde inquiétude face aux difficultés qu'entraîne toute nouvelle fondation et à l'éloignement qui rendait les communications et l'aide si difficiles.

La mort prématurée de Mère Martina l'empêcha d'effectuer la visite qu'elle aurait voulu rendre à ces Sœurs. Éluë Supérieure Générale, Mère Pabla souhaitait réaliser cette visite, mais les démarches pour l'approbation de la Congrégation et des Constitutions ne cessèrent de la retarder.

L'accueil réservé aux Sœurs à leur arrivée à Maracaibo, en ce lointain 18 septembre 1890, avait été chaleureux et bienveillant, et

l'ouverture de nouvelles communautés très rapide. Mère Pabla pressent que le manque de Sœurs, malgré l'envoi de soixante-cinq d'entre elles en quatre ans, ne permet pas une vie communautaire adéquate ni une réponse appropriée à la mission qui leur avait été confiée. De plus, il n'existait pas de vocations locales bien formées et le pays n'offrait pas la stabilité politique nécessaire. En effet, six des onze fondations ouvertes depuis l'arrivée en 1890 jusqu'à 1900 furent fermées.

Pour comprendre quelque peu ce phénomène d'expansion rapide à ses débuts et son repli entre 1892 et 1900, il est nécessaire de connaître, de manière synthétique, la situation politique du Venezuela durant ces années.

En 1870, Don Antonio Guzmán Blanco entame ses vingt années de caudillisme. En 1892 éclate la Révolution légaliste, suivie de divers soulèvements révolutionnaires, comme celui de Mocho Hernández en 1898-1899, rendant la sécurité des citoyens et l'économie du pays de plus en plus précaires.

S'ensuit une période d'instabilité jusqu'à ce que le Tachirense Cipriano Castro accède au pouvoir, quittant la Colombie à la tête de 60 hommes et entrant à Caracas le 22 octobre 1899, après plusieurs combats, dans ce qui fut connu sous le nom de Révolution restauratrice. Il fut d'abord nommé président provisoire jusqu'à la modification de la constitution en 1904, puis président pour la période 1904-1911. Le vice-président était Juan Vicente Gómez, également originaire du Táchira, l'un des généraux faisant partie des 60 hommes ayant accompagné Cipriano Castro.

Juan Vicente Gómez assumait à plusieurs reprises la présidence lorsque Castro s'absentait du pays. Lors de l'une de ces absences, alors que Cipriano Castro se trouvait à Paris, Gómez prit le pouvoir et interdit à son ancien chef l'entrée sur le territoire national. Cela se produisit le 19 décembre 1908. Il avait ainsi accompli le coup d'État qui le maintiendrait au pouvoir pendant vingt-sept ans, jusqu'à sa mort en décembre 1935.

Pendant ces années, la Congrégation traverse des circonstances difficiles.

La situation politique et sociale du pays engendre insécurité et grande pauvreté. Le gouvernement supprime la petite subvention accordée aux maisons de Bienfaisance. Par ailleurs, en raison du danger que représentait pour les jeunes filles la fréquentation de l'école, celles-ci se retrouvèrent vides et sans aucune ressource.

Les départs de la Congrégation de Sœurs autochtones entrées durant ces premières années furent nombreux. En effet, sur les vingt-cinq Sœurs qui prirent l'habit au noviciat de Maracaibo durant cette période, quinze quittèrent la Congrégation. Les causes furent diverses.

Outre les difficultés qu'entraîne toujours l'implantation dans un nouveau pays, les circonstances exigeaient alors beaucoup de dévouement et de sacrifices, et l'étape du noviciat n'était pas encore correctement organisée.

Une autre difficulté put être provoquée par un manque de discernement dans certaines décisions ou actions de quelques Supérieures provinciales, ce qui suscita méfiance et perte de confiance chez plusieurs Sœurs. Les procès-verbaux du Conseil provincial font état du mécontentement de certaines conseillères face à des décisions prises par la Supérieure provinciale sans en informer son Conseil. Certaines plaintes de personnes autorisées concernant le gouvernement de la Congrégation au Venezuela parvinrent même jusqu'à l'archevêque de Saragosse.

Le Collège récemment construit de Notre-Dame de l'Académie à Maracaibo s'effondra. Bien qu'aucune victime ne soit à déplorer, cet événement représenta néanmoins un grand échec. Sa construction avait entraîné un endettement considérable et plusieurs années furent nécessaires pour le rembourser, les ressources économiques de la Congrégation, tant en Espagne qu'au Venezuela, étant très limitées. Bien que l'on ait tenté de poursuivre l'activité du Collège dans d'autres locaux, celui-ci dut finalement fermer en raison du manque d'élèves, conséquence de la guerre civile²⁵.

Face à ces circonstances, Mère Pabla et son Conseil décidèrent d'envoyer Sœur Isabel López, membre du Conseil général, comme visiteuse au Venezuela. Elle voyagea avec pleins pouvoirs pour effectuer des changements de Sœurs et prendre les décisions qu'elle jugerait opportunes, puisque Sœur Justa Gómez, Provinciale, se trouvait en Espagne, malade d'un trouble hépatique qui l'empêchait de retourner en Amérique. Accompagnée des Sœurs Dolores Enseñat et Aurora Castaños, envoyées pour la première fois au Venezuela, ainsi que de Sœur Amalia Pardina, qui avait accompagné Sœur Justa lors de son voyage en Espagne, elle s'embarqua à destination de Maracaibo le 5 janvier 1898²⁶.

À son arrivée au Venezuela, Sœur Isabel fut profondément impressionnée par le panorama qui s'offrait à ses yeux. Dans certains États ou provinces, comme le Zulia, Mérida, Trujillo, le Táchira et d'autres, la situation était extrême pour tous. Les guerres, presque continues, paralysent la vie normale. On manque de presque tout. Les écoles sont vides²⁷.

En septembre 1898, elle retourne en Espagne et ses rapports accroissent l'inquiétude de Mère Pabla et de son Conseil. Le Père Galilea mentionne dans son ouvrage que Sœur Isabel était favorable à la

suppression de certaines fondations et *que l'idée de rapatrier (en Espagne) toutes les Sœurs*²⁸ lui avait même traversé l'esprit.

Le 6 avril 1900, Mère Pabla, avec son Conseil, demanda à la Sainte-Siège l'autorisation de fermer les collèges de Maracaibo, Trujillo et Mérida, ainsi que d'autres si nécessaire, car il n'était pas juste que les maisons de Bienfaisance — *qui n'appartenaient pas à la Congrégation — doivent accueillir toutes les Sœurs devenues inutiles à la mission propre de ces établissements*²⁹. Le Conseil général décida alors le retour en Espagne de certaines Sœurs provenant des collèges fermés en raison de la guerre. Cependant, aucune référence n'est faite à la fermeture des centres sanitaires de la Bienfaisance.

Le 20 avril 1900, Sœur Ambrosia Barberá, Supérieure provinciale, communiqua cette décision à l'évêque de Mérida. En septembre, les Sœurs s'embarquèrent pour l'Espagne et arrivèrent à Saragosse le 7 octobre de cette même année 1900³⁰

2.5 Voyage de Mère Pabla au Venezuela

Lors du VI^e Chapitre général célébré en décembre 1906³¹, Mère Pabla annonce sa prochaine visite aux communautés du Venezuela.

Elle embarque sur le vapeur *Manuel Calvo* le 6 août 1907. Le 18 septembre, elle arrive à Maracaibo. C'est la même date à laquelle, dix-sept ans auparavant, était arrivée la première expédition de Sœurs. L'émotion et la joie sont considérables de part et d'autre³².

En août de cette année 1907, un édit du gouvernement avait ordonné la réclusion, au lazaret de l'île de la Providence, de tous les lépreux du pays. À la suite de cette mesure, le nombre de résidents sur l'île s'élevait à six cents.

Mère Pabla est impressionnée en constatant la force et l'abnégation des Sœurs, leur joie et leur capacité de don dans un dévouement continu, jour et nuit. *Elle considérait comme bien employés les efforts et les difficultés qu'avait coûtés la création de cette Province... Au cours des longues conversations qu'elle eut avec les Sœurs, elles évoquaient avec joie les travaux passés et reconnaissaient la bénédiction de Dieu dans le maintien presque miraculeux de ce lazaret. En effet, plusieurs Sœurs moururent dans les premiers temps peu après leur arrivée, victimes de la fièvre jaune, au point que l'on en vint à penser que le Venezuela serait le cimetière des jeunes religieuses qui y arrivaient. Le don de soi était total afin de rejoindre chaque malade dans tous ses besoins, tant corporels que psychologiques et surtout spirituels et pastoraux, dans une ouverture à Dieu.*

Aucun ne mourait sans avoir reçu, en pleine conscience et à sa demande, tous les secours spirituels.

En visitant les autres communautés, elle constate également les souffrances que les dix-sept années de vie de cette Province avaient coûtées aux Sœurs qui y étaient envoyées ainsi qu'à toute la Congrégation, et elle ne cessait de bénir et de rendre grâce au Seigneur pour cela.

Elle demeure deux mois au Venezuela. Elle partage avec chaque communauté le temps nécessaire. Elle s'entretient personnellement avec chaque Sœur, et sa présence ainsi que ses paroles sont lumière et encouragement pour continuer à vivre fidèlement selon le style de Marie Ràfols et de Juan Bonal : *se donner, se livrer sans réserve jusqu'à la fin, à l'exemple du Seigneur Jésus.*

3. Fondations

Les quarante-cinq nouvelles fondations répondent aux appels du monde de la souffrance et de l'éducation, selon les formes concrètes exigées par l'époque, en ouvrant de nouvelles voies pour réaliser d'autres œuvres sociales d'attention et de proximité envers les pauvres que cette société demandait.

La maison des Sœurs devait être très ouverte au peuple, à tous ses besoins, et l'infrastructure des Sœurs devait être au service de la localité. D'une manière particulière, elle souhaitait la collaboration et la communion avec la paroisse ou avec d'autres institutions.

Chaque fois qu'elle le pouvait, elle accompagnait personnellement les Sœurs durant les premiers jours de leur installation dans chaque localité. Dès le début, elle veilla à ce que les nouvelles fondations soient enracinées dans l'esprit de la Congrégation.

4. Vie du charisme dans des situations extraordinaires

4.1 Épidémies en Aragon (Espagne) et à Mérida (Venezuela)

En 1898, une fois terminée la guerre de Cuba et l'indépendance de l'île acquise, un groupe de rapatriés contracta le typhus et fut accueilli à Cantavieja, village de la province de Teruel, où nos Sœurs desservaient l'hôpital-école de cette localité.

Sœur María Castell Calduch mourut de fièvres typhoïdes en les soignant, le 19 novembre de cette même année. Elle était âgée de vingt-quatre ans.

Trois autres Sœurs furent appelées le 19 décembre 1898 depuis Calcena, dans la province de Saragosse, où un autre foyer de typhus avait été découvert.

Elles souffrirent beaucoup. Le village était petit et l'on manquait presque de tout ce dont les malades avaient besoin pour être soignés selon les

exigences de leur état. Accablée par le poids de tant de fatigue et d'épreuves, Sœur Valentina Martínez fut atteinte du typhus, à tel point que l'on croyait qu'elle n'en réchapperait pas ; toutefois, après de grandes souffrances, elle parvint à vaincre la maladie

Quelques jours plus tard, le 30 janvier, Sœur Antonia Mora regagna Saragosse, malade et épuisée par le travail. Quatre jours après son arrivée, elle mourut à l'Hospice de Saragosse, le 3 février 1899. Seule survécut Sœur Lorenza Cuartiellés, bien que sa santé en demeurât fortement éprouvée. Elles rentrèrent le 20 février 1899.

Dans l'État de Mérida (Venezuela), une autre épidémie se déclara.

En avril 1900, la Supérieure de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu de cette ville communiquait à Monsieur le Président de l'État de Miranda la décision prise par la Supérieure générale de quitter le service dudit hôpital le 3 mai, en raison des nombreuses difficultés survenues, dont il avait connaissance. Toutefois, leur départ fut différé, car, précisément durant ce même mois, la peste prenait de la force dans la ville, et les Sœurs se livrèrent entièrement au soin de tous les malades contaminés.

Comme le manque de moyens était total, le Gouvernement offrit une aide économique de deux cents pesos afin de pouvoir assurer les services qu'exigeait la peste. Mais cette aide n'arriva pas, et Monseigneur l'Évêque dut parcourir la ville pour solliciter des secours afin de remédier aux nécessités les plus élémentaires des malades. Les Sœurs ne quittèrent pas Mérida avant que la peste ne fût surmontée. Les premières à partir furent celles du Collège, puisqu'il n'y avait plus d'élèves, puis, le 5 juillet de cette même année, celles de l'Hôpital.

38.

4.2 Guerres

En 1899, le général Cipriano Castro entreprit la Révolution restauratrice, à laquelle s'opposa la Révolution libératrice. Bientôt, les effets de cette guerre se firent sentir dans toute la République, mais d'une manière particulière dans l'État de Mérida, où le Gouvernement supprima la subvention accordée aux établissements de bienfaisance. La situation de l'Hôpital de la ville devint angoissante, et les sacrifices des Sœurs pour soutenir la vie et rendre la santé à tant de malheureux qui y trouvaient refuge demeurèrent infructueux.

Monseigneur l'Évêque fut de nouveau le premier à frapper aux portes de la charité publique, par une pathétique exhortation qui inclina tous les cœurs en faveur de la maison des pauvres [...] Lui-même parcourut personnellement les foyers de la ville et les hameaux [...] assurant, de manière provisoire, les

*ressources nécessaires à l'Hôpital [...] L'armée envahit les campagnes et les villes, et même les familles les plus aisées virent leur situation devenir critique*³⁹

MADRE FELISA GUERRI ARIÑO

(10-VII-1929 a 25-VIII.1953)

1. *Biographie*

Le 10 juillet 1929, le Xe Chapitre général élit comme Supérieure générale Sœur Felisa Guerri Ariño⁴⁰.

Elle naît à Castellote (Teruel), le 20 novembre 1871. Sa mère décède lorsqu'elle a quatre ans et son père décide de s'installer avec Felisa et ses deux sœurs à Alcañiz, ville qui offrait davantage de possibilités pour leur éducation. Là, il se remarie, et son épouse accueille les trois fillettes avec un immense amour, devenant pour elles une véritable mère.

À Alcañiz, son père la confie à une très digne professeure qui dirige le collège Montesanto⁴¹, où sont éduquées les filles des familles les plus aisées.

Depuis son enfance, elle aimait jouer à l'école et aux écolières. Elle était toujours la maîtresse. Elle exerçait une influence particulière sur toutes les autres filles. En revanche, lorsque son père l'emmenait avec lui à l'hôpital, elle résistait. Durant l'épidémie de 1885, au cours de laquelle tant de personnes moururent, son père se consacrait à aider les personnes contaminées. Son courage et sa générosité laissèrent une profonde empreinte chez l'enfant, qui peu à peu perdit sa peur jusqu'à se retrouver, à l'âge de 13 ans, devant le corps sans vie du voisin décédé. Elle n'oubliera jamais les enseignements de son père : *Dans cette maison doit régner la charité du Christ. Tout est peu pour venir en aide à nos frères... Les pauvres, les serviteurs sont autant enfants de Dieu que nous et sont donc nos frères*⁴². À côté de sa vocation éducatrice ne tarda pas à naître un grand désir : *je veux être la petite servante des pauvres*. ⁴³.

Felisa poursuit ses études au Collège de l'Immaculée que, le 8 décembre 1883, les Sœurs avaient ouvert à Alcañiz. La Supérieure était Sœur Pabla Bescós. ⁴⁴.

Elle se joint bientôt au groupe de jeunes filles qui commencent à sentir, au fond de leur cœur, une voix les invitant à suivre Jésus comme les Sœurs. Lorsqu'elle manifeste à ses parents son désir de devenir religieuse, sa famille l'accepte. Au moment de fixer la date de son entrée dans la Congrégation, avec deux autres jeunes filles d'Alcañiz, celles-ci portant le costume traditionnel des villageoises de leur village, Felisa, qui a déjà 15 ans, demande à son père la permission de s'habiller de la même manière. Elle ne voulait se distinguer en rien⁴⁵. Sœur Pabla les accompagna à Saragosse.

Son postulat se déroule à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce et, le 22 octobre 1887, elle revêt l'habit en commençant son noviciat⁴⁶. Deux ans plus tard, après sa première profession, elle est envoyée au Collège de Notre-Dame du Pilar de Tarazona. La Sœur qu'elle doit aider l'accueille avec méfiance.

À 17 ans, comment pourrait-elle tenir la classe avec ordre ? Après quelques jours, cette Sœur ne parvient pas à comprendre l'aisance et la douceur avec lesquelles elle dirige les élèves. Il y a de l'ordre, de l'application... *elle agit comme une maîtresse accomplie... Elle a gagné la sympathie de la classe et suscite envers moi, dit la Sœur, tout le respect et la vénération des élèves. C'est que Sœur Felisa était née maîtresse.*

En 1905, elle est nommée supérieure de la communauté du Collège et, le 7 janvier 1911, Maîtresse des Novices. Comme formatrice, dans ce domaine, elle éduque les novices aux valeurs évangéliques de notre famille congréganiste.

Le 12 avril 1922, à la suite du décès de la Secrétaire générale, Sœur Florentina Franco, elle est nommée Secrétaire générale⁴⁷, et le 28 novembre 1924 elle est élue Vicairé générale. Supérieure générale le 10 juillet 1929, à la mort de Mère Pabla Bescós, elle exercera ce service pendant vingt-quatre ans, étant réélue trois fois. ⁴⁸.

Comme Supérieure générale, elle accompagne et gouverne la Congrégation dans des moments difficiles. D'une part, la Guerre civile espagnole, durant les années 1936-1939, représenta pour les Sœurs un temps d'hospitalité au cours duquel elles partagèrent la vie et la souffrance du peuple. D'autre part, en 1944, une douleur également profonde, unie à une grande fidélité à l'Église, fut provoquée par le jugement de la Sacrée Congrégation de Rome déclarant *que les écrits de Mère María Ràfols n'étaient pas autographes*. À cela s'ajoutaient les problèmes quotidiens et la préoccupation pour chaque Sœur et chaque communauté, pour chaque ministère.

Dans son activité de gouvernement, elle conjugait la bonté avec l'énergie, toujours respectueuse de la personne, mais amante de la vérité et très clairvoyante pour pressentir les obstacles et éviter les dangers. Sa force résidait dans sa foi. Au milieu des difficultés et des périls, *elle savait s'endormir en sécurité dans les bras de Dieu. Rien ne lui enlevait la paix.*

2. Importance de ce généralat

Mère Felisa est une femme qui consolide l'héritage de l'Hospitalité reçu en approfondissant les valeurs évangéliques que la Congrégation se sent appelée à vivre et en incarnant le charisme sous de nouvelles formes et sur de nouveaux continents. Les fondations se

multiplient, de nouveaux domaines de mission s'ouvrent et la mission *ad gentes* commence en Inde et dans les forêts latino-américaines.

À la suite de María Ràfols et de Juan Bonal, la Congrégation s'implique dans les problèmes du moment concret qu'elle est appelée à vivre et, avec l'imagination de la charité, elle y apporte une réponse. Face aux besoins créés par la Guerre civile espagnole, les Sœurs prennent soin des hôpitaux de campagne et établissent de petites communautés dans les prisons, où elles deviennent des artisanes de paix.

Une fois le conflit terminé en Espagne, Mère Felisa, guidée par Mère María de Llona, encourage la formation professionnelle des Sœurs en favorisant l'obtention, avant même que le gouvernement ne l'exige, des diplômes nécessaires correspondants.

D'autres domaines dans lesquels la Congrégation se rend présente sont le soin apporté aux malades atteints de tuberculose, malgré le risque de contagion que représentait cette maladie à cette époque. De même, l'expansion missionnaire et le début de la Congrégation dans des pays de mission *ad gentes* constituent d'autres aspects importants de cette période. Les Sœurs s'établissent en Colombie, au Costa Rica et en Italie, ainsi qu'à Nadiad (Inde) et à El Tukuko (Venezuela), lieux où la charité prend corps, car « *Si Dieu est amour, la charité ne peut avoir de frontières* » (saint Léon le Grand).

Cette expansion de la Congrégation amène Mère Felisa à demander et à obtenir de Rome la division de la Congrégation en Provinces, ce qui donne naissance à la IV^e période de notre histoire.

3.Événements importants de ce généralat

3.1 Expansion missionnaire de la Congrégation et Mission Ad Gentes

L'abondance des vocations permet à Mère Felisa d'élargir le champ des différents ministères conformément au charisme de la charité universelle, principalement au service des plus pauvres et des plus nécessiteux, en réponse aux appels de l'Église et de la société. Ainsi, la Congrégation franchit les frontières, atteint de nouveaux pays et continents et réalisa la mission *ad gentes* tant désirée, là où l'Église n'était pas encore enracinée, comme en Inde ou dans les forêts du Venezuela, à El Tukuko.

Fondation en Colombie⁴⁹

Quelques mois seulement après avoir assumé sa responsabilité comme Supérieure générale, un appel lui parvint de Colombie par l'intermédiaire de la Vicaire d'Outre-mer au Venezuela, Sœur Tomasa

Izco. Le Père Luis Alberto Castillo lui transmet le désir du curé de San Andrés, son frère, ainsi que celui de toute la paroisse, que les Sœurs prennent en charge l'Hôpital et le Collège de San Andrés en Colombie.

Sœur Tomasa, avant d'accepter, souhaite connaître personnellement la mission que les Sœurs devront accomplir en Colombie afin d'en informer Mère Felisa. Le 14 juillet 1930, lors de la visite que leur rend le Père Luis Alberto, elle lui déclare : « *Nous sommes à votre disposition et nous pouvons partir dès demain pour la Colombie.* »

À quatre heures du matin, le lendemain, Mère Tomasa et Sœur Antonia Pardo entreprennent le voyage sous une pluie intense. Elles traversent la cordillère des Andes par des chemins muletiers, chevauchant à dos de mule jusqu'à atteindre San Andrés, une localité rurale éloignée des centres urbains, située dans le département de Santander.

L'accueil est chaleureux et cordial. Cette petite ville était alors une population paisible et profondément chrétienne, où le travail et la vie communautaire s'harmonisaient naturellement.

Sœur Tomasa et Sœur Antonia surent discerner ce que Dieu attendait d'elles, malgré les dangers des chemins. Mère Felisa Guerri non seulement accepta, mais les encouragea également à continuer d'étendre la Congrégation dans ce beau pays. Par télégramme, le 9 avril 1930, elle les autorisa à accepter cette première fondation en Colombie.

Le 27 septembre 1930 fut officiellement établie la première maison, avec Sœur Antonia Pardo comme Supérieure et trois autres Sœurs, à l'Hôpital San José, situé dans la localité même de San Andrés (Santander Sud).

Le 21 janvier 1931, une autre communauté de Sœurs arriva à San Andrés pour assumer la mission éducative au Collège María Auxiliadora, propriété de la municipalité.

Fondation au Costa Rica⁵⁰

Le Dr Antonio Peña Cavaría, directeur du Sanatorium antituberculeux Carlos Durán, sollicite l'envoi d'une communauté pour assurer le service du centre.

À cette époque, les nouveaux médicaments qui, à partir de la seconde moitié des années 1960 environ, permettraient de faire reculer la maladie, n'avaient pas encore été découverts.

La facilité de contagion et la guérison presque impossible lorsque la maladie s'installait la rendaient particulièrement redoutée et obligeaient à l'isolement des malades. Les ressources thérapeutiques se limitaient presque à respirer de l'air pur et à observer un repos prolongé. C'est pourquoi les sanatoriums étaient situés dans des zones

montagneuses, éloignées des villes, en plein air, bénéficiant d'un ensoleillement abondant et d'un air riche en oxygène.

Sœur Tomasa Izco n'hésite pas. La Congrégation s'était toujours sentie spécialement engagée, en raison de son vœu d'Hospitalité, auprès de ce type de malades. Elle demande l'autorisation au Conseil général, qui l'accorde bien que le Costa Rica n'ait pas été visité au préalable.

Sœur Tomasa fait confiance à tout ce que le directeur lui explique par correspondance et lui, qui ne connaissait pas la Congrégation, accorde également une confiance totale à Sœur Tomasa.

Le 21 février 1935, arrivèrent du Venezuela Sœur Tomasa Izco et Sœur Isabel Asín, accompagnées des six Sœurs appelées à former la communauté.

Elles arrivèrent au Sanatorium le 28 février 1935. L'établissement de santé était situé dans une région entourée de montagnes, sur les pentes du volcan Irazú, à 17 kilomètres de Cartago, la localité la plus proche.

Le 5 mars 1936, cinq autres Sœurs rejoignirent la communauté et prirent dès lors en charge l'assistance des 220 patients, hommes et femmes, du Sanatorium, répartis dans différents services.

Fondation à Rome (Italie)

Mère Felisa s'était rendue à Rome, en tant que Vicaire, le 8 février 1927 afin de remettre à la Sacrée Congrégation des Rites le Procès ordinaire informatif de Mère María Ràfols et de rendre visite au Saint-Père. Devenue Supérieure générale, elle visita de nouveau la Ville éternelle en 1931 et 1932. Le Conseil général pressentit alors la nécessité de multiplier les voyages dans cette ville, en raison de l'expansion de la Congrégation et de l'avancement du procès de Mère María Ràfols. Le moment était venu d'établir une communauté à Rome chargée d'accomplir, auprès du Saint-Siège, les démarches nécessaires et d'accueillir les Sœurs devant se rendre dans cette ville.

Le 23 juin 1936, Mère Felisa partit pour Rome où elle rendit visite au Cardinal Protecteur ainsi qu'à des membres de la Sacrée Congrégation des Rites, qui l'encouragèrent à fonder une communauté à Rome. Mère Felisa, avec la discrétion et la prudence qui la caractérisaient, les écouta, mais décida dans un premier temps de louer un appartement où la communauté pourrait s'installer. Il s'agissait d'abord d'apprendre la langue et d'entreprendre les démarches nécessaires pour la reconnaissance des diplômes d'enseignement et d'infirmier.

L'année suivante, le 23 janvier 1937, arrivèrent à Rome les cinq premières Sœurs appelées à constituer la communauté. Elles étaient

accompagnées de Sœur Josefina Alvira, Vicairé générale, et de Sœur María de Llona. Elles s'établirent dans un logement loué aux Religieuses de la Pureté, tandis qu'elles apprenaient l'italien et que l'on préparait la Maison *une pension destinée à des dames ou jeunes filles vivant loin de leur famille, afin de leur offrir Procure pour y ouvrir un foyer serein et empreint de paix*⁵².

Le 15 décembre 1945, elles s'installèrent dans la Maison Procure et la mission continua de s'élargir. Le dimanche après-midi, elles commencèrent à accueillir de jeunes domestiques auxquelles elles donnaient des cours pour enrichir leur culture et leur formation religieuse, tout en leur offrant un temps de détente et de loisirs. Ces rencontres se terminaient par l'Adoration du Saint-Sacrement lors de la célébration eucharistique que la communauté vivait chaque dimanche et jour de fête dans l'après-midi⁵³.

Bientôt, leur action s'étendit à un quartier périphérique de la ville, celui de Settecamini, afin d'aider le curé dans la catéchèse. Chaque après-midi, elles y donnaient également des cours de couture et de confection à une quarantaine de jeunes du quartier. La proximité avec les habitants et l'accueil offert à tous rendirent possible, quelques années plus tard, l'ouverture d'une petite école en face de l'église et à côté du siège du parti communiste⁵⁴.

Fondation en Inde⁵⁵

Au début du mois de mars 1949, le P. Valentín Oteiza, S.J., missionnaire en Inde, rend visite à Saragosse à Mère Felisa avec la mission de lui demander des Sœurs pour la mission de ce grand pays. Lors de cette visite, la Supérieure Générale était accompagnée de Sœur María de Llona, Conseillère Générale. Connaissant les difficultés de personnel existantes, tandis qu'elles descendaient l'escalier, celle-ci lui dit : « Mère, ne lui donnez pas un non catégorique. Laissez une porte ouverte à l'espérance. » Mère Felisa ne répondit pas. Elle écouta attentivement le P. Oteiza qui, avec une éloquence persuasive, lui expliquait la nécessité de religieuses pour l'évangélisation des femmes dans ces vastes régions. Soudain, rompant le silence, la Mère lui dit : « Dites-moi, Père, comment les Sœurs seront-elles accompagnées spirituellement ? » — « Mieux qu'en Espagne », répondit rapidement le Père... « Alors, vous pouvez compter sur elles. »

Le soir même, Mère Felisa envoya une circulaire à toutes les communautés pour informer de l'événement et demander des volontaires. Nombreuses furent les Sœurs qui se proposèrent.

Les préparatifs nécessaires furent rapidement réalisés et, à la fin de cette même année, le 20 décembre 1950, elles quittèrent Barcelone pour Marseille où, le lendemain, elles embarquèrent sur le vapeur

Andrée Lebón. La communauté était composée des Sœurs Antonia Heredero, Irene Palacios, Soledad Madrid, Ascensión López, María González et Fausta Pérez. Elles étaient accompagnées de Sœur María de Llona, du Conseil Général, et de Sœur Alejandra Oteiza. La traversée dura dix-huit jours. Elles débarquèrent à Colombo le 8 janvier 1951 et arrivèrent le 14 à Nadiad (Gujerat), leur destination située au nord-ouest de l'Inde, alors que l'on y célébrait la fête *des cerfs-volants*, la fête de tous.

Dans un premier temps, elles s'installèrent dans une petite maison que les Pères jésuites leur cédèrent. Elles se rendirent bientôt à Bombay pour apprendre l'anglais, assistant aux cours avec les jeunes filles, certaines au Collège des Filles de la Croix et d'autres dans différents établissements. Environ un an plus tard, elles retournèrent à Nadiad où elles louèrent un petit appartement étouffant, sans eau, et trois Sœurs tombèrent malades à cause de la chaleur. Le 9 juin, le P. Conget célébra l'Eucharistie pour elles, constituant officiellement la communauté. Dans les locaux que les Pères jésuites leur avaient d'abord prêtés, elles ouvrirent un dispensaire le 19 août de la même année.

Après de longues et laborieuses démarches administratives, le 14 mars 1952, un terrain avec puits et arbres fut acheté ; on y construisit le dispensaire et la maison des Sœurs. Le jour du Sacré-Cœur, la première pierre fut posée.

La chaleur commença à diminuer et la santé des Sœurs s'améliora ; cependant, deux Sœurs contractèrent le paludisme et Sœur Ascensión, en soignant un malade, devint aveugle. Deux mois plus tard, elle était rétablie.

Le 21 janvier 1953, la communauté s'installa dans la petite maison encore inachevée, dont faisait partie le dispensaire qu'elles avaient construit. Le 7 février 1953 arrivèrent, accompagnées des Sœurs María de Llona et Alejandra Oteiza, les cinq Sœurs de la deuxième expédition. Le 1er mars 1953 fut inauguré le Dispensaire Notre-Dame du Pilar.

Le bâtiment continua à être construit en surmontant de nombreuses difficultés, mais l'esprit missionnaire était plus grand que la pauvreté, pourtant très réelle durant les premières années. Il y eut des jours où la supérieure ne disposait que d'une seule roupie.

Le zèle missionnaire les poussait toujours davantage. Le travail à la maison ne suffisait pas à leur désir d'évangéliser. Deux jours par semaine, elles partaient visiter les villages proches de Nadiad, utilisant les autobus publics ou tout autre moyen disponible, apportant du lait et de l'huile aux pauvres, expliquant la Parole de Dieu et le catéchisme, soignant les malades et distribuant des médicaments.

Lors de la troisième expédition arriva Sœur Dolores Roqueta qui, munie de son récent diplôme de médecine et d'obstétrique, devint un renfort important pour le dispensaire. *Des centaines de personnes affluaient, parfois de lieux très éloignés.*

Le 6 juin 1955, une école maternelle fut ouverte à Nadiad ; elle se développa progressivement avec de nouvelles classes jusqu'à devenir, le 30 janvier 1957, une communauté indépendante.

Fondation à Los Ángeles del Tukuko (Venezuela)⁵⁶

En décembre 1949, Mère Felisa Guerri effectue la visite canonique des communautés d'Amérique. Monseigneur Turrado, Administrateur apostolique de la Mission Goajira-Perijá, lui demande la collaboration des Sœurs pour le Centre missionnaire des Anges Gardiens.

Le 24 décembre 1951, depuis Machiques, Sœur Teresa Izquierdo, Vicaire d'Outre-mer, et les Sœurs Beatriz Díaz et Pilar Andrés entreprennent le voyage vers la mission. L'objectif est de préparer Noël et de le célébrer à Tukuko. En cette nuit de Noël, la Congrégation reçut, en la personne de la Mère Vicaire, *la sainte mission de travailler sans fatigue ni défaillance, jusqu'à verser son sang si Dieu le voulait, sur le champ missionnaire de Tukuko, en gagnant les âmes des Indiens pour le Royaume du Christ.*

Le 27, elles retournèrent à Machiques. De là, Sœur Teresa Izquierdo appela Caracas, où se trouvaient les Sœurs destinées à cette mission. Déjà à Machiques, le 31, elles célébrèrent l'Eucharistie avec le peuple. À la fin, Monseigneur Turrado remit le crucifix missionnaire aux cinq Sœurs qui allaient former la communauté.

Le 2 janvier 1952, jour où Saragosse célèbre la venue de la Vierge du Pilar, après avoir participé à l'Eucharistie célébrée à 2 heures du matin par Monseigneur Turrado, elles prirent la route, accompagnées de lui-même et du Père Juan Alonso, capucin.

L'accueil fut émouvant et festif. Le chef des Yukpas souhaite la bienvenue aux Sœurs au nom de sa tribu, et tous se rendirent à l'église de la mission.

À trois heures de l'après-midi, ceux qui les avaient accompagnées repartirent. La petite communauté de cinq Sœurs demeura ainsi semée au cœur de la forêt.

Dès le premier jour, elles gardèrent les yeux, les oreilles et le cœur ouverts à tous les événements de la vie. Les privations et les difficultés qu'elles enduraient aiguisèrent leur créativité, tantôt pour sauver des vies, tantôt pour résoudre les problèmes qui surgissaient.

Les conditions de vie étaient extrêmement dures : chaleur, insectes nuisibles, insécurité, manque de ressources et limitations de toute sorte.

Cinq Yukpas, parmi les premiers rencontrés par les Pères, furent accompagnés par les Sœurs dans un cheminement de foi en vue de recevoir la Première Communion. Les pas accomplis étaient petits, mais chacun représentait un progrès. Toutes les difficultés constituaient un défi invitant les Sœurs à se *donner corps et âme* à la tâche d'évangéliser et de promouvoir le peuple yukpa.

Le 3 mai 1954, l'eau arriva aux bâtiments de la mission. Le 3 janvier 1956 furent inaugurés l'église, le bâtiment des internats et l'école. C'est cette œuvre qui transforma, dès les premières années de l'enfance, la vie des enfants et permit surtout une véritable promotion de la femme. Tous apprenaient un métier : agriculture, maçonnerie, menuiserie, etc., et pour les femmes, couture, cuisine, etc.

En 1960, on parvint à atteindre les noyaux forestiers où s'étaient repliés les Motilones. Le 22 juillet de la même année, deux hélicoptères décollèrent de la mission avec deux Pères vers l'intérieur des terres. Deux jours auparavant, deux autres Pères s'étaient rendus au même endroit par voie terrestre. Ce furent des heures longues et tendues. Enfin arriva la nouvelle : *le contact avait été établi et tout se passait bien.*

Le 15 novembre, le premier groupe bari arriva à Tukuko. Tous sortirent à leur rencontre. Ce fut un jour de fête. À partir de ce moment, ils commencèrent à s'approcher en groupes de trente ou cinquante personnes, à toute heure et sans prévenir. Il fallait leur préparer un hébergement, de la nourriture, les soigner et les assister dans leurs maladies. Les Sœurs vécurent l'hospitalité sans limite de temps ni de dévouement. Ce fut une période d'activité sans horaires.

En août 1960, l'un des missionnaires revint de la zone bari avec une petite fille qu'il avait trouvée dans un panier suspendu à un arbre. Peu après, une autre, puis une autre encore... La Sœur infirmière les rétablit rapidement. Que faire d'elles ? Une petite garderie naquit ainsi au cœur de la forêt.

En décembre 1961, des propriétaires terriens voulurent dépouiller les Baris de leurs terres. La mission s'y opposa fermement. Il y eut un mort et trois blessés. Les Sœurs restèrent à leurs côtés ; elles ne les abandonnèrent pas, les soutinrent, les consolèrent et les aidèrent à interpréter ces faits extrêmement graves à la lumière de la foi. Les Pères et les Sœurs cherchèrent à convaincre les propriétaires et à éviter une riposte violente *des Baris*. La paix fut obtenue.

En septembre 1962 s'ouvrit l'école du soir pour adultes, presque tous Yukpas et Baris, analphabètes.

Suivre pas à pas le développement et la transformation de la mission serait impossible. Aujourd'hui, plus de vingt-sept communautés yukpas disposent d'écoles et d'enseignants, dont 90 % sont des autochtones formés à la mission de *Los Angeles del Tukuko*.

Actuellement, la tâche des Sœurs consiste à accompagner et à promouvoir la formation permanente de ces enseignants, artisans du développement de leur peuple. Ce même travail, quoique plus lentement, se réalise aussi parmi les Baris. Dans les deux cas, avec un grand respect pour les valeurs de leur culture, que l'on cherche non seulement à préserver, mais aussi à approfondir et à développer.

3.2 *Le Dilata Sine Die*

En septembre 1922, le P. Calasanz Rabaza s'engage à écrire la première biographie de Mère María Ràfols. Sœur María Naya est chargée de l'aider dans la recherche de données et la collecte de témoignages.

En novembre de la même année, dans le dossier n° 100 des archives de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce de Saragosse, deux reçus officiels, écrits et signés par la Mère, sont retrouvés.

Cette découverte constitue une confirmation et un encouragement. Les recherches se poursuivent et d'autres écrits apparaissent.

Entre-temps, le 1er juillet 1926, s'était ouvert à Saragosse le Procès Ordinaire Informatif concernant Mère Ràfols, qui se conclut le 5 février 1927. Le 9 du même mois et de la même année, il fut envoyé à la Sacrée Congrégation des Rites à Rome. Il ne recueillait que les témoignages fournis par des personnes ayant vécu avec celles qui avaient connu la Mère, ainsi que quelques documents de la période du Siècle. Le 13 février 1927, ils furent remis par D. Santiago Guallar, vice-postulateur, Sœur Felisa Guerri, vicaire générale, et Sœur María Naya.

Au Molí d'en Rovira, maison natale de María Ràfols, deux crucifix avaient été découverts. Le premier, appelé Saint Christ de la Pureté, était fixé depuis un temps immémorial à un mur, d'où, semble-t-il, il n'avait pu être détaché, même lorsqu'il avait fallu blanchir la pièce. À la surprise des personnes présentes, le 1er novembre 1924, une Sœur le retira sans aucun effort de l'endroit où il se trouvait.

Cinq ans plus tard, le 15 novembre 1929, en creusant une tranchée sur le terrain attenant à la même maison, quatre ouvriers trouvèrent un petit crucifix de 14 cm, sans croix, auquel manquait le bras droit et dont semblait jaillir du sang frais. Depuis lors, il est appelé le Saint Christ Abandonné.

L'émotion grandit progressivement lorsque, entre les années 1926 et 1932, apparaissent des écrits, d'abord attribués à la main de María Ràfols, dans lesquels figuraient des informations concernant les deux crucifix, accompagnées de prédictions qui, à la date de la découverte des documents, s'étaient réalisées avec une exactitude surprenante. Ces écrits se diffusèrent alors sans possibilité de contrôle, suscitant des opinions divergentes et un climat d'attente dans lequel la prudence ne prévalait pas toujours.

Du 28 février au 17 juillet 1931, à la demande du Postulateur de la Cause, encouragé par des personnes dont la compétence ne faisait aucun doute, une enquête judiciaire eut lieu à la Curie de Barcelone afin de déterminer avec précision le mode et les circonstances de la découverte des crucifix. Les actes de cette enquête, également connue sous le nom de procès des crucifix, furent incorporés au procès apostolique de Saragosse, commencé le 30 mai 1932.

Le 17 octobre de la même année, Mère Felisa Guerri remit au tribunal les écrits de Mère María Ràfols, parmi lesquels figuraient ceux découverts entre 1926 et 1932 en relation avec les crucifix.

Trois experts graphologues examinèrent ces écrits et leur conclusion fut unanime : ils ne provenaient pas de la main à laquelle on avait tenté de les attribuer.

Les actes du procès parviennent à la Sacrée Congrégation des Rites, où la Section Historique reçoit, le 26 juin 1940, la mission de réaliser une étude détaillée des écrits suspects attribués à Mère María Ràfols. Sa conclusion est catégorique : non seulement leur authenticité n'est pas établie, mais leur caractère apocryphe peut également être affirmé. Face à ce jugement sans équivoque, la décision concernant l'ensemble de la Cause est elle aussi tranchante : *Dilata sine die* (ajournée sans délai fixé).

Le 28 janvier 1944, le pape Pie XII confirme ces deux conclusions, qui sont communiquées à l'archevêque de Saragosse, Mgr Rigoberto Domenech, par le cardinal Salotti le 5 février 1944.

Le 20 février, le postulateur de la cause avait confirmé le verdict par télégraphe: « *Verdict défavorable confirmé – Résultat envoyé à l'Archevêque – Le Seigneur bénira la humble acceptation de l'Institut – Dure épreuve – Les Filles vont bien. – Calaf.* »

Deux jours plus tard, Mère Felisa et sa secrétaire rendent visite à Mgr Rigoberto Domenech *afin de se mettre à sa disposition*, en tant que représentant du Souverain Pontife, et de lui faire part de la communication du Postulateur.

En pleine Seconde Guerre mondiale, dans laquelle l'Italie était fortement impliquée, les communications étaient difficiles, et le

document ne parvint entre les mains de l'archevêque qu'au début du mois de mars. Ce fut le 6 mars que l'archevêque rendit visite à Mère Felisa pour lui communiquer le contenu du rescrit envoyé par la Sacrée Congrégation.

Mère Felisa se mit à genoux et déclara: « J'accepte humblement, en mon nom et au nom de l'Institut, les dispositions de notre Sainte Mère l'Église et j'offre volontiers cette épreuve et cette humiliation pour le triomphe de la même Sainte Mère l'Église sur tous ses ennemis. »

Au Conseil général, elle demanda de ne faire aucun commentaire, même le plus léger, attribuant les faits à telle ou telle personne.

Les soupçons ne se portèrent à aucun moment sur la Congrégation ni sur la Postulation de la Cause. Tous les indices conduisaient à une seule personne, sans relation ni connivence avec d'autres. Sur indication du Saint-Siège, la Curie de Saragosse ouvrit une nouvelle enquête judiciaire, qui fut close après l'audition de deux témoins : Mère Felisa, Supérieure générale, et Sœur María Naya, présumée responsable de la falsification, laquelle nia de la manière la plus absolue toute participation aux faits. Convaincus qu'aucun résultat pratique ne pourrait être obtenu, les juges mirent fin à l'enquête et envoyèrent les actes à la Sacrée Congrégation des Rites.

Le 25 mars 1944, Mère Felisa écrivit deux circulaires destinées à toutes les communautés, l'une adressée aux Supérieures et l'autre à l'ensemble des Sœurs. Elle y indiquait les lignes de conduite à suivre.

Le 1er mai 1944, en pleine guerre mondiale, dans l'impossibilité de rendre visite au Saint-Père, elle lui écrivit avec une soumission filiale. Natucci fit de grands éloges et déclara aux Sœurs de Rome combien une telle décision avait été édifiante. De même, Mgr Antonelli affirma : *Molto edificante, ma molto* (« Très édifiant, vraiment très édifiant »).

Bien qu'elle eût écrit au Saint-Père, et qu'il fût impossible de se rendre à Rome à cause de la guerre pour lui exprimer personnellement ses sentiments d'obéissance face à la décision rendue, Mère Felisa jugea de son devoir de le faire auprès de son représentant en Espagne, le nonce Cicognani. Le 21 juillet 1944, accompagnée de Sœur María Naya, elle lui rendit visite à Madrid.

« Ayant l'honneur et le réconfort de nous prosterner devant Votre Excellence Révérendissime, représentant du Souverain Pontife, nous exprimons notre adhésion filiale et absolue, ainsi que celle de tout l'Institut, notre soumission et notre obéissance à toutes les dispositions, que nous avons accomplies le plus rapidement possible, ne désirant rien d'autre que ce que le Seigneur veut... pas même notre Mère sur les autels s'Il ne le veut pas... Et nous voulons manifester que ces douleurs, humiliations et souffrances, non

seulement nous les acceptons volontiers comme venant de la main de Dieu, mais nous les offrons aussi au divin Cœur pour les intentions du Souverain Pontife. » « Nous déclarons de nouveau que nous acceptons et accepterons toujours, avec une obéissance humble et entière, les dispositions du Saint-Siège, et nous souhaitons préciser que si quelqu'un élevait la voix pour protester contre les normes et décisions du Saint-Siège, nous ne nous rendrions nullement solidaires d'une telle attitude. »

Elle demande à toutes les Sœurs le silence, l'obéissance au Saint-Siège, ainsi que l'unité et la charité, manifestant ainsi leur adhésion et leur amour envers la Congrégation. La réponse de chacune des Sœurs fut unanime.

3.3 Division de la Congrégation en Provinces

Lors de la réunion du Conseil général tenue le 17 avril 1951, la Mère Générale Felisa Guerri, *considérant le nombre croissant de maisons et de Sœurs que comptait désormais l'Institut, proposa au Conseil général la nécessité de le diviser en Provinces afin d'en assurer un meilleur gouvernement.*

La proposition fut accueillie favorablement par tous les membres du Conseil, qui reconnaissaient cette nécessité compte tenu de la réalité de la Congrégation.

Consulté à ce sujet, Son Éminence le cardinal Pedro Segura *conseilla de mettre cette proposition en œuvre ; pour cela, il convenait de convoquer un Chapitre général extraordinaire et de procéder à une réforme des Constitutions afin de les adapter à la nouvelle forme de gouvernement que l'on souhaitait établir dans l'Institut.*

Le 24 septembre 1951, la Mère Générale sollicite l'autorisation du Saint-Père pour la célébration d'un Chapitre général extraordinaire avec les objectifs proposés ; celle-ci fut accordée par rescrit du 22 octobre 1951.

Une fois le Chapitre convoqué, des communications furent envoyées à toutes les maisons le 26 octobre 1951, fixant sa célébration au 22 mai 1952.

Avant la tenue du Chapitre, les modifications exigées par la division de la Congrégation en Provinces furent introduites dans les Constitutions afin qu'elles puissent être étudiées et approuvées lors de cette assemblée. La rédaction en fut confiée à Sœur María de Llona, Conseillère générale.

Le 2 février 1952, Sœur María de Llona se rendit à Rome pour consulter le Secrétaire de la Sacrée Congrégation des Religieux, le P. Arcadio Larraona, C.M.F., au sujet de certains points des nouvelles Constitutions et afin de pouvoir les remettre à la Sacrée Congrégation

pour examen et approbation après leur étude au Chapitre général. Ces Constitutions furent approuvées le 6 décembre 1952.

Chapitre Général Extraordinaire de 1952

Le 22 mai 1952 débuta, à la Maison Générale, le Chapitre Général Extraordinaire. Présidé par le Cardinal Protecteur, D. Pedro Segura, il était composé de cent trente-huit Sœurs capitulantes.

Le Cardinal expliqua aux Sœurs les raisons pour lesquelles le Chapitre avait été convoqué. La Congrégation avait grandi tant par le nombre de Sœurs que par celui des communautés, ce qui rendait nécessaire sa division en Provinces afin de mieux répondre aux besoins des Sœurs, des communautés et des ministères, et d'orienter la pastorale propre que doivent exercer les Sœurs chargées du service du gouvernement dans la Congrégation.

Il insista sur le fait que la division en Provinces ne signifiait en aucun cas une rupture de l'unité de la Congrégation. La communion des Conseils provinciaux entre eux et avec le Conseil général garantirait l'unité des critères, des objectifs et des lignes d'action qui orienteraient, dans le respect de l'idiosyncrasie propre à chaque Province, l'exercice du charisme d'autorité de la Mère Générale et de son Conseil, ainsi que celui des Supérieures provinciales et de Vicariat avec leurs Conseils, dans la fidélité à l'esprit des Fondateurs et à la mission confiée par l'Église.

On présenta ensuite brièvement le projet de division proposé, élaboré après une étude attentive des maisons. Celui-ci fut soumis au vote et approuvé à l'unanimité. Quatre Provinces furent alors établies en Espagne, en comptant comme Province la Maison Générale avec toutes les communautés de la ville de Saragosse et la Procure de Rome ; une cinquième Province fut créée au Venezuela, ainsi que deux Vicariats — Colombie et Costa Rica — dépendant respectivement des Provinces du Sacré-Cœur et de l'Immaculée Conception de Marie.

Cette première proposition de division fut soumise à la Sacrée Congrégation, qui n'accepta pas qu'un si grand nombre de communautés dépende de la Maison Générale ; seule la Procure de Rome lui fut laissée.

Le Chapitre poursuivit ensuite sa seconde partie : la présentation des points des Constitutions devant être réformés par ce Chapitre avant leur envoi à Rome. Les nouvelles Constitutions conservaient l'esprit des premières tout en établissant des normes concrètes *pour un meilleur accomplissement de tous les offices et ministères que l'apostolat de la Congrégation embrassait alors.*

Une fois approuvées, les Constitutions furent immédiatement imprimées et entrèrent en vigueur le 1er mai 1953.

Lors du Conseil tenu le 25 mars 1953, furent nommées les Supérieures provinciales, les responsables des Vicariats ainsi que les membres de leurs Conseils respectifs.

Lors de la réunion du Conseil général du 27 avril 1953, il fut rendu compte de la lettre circulaire que la Mère Générale allait adresser à toutes les maisons de la Congrégation afin de communiquer que, à partir du 1er mai, entreraient en vigueur les Constitutions approuvées par le Saint-Siège pour la division en Provinces et que, à cette même date, les Supérieures provinciales et les Supérieures de Vicariat commenceraient l'exercice de leur gouvernement et de leur mandat. La circulaire fixait également l'horaire des actes de piété, adapté aux modifications qui y avaient été introduites.

Il fut également décidé de convoquer le Chapitre général d'élections pour le 25 août de la même année.

Les cinq Provinces — quatre en Espagne et une au Venezuela — ainsi que les deux Vicariats, celui de Colombie et celui du Costa Rica, dépendant respectivement des Provinces du Sacré-Cœur de Jésus et de l'Immaculé Cœur de Marie d'Espagne, furent constitués selon les délimitations territoriales, fondations et effectifs suivants :

Province de Notre-Dame du Pilar: Elle comprend les maisons de Saragosse (ville) et celles situées sur le territoire de la province de Saragosse, sur la rive droite de l'Èbre. Au total : 39 maisons et 568 Sœurs.

Province de Saint Joachim: Elle comprend la Catalogne, Huesca et les maisons de la province de Saragosse situées sur la rive gauche de l'Èbre. Elle compte 30 maisons et 446 Sœurs. Elle comprend également la Délégation de l'Inde.

Province du Sacré-Cœur: Elle comprend les maisons des deux Castilles, du Pays basque, de la Navarre, de Valladolid, de Palencia et des Asturies. Le Vicariat de Colombie lui est rattaché. Elle compte 44 maisons, deux noviciats et 515 Sœurs.

Province de l'Immaculé Cœur de Marie: Elle comprend les maisons de Valence et de Murcie, de l'Andalousie et de Teruel. Le Vicariat du Costa Rica lui est rattaché. Elle compte 35 maisons et 375 Sœurs.

Province de Sainte Anne: Elle comprend les maisons des États-Unis du Venezuela et inclut la mission des Ángeles del Tukuko. Elle compte 17 maisons et 243 Sœurs.

Références bibliographiques et sources

- ^{1.} Données tirées du monographique que la revue *Eco de la Cruz* (n° 875: 18 octobre 1935) lui consacra à l'occasion de son décès.
- ^{2.} Livre I des Chroniques, p. 282-293.
- ^{3.} Ibid., p. 282.
- ^{4.} Ibid., p. 293.
- ^{5.} Ibid., p. 323, 345, 368-371, 378-380.
- ^{6.} Ibid., p. 371, 378-381.
- ^{7.} Constitutions 1805, p. 104-105.
- ^{8.} *Vie de Mère Pabla Bescós Espiérrez*, Tarazona, Imprimerie Luis Martínez Moreno, 1935, p. 426-427, 429, 430, 433-434ss, 600-605.
- ^{9.} Ibid., p. 327, 279.
- ^{10.} Ibid., p. 296.
- ^{11.} Ibid., p. 298-299.
- ^{12.} Ibid., p. 296, 298, 357, 359.
- ^{13.} Ibid., p. 391-394.
- ^{14.} Acte de la session du Conseil général, 1er décembre 1904.
- ^{15.} *Positio Super Virtutibus* de María Ràfols, Vol. II, Rome, 1980, p. 81-104.
- ^{16.} Ibid., p. 416-422.
- ^{17.} Livre I des Chroniques, p. 422-424; Livre II des Chroniques, p. 17.
- ^{18.} Livre I des Chroniques, p. 451-453.
- ^{19.} Ibid., p. 5-9.
- ^{20.} Livre II des Chroniques, p. 1-3, 17-50.
- ^{21.} Ibid., p. 52-54.
- ^{22.} Ibid., p. 54-55.
- ^{23.} Ibid., p. 86-87.
- ^{24.} Livre I des Chroniques, p. 161.
- ^{25.} GALILEA, Eugenio, *Fondations de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne au Venezuela*, Saragosse, Tip. Pedro Carra, 1908, p. 117-118.
- ^{26.} Livre I des Chroniques, p. 253.
- ^{27.} Ibid., p. 234.
- ^{28.} Ibid., p. 242.
- ^{29.} Ibid., p. 292.
- ^{30.} Ibid., p. 300.

31. Ibid., p. 399.
32. Ibid., p. 409.
33. *Vie de Mère Pabla Bescós Espiérrez*, Tarazona, Tipografía Luis Martínez Moreno, 1935, p. 508.
34. Livre I des Chroniques, p. 410-411.
35. *Vie de Mère Pabla Bescós Espiérrez*, p. 509.
36. Ibid., p. 551-552.
37. Ibid., p. 268.
38. Ibid., p. 303.
39. GALILEA, Eugenio, *Fondations de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne au Venezuela*, p. 233-234.
40. Archives de la Secrétairerie générale, Nomination de Supérieure générale, p. 1 : 10-VII-1929.
41. *Manantial de Vida*, n° 284, p. 17.
42. Ibid., p. 16-18.
43. Ibid., p. 1.
44. Livre de Fondations 4.1, p. 51-52.
45. *Manantial de Vida*, n° 286, p. 16.
46. Livre Revenus des Sœurs 1.3, p. 62 rv.
47. Livre 6.1, Nominations du Conseil général, 10°.
48. Élection en 1929 et réélections les 11-VII-1935, 12-VII-1941, 24-VIII-1947.
49. Outre les Livres de Fondations 4.1 et 4.2, des données proviennent du livre édité par la Province *Cinquante ans des Sœurs de la Charité de Sainte Anne en Colombie*, Bogotá, 1980.
50. Outre les Livres de Fondations 4.1, 4.2 et 4.3, des données proviennent du livre édité par la Province *Sœurs de la Charité de Sainte Anne, Province de Madre Ràfols*, 50e anniversaire.
51. Ibid., p. 224.
52. Livre de Fondations 4.1, p. 300-306.
53. Livre de Chroniques 5.2, p. 427.
54. Livre de Fondations 4.2, p. 211.
55. Sources des récits : Livres de Fondations 4.2, p. 120-125, 234-235; Livres de Chroniques 5.2, p. 446-447, 502ss; Archives de la Secrétairerie générale, Dossier Province Madre Pabla; Bibliothèque

de la Secrétairerie générale, revue *Manantial de Vida*, tomes 9/25, 9/26, 9/27 : section missionnaire (6 numéros par tome).

56. Sources des récits : Livre de Fondations 4.2, p. 99-103; Archives de la Secrétairerie générale, Dossier 192 Mission des Anges "TUKUKO" (Venezuela); revue *Manantial de Vida*, tomes 9/25, 9/26, 9/27 (6 numéros par tome); *100 ans d'Hospitalité sans Frontières. Centenaire de l'arrivée des Sœurs à Maracaibo*, p. 19-20.
57. Livre de Chroniques 5.2, p. 64, 74.
58. Rescrit 76/944 envoyé à Mgr l'Archevêque de Saragosse, D. Rigoberto Domenech, le 5 février 1944, par le C. Card. Salotti, Préfet de la S.C. Rites (Archives de l'Archevêque). Copie extraite.
59. Livre de Chroniques 5.2, p. 389.
60. Livre II des Actes du Conseil général, p. 438.
61. Livre de Chroniques 5.2, p. 449.
62. Archives de la Secrétairerie générale, Boîte 34, Dossier Documents relatifs à la division en Provinces, Document 18.
63. Ibid., p. 458.
64. Ibid., p. 474.
65. Livre de Chroniques 5.2, p. 458-459.

IV^e PÉRIODE
25 août 1953 – 28 août 1971

I. CADRE HISTORIQUE CONGRÉGATIONNEL

L'événement qui marque le début de cette IVe période est la division de la Congrégation en Provinces et Vicariats.

Ce fait signifie une nouvelle structure de gouvernement au sein de la Congrégation. Les Conseils provinciaux et des Vicariats, coordonnés et en communion avec le Conseil général, prennent en charge le gouvernement de ces Provinces et Vicariats. La nouvelle structure impliquait également la tenue non seulement de chapitres locaux comme auparavant, mais aussi de chapitres provinciaux et de vicariats avant le Chapitre général. Toutes les communautés de la Province ou du Vicariat y étaient représentées, et il convenait de désigner le nombre de Sœurs, déterminé dans les Constitutions, pour assister au Chapitre général. Lors du Chapitre général ordinaire de 1947, dernier célébré avant la division en Provinces, il était composé de 127 capitulantes, tandis que le premier Chapitre ordinaire célébré après cette division comptait 26 membres.

Les Constitutions qui guideront la vie de la Congrégation sont celles approuvées par la Sacrée Congrégation pour les Religieux le 6 décembre 1952. Bien qu'elles soient entrées en vigueur le 1er mai 1953, c'est lors du Chapitre général ordinaire du 25 août de la même année qu'elles prennent pleinement effet.

Dans le cadre juridique exigé par Rome, ces Constitutions recèlent une grande richesse spirituelle. À la suite du *Dilata sine die*, existait le risque que l'esprit de nos premières Sœurs s'affaiblisse. Profitant de la réforme des Constitutions, nécessaire en raison du changement dans la structure de gouvernement, le nouveau texte constitutionnel reprend l'esprit des Constitutions primitives de 1805 et 1824.

Ces Constitutions constitueront le point de départ pour l'élaboration de celles demandées par le Concile et dont la rénovation eut lieu lors du XVIIe Chapitre général extraordinaire de 1969.

Le *Directorio* et le *Costumbrero* reflètent la tradition et l'esprit qui forment le patrimoine spirituel de la Congrégation.

Ce sont des années marquées par un grand silence sur la figure des Fondateurs et sur notre histoire. L'esprit de la Congrégation — humilité et simplicité, don de soi et disponibilité, travail et joie — se transmet au sein des communautés, par osmose, aux nouvelles générations qui arrivent. Une illustration de ce silence est que, le 28 décembre 1954 anniversaire des 150 ans de la fondation de la Congrégation se déroule dans un silence total.

Par ailleurs, c'est une période, en quelque sorte, de prospérité interne pour la Congrégation. Un véritable oasis de paix et de sérénité, rapportent les chroniques, favorisant un approfondissement de l'humilité et de la simplicité, tout en assumant et en dépassant avec sérénité les événements passés ; une période de croissance vocationnelle et de nouvelles fondations ; une période de fécondité missionnaire, atteignant de nouveaux pays et de nouvelles zones de mission *ad gentes*.

Fidèle à son charisme, la Congrégation initie de nouveaux ministères répondant à de nouveaux besoins ou à de nouvelles manières de les réaliser. Cela concerne l'éducation et les soins aux personnes ayant des déficiences psychiques et physiques, la nouvelle organisation hospitalière de la Sécurité sociale, les Écoles de Magistère et d'Infirmiers, ainsi que les Instituts professionnels.

D. Ignacio Tellechea, répondant à la demande de Mère Eladia, entreprend l'étude historique de la Congrégation. Ils mirent beaucoup d'attention dans ce travail afin de pouvoir relancer le processus concernant la Mère, les Mgrs Antonelli et Pou, de la Section Historique de la Sacrée Congrégation pour la Cause des Saints.

Au sein de la Congrégation, le développement du Concile Vatican II est suivi avec intérêt et espérance. Les documents qui paraissent sont étudiés en profondeur, les initiatives proposées par le Concile pour la rénovation sont adoptées, et les orientations données dans le *Motu Proprio Ecclesiae Sanctae* du pape Paul VI sont suivies. C'est à Mère Encarnación qu'il reviendra de convoquer et de présider le XVIIe Chapitre Général Extraordinaire de rénovation demandé par le Concile lui-même.

II. SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

MERE ELADIA MAGAÑA LATORRE

25 août 1953 – 27 août 1965

1. Biographie

Elle naît le 18 février 1892 à Fiterio (Navarre). Trois frères, décédés durant leur enfance, étaient nés avant elle. Sa mère, Valentina, femme d'une foi profonde, avait demandé avec grande insistance à la Vierge le don *d'une fille qu'elle consacrerait à son amour et à son service*.

Son père décède huit ans plus tard et sa mère se consacre entièrement à l'éducation de sa fille. Pour cela, elle travailla afin d'obtenir les moyens économiques nécessaires pour lui offrir une culture aussi vaste que possible pour l'époque, ainsi qu'un perfectionnement dans les travaux manuels et la musique.

Dès son plus jeune âge, Eladia se distingue par une grande bonté et une intelligence remarquable. Lorsqu'elle communique à sa mère son désir de devenir Sœur de la Charité de Sainte Anne, elle ne rencontre aucune objection. En sa fille, Valentina offrait au Seigneur tout ce qu'elle possédait.

À dix-neuf ans, elle entre dans la Congrégation le 29 juin 1911. Elle y apporte comme dot les « trois S » : santé, simplicité et sens commun, qui l'accompagneront jusqu'aux derniers jours de sa vie. La simplicité et le sens commun, en particulier, furent parmi les qualités qui se distinguèrent le plus en elle.

Le 18 septembre 1911, elle commence sa première année de noviciat. Elle réalise l'expérience missionnaire de la seconde année au Sanatorium du Rosaire. Après avoir prononcé ses premiers vœux, elle rejoint cette communauté, où se déroulera une grande partie de sa vie dans la Congrégation.

Dans un premier temps, elle est affectée à la porterie et, étant la plus jeune des trois Sœurs chargées de ce service, elle soutient souvent d'autres tâches de la maison. Pendant une autre période, elle travaille à la laiterie, assistant à la distribution du lait par les hommes chargés de traire les vaches, accomplissant sa mission avec sérénité et responsabilité.

En 1915, elle obtient le diplôme officiel d'infirmière et, en 1923, elle est nommée responsable de la porterie et de l'administration du

Sanatorium, avec la Sœur Josefina Raz comme auxiliaire. Dans ces deux fonctions, elle manifeste prudence et discrétion, surtout dans ses relations avec les médecins, le personnel de service, ainsi qu'avec les malades et leurs familles. Elle accueillait tous *avec grande charité et amabilité*.

En 1934, elle est nommée Supérieure du Sanatorium. La première chose qu'elle fait est de connaître réellement toutes les tâches et les rouages de la maison. C'est alors qu'elle apprend à cuisiner. Grâce à une connaissance claire des exigences du Sanatorium et de la Communauté, elle parvient à une coordination parfaite et à un meilleur rendement. Les malades et leurs familles sortaient admiratifs de l'atmosphère qui régnait au Sanatorium et louaient la délicatesse et l'amour avec lesquels les services leur étaient rendus, l'ordre, la ponctualité des repas et des médicaments, ainsi que le climat de piété.

Comme Sœur responsable de la Communauté, elle accorde une attention particulière à la formation des jeunes Sœurs qu'elle réunit une fois par semaine. Elles abordent des thèmes de spiritualité propres à la Congrégation ainsi que des questions professionnelles.

L'exemple des Sœurs aînées, *sobres et mesurées dans leurs paroles mais généreuses dans leurs œuvres*, constitue la meilleure règle de vie. Comme elles, il fallait savoir deviner les besoins que les malades n'exprimaient pas, mais qu'une infirmière toujours attentive sait pressentir.

Le 14 avril 1931, la II^e République est proclamée en Espagne. Les années suivantes furent difficiles pour l'Église et les institutions ecclésiastiques. Le 18 juillet 1936 éclate la Guerre civile. Le pays se trouve divisé, et avec lui la Congrégation.

Le Collège des Médecins réquisitionne le Sanatorium et expulse la communauté. Mère Eladia place les Sœurs qu'elle peut comme domestiques ou infirmières dans des familles connues. Deux petits groupes peuvent s'installer dans deux appartements libres qui leur sont prêtés, tandis que Mère Eladia, avec les Sœurs malades et âgées, se réfugie dans une pension. Comme la zone était continuellement bombardée, le propriétaire ferme la maison et se réfugie dans le sous-sol d'une brasserie rempli d'orge et infesté de rats et d'insectes. Elles le suivent et y passent la nuit... Que faire ?

Apprenant leur situation, Doña Carmen Pérez de Garchitorea, originaire de Calatayud, les invite à accueillir les sept Sœurs chez elle, avec les trois qu'elle avait déjà reçues auparavant. Ce fut une véritable providence en ces jours si difficiles. Mère Eladia vit mourir avec douleur deux de ses filles spirituelles, ainsi que deux Sœurs de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu et Doña Carmen elle-même.

Pendant ces jours tragiques, Mère Eladia veille constamment sur toutes les Sœurs. Elle place la Supérieure de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu, qui était en danger, dans une ambassade et permet à un bon nombre de Sœurs de passer en zone nationale. Elle-même, cependant, reste à Madrid jusqu'à la fin du conflit. Accompagnée de Sœur María Albiac, elle rencontre les Sœurs chaque fois qu'elle le peut et partage avec elles la nourriture dont elle dispose. Elle parvient à conserver chez Doña Carmen la réserve du Saint-Sacrement, où elles trouvent la force pour tout, et, à partir de 1938, elles célèbrent quotidiennement l'Eucharistie dans une atmosphère rappelant celle des catacombes.

À la fin du mois de mars 1939, l'armée nationale entre à Madrid et, le 1^{er} avril, la guerre prend fin. Le 29 mars, accompagnée d'un avocat, Mère Eladia réclame le Sanatorium. Dans un premier temps, l'armée oblige la communauté à l'évacuer et transforme le centre en hôpital d'urgence. En décembre, il est libéré et rendu à la communauté, qui se consacre à son nettoyage et à sa remise en état, en remplaçant les installations et les équipements chirurgicaux endommagés. Les destructions avaient été considérables, mais l'établissement reprend progressivement son activité.

Mère Eladia demeure Supérieure jusqu'au 1^{er} février 1947, date à laquelle elle est envoyée, avec la même charge, à l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu de Madrid.

Le Chapitre général d'août 1947 l'élit Vicaire générale. Elle exerce également la fonction de Supérieure de la communauté des Professes de la Maison générale.

Avec la paix et l'harmonie qu'elle sut toujours rayonner, elle se consacre au travail du Conseil et à sa mission de Supérieure de communauté. Elle fait preuve d'une grande compréhension et d'une grande patience envers les Sœurs traversant des situations délicates, en particulier celles qui souffraient de certaines fragilités psychiques ou se révélaient difficiles dans la vie communautaire. Amoureuse de la vérité, elle ne dissimulait pas les défauts à corriger, mais elle le faisait en mettant l'accent sur les aspects positifs de l'effort à accomplir, aidant chacune à grandir intérieurement.

Lors du XIV^e Chapitre général, le 25 août 1953, elle est élue Supérieure générale, *à sa grande confusion, car elle répétait souvent qu'elle était la moins préparée pour exercer cette charge*. Sa foi en Dieu et son sens commun l'aiderent à résoudre avec justesse les difficultés que la Congrégation traversa durant les années de son généralat.

Femme d'intelligence, de sens pratique et de grande sérénité intérieure, de nombreux témoignages rappellent sa capacité d'écoute, qui favorisait un dialogue ouvert où chacun pouvait exprimer librement

son opinion et où l'on cherchait avant tout la volonté de Dieu, acceptée sans que personne ne cherche à imposer son propre point de vue. Elle exposait toujours ses idées avec douceur, sans passion excessive, sans manifester de mécontentement lorsqu'elles n'étaient pas retenues.

Parmi les autres qualités qui la distinguaient, on souligne sa grande prudence, sa discrétion, son sens des relations humaines, sa magnanimité dans le pardon, la charité débordante de son grand cœur et une générosité qui la poussait à se donner sans mesure, ne gardant rien pour elle-même.

Elle entretenait avec Mère Felisa une relation particulièrement délicate et attentionnée. Durant les quatre années où celle-ci vécut encore, elle l'entoura d'attentions, de soins et d'affection.

Au XVI^e Chapitre général, célébré le 27 août 1965, elle achève sa mission de gouvernement mais, à la demande des Sœurs, elle continue comme Supérieure de la communauté des Professes. Ce fut un autre moment important où se manifesta son exquise prudence : elle se maintint à l'écart de la dynamique du Conseil général, accueillant avec intérêt et simplicité ses orientations concernant les affaires générales de la maison.

À la fin de son mandat de Supérieure de communauté, à l'âge de 79 ans, elle est affectée à la porterie. Avec quelle diligence elle allait ouvrir la porte dès qu'elle entendait sonner la clochette ! Lorsque l'agilité de ses jambes commença à diminuer, elle en fit part et demanda à être affectée au nettoyage des légumes, tâche qu'elle accomplit durant de nombreuses années.

Consciente que la rencontre avec le Seigneur approchait jour après jour, elle vécut ses dernières années dans cette attente joyeuse, avec une pleine lucidité et une grande paix. Le 24 juillet 1990, deux jours avant la fête de saint Joachim et de sainte Anne, elle entreprend discrètement son voyage vers la plénitude.

2. Importance de ce généralat

Durant ces années se consolide le nouveau mode de gouvernement issu de la division de la Congrégation.

En 1954 est publié le *Directoire et Coutumier* relatif aux Constitutions de 1952, qui recueillent la Tradition et les traditions vécues par la Congrégation depuis sa fondation.

En ce qui concerne la figure de María Ràfols, Mère Eladia, guidée par Mgr Laboa et le cardinal Cicognani, confie à Don Ignacio Tellechea la réalisation d'une étude historique de la Congrégation, première étape destinée à relancer le processus de béatification.

Une préparation théologique et spirituelle plus approfondie devient nécessaire afin de permettre aux Sœurs d'être une présence de charité vécue comme hospitalité. C'est ainsi qu'est instaurée la Troisième Probation. Cette nouvelle période de formation se déroule à la Maison générale pour toutes les Sœurs qui, chaque année, se préparent à la Profession perpétuelle. Pour la première fois, les Sœurs venues de l'extérieur de l'Espagne découvrent, à ce moment si important de leur vie, les lieux où la Congrégation est née et où reposent les Fondateurs et les premières Sœurs qui commencèrent la merveilleuse aventure de rendre présent, en tout temps et en tout lieu, l'amour et la miséricorde profonde de Dieu.

Ces temps nouveaux exigent également une formation professionnelle en accord avec les progrès de toutes les branches de la science et de la technologie et, dans le domaine de l'éducation, avec la nouvelle conception de l'être humain qui commence à émerger dans la modernité.

Dans tout ce processus de formation, il convient de souligner la figure de Sœur María de Llona.

3. Événements importants de ce généralat

3.1 Célébration du XIV^e Chapitre général, précédé pour la première fois par la célébration des Chapitres provinciaux

Le XIV^e Chapitre général fut annoncé à toutes les communautés par Mère Felisa dans une circulaire datée du 20 avril 1953. Dans celle-ci, elle convoquait la célébration du Chapitre général pour le 25 août 1953, en donnant les instructions nécessaires afin de célébrer, durant la première décade de juin, les chapitres locaux chargés d'élire les Sœurs qui participeraient aux Chapitres provinciaux respectifs, prévus le 8 juillet de la même année.

Au cours de ces assemblées, outre l'étude des questions que l'assemblée jugeait opportun de soumettre à la considération du Chapitre provincial puis du Chapitre général, on procédait à l'élection d'une supérieure locale et d'une Sœur qui, avec la Supérieure provinciale, représenterait la Province au Chapitre général. De chaque Vicariat participait sa Supérieure, et parmi les communautés dépendant directement du Conseil général, une Sœur était élue pour les représenter.

Vingt-six Sœurs, y compris les membres du Conseil général, participèrent au Chapitre général. Lors du Chapitre précédent, en 1947 — alors que la division en Provinces et les Chapitres provinciaux n'existaient pas encore —, 127 Sœurs y avaient assisté.

En revanche, certains Chapitres provinciaux réunirent plus de 200 Sœurs. Ainsi, la participation des Sœurs s'élargit considérablement grâce à la mise en place des Chapitres provinciaux.

Le 25 août, après l'exhortation du Cardinal Protecteur, Don Pedro Segura, et l'invocation à l'Esprit Saint, eut lieu l'élection de la Supérieure générale. Mère Eladia Magaña fut élue à cette charge. À partir de ce moment, c'est elle qui présida le Chapitre.

3.2 Début de l'étude historique de Mère María Ràfols par Don J. Ignacio Tellechea

Dès le début de son gouvernement, Mère Eladia et le Conseil général entreprennent diverses démarches afin de débloquer le processus concernant Mère Ràfols.

Lors des différents voyages que la Mère Générale ou les membres du Conseil effectuèrent à Rome, chaque occasion fut mise à profit pour intéresser à cette cause les personnes les plus directement impliquées.

Le 13 janvier 1954, trois mois après son élection comme Supérieure générale, Mère Eladia visite les communautés de Rome. À cette occasion, elle est reçue en audience par le pape Pie XII qui, dans un climat très cordial, s'intéresse à toutes les questions concernant la Congrégation dont il avait été le Cardinal Protecteur.

Mère Eladia profite de cette rencontre pour lui recommander avec toute la force de sa conviction la cause de la Mère Ràfols, lui demandant d'y porter une attention toute particulière. Les chroniques rapportent que *Sa Sainteté l'accueillit avec une bienveillance paternelle.*

En mai 1955, une lettre de Sœur María Moles, supérieure de la communauté de la Maison Procure de Rome, informait que le Père Antonelli, après le retour à Rome du Père Pou — qui avait été soigné, durant sa maladie, dans notre Clinique Notre-Dame du Pilar de Barcelone — manifestait *un très grand intérêt pour faire progresser la cause de la Mère.*

Peu à peu se dessine la possibilité d'une reprise du processus de béatification. Dans une autre lettre d'octobre 1957, Sœur María Moles signale *l'intérêt que Monseigneur José Laboa, secrétaire particulier du cardinal Cicognani, portait à cette cause, ainsi que l'opportunité qu'une Mère du Conseil général le rencontre durant son séjour en Espagne pendant les fêtes de Noël.*

Le Conseil désigne Sœur María de Llona, Vicairé générale, pour cette rencontre.

Le décès du cardinal Segura, le 8 avril 1957, Cardinal Protecteur de la Congrégation, conduit Mère Eladia à se rendre à Rome le 18

novembre de la même année, accompagnée de Sœur Dominica Macipe, pour la prise de possession du nouveau Cardinal Protecteur, Son Éminence Révérendissime Monseigneur Gaetano Cicognani, célébrée dans notre Maison Procure.

Cette circonstance se révéla providentielle. Le cardinal Cicognani était alors Préfet de la Sacrée Congrégation des Rites, chargée des causes de canonisation et de béatification. Mère Eladia eut l'occasion de lui parler des deux causes en cours, celle de Mère María Ràfols et celle de Mère Pabla. Elle lui recommanda tout particulièrement la première, et les chroniques rapportent que *la bienveillance avec laquelle il accueillit leur demande fit naître les espérances les plus favorables.*

Mère Eladia rencontra également Don José Laboa, qui manifestait un grand intérêt pour la cause. Il lui promit de travailler autant que possible à l'aboutissement du projet. Lors de cet entretien, Monseigneur Laboa proposa à Mère Eladia de confier à Don José Ignacio Tellechea, professeur au Séminaire de Saint-Sébastien et au Collège Hispano-Américain de Madrid depuis 1957, la réalisation d'une étude historique sur Mère Ràfols. Grâce à sa solide formation et au brillant parcours acquis durant ses années d'études à Rome, ce travail offrirait toutes les garanties scientifiques nécessaires à la cause.

Mère Eladia retourna alors à Saragosse depuis Rome, non pas par Barcelone — itinéraire plus court — mais par Saint-Sébastien, où une communauté de Sœurs était présente au séminaire. Le Recteur les accueillit immédiatement, et Mère Eladia lui exposa l'objectif de son voyage : confier à Don José Ignacio l'étude historique de Mère Ràfols. Le Recteur assura qu'il refuserait, étant déjà très chargé de travail.

Mère Eladia insista pour le rencontrer personnellement et demanda qu'on lui transmette son désir de le voir. Don Ignacio racontait souvent qu'il descendit l'escalier décidé à refuser la proposition. Que se passa-t-il lorsqu'il rencontra les Sœurs, lui qui était résolu à dire non et répondit finalement oui ? Avec humour, il concluait toujours son récit en disant : « Ce fut le premier miracle de María Ràfols. »

Par la suite, Don Ignacio rencontra à Rome Monseigneur Antonelli, de la Section historique pour les Causes des Saints, qui lui expliqua la nature du travail à réaliser. Monseigneur Antonelli, se fondant sur l'expérience du Père Pou — également membre de cette Section historique — lors de son séjour à la Clinique Notre-Dame du Pilar, où il avait été soigné par les Sœurs, affirma : *lorsque, dans une Congrégation, je rencontre non seulement une bonne éducation et de la courtoisie, mais une véritable source de vie spirituelle, je pense qu'à son origine se trouve nécessairement un saint... À l'origine du grand esprit d'une congrégation se trouve un saint, fondateur ou fondatrice.*

Don José Ignacio s'entretint aussi avec Monseigneur Amato Frute. Après avoir étudié le procès, il conclut que les témoignages *auditu a videntibus* étaient valides. Il ne demanda pas la levée du *dilata*, car cela ne relevait pas de sa mission.

Le 19 octobre 1959, Mère Eladia retourne à Rome avec la Vicaire générale, Sœur María de Llona. Elles effectuent la visite canonique des communautés et donnent une nouvelle impulsion au processus.

Le 16 mars 1963, elle revient dans la Ville éternelle pour participer à la prise de possession du Cardinal Protecteur de la Congrégation, Monseigneur Arcadio Larraona, à la suite du décès du cardinal Cicognani. Né à Estella (Navarre), Monseigneur Arcadio avait été élève enfant au collège d'Estella. Il rappelait souvent le souvenir des Sœurs qui l'avaient connu et éduqué dans son enfance, *dont il gardait l'impression qu'elles étaient très saintes*.

Lors de ce voyage, comme lors du dernier qu'elle effectua en tant que Supérieure générale le 12 avril 1965, accompagnée de Sœur Dominica, lui-même et Monseigneur Laboa exprimèrent à Mère Eladia l'intérêt que tous portaient à la cause ainsi que l'excellente impression produite par le travail historique réalisé par Don Ignacio Tellechea.

3.3 Dimension missionnaire

La mission de Nadiad (Inde) dépendit d'abord de la Province de Saint-Joaquín, dont le siège se trouve à Huesca. En raison de la grande distance qui la séparait de l'Espagne, rendant difficile la visite canonique annuelle, le Conseil général jugea opportun, lors de la réunion du 2 janvier 1958, de demander l'érection d'un Vicariat pour *la mission de Nadiad*.

La Sacrée Congrégation des Religieux accepta la demande, non pas sous la forme d'un Vicariat, mais comme une Délégation dépendant directement du Conseil général, avec les attributions que celui-ci lui conférerait. Le 12 mai, le Conseil général nomma Sœur María Luisa de Bonifaz Supérieure de la Délégation, avec les mêmes attributions que celles des Supérieures de Vicariat.

Durant ces années, l'appel à témoigner de l'amour se fit particulièrement pressant. Dans certains pays où la Congrégation était déjà implantée, de nouveaux besoins ou de nouvelles formes de présence et de service demandaient une réponse renouvelée. En d'autres occasions, il s'agissait d'élargir les frontières vers de nouveaux peuples, notamment en France, au Panama et au Nicaragua.

En Europe : Lille (France)¹⁷

La gestation de cette première fondation en France fut longue et difficile.

À la fin de l'année 1951, un prêtre espagnol, qui avait été hospitalisé pendant la guerre de 1936 à l'Hôpital de Sangre del Salvador à Saragosse, soigné par les Sœurs, écrivit à Mère Felisa Guerri. Il souhaitait que la Congrégation s'établisse à l'Hôpital Anticancéreux de Lille (France), car *il ne trouvait aucune communauté française capable d'assurer ces services faute de personnel*. Il joignait à sa lettre de précieuses photographies de la cité hospitalière où se trouvait l'hôpital du cancer alors en cours de construction. Plusieurs lettres furent échangées, suivies d'un long silence jusqu'au 26 juillet 1953, jour de Sainte Anne, où un prêtre français, M. Louis Drierkick, délégué des Directeurs de ce Centre et de M. le Cardinal de Lille, arriva à Saragosse pour rencontrer le Conseil général. Il insista sur l'importance qu'une des Sœurs du Conseil se rende à Lille.

Le mois suivant se tint le Chapitre général qui élut Mère Eladia Magaña comme Supérieure générale. Elle aussi voyait de nombreuses difficultés et se montrait réticente à accepter cette fondation. En décembre, elle donna un refus catégorique, auquel on répondit par une lettre nous suppliant, *pour l'amour de Dieu, de faire un effort*¹⁸. On attendrait la fin de la construction du Centre, qui ne serait pas mis en service avant l'automne 1955.

Cette insistance dans la demande et le délai de deux ans accordé firent penser au Conseil général qu'il s'agissait de la volonté de Dieu que les Sœurs aillent à Lille servir ces malades qui souffraient tant.

Les dirigeants de l'Hôpital effectuèrent encore deux voyages à Saragosse. De son côté, le Cardinal, dans une lettre adressée au Conseil, exprimait avec quelle affection et quelle satisfaction il nous accueillerait dans son diocèse, espérant que nos services de charité produiraient beaucoup de bien. En 1955, la direction de l'Hôpital écrivit en suppliant l'envoi de quatorze Sœurs : dix infirmières et quatre pour la direction des services généraux.

Le 16 septembre 1955, la première expédition de quatre Sœurs partit pour Lille, accompagnée de Sœur María de Llona, Vicairé générale, et de Sœur Victoriana Pérez Modrego. Elles furent accueillies par le Directeur et le Sous-directeur, ainsi que par le prêtre M. Louis Briekick.

L'accueil ne pouvait être plus chaleureux ni plus attentionné. On leur montra tout le complexe de la cité hospitalière où se trouvait le centre anticancéreux destiné à 500 malades, dans lequel les Sœurs allaient accomplir leur mission. Le lendemain, on leur remit toutes les

clés de la maison afin qu'elles puissent évaluer les besoins et le personnel nécessaire, au fur et à mesure de l'ouverture des services.

Le 20 septembre, elles rendirent visite à M. le Cardinal. Le Directeur lui remit les bases de la fondation, qui devaient être approuvées par le Ministère de la Santé et dont le retour prendrait trois mois. On lui laissa un exemplaire signé par Sœur María de Llona et par le Directeur. Le Cardinal leur désigna un confesseur espagnol, la ville étant un centre industriel où vivait une importante colonie espagnole disposant de prêtres pour l'assister.

Le 24, fête de Notre-Dame de la Merci, commence le cheminement de la première communauté en France.

Dans un premier temps, les Sœurs s'installent provisoirement dans un appartement de l'Hôpital, en attendant l'achèvement des travaux du département où leur logement avait été prévu. Le 13 avril 1960, la nouvelle résidence est bénie par l'Évêque auxiliaire de Lille, en présence de Mère Eladia et de Sœur María de Llona.

À cette fondation succéda, quelques années plus tard, le 17 septembre 1973, celle de Rambouillet. Aucune des deux maisons n'existe aujourd'hui. Il est vrai que la Congrégation ne s'est pas enracinée en France avec des vocations autochtones. Cependant, elle a fait mûrir de nombreuses vocations missionnaires parmi les Sœurs qui vivaient dans la communauté, ce qui a rendu possible l'essor de la mission en Côte d'Ivoire, en Afrique, avec des vocations locales qui représentent une grande espérance pour l'avenir de l'Église et de la Congrégation sur ce continent¹⁹.

Panama²⁰

Le Conseil d'administration de la Clinique Saint-Ferdinand de la capitale, composé d'un groupe de médecins catholiques, parmi lesquels se trouvait le fondateur de la clinique, M. Jaime de Laguardia, sollicita une communauté de Sœurs.

Afin de connaître le centre et de déterminer le nombre nécessaire de Sœurs infirmières, Sœur Benilde Esandi, Supérieure du Vicariat, se rendit au Panama pour constater sur place les besoins et traiter personnellement des bases de la fondation.

Entre le 17 et le 19 mars 1965, Sœur Benilde et les huit Sœurs destinées à former la communauté arrivèrent à l'aéroport.

Pour diverses raisons, après neuf années de présence, la communauté fut fermée le 11 août 1974.

Le 28 avril 1971 avait eu lieu la fondation de l'Hôpital de Santiago de Veraguas, afin que les Sœurs infirmières remplissent l'exigence imposée par les lois du Panama de travailler pendant deux ans dans des centres de bienfaisance de l'État, condition indispensable

pour exercer leur profession d'infirmières et s'enregistrer officiellement comme telles. Elles choisirent Santiago de Veraguas, l'une des régions les plus pauvres du pays.

Plus tard, en 1974, une communauté y fut établie pour le service de l'Hôpital. On ouvrit également le Centre Infantile María Ràfols dans le quartier d'Altos del Chase, dans la capitale, le Centre Apostolique d'Agua Dulce, dont l'action pastorale atteint 29 villages et zones défavorisées, ainsi que la mission d'Agua Fría, dans le vicariat du Darién. De ces cinq fondations, les trois dernières subsistent aujourd'hui.

Nicaragua²¹

Le 19 juin 1965, la Congrégation s'établit au Nicaragua.

En mai 1962, le Conseil d'administration de l'Assistance sociale de Managua envoya à Sœur Benilde Esandi, Supérieure du Vicariat du Costa Rica, deux billets d'avion afin qu'elle réalise une visite au Sanatorium Antituberculeux d'Aranjuez (Matagalpa), qui avait demandé une communauté de Sœurs par l'intermédiaire de M. Juan Manuel Gutiérrez, frère de notre Sœur Cecilia Gutiérrez.

Les Sœurs y trouvèrent une situation désolante. Les malades n'étaient pas convenablement pris en charge et Sœur Benilde promit que les Sœurs s'occuperaient de ces patients dès qu'elle disposerait du nombre nécessaire pour assurer les services les plus importants du Centre.

À cette fondation succédèrent celle du Collège paroissial Saint-Antoine, à Ciudad Darío, le 8 février 1971 ; le Foyer-École pour enfants handicapés, également à Ciudad Darío, le 17 février 1978 ; ainsi que la Maison de retraite Saint-François d'Assise à Chagüitillo (Sébaco). Seule la fondation du Sanatorium d'Aranjuez a été fermée, la maladie ayant régressé et le Ministère de la Santé ayant décidé la fermeture de l'établissement. Cependant, la semence semée jour après jour a porté du fruit en vocations et en trois fondations qui demeurent aujourd'hui une présence de l'amour et de la miséricorde du Père au Nicaragua.

3.4 Intensification de la préparation des Sœurs

Formation professionnelle pour les différents ministères

Les Constitutions de 1952 insistaient sur la nécessité de la préparation des Sœurs aux différents ministères, comme une exigence propre du charisme qui met au service des autres ce que chacune possède de meilleur et ce qui est le plus bénéfique pour les personnes que nous servons.

Mère María Ràfols se présenta aux examens de phlébotomie, alors réservés uniquement aux hommes. Son intérêt pour les malades et son professionnalisme lui permirent de surmonter toutes les difficultés, les complexes et les réticences que la société de l'époque manifestait envers certains métiers considérés, comme celui-ci, exclusivement masculins.

Et elle y réussit. Les chroniques des *Sitiadas* rapportent *qu'elles réussirent avec plus d'éclat encore que les jeunes hommes*²².

Dans cette œuvre de promotion des Sœurs, Mère Eladia, animée par l'esprit de fidélité et de responsabilité demandé par les Constitutions, ainsi que par sa propre expérience dans les divers champs d'action et de service, jugea nécessaire d'intensifier davantage la préparation des Sœurs, déjà initiée par Mère Pabla et Mère Felisa.

Il convient de souligner, dans ce travail de promotion, le rôle de Sœur María de Llon. Bien avant que l'État ne l'exige, Sœur María comprit la nécessité pour les Sœurs d'obtenir des diplômes officiels. Elle œuvra dans ce sens dès sa nomination au Collège Sainte-Anne de Saragosse, à la fin de son noviciat.

Elle n'épargna aucun sacrifice pour y parvenir, donnant elle-même des cours aux Sœurs du Collège le soir, après une journée de travail intense, tant pour elle que pour les Sœurs elles-mêmes. Un groupe obtint ainsi le diplôme d'institutrice à l'École Normale de Saragosse, plusieurs années avant la promulgation de la célèbre loi de 1945. Elle encouragea également cette initiative dans d'autres centres, avec l'aide des Sœurs entrant au Noviciat déjà dotées d'une formation, ainsi que de nombreuses anciennes élèves qui entraient dans la Congrégation après avoir achevé leurs études.

Elle travailla aussi à obtenir l'approbation ministérielle de nos collèges comme établissements d'enseignement secondaire, en commençant en 1939 par le Collège Sainte-Anne de Saragosse²³, puis ceux de Huesca, Valence, Portugaleta, Calatayud, Tarazona, Alcañiz, Estella, etc.

Sa vision d'avenir, sa culture et son intelligence, son amour de l'Église et sa propre vocation d'H.C.S.A. contribuèrent à transformer tous les centres éducatifs de la Congrégation, en Espagne comme à l'étranger, en commençant par la formation des Sœurs qui y travaillaient, afin qu'elles acquièrent les qualifications nécessaires. « *D'abord la préparation des personnes* », disait-elle, « *ensuite les bâtiments* ».

Le 17 juillet 1945 fut promulguée la loi sur l'Enseignement primaire, qui ouvrit de nouvelles voies à la formation pédagogique des religieuses et facilita de plus grandes possibilités pour les élèves. Le numéro 62 de cette loi fut particulièrement important, car il autorisait la

création d'Écoles normales diocésaines, réglementées ultérieurement par décret. Les religieuses ne possédant pas de diplôme officiel disposaient, à partir de 1945, d'un délai de huit ans pour l'obtenir.

Compte tenu de l'intérêt porté par la Congrégation à la formation des institutrices, le Conseil général, en dialogue avec les Sœurs Provinciales d'Espagne, décida la création de ces Écoles normales dans nos propres établissements. Sœur María de Llona se hâta de préparer toute la documentation nécessaire pour ouvrir cette école au Collège de Saragosse. Le 22 octobre 1948 eut lieu la première session²⁴ d'admission des élèves dans cette École.

Par la suite furent créées celles de Huesca, Valence et de tous les autres collèges disposant de l'enseignement secondaire.

Avec les Sœurs Provinciales, dans les différents pays, furent encouragées les études de baccalauréat et de magistère pour les Sœurs qui, en entrant dans la Congrégation, ne les possédaient pas ; celles qui les avaient déjà étaient invitées, si elles se sentaient appelées à la mission éducative, à entreprendre des études universitaires. En 1939, les deux premières Sœurs commencèrent une licence universitaire en Espagne, suivies ensuite par beaucoup d'autres. Le souci de formation et de perfectionnement fut encouragé tant en Espagne qu'à l'étranger.

Les grands collèges furent habilités à dispenser le Baccalauréat supérieur et à accueillir des Écoles normales d'institutrices. La formation des enseignantes constituait déjà une mission importante pour la Congrégation, qui considérait ces élèves comme une prolongation de la pastorale éducative du collège dans les écoles publiques des villes et des villages.

Une œuvre impressionnante de promotion et de service à la mission éducative fut réalisée dans des localités de taille moyenne, chefs-lieux de comarque, où la Congrégation possédait des collèges plutôt modestes, dirigés par des Sœurs institutrices profondément vocationnées. Par leur générosité et leur dévouement, elles permirent à de nombreuses élèves d'obtenir le Baccalauréat élémentaire en se présentant comme candidates libres à l'Institut ou au Lycée officiel de leur province, puis de poursuivre leurs études de magistère, également en candidates libres dans des centres habilités. L'effort fourni par ces Sœurs, ainsi que l'enthousiasme qu'elles mirent dans cette mission — également vécue comme un chemin d'évangélisation — furent extraordinaires.

L'intérêt et la promotion ne furent pas moindres dans le domaine sanitaire. Les Sœurs obtenaient le diplôme d'infirmière conformément aux exigences de l'époque. La nécessité d'une formation plus approfondie pour ces diplômes apparut plus tôt dans les pays

d'Amérique qu'en Espagne. Dans ce pays, le décret de réforme des études d'infirmières fut promulgué le 27 juin 1952 et publié au Bulletin officiel de l'État le 27 juillet de la même année. Un bon nombre de Sœurs obtinrent le Baccalauréat élémentaire requis pour accéder aux Écoles officielles d'« Assistants techniques sanitaires » (A.T.S.), où elles suivirent les trois années d'études obligatoires pour cette qualification. D'autres Sœurs obtinrent le diplôme d'« Auxiliaires de clinique ».

À plusieurs reprises, Mère Eladia insista pour que ce processus se poursuive, consciente de la nécessité de formation qu'exigeait une Congrégation de charité comme la nôtre, ayant besoin de bonnes infirmières pour accomplir sa mission. Des études universitaires en médecine et dans d'autres spécialités du domaine sanitaire furent également entreprises.

La loi du 27 juin 1952, dans son article 5, établissait que les Écoles d'Infirmières pouvaient être fondées par l'État, par l'Église ou par des entités privées.

La Congrégation inaugura des Écoles d'A.T.S. au Sanatorium du Rosario à Madrid et à la Casa de Salud de Valence.

Cette préoccupation pour la formation des Sœurs en vue d'accomplir les ministères de charité demandés par notre charisme fut vécue dans toutes les Provinces avec le même intérêt et le même esprit de fidélité à la vocation propre des H.C.S.A.

Durant ces années, un grand effort fut entrepris, qui a porté et continue de porter ses fruits dans la mission concrète réalisée. Par ailleurs, cette dynamique ne se limita pas à ces domaines, mais s'adapta également aux nouveaux services exigés progressivement par nos ministères.

Avec les Sœurs Provinciales, dans les différents pays, furent encouragées les études de baccalauréat et de magistère pour les Sœurs qui, en entrant dans la Congrégation, ne les possédaient pas ; celles qui les avaient déjà étaient invitées, si elles se sentaient appelées à la mission éducative, à entreprendre des études universitaires. En 1939, les deux premières Sœurs commencèrent une licence universitaire en Espagne, suivies ensuite par beaucoup d'autres. Le souci de formation et de perfectionnement fut encouragé tant en Espagne qu'à l'étranger.

Les grands collèges furent habilités à dispenser le Baccalauréat supérieur et à accueillir des Écoles normales d'institutrices. La formation des enseignantes constituait déjà une mission importante pour la Congrégation, qui considérait ces élèves comme une prolongation de la pastorale éducative du collège dans les écoles publiques des villes et des villages.

Une œuvre impressionnante de promotion et de service à la mission éducative fut réalisée dans des localités de taille moyenne, chefs-lieux de comarque, où la Congrégation possédait des collèges plutôt modestes, dirigés par des Sœurs institutrices profondément vocationnées. Par leur générosité et leur dévouement, elles permirent à de nombreuses élèves d'obtenir le Baccalauréat élémentaire en se présentant comme candidates libres à l'Institut ou au Lycée officiel de leur province, puis de poursuivre leurs études de magistère, également en candidates libres dans des centres habilités. L'effort fourni par ces Sœurs, ainsi que l'enthousiasme qu'elles mirent dans cette mission — également vécue comme un chemin d'évangélisation — furent extraordinaires.

L'intérêt et la promotion ne furent pas moindres dans le domaine sanitaire. Les Sœurs obtenaient le diplôme d'infirmière conformément aux exigences de l'époque. La nécessité d'une formation plus approfondie pour ces diplômes apparut plus tôt dans les pays d'Amérique qu'en Espagne. Dans ce pays, le décret de réforme des études d'infirmières fut promulgué le 27 juin 1952 et publié au Bulletin officiel de l'État le 27 juillet de la même année. Un bon nombre de Sœurs obtinrent le Baccalauréat élémentaire requis pour accéder aux Écoles officielles d'« Assistants techniques sanitaires » (A.T.S.), où elles suivirent les trois années d'études obligatoires pour cette qualification. D'autres Sœurs obtinrent le diplôme d'« Auxiliaires de clinique ».

À plusieurs reprises, Mère Eladia insista pour que ce processus se poursuive, *consciente de la nécessité de formation qu'exigeait une Congrégation de charité comme la nôtre, ayant besoin de bonnes infirmières pour accomplir sa mission*²⁵. Des études universitaires en médecine et dans d'autres spécialités du domaine sanitaire furent également entreprises.

La loi du 27 juin 1952, dans son article 5, établissait *que les Écoles d'Infirmières pouvaient être fondées par l'État, par l'Église ou par des entités privées*²⁶.

La Congrégation inaugura des Écoles d'A.T.S. au Sanatorium du Rosario à Madrid et à la Casa de Salud de Valence.

Cette préoccupation pour la formation des Sœurs en vue d'accomplir les ministères de charité demandés par notre charisme fut vécue dans toutes les Provinces avec le même intérêt et le même esprit de fidélité à la vocation propre des H.C.S.A.

Durant ces années, un grand effort fut entrepris, qui a porté et continue de porter ses fruits dans la mission concrète réalisée. Par ailleurs, cette dynamique ne se limita pas à ces domaines, mais s'adapta également aux nouveaux services exigés progressivement par nos ministères.

Formation religieuse.

Postulat

En raison des circonstances de la Guerre civile (1936-1939), la période de postulat avait été réduite à trois mois. Cette situation se prolongea, avec l'autorisation de Rome, durant l'après-guerre, jusqu'au groupe qui commença le noviciat en mars 1953.

Le groupe suivant débuta cette période le 15 septembre de la même année, après avoir accompli les six mois d'expérience dans les communautés déterminées par les Conseils provinciaux. Il n'y eut donc pas d'entrée au noviciat le 15 juin, comme c'était l'usage.

Noviciat

Aux quatre noviciats déjà existants (Saragosse, Caracas 1932, Bogotá 1948, Lasao 1951) s'ajoutèrent quatre nouveaux noviciats : Llorente de Tibás (Costa Rica, 1954) ; Vilafranca del Penedès (Barcelone, Espagne), 1955 ; Algemesí (Valence, Espagne), 1956 ; Nadiad (Gujarat, Inde), 1956²⁷.

Étant donné l'importance de cette période de formation, on veilla à ce que la préparation *spirituelle et religieuse soit la plus parfaite possible*²⁸. Sa durée était de deux ans. Durant la première année, aucune activité extérieure n'était exercée ; mais, au cours de la seconde année, si cela était jugé opportun ou nécessaire, les novices pouvaient s'exercer aux œuvres de charité dans les hôpitaux, asiles, hospices ou collèges proches de la maison du noviciat.

Troisième probation

La Troisième Probation fut inaugurée le 18 juin 1954 à la Maison Générale de Saragosse comme préparation immédiate à la Profession perpétuelle. Sa durée était de six mois et y participaient toutes les Sœurs d'Espagne et de l'étranger appartenant au même groupe et appelées à prononcer leurs vœux perpétuels le même jour.

Elle était considérée comme une période d'intériorisation particulièrement nécessaire pour *le renouveau et l'approfondissement de la vie spirituelle, ravivant la ferveur et favorisant un travail intérieur vécu dans la solitude et le silence afin d'approfondir la connaissance de l'esprit propre de la Congrégation*²⁹.

Un moment essentiel de ce processus était constitué par les Exercices spirituels du mois selon saint Ignace de Loyola.

Deux sessions furent établies chaque année : la première regroupait les Sœurs ayant prononcé leurs premiers vœux les 15 mars et 15 juin ; la seconde, celles des 15 septembre et 15 décembre. Quarante Sœurs formèrent le premier groupe³⁰.

3.5. Célébration du XVe Chapitre Général Ordinaire

Six années après son élection lors du Chapitre précédent, Mère Eladia convoqua le XVe Chapitre Général Ordinaire d'élections et d'affaires, qui se tint à Saragosse le 21 août 1959.

Ce même jour, sous la présidence de l'Archevêque de Saragosse, eut lieu l'élection de la Mère Générale, au cours de laquelle Mère Eladia Magaña fut réélue.

Après ces élections, le Chapitre poursuivit ses travaux en étudiant et en discernant les questions présentées. Les sujets à traiter furent formulés en onze propositions, qui donnèrent lieu à onze accords. Tous concernaient la vie de la Congrégation et une fidélité plus profonde aux valeurs évangéliques fondamentales de notre vocation.

Un fait significatif exprimant la fraternité entre les Sœurs d'Amérique et les Sœurs espagnoles établies sur ce continent fut la demande, soutenue par les Sœurs Amparo Ortega et María Luisa Nones, vénézuéliennes, visant à permettre aux Sœurs espagnoles présentes en Amérique depuis quinze ans de retourner en Espagne pour visiter leur famille. Il fut également demandé que les Sœurs américaines n'ayant pas accompli la Troisième Probation puissent venir en Espagne afin de se rapprocher des sources où la Congrégation est née et où reposent les tombeaux de nos Fondateurs.

Cette initiative favorisait l'unité et la communion. La proposition fut acceptée à l'unanimité.

3.6. Ministères

Les ministères poursuivirent la ligne du généralat de Mère Felisa, tout en voyant naître de nouvelles présences et de nouvelles formes d'exercice des services déjà existants dans chaque secteur.

Durant ces années apparurent de nouvelles implantations, telles que les centres oncologiques de Lille, Caracas ou Saragosse ; des services dans des centres destinés aux personnes atteintes de handicaps physiques ou psychiques ; et enfin des résidences pour prêtres, ainsi que certaines résidences épiscopales ou de nonciature, demandées comme service rendu à l'Église.

MÈRE ENCARNACION VILAS LÓPEZ

Premier sexennat : du 27 août 1965 au 28 août 1971

1. Biographie

Elle est née à Barcelone le 26 mars 1903. Ses parents, originaires de Huesca, formaient une famille nombreuse où Encarnación était la septième de neuf enfants.

Le climat chrétien, profondément religieux du foyer, se reflète dans le fait que trois de leurs filles embrassèrent la vie religieuse : en 1920, Victoria entra dans notre noviciat et, le 15 juillet 1921, Encarnación prit également l'habit dans notre noviciat. Sa sœur Nieves, à l'âge de 59 ans, fut admise par la Fondatrice elle-même, Mère Esperanza, chez les Missionnaires du Pilar à Huesca, où elle mourut en odeur de sainteté en 1965 à Calahorra (La Rioja).

Dès son plus jeune âge, Encarnación fut élève des Religieuses de l'Enfant Jésus à Barcelone. La bonté était innée chez elle. Sa sœur Victoria dira : « *Depuis petite, elle était un ange. Je ne l'ai jamais vue se disputer ni se fâcher. Elle se montrait toujours affectueuse.* » Beaucoup de ceux qui l'ont connue partagent ce jugement.

Très tôt, elle ressentit l'appel de Dieu. Elle avait 14 ans lorsqu'elle exprima son désir de se consacrer à Dieu, mais les Religieuses des Damas Negras ne l'admettaient pas avant 18 ans. En attendant de les atteindre, son père, professeur à l'École des Experts Agronomes de Barcelone, fut muté à Saragosse, et toute la famille s'y installa. Encarnación avait alors 15 ans et, pour compléter sa formation, elle commença à suivre des cours au Collège de Santa Ana de cette ville.

Dès le premier moment, elle fut séduite par la simplicité et l'humilité évangélique des Sœurs, leur bonté et leur esprit de travail, ainsi que leur joie et leur miséricorde. Lorsqu'elle rendit visite à sa sœur Victoria, déjà entrée dans la Congrégation, à l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce, et qu'elle vit la pauvreté, l'esprit de sacrifice et la charité des Sœurs, elle fit une neuvaine à la Très Sainte Vierge. Pleinement convaincue que sa vocation était de devenir Sœur de la Charité de Sainte Anne, elle communiqua sa décision à son directeur, un Père jésuite, qui lui répondit : « *Sœur de Sainte Anne, aujourd'hui plutôt que demain.* »

À 18 ans, elle commença le postulat la veille de l'Épiphanie 1921, puis le noviciat le 15 juin de la même année. Alors qu'elle se préparait à prononcer ses premiers vœux, elle tomba malade et dut quitter la Congrégation. Ses parents l'accueillirent avec une affection particulière et firent tout leur possible pour qu'elle recouvre la santé, comme elle le désirait.

Une fois rétablie, elle souhaita réintégrer la Congrégation. Plusieurs personnes s'y opposaient par crainte d'une rechute. Dix mois plus tard, Mère Pabla l'accepta et elle fut envoyée à l'Hôpital

psychiatrique de Saragosse, entouré de champs baignés de soleil et d'air pur.

Le 15 septembre 1924, elle prononça ses premiers vœux et continua à prodiguer bonté et affection à ces malades si difficiles à soigner pour beaucoup. Elle resta avec eux dix-huit mois jusqu'à l'inauguration de la Colonie Infantile de Notre-Dame de Begoña à Pedernales (Biscaye), où elle fut envoyée comme responsable des filles.

Son influence ne fut pas seulement féconde parmi les enfants, mais aussi parmi les employées auxiliaires, qui découvrirent en elle toute la richesse de sa vie intérieure. L'une d'elles racontait *qu'une nuit, sœur Encarnación, de veille, dut s'occuper d'un enfant. « Je l'ai vue changer les langes d'un petit en accomplissant ce geste simple avec une telle ferveur que, à travers cela, l'Esprit agit en moi... et je pris une décision : moi aussi, je dois être religieuse comme elle ! »*

En 1936, le centre fut transformé en hôpital militaire. Sœur Encarnación devint infirmière et connut la faim ainsi que le travail ininterrompu.

En 1943, elle fut envoyée à Saragosse comme auxiliaire du Secrétariat de la Maison Générale, jusqu'en 1949, année où elle fut nommée supérieure et directrice de l'Institut d'Enseignement Secondaire de Bonanza (Cadix). Cette étape fut, comme elle le disait, son « Nazareth », mettant en évidence ses qualités de gouvernement, son sens de l'ordre, son caractère bon et conciliant, énergique et exigeant envers elle-même comme envers les autres, donnant toujours l'exemple.

Quatre ans plus tard, en 1953, elle fut nommée secrétaire de la Province du Sacré-Cœur de Jésus, devenant pour la Provinciale une aide précieuse et une compagne admirable. Durant ces années, elle travailla beaucoup à la Schola Cantorum du Sanatorium du Rosaire. Le 29 juin 1956, elle arriva comme Provinciale au Venezuela, dans la Province de Sainte Anne, s'identifiant pleinement à ses coutumes, à son identité et à son peuple. Pendant ces années, le nombre de Sœurs et de communautés augmenta, en particulier celles qui s'occupaient des plus pauvres et des plus démunis.

Le 27 août 1965, lors du XVI^e Chapitre Général, elle fut élue Supérieure Générale, fonction qu'elle exerça jusqu'au 13 août 1977. Alors, comme toujours, *elle s'abandonna au Seigneur et mit en pratique ce qu'elle conseillait souvent, comme une racine nourrissant et soutenant son espi*« *Lorsque nous recevons une croix, je dis toujours fiat, merci... Le Seigneur sait pourquoi Il fait les choses, et dans ses desseins il y a toujours une grande part d'amour. »*

Dans ses relations avec les Sœurs et les communautés, elle était accueillante, délicate, d'une grande simplicité et humilité. Sa prudence inspirait confiance à ceux qui se confiaient à elle.

Lors de ses visites aux communautés, elle insistait sur le fait que l'essentiel et le plus nécessaire est de tomber amoureux du Christ. Tout le reste viendrait par surcroît. Elle était convaincue que la base de l'efficacité apostolique est un haut niveau de vie spirituelle.

Répondant à l'appel du Concile et fidèle au charisme, elle discerna les besoins les plus urgents de son époque. La Congrégation s'établit en Afrique, au Pérou et en Angleterre ; les fondations augmentèrent en Espagne, en Amérique et en Inde.

Le 13 août 1977, lors du XIX^e Chapitre Général ordinaire, Mère Estefanía Esandi fut élue Supérieure Générale. Mère Encarnación fut envoyée à la communauté de maternité du Sanatorium du Rosaire à Madrid. Malgré l'aggravation de son arthrose, elle aida à l'accueil jusqu'à ce que la maladie l'empêche de marcher.

Elle fut alors transférée à la Résidence Sainte Anne à Burbáguena (Teruel), le 7 novembre 1990. Elle y passa les trois dernières années de sa vie, rayonnant la joie et la paix qui naissaient de la certitude d'être aimée de Dieu. Le 19 avril 1993, en plein temps pascal, elle entra dans la Vie.

2. Importance de ce premier généralat

Mère Encarnación fut Supérieure Générale de la Congrégation pendant deux sexennats. Le premier sexennat, qui prépara le Chapitre Général Spécial destiné à affronter le renouveau demandé par le Concile Vatican II, s'inscrit toutefois davantage dans la dynamique et les caractéristiques propres des généralats de Mère Eladia.

Son élection eut lieu quelques mois avant la clôture du Concile Vatican II. Ce fait détermina que l'objectif principal de son gouvernement fût la préparation du processus de renouveau demandé par ce Concile, à travers la convocation, la préparation et la tenue du XVII^e Chapitre Général Spécial, célébré du 31 mai au 24 août 1969.

3. Événements importants du premier sexennat de Mère Encarnación

3.1 Célébration du XVII^e Chapitre Général ordinaire

Le XVI^e Chapitre Général, qui devait affronter le renouveau demandé par le Concile Vatican II, commença le 27 août 1965 à Saragosse.

Ce même jour eut lieu l'élection de la Supérieure Générale de la Congrégation, charge confiée à Mère Encarnación Vilas López, qui

participait au Chapitre en tant que Supérieure Provinciale de la Province de Sainte Anne (Venezuela). Ses neuf années d'expérience de gouvernement en tant que Provinciale en Amérique lui apportaient une connaissance directe de ce continent.

La célébration du Chapitre se poursuivit pendant trois jours. L'Assemblée capitulaire aborda différentes questions et prit les décisions nécessaires³¹.

3.2 Mise en œuvre du renouveau demandé par le Concile Vatican II

Mère Encarnación Vilas fut élue Supérieure Générale de la Congrégation un mois avant que le Concile n'approuve définitivement le décret sur la rénovation adaptée de la vie religieuse, intitulé *Perfectae caritatis*.

Le 3 avril 1966, elle entreprit un voyage à Rome avec sœur Raquel Maynar, secrétaire, afin d'effectuer la visite canonique des communautés d'Italie, de s'orienter dans la mise en œuvre des adaptations prévues par *Perfectae caritatis*, d'obtenir une audience privée avec le Paul VI et de s'informer sur la cause de béatification de Mère María Ràfols.

Avant ce voyage à Rome, le Conseil Général avait élaboré un questionnaire envoyé aux Sœurs Provinciales et aux Supérieures de Vicariat, afin qu'elles l'examinent et fassent leurs observations, en vue de préciser les points à traiter à Rome.

Dans la Ville Éternelle, elle s'entretint avec le cardinal Larraona, préfet de la Congrégation pour les Religieux, ainsi qu'avec d'autres prêtres et religieux connaissant les orientations de l'Église exprimées lors du Concile. Tous lui conseillèrent de ne pas se précipiter, mais d'attendre les directives que le Pape donnerait pour l'application des décrets du Concile Vatican II.

En effet, après la clôture du Concile le 8 décembre 1965, des commissions d'étude furent constituées pour approfondir la doctrine et son application concrète, en proposant des normes précises pour l'exécution des décrets conciliaires. Ces normes, contenues dans le Motu proprio *Ecclesiae Sanctae*, ne furent promulguées par le Pape que le 6 août 1966 et entrèrent en vigueur le 11 octobre de la même année.

Une organisation urgente du juniorat fut néanmoins exigée pour les Sœurs ayant prononcé leurs premiers vœux en septembre. Ce fut la première initiative prise selon les orientations déjà définies³².

L'un des moyens les plus importants proposés par le Pape dans ce Motu proprio, pour promouvoir le renouveau des Congrégations, fut la célébration d'un chapitre général spécial (ordinaire ou extraordinaire),

qui devait se tenir dans un délai maximal de trois ans après la promulgation de ces normes.

Mère Encarnación s'empressa d'écrire une circulaire à toutes les communautés, annonçant cet événement et expliquant que le renouveau devait partir de chaque Sœur et de chaque communauté. La première préparation consistait à disposer l'esprit de chacune à un renouveau intérieur par la prière, le sacrifice et la perfection de la vie quotidienne.

En réponse à cette circulaire, les Supérieures Provinciales et de Vicariats commencèrent le travail avec les communautés. Le Conseil Général organisa une rencontre avec les Provinciales d'Espagne afin d'unifier les critères et les lignes d'action dans la préparation du Chapitre spécial, tout en demandant également l'avis des Supérieures majeures hors d'Espagne.

Le 24 décembre 1967, Mère Encarnación revint d'Amérique et commença une période d'intense activité précapitulaire. Plusieurs réunions eurent lieu avec les Sœurs Provinciales et la Commission Centrale précapitulaire fut constituée.

Afin de favoriser la participation de toutes les Sœurs et communautés, cette commission élaborait des thèmes de travail, accompagnés de questionnaires et de matériel de révision envoyés à chaque Sœur. Des orientations furent également données pour la révision des Constitutions, du Directoire, du Coutumier et du Livre de prières. Les réponses pouvaient être individuelles ou collectives et étaient envoyées à la Maison Générale.

Mère Encarnación et son Conseil proposèrent aux Provinciales et Vicaires de former des commissions précapitulaires dans chaque Province, chargées de réviser, article par article, les documents proposés. Chaque commission, responsable d'une partie des Constitutions, était composée de trois Sœurs.

Ainsi fut préparé le matériel de réflexion pour les Chapitres Provinciaux, qui eurent lieu le 2 janvier 1969. Au préalable, les capitulantes reçurent pour étude le travail réalisé par les commissions. Une caractéristique particulière de ces Chapitres, par rapport aux précédents, fut la présence majoritaire de Sœurs jeunes.

Une fois les Chapitres Provinciaux achevés, la Commission Centrale de Coordination fut constituée le 28 mars 1969, présidée par la Mère Générale et composée de deux Sœurs par Province : l'une élue par le Chapitre Provincial et l'autre désignée par le Conseil Provincial.

La mission de cette Commission était de coordonner les travaux issus des Chapitres Provinciaux ainsi que les réponses des Sœurs aux questionnaires envoyés à la Maison Générale. Elle prépara également le

règlement des débats, approuvé par le Conseil Général le 29 mai, en vue de sa présentation au Chapitre Général.

3.3 Célébration du XVIIe Chapitre Général Extraordinaire

Le 31 mai 1969 commence, à la Maison Générale, le Chapitre Général Extraordinaire.

Les quarante Sœurs capitulaires sont conscientes que ce Chapitre orientera les nouvelles formes de présence et de service de la Congrégation dans l'Église.

Un climat de prière se crée, avec des veillées nocturnes devant le Saint-Sacrement, ainsi que de travail, d'esprit de sacrifice, de dialogue et d'étude, afin de s'enraciner dans les sources et d'actualiser les formes de vie en les adaptant à la culture du moment sans perdre les valeurs ni le style propre de la Congrégation.

Toutes les commissions travaillent avec ardeur. La Commission d'information maintient vivant l'intérêt des communautés qui, par leur prière et leurs lettres, encouragent à leur tour les Sœurs capitulaires. Les informations fréquentes envoyées créent un grand climat d'attente et d'intérêt pour les travaux du Chapitre : jusqu'à 74 bulletins furent diffusés durant les trois mois qu'il dura.

Le 22 août, fête du Cœur Immaculé de Marie, le dernier schéma des Constitutions et du Directoire est approuvé.

Des sessions plénières eurent encore lieu l'après-midi du 23 et la matinée du 24, au terme desquelles un vote de confiance fut accordé au Conseil Général, l'autorisant à résoudre tout problème concernant les décisions prises, lesquelles devaient être expérimentées jusqu'au Chapitre de 1971.

Les documents élaborés par ce Chapitre Général Extraordinaire sont nombreux : les Constitutions et le Directoire, le Coutumier et les Exercices pieux, remplaçant le livre des pratiques pieuses et actualisant les prières selon les orientations du Concile Vatican II, six décrets (vie intérieure, office divin, amour de la Congrégation, quatrième vœu, moyens de communication sociale et habit), quatre documents (histoire de la Congrégation, réflexion sur sa situation, réflexion sur le social et la jeunesse, plan de formation).

Deux mois après le début du Chapitre, une grande partie des textes était déjà rédigée. Une commission fut alors créée pour corriger la rédaction et dactylographier les documents afin de les reproduire. Ainsi, chaque Sœur put recevoir à la fin du Chapitre les Constitutions, le Directoire, le Coutumier et les Exercices pieux, et chaque communauté un exemplaire des décrets et documents.

L'organisation fut remarquable : les Sœurs, aidées par des junioras et quelques novices, travaillèrent jour et nuit pour préparer plus de 3 000 exemplaires.

Les Supérieures Provinciales et Vicaires continuèrent de se réunir avec Mère Encarnación afin de tracer des lignes d'action permettant l'accueil, l'étude et l'approfondissement des documents.

Le Chapitre proposa également, à titre d'expérience, la prière de certaines heures de l'office divin. Des sessions de formation furent organisées, la première ayant lieu à Garrapinillos (Saragosse) les 17, 18 et 19 septembre 1966

Le 1er janvier 1970 entrèrent en vigueur les Constitutions, le Directoire et les décisions prises lors de ce Chapitre Général Extraordinaire

3.4 Nouvelle organisation des périodes de formation initiale à la lumière du Concile Vatican II

Lors de la visite du 3 avril 1966 à la Saint-Siège, Mère Générale considéra comme urgente l'introduction du juniorat dans la formation initiale, conformément au numéro 18 du décret *Perfectae caritatis*. Cela impliquait de modifier la Troisième Probation telle qu'elle existait.

À son retour en Espagne, lors de la première réunion du Conseil Général, elle proposa d'étudier cette question. Il fut décidé que, à partir du 18 juin 1966 — date des professions perpétuelles des Sœurs en troisième probation — cette étape serait supprimée et remplacée par des rencontres intégrées dans le processus global de formation, organisées quelques années après la profession perpétuelle.

Ainsi prit fin la Troisième Probation, qui avait fonctionné pendant douze ans et concerné vingt-six groupes de Sœurs de tous les pays où la Congrégation était présente. Cette expérience fut très positive.

Les Sœurs responsables de cette formation furent : Sœur Vicenta Ruata (1954–1962), Sœur Asunción García (1962–1966), avec la collaboration de Sœur María de Llona.

Lors de la session du Conseil du 11 mai 1966, il fut décidé d'ouvrir le juniorat dès l'année suivante pour les Sœurs prononçant leurs premiers vœux le 15 septembre 1966.

Le Concile définit le juniorat comme la période correspondant aux années de profession temporaire, essentielles pour confronter la formation reçue au noviciat avec la réalité apostolique et communautaire.

Dans la Congrégation, ce temps comprend : deux années de formation théologique, spirituelle et communautaire dans des maisons de juniorat, puis la poursuite des études professionnelles ou des activités apostoliques.

Le premier juniorat s'ouvre à la Maison Générale le 15 octobre 1966, à la suite du noviciat. Peu après, le 5 novembre, est inauguré l'Institut de Théologie, créé à Saragosse, avec D. Antero Hombría comme directeur et Sœur Encarnación Garnica comme secrétaire.

Face à l'augmentation du nombre de junioras, deux autres maisons sont ouvertes en Espagne pour l'année 1967-1968 : à Madrid, à Valence.

Dans les autres pays, des maîtresses de juniorat furent également nommées : en Inde, au Costa Rica, au Venezuela et en Colombie.

Noviciat

En Espagne, les noviciats de Vilafranca del Penedès et de Saragosse furent fusionnés le 8 août 1966, tandis que ceux d'Artieda et d'Algemés furent maintenus.

En raison de la diminution des vocations, le Conseil Général décida, le 12 mars 1969, de réduire les entrées au noviciat à deux dates annuelles : le 15 mars et le 15 septembre.

Formation ultérieure

Un programme de formation de deux mois fut instauré pour les Sœurs professes n'ayant bénéficié ni de la Troisième Probation ni du juniorat.

En Espagne, le premier de ces programmes se déroula du 1er juillet au 30 août 1970, à la Maison Générale, pour les Sœurs des Provinces d'Espagne et des maisons dépendant du Conseil Général.

3.5 Procès de Mère María Ràfols

Un autre des objectifs du voyage entrepris le 3 avril 1966 par Mère Encarnación à Rome était de s'intéresser à la cause de Mère María Ràfols.

La rencontre qu'elle eut avec le cardinal Larraona, protecteur de la Congrégation, fut particulièrement importante : il lui assura qu'il ferait non seulement tout son possible, mais davantage encore, pour obtenir la béatification de Mère María Ràfols. Le cardinal était également président de la Sacrée Congrégation des Rites, chargée de l'étude des causes de béatification et de canonisation.

Elle s'entretint aussi avec le Père Melchor Pobladora, rapporteur général de la section historique, ainsi qu'avec le Père Pérez, promoteur de la foi. Tous manifestèrent un grand intérêt pour faire avancer la cause de Mère María Ràfols.

Cette même attention se manifesta lors des visites ultérieures de Mère Encarnación à la Sacrée Congrégation des Rites. Lors du voyage de mars 1968, le Père Pobladora lui conseilla de confier à une Sœur la mission de travailler à la cause de la Fondatrice, en rédigeant la *positio* historique de Mère Ràfols.

Le Conseil Général désigna alors Sœur Aurora Lasala, docteure en histoire, en raison de sa préparation et de son amour pour la Congrégation, lors de la session du 27 mars 1968. En février 1969, Mère Encarnación et Sœur Aurora se rendirent à Rome pour visiter la Sacrée Congrégation des Rites et la présenter aux responsables des causes de béatification, afin de recevoir des orientations pour son travail.

Pendant la tenue du XVII^e Chapitre Général Spécial à la Maison Générale, un incident providentiel permit de découvrir de nombreux documents liés au Père Juan Bonal. Une boîte en bois fermée par de solides clous attira l'attention des novices qui nettoyaient la tribune où étaient conservés les souvenirs de Mère Pabla.

Après l'avoir ouverte, elles découvrirent une grande quantité de documents et en informèrent leur maîtresse des novices. Prévenue, Mère Encarnación, accompagnée de Sœur Aurora, constata qu'il s'agissait de documents relatifs aux « Sièges », d'une relation des villages parcourus par le Père Juan, ainsi que de documents de la Nonciature et des évêques des diocèses concernés.

On fit appel à D. Ignacio Tellechea, qui examina ces documents avec rigueur et confirma leur authenticité. Il est probable que, après un jugement défavorable concernant certains écrits, ces documents — centrés sur le Père Juan plutôt que sur la Mère — furent enfermés et mis à l'écart. Après vingt-cinq ans, la découverte fortuite — une « heureuse imprudence » — permit de récupérer des textes essentiels pour l'histoire de la Congrégation et du Père Juan Bonal.

3.6 Dimension missionnaire

Mère Encarnación encouragea de nouvelles fondations, tant dans les pays où la Congrégation était déjà présente que dans de nouveaux territoires.

Au cours de ce premier sexennat, la Congrégation s'ouvrit à un nouveau continent, l'Afrique, avec la mission de Koforidua en Ghana.

**KOFORIDUA (Ghana – Afrique). – Hôpital Saint-Joseph :
11 janvier 1970**

La Congrégation, déjà présente sur trois continents, souhaite s'incarner en Afrique.

Les Frères de Saint Jean de Dieu demandèrent avec insistance la présence d'une communauté de Sœurs à l'Hôpital Saint-Joseph de Koforidua. La demande parvint au XVII^e Chapitre Général Extraordinaire et la réponse de l'assemblée fut unanime : aller sur le continent africain pour y être témoins d'une charité vécue comme hospitalité jusqu'à l'héroïsme, surtout parmi les plus pauvres et les plus nécessiteux.

Les échanges de lettres entre le Provincial et Mère Encarnación permirent de définir les bases de cette fondation, et les démarches pour l'obtention des visas commencèrent rapidement, tandis que les Sœurs choisies se préparaient au départ.

Le 11 décembre 1969, Sœur Carmen Tanco, Sœur Gloria Martínez et Sœur Gloria Villar quittèrent l'aéroport de Barajas pour un vol direct vers le Ghana. Un mois plus tard, le 11 janvier 1970, l'arrivée de Sœur María Luisa Rupérez, infirmière, et de Sœur María Luisa de Bonifaz compléta la communauté.

L'hôpital comprenait deux départements : l'un de trente lits pour les hommes et l'autre de trente lits pour les femmes, ainsi qu'un dispensaire recevant quotidiennement plus de 200 personnes, des laboratoires, un service de radiologie, une pharmacie et des blocs opératoires.

Les Sœurs avaient la responsabilité du département des femmes et apportaient leur aide au laboratoire, à la pharmacie et aux blocs opératoires ; elles étaient également chargées de la blanchisserie et du vestiaire. Les malades étaient nourris par leurs proches, qui leur préparaient le plat traditionnel du pays, le *fufú*.

Le 5 mars 1970, Mère Encarnación arriva à Koforidua avec Sœur Raquel Maynar, Secrétaire Générale, désireuse de voir comment cette petite communauté s'était implantée sur le continent africain. Treize jours de présence lui suffirent pour comprendre que le Seigneur appelait la Congrégation à être présente en Afrique et à garder le cœur ouvert pour répondre à de nouveaux appels.

Le 18 mars, elles repartirent avec un cœur rempli de gratitude envers Dieu pour avoir permis à la Congrégation de semer cette petite graine sur cet immense continent, où aujourd'hui encore elle est présente, non seulement au Ghana, mais aussi en Côte d'Ivoire, en

Guinée équatoriale, au Rwanda, au Gabon et en République démocratique du Congo.

-
1. Approbation des Constitutions de 1952.
 2. Rescrit signé par le cardinal Larraona le 6 décembre 1952 : Archives du Secrétariat Général, boîte 34.
 3. Livre des entrées 1.6, p. 264.
 4. Livre II des Chroniques, p. 477-478.
 5. Ibidem, p. 577.
 6. *Directoire, Règles, Usages et Coutumes de la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte Anne de Saragosse*, Séville, Éd. Edelce, 1954, p. 285 de la première édition.
 7. TRADITIONS, en majuscules, désigne les valeurs évangéliques que les Fondateurs se sont sentis appelés à vivre et à incarner hier, aujourd'hui et toujours. Les « traditions » en minuscules se réfèrent à la manière concrète dont, à chaque moment historique, ces TRADITIONS ou valeurs évangéliques doivent être incarnées pour être de véritables signes de salut.
 8. Livre II des Chroniques, p. 476.
 9. Constitutions de 1952, n° 431.
 10. Ibidem, n° 484.
 11. Livre IV des Actes du Conseil Général, p. 17.
 12. Livre II des Chroniques, p. 507.
 13. Livre IV des Actes du Conseil Général, p. 39 et suivantes.
 14. Données fournies lors de conversations par Don J. Ignacio Tellechea.
 15. Livre II des Chroniques, p. 525, 568 et suivantes ; Livre IV des Actes du Conseil Général, p. 113.
 16. Livre IV des Actes du Conseil Général, p. 41, 44.
 17. Livre II des Fondations, p. 158v-162v.
 18. Ibidem, p. 159v.
 19. Livre II des Chroniques, p. 537-539.
 20. Livre II des Fondations, p. 282v-284.
 21. Ibidem, p. 285-288.
 22. José Ignacio Tellechea, *Documents historiques I*, Saragosse, 1968, p. 12, Sitiada 13.
 23. Archives du Collège de Sainte Anne de Saragosse : décret d'approbation, année 1939.
 24. Décret d'approbation pour l'établissement de l'École Normale, année 1948.
 25. Livre IV des Actes du Conseil Général, p. 61.
 26. Bulletin du 27 juillet 1952, n° 209.
 27. Livre II des Fondations : p. 147 (Llorente) ; p. 156 (Vilafranca) ; p. 155 (Algemesí) ; p. 123 (Nadiad).

^{28.} Constitutions de 1952, n° 64.

^{29.} Ibidem, n° 147.

^{30.} Livre II des Chroniques, p. 484.

^{31.} Ibidem, p. 578.

^{32.} Ibidem, p. 595 ; Livre IV des Actes du Conseil Général, p. 122-123.

V^e PÉRIODE
Du 28 août 1972 jusqu'à nos jours

I. CADRE HISTORIQUE CONGRÉGATIONNEL

L'événement qui provoque la naissance de cette nouvelle période est le Concile Vatican II.

La préparation et le déroulement du Concile ont lieu durant le second sexennat de Mère Eladia Magaña, et il se clôture trois mois après l'élection de Mère Encarnación Vilas comme Supérieure Générale. Le renouveau commence concrètement à travers les orientations et les normes promulguées dans le Motu proprio *Ecclesiae Sanctae* par le Paul VI le 6 août 1966, entrées en vigueur le 11 octobre de la même année.

Parmi les moyens proposés figurait la célébration d'un Chapitre Général Extraordinaire qui, dans notre cas, eut lieu en 1969, laissant un temps suffisant pour sa préparation. Afin de faciliter la participation des Sœurs, des questionnaires furent élaborés pour aider les communautés et les Sœurs à réviser, selon les critères établis dans *Perfectae caritatis* n° 2, les Constitutions de 1952.

Le Chapitre Général Extraordinaire se tint du 31 mai au 24 août 1969. Les Constitutions et les documents élaborés entrèrent en vigueur le 1er janvier 1970, durant le premier sexennat de Mère Encarnación. Cependant, c'est à partir du XVIIIe Chapitre Général, célébré en 1971, que le renouveau se concrétisa dans les structures de vie, de gouvernement et de mission de la Congrégation.

Le Concile représenta un retour à l'inspiration primitive des fondateurs, permettant de redécouvrir la richesse du charisme et de l'esprit de la Congrégation, ce qu'ils furent, vécurent et nous transmirent. En conséquence, chaque Congrégation approfondit son identité. Dans la nôtre, les publications des *Documents historiques* de José Ignacio Tellechea, ainsi que d'autres écrits propres et la célébration de plusieurs événements de notre histoire, furent des instruments importants pour cette approfondissement.

Par ailleurs, le silence profond maintenu depuis 1944 sur notre passé suscita le désir de mieux connaître notre histoire et d'approfondir la figure du Père Juan Bonal et de Mère María Ràfols, à travers des biographies, des ouvrages, des documents de réflexion, des conférences, etc.

De manière particulière, la Congrégation vécut intensément le processus de béatification de Mère María Ràfols, lorsque le Jean-Paul II leva le *dilata sine die* le 4 décembre 1980. Quatorze ans plus tard, le 16 octobre 1994, eut lieu sa béatification, dans une inoubliable journée d'action de grâce.

Une autre conséquence du Concile fut l'élaboration d'études visant à parvenir à des structures communautaires plus participatives, comme l'E.S.R.² en 1973 et, en 1979, une révision des provinces existantes en vue d'une restructuration des communautés et des espaces territoriaux correspondants à chacune d'elles. Ces deux études furent orientées par le D.I.S.³

Le désir de fidélité aux exigences charismatiques exprimé par certains groupes de Sœurs donna lieu à l'expérience de communautés d'insertion dans des zones très pauvres. Dans les faits, beaucoup d'entre elles échouèrent et de nombreuses Sœurs quittèrent la Congrégation. Ce furent des années difficiles : on voulait avancer, sans toujours discerner clairement le chemin à suivre.

Les Chapitres généraux célébrés après le Chapitre Extraordinaire de 1969 élaborèrent et approuvèrent des documents importants tels que le Plan de formation, le Livre des prières, le Projet de pastorale, etc. Toutefois, le travail le plus fondamental fut la révision des Constitutions, approuvées *ad experimentum* le 1er janvier 1970, fruit du travail réalisé par le XVIIe Chapitre Général Extraordinaire.

Dans les années 1979-1980, cette révision, menée selon les orientations du Jean-Paul II, impliqua des mois de réflexion, de prière et d'étude dans les communautés. Elle constitua un retour aux sources qui fut finalement consigné dans les Constitutions approuvées par la Sainte Congrégation pour les Religieux le 5 novembre 1981, jour où était célébré le bicentenaire de la naissance de Mère María Ràfols.

SUPÉRIEURES GÉNÉRALES

MÈRE ENCARNACIÓN VILAS LÓPEZ

Deuxième sexennat : du 28 août 1971 au 13 août 1977

Le XVIII^e Chapitre Général Ordinaire de 1971 la réélit comme Supérieure Générale pour un nouveau sexennat.

Sa mission principale sera de faire en sorte que le renouveau du Concile Vatican II, et en particulier *Perfectae Caritatis*, devienne une réalité dans la vie de la Congrégation.

1. Importance de ce généralat

Ce sont des années complexes et difficiles. D'une part, le Concile encourage le retour aux sources de la tradition chrétienne et à l'inspiration originelle des Instituts ; d'autre part, il demande une adaptation aux nouvelles exigences des temps. Il s'imposait donc un renouveau de la vie, des structures et de nombreuses formes concrètes d'exercice de la mission.

Cela provoqua chez certaines Sœurs une perte des repères spirituels qui leur donnaient sécurité, ainsi qu'un refus des changements nécessaires. Chez d'autres, au contraire, le désir de changement conduisit à une perte d'identité. Il en résulta une désorientation, une insécurité dans la vocation et dans l'exercice de la mission, aggravées parfois par l'accès de laïcs très qualifiés à des fonctions auparavant réservées aux religieuses. Un accompagnement adapté fit aussi parfois défaut. En conséquence, un nombre important de Sœurs quitta la Congrégation.

Dans le même temps, cette crise d'identité, associée à des facteurs culturels tels que la sécularisation et la perte de la foi, entraîna une diminution des vocations, surtout en Espagne. En revanche, dans d'autres pays, les vocations augmentèrent progressivement, donnant à la Congrégation un caractère apostolique international.

Ce contexte suscita réflexion, étude et discernement sur l'esprit et le style de la Congrégation, c'est-à-dire sur les valeurs qui configurent la vie des Sœurs de la Charité de Sainte Anne et expriment une dimension concrète du mystère du Christ Sauveur.

Des changements furent introduits dans la formation : le juniorat couvre désormais la période des vœux temporaires, la Troisième Probation disparaît et est remplacée par un temps de deux mois de

réflexion, de silence, de prière et de discernement avant la profession perpétuelle.

Pour les Sœurs n'ayant bénéficié ni du juniorat ni de la Troisième Probation, une formation ultérieure est organisée dans chaque pays.

Les ministères sont révisés à la lumière du charisme. Un fort accent est mis sur la formation apostolique et professionnelle, ainsi que sur la dimension évangélisatrice de toute la vie et de toute activité. Il est également souligné que les œuvres doivent être orientées en priorité vers les plus pauvres.

Le gouvernement de la Congrégation devient plus collégial. À partir de ce Chapitre, les conseillères reçoivent pour la première fois la responsabilité de secteurs (santé, éducation, œuvres diverses) ou de services (secrétariat, économie, spiritualité), ce qui favorise leur proximité avec les Sœurs et les ministères. Cette nouveauté implique une approche des Sœurs Conseillères envers les ministères et les sœurs dans leur domaine d'action et un plein dévouement aux responsabilités de leur charge, c'est pourquoi il est déterminé qu'elles aient toutes leur résidence dans la Maison Générale⁵.

Le processus de béatification de Mère María Ràfols se poursuit, lentement. Le changement de postulateur en 1974, confié au Père Benito Gangoiti O.P.⁶, donne un nouvel élan à la cause. Les travaux de José Ignacio Tellechea contribuent également à faire avancer la cause de M. Maria Ràfols. En ce qui concerne le procès de M. Pabla, celui-ci est complété par les témoignages des Sœurs qui l'ont connue, recueillis devant le tribunal supplétif constitué à cette fin dans le diocèse de Saragosse au cours de ces années⁷.

L'expansion missionnaire conduit la Congrégation vers de nouveaux pays : le Pérou, l'Angleterre, la Côte d'Ivoire et le Zaïre. En Espagne, elle s'étend aussi aux Îles Canaries, notamment à Las Palmas de Gran Canaria.

2. Événements importants de ce sexennat

2.1 Célébration du XVIII^e Chapitre Général Ordinaire

L'Assemblée capitulaire se réunit le 24 août 1971 à la Maison Générale. Six mois auparavant, les Chapitres Provinciaux et de Délégation avaient été célébrés. Sur la base de leurs contributions, la Commission Centrale Coordinatrice, réunie du 15 juillet au 4 août, élabore le document de travail du Chapitre.

Le 28, en présence de Son Excellence Monseigneur Pedro Cantero y Cuadrado, Archevêque, l'Eucharistie votive du Saint-Esprit est célébrée afin d'implorer sa lumière et sa grâce, tant pour les élections

qui vont avoir lieu que pour le bon déroulement de l'ensemble du Chapitre.

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque préside ensuite la première session capitulaire, au cours de laquelle se déroule l'élection de la Supérieure Générale. Mère Encarnación Vilas est réélue pour un deuxième sexennat.

Les 29 et 30 août ont lieu les élections des quatre Sœurs conseillères qui, avec Mère Encarnación, constituent le Conseil Général, ainsi que celles des Sœurs Secrétaire Générale et Économe Générale.

Jusqu'alors, le Conseil Général avait toujours été composé de Sœurs appartenant aux différents ministères auxquels la Congrégation se consacre. C'est à partir de ce Chapitre qu'il est proposé à la Supérieure Générale de désigner, parmi les Sœurs du Conseil, une déléguée ou une responsable de l'action pastorale dans chacun de ces ministères.

Les Sœurs Secrétaire Générale et Économe Générale sont élues directement pour assurer ces services.

Du 31 août au 20 septembre, le Chapitre entreprend un travail intense, en suivant le Document de Base préparé par la Commission Centrale de Coordination. Une grande partie des thèmes abordés est en lien avec les Constitutions approuvées lors du Chapitre Spécial de 1969. Il s'agit de trouver les moyens concrets permettant de mettre en pratique et de vivre ce que proposent les Constitutions.

Pour certains points précis, une interprétation est demandée ; pour d'autres, il s'agit de les compléter et, pour certains aspects du gouvernement, de les réformer, car la courte expérience d'un an et demi avait montré combien leur mise en œuvre était difficile.

Les conclusions sont formulées sous la forme de soixante-seize accords. Le Chapitre insiste sur la nécessité d'une vie intérieure profonde, ainsi que sur l'importance d'étudier et de méditer les Constitutions et les documents issus du Chapitre Spécial. Ceux-ci recueillent de manière particulièrement fidèle l'esprit des Fondateurs et expriment ce qu'implique, dans le charisme de charité, le don de soi, la générosité et l'engagement envers le frère.

Une attention particulière est accordée à ce que les pauvres représentent pour nous : une présence vivante du Seigneur Jésus. En ce sens, le Chapitre complète la définition du charisme donnée par le Chapitre Spécial.

Les Sœurs sont vivement invitées à approfondir, personnellement et communautairement, le charisme et l'esprit de la Congrégation.

En ce qui concerne le quatrième vœu, il est maintenu tel qu'il est, dans l'attente de la promulgation du nouveau Code de Droit Canonique, afin qu'une étude puisse être réalisée ultérieurement.

Un autre thème approfondi par le Chapitre est celui de la pauvreté. Onze des accords adoptés expriment notre engagement envers la pauvreté et les pauvres, en donnant des orientations très concrètes pour la vivre. D'autres accords mettent l'accent sur la communauté comme fraternité et comme lieu de prière, de participation et de responsabilité. Le Chapitre souligne également la nécessité de prévoir des temps de rencontre consacrés à la réflexion et à l'étude, dans un climat de communion, sur les questions qui concernent la communauté et sa mission.

D'autres accords expriment notre engagement dans la mission, proposent des moyens pour maintenir vivant l'esprit apostolique dans nos différents ministères et soulignent l'importance de la disponibilité qui naît d'une véritable expérience de l'obéissance, à la suite du Seigneur Jésus.

L'accord n° 15 demande qu'une étude soit réalisée, au niveau provincial et congregacional, sur les maisons appartenant à la Congrégation, à l'État ou à des entités privées, afin de vérifier si elles sont ou non en accord avec la doctrine sociale de l'Église et de prendre, en conséquence, les décisions nécessaires pour qu'elles soient un véritable témoignage.

Un autre accord, le n° 76, demande la réalisation d'une étude socio-économique, apostolique et religieuse de nos communautés.

Le Chapitre souligne avec force la nécessité de la formation, en donnant des orientations concrètes pour les différentes étapes de la formation initiale. Il insiste également sur l'importance de la formation permanente des Sœurs, tant dans le domaine religieux que dans le domaine professionnel.

Afin de favoriser une plus grande participation des Sœurs aux décisions concernant le gouvernement, l'accord n° 60 demande que les consultations en vue de la nomination des Supérieures Majeures, des Supérieures locales et des Formatrices soient réalisées régulièrement. Les Sœurs appelées à participer à ces consultations doivent appuyer leur proposition de leur signature et en exposer les raisons.

L'ensemble du travail du Chapitre est publié sous forme d'une brochure ronéotypée à la Maison Générale, sous le titre *Capítulo 1971*. Outre les soixante-seize accords, cette publication comprend, en *annexe des Constitutions*, les sept points de celles-ci qui ont été complétés par le Chapitre. Elle contient également une annexe au Directoire, avec quatre points qui ont été complétés. Enfin, le *Costumbrero* y est également inséré, avec quelques petites modifications par rapport à celui élaboré en 1969⁸.

2.2 Étude socio-religieuse de la Congrégation

Ce travail répond à la mise en œuvre de l'accord n° 76 du XVIII^e Chapitre Général Ordinaire de 1971⁹.

Lors de la réunion du Conseil Général avec les Supérieures Provinciales d'Espagne, le 5 novembre 1972, il est décidé de confier au P. Julián López, S.J., Directeur du Département de Recherches Socio-Religieuses (DIS), établi à Madrid, la réalisation de cette étude.

L'étude est réalisée en différentes étapes. Dans un premier temps, une consultation préalable est menée auprès de 350 Sœurs des différents continents et ministères, sur diverses questions.

À partir des données fournies par ces Sœurs, un questionnaire est ensuite élaboré. Celui-ci est révisé, les 17 et 18 février 1973, lors de l'Assemblée du Conseil Général avec les Conseils Provinciaux et de Délégation, ainsi qu'avec la participation des communautés de trois centres appartenant aux trois secteurs.

Un questionnaire définitif est alors préparé et envoyé à toutes les Sœurs. Les réponses sont recueillies par le DIS, qui les étudie et en élabore la synthèse.

Le Conseil Général convoque, pour le 16 juillet 1973, les Conseils Provinciaux d'Espagne ; la Supérieure Provinciale et deux Conseillères de la Province d'Amérique ; ainsi que, pour la Délégation d'Inde, la Supérieure Déléguée et une Conseillère.

Le P. Julián Ruiz, Directeur de l'étude, présente une synthèse du travail réalisé, centré sur les thèmes proposés par les Conseils Général, Provinciaux et de Délégation : *La communauté de vie dans le Christ – La communauté et la mission – La participation responsable*.

En premier lieu, il souligne la collaboration totale et enthousiaste des Sœurs. Sur les 3 012 membres que compte la Congrégation, 2 892 Sœurs ont répondu au questionnaire.

Les graphiques présentant les données, projetés du 17 au 20 juillet, offrent une radiographie claire de nos communautés, de nos ministères et des préoccupations des Sœurs.

À cette présentation fait suite, pendant neuf jours, une étude approfondie des données présentées dans les graphiques, tantôt par Provinces, tantôt au niveau de la Congrégation. Les Sœurs dialoguent et confrontent les différentes interprétations que font apparaître les données. L'ensemble des échanges est consigné dans le livre des actes, qui est ensuite publié et envoyé aux communautés.

À la demande de l'Assemblée, le Conseil Général rédige les *Lignes générales et conclusions de l'E.S.R.* Le 17 août, l'Assemblée les étudie, les modifie et les approuve. Ces lignes générales orientent le travail à réaliser dans les communautés et les Provinces au cours de l'année suivante.

Une copie est envoyée à chaque communauté, accompagnée des graphiques particuliers de la Province à laquelle elle appartient ainsi que des graphiques globaux de la Congrégation.

Cet instrument permet de confronter la situation de chaque communauté et, à la lumière de la réalité, de discerner les pas à faire et les choix à poser, afin de parvenir à de véritables communautés de vie et de mission, centrées sur le Seigneur Jésus, ouvertes au dialogue, participatives et évangélisatrices, au service du Royaume et des plus pauvres et des plus démunis.

2.3 Lignes d'action du Conseil Général

Conformément aux Constitutions de 1969, le fonctionnement du Conseil Général devint plus collégial, tant en son sein que dans sa relation avec les Conseils Provinciaux¹⁰.

Au sein même du Conseil Général

La rapidité et la complexité de cette période exigèrent que le Conseil Général dispose d'espaces d'étude et de discernement, dans un climat de prière, afin de prendre les décisions nécessaires, soit dans les cas relevant exclusivement de sa compétence, soit en collaboration avec les Conseils Provinciaux et de Délégation pour les questions communes.

Dans le premier cas, à la consultation mensuelle imposée par le droit canonique de l'époque s'ajouta un rythme de réunions beaucoup plus fréquent, selon les exigences des affaires à traiter.

Avec les Conseils Provinciaux

Déjà durant le sexennat précédent, Mère Encarnación avait convoqué à plusieurs reprises les Supérieures Provinciales d'Espagne afin de réfléchir ensemble aux démarches nécessaires pour que toute la Congrégation s'ouvre à l'Esprit et réponde aux appels du Concile Vatican II.

Cette interrelation entre le Conseil Général et les Provinciales se renforça à partir du XVIII^e Chapitre Général de 1971, lorsque les Conseillères Générales assumèrent la responsabilité d'animer les différents secteurs et services, et que furent constituées les équipes provinciales et de délégation. Cette dynamique nécessitait des rencontres fréquentes.

L'Étude socio-religieuse de 1973 approfondit la nécessité d'une participation active de toutes les Sœurs et de tous les organismes de la Congrégation. Des rencontres furent organisées dans les Provinces avec le Conseil Général. Les 23 et 24 mars 1974, celui-ci se réunit avec les Conseils Provinciaux d'Espagne pour définir la dynamique et les thèmes de ces rencontres, évaluer la réception de l'étude et traiter d'autres questions de gouvernement. Les Conseils hors d'Espagne furent également consultés.

Ces rencontres eurent lieu en Espagne en 1974¹¹. Par ailleurs, une visite spéciale fut réalisée en 1973 dans la Province de Sainte Anne du Venezuela par Mère Générale et trois conseillères.

En 1975, Mère Encarnación, accompagnée de l'Économe Générale et de la Conseillère déléguée à la spiritualité, visita la Délégation de l'Inde. Entre décembre 1975 et mai 1976, elle visita les Provinces d'Amérique latine.

À ces rencontres s'ajoutent les visites canoniques réalisées dans toutes les communautés de la Congrégation. Leur objectif était l'animation spirituelle des communautés et de la mission, selon les orientations des derniers Chapitres et de l'étude socio-religieuse.

Aux communautés d'Afrique, avant leur constitution en Délégation, la visite est effectuée par Mère Encarnación et Sœur Purificación Ortigosa, du 27 janvier au 27 février 1973. Après leur constitution en Délégation de Saint Jean-Baptiste, le 10 juin 1975, Mère Encarnación revient les visiter, accompagnée de la Supérieure de la Délégation, Sœur Manuela Eguía, du 2 août au 18 septembre 1975. La Délégation comprenait, outre les communautés d'Afrique, celles des Canaries, de Londres et de France¹³.

La visite à Rome a lieu chaque année. Une visite particulière est également effectuée du 14 au 18 février 1977, afin de présenter la

question de la représentativité des Provinces d'Espagne aux Chapitres Généraux. Jusqu'alors, toutes les Provinces étaient représentées par la Provinciale et deux Sœurs.

2.4. Activités des Conseillères-Déléguées des Secteurs ou Services

La dynamique suscitée par l'E.S.R. favorise la création des Délégations Générales des secteurs et des services. On commence par constituer les Équipes Provinciales de chaque secteur ou service ; puis, avec les Déléguées Provinciales, sont constituées les Équipes Générales de santé, d'éducation, etc., présidées par la Conseillère-Déléguée Générale du secteur ou du service concerné. C'est ainsi que le travail se développe en coordination avec le Conseil Général.

Si les réunions du Conseil Général avec les Conseils Provinciaux ont été un moyen de dynamiser la vie spirituelle des communautés, notamment à travers les Assemblées avec les Sœurs de chaque Province, les activités des Équipes des Délégations Générales et Provinciales ont été un véritable moteur du renouvellement de la mission, à travers des réunions et des assemblées, tant dans leur organisation que dans leur dimension évangélisatrice.

Pastorale des vocations

À la suite de la réunion du Conseil Général avec les Sœurs Provinciales, en juillet-août 1973, et au vu des données fournies par l'E.S.R. concernant les vocations, la première rencontre de pastorale vocationnelle est organisée à la Maison Générale. Elle est animée par M. José Zamora, Recteur du Séminaire de Saint-Sébastien. Y participent des membres du Conseil Général, des Équipes Provinciales, les Déléguées à la pastorale vocationnelle ainsi que d'autres Sœurs¹⁴.

Éducation

Du 8 au 11 mai 1974, se tient la deuxième Assemblée des Équipes Provinciales d'Éducation, à laquelle participent également des Sœurs des Conseils Général et Provinciaux. Les thèmes abordés sont : *L'action évangélisatrice dans l'Éducation et Mission et avenir de nos établissements scolaires*, avec deux objectifs très clairs : *donner la priorité à l'évangélisation dans nos établissements et connaître leur situation réelle*¹⁵.

Du 8 au 12 juillet, la troisième Assemblée Générale des Équipes Provinciales d'Éducation se tient à Lasao, autour du thème *L'Évangélisation et l'Éducation chrétienne* comme véritable champ d'apostolat, animé par M. Damián Iguacen, Évêque de Teruel. Le thème

La Sœur de la Charité de Sainte Anne, éducatrice, à la lumière du charisme propre de l'Institut est ensuite abordé¹⁶.

En 1976, du 9 au 12 octobre, a lieu l'Assemblée Nationale des Équipes Provinciales d'Éducation¹⁷.

Santé

Du 5 au 7 janvier 1975, a lieu la session-assemblée organisée par la Délégation Générale de la Santé et des Œuvres Diverses à la Quinta Julieta de Saragosse. Y participent des membres des Conseils Général et Provinciaux, avec leurs Supérieures Provinciales, ainsi que des Sœurs des communautés. La session est animée par M. José Manuel Arenal autour du thème *Créer des communautés qui évangélisent* et de l'importance de la pastorale du bon souvenir.

Les 1er et 2 novembre 1975, la deuxième Assemblée Nationale de la Santé et des Œuvres Diverses est convoquée. Du 4 au 8 mars 1977, l'Assemblée Nationale de la Santé et des Œuvres Diverses, réunie à la Maison Générale, traite le thème *Identité de la religieuse sanitaire et des œuvres diverses des Sœurs de la Charité de Sainte Anne*¹⁸.

Économie

Les 23 et 24 novembre de la même année, les Sœurs administratrices et les comptables de nos centres sanitaires, éducatifs et autres services sociaux et apostoliques se réunissent pour la première fois afin d'élaborer le plan comptable. La rencontre est dirigée par M. Francisco Gabás.

Du 15 au 25 mai 1975, un cours destiné aux Économes et administratrices provinciales et locales est organisé à Saragosse par M. Francisco Gabás¹⁹.

Toutes les rencontres sont précédées d'une réunion de la Conseillère-Déléguée Générale avec les Déléguées Provinciales respectives, au cours de laquelle sont étudiées les difficultés propres à chaque secteur.

Formation

Profession perpétuelle

Le XVIIe Chapitre Général Spécial de 1969 avait prolongé de cinq à sept ans la durée de la profession temporaire des Sœurs, retardant ainsi de deux ans la profession perpétuelle. Aucun vœu perpétuel n'est donc émis en 1970 ni en 1971.

Suivant les orientations des deux Chapitres précédents, une préparation à la profession perpétuelle est organisée à Lasao, du 8 juillet au 14 septembre 1972, sous la responsabilité de Sœur Josefina Vélaz. Quarante et une Sœurs y participent pendant deux mois, auxquelles s'ajoutent dix Sœurs qui avaient déjà fait leur profession perpétuelle en décembre 1971²⁰.

Ces rencontres continuent à être organisées les années suivantes, en Espagne et dans les autres pays²¹. Elles comprennent un mois d'Exercices Spirituels, une réflexion approfondie sur la consécration, les vœux et la suite de Jésus comme Sœurs de la Charité de Sainte Anne, ainsi qu'un approfondissement de notre identité, de la connaissance de nos Fondateurs et de l'histoire de la Congrégation.

Cet approfondissement de notre histoire et de nos valeurs est accompagné par la Conseillère-Déléguée Générale à la Spiritualité, qui se rend dans les différentes Provinces où se trouvent les Sœurs appelées à émettre leur profession perpétuelle.

Formation ultérieure

En Espagne, elle fut organisée au Collège de Borja (Saragosse) durant les mois de juillet et août 1974, puis du 1er juillet au 24 août 1976 à Artieda (Navarre)²².

En Colombie, elle eut lieu à partir du 1er décembre 1975 pendant deux mois, sous la direction de Sœur M^a Jesús Sanjuán.

Profession temporaire – Junirat

En 1974, la profession temporaire fut célébrée pour la première fois en Espagne le 8 septembre, alors qu'auparavant elle avait lieu le 15 septembre²³.

En Espagne, les juniorats furent fusionnés, ne laissant subsister que celui de Saragosse le 20 juin 1972. Une tentative de réduction à un an ne donna pas de résultats positifs, et l'on revint ensuite à deux années de juniorat fermé, sous la direction de Sœur Josefina Vélaz. En 1975, le noviciat et le juniorat furent réunis sous la direction de Sœur Elvira Sanjuán, assistée d'une équipe de formation, chaque groupe conservant sa dynamique propre²⁴.

À Bogotá, le juniorat fut organisé le 20 février 1977.

Promotion accélérée

Elle fut organisée à la Maison générale pour les Sœurs d'Espagne souhaitant une promotion culturelle et une formation comme auxiliaires de clinique, infirmières ou enseignantes. Elle débuta le 2 octobre 1972

avec quarante-deux Sœurs. Les cours étaient assurés par deux Sœurs du Conseil général, la maîtresse des juniorates et la responsable du groupe, Sœur Tomasa Lavilla. L'expérience fut très positive pour les participantes²⁶.

Pastorale vocationnelle

En 1975, Sœur M^a Teresa Lajusticia fut chargée de promouvoir la pastorale vocationnelle auprès des adolescentes et des jeunes en zones rurales. On envisagea même un aspirantat, qui ne se concrétisa pas²⁷.

Formation permanente

Le retour à l'inspiration première des Fondateurs commence, d'une part, par la réflexion communautaire sur les nouvelles Constitutions et les documents élaborés par le XVII^e Chapitre Général Extraordinaire de 1969 et le XVIII^e Chapitre Général de 1971 et, d'autre part, à travers les rencontres de réflexion sur le Charisme et l'Esprit de la Congrégation, animées par la Conseillère Générale Déléguée à la Spiritualité dans les quatre Provinces d'Espagne.

Du 1^{er} septembre au 31 octobre, ces rencontres ont lieu dans les Provinces d'Amérique. En Inde et à Rome, elles se déroulent lors de la visite effectuée par Mère Encarnación Vilas, de janvier à mars 1975, accompagnée des Sœurs Margarita et M^a Luisa, du Conseil Général²⁸.

2.5. Processus de béatification

Dans les derniers jours de décembre 1973, Sœur Presentación Abad, Vicairé Générale, et Sœur M^a Luisa Ferrero, Conseillère Générale, se rendent à Rome pour informer les deux communautés d'Italie sur l'E.S.R. et, de la part de D. Ignacio Tellechea, visiter les Archives secrètes du Vatican afin de rechercher quelle avait été la première documentation envoyée par notre Institut au Saint-Siège.

Un autre objectif était de rencontrer le P. Melchor de Pobladora, Rapporteur Général de la Section Historique de la Sacrée Congrégation des Rites, afin qu'il les oriente dans le choix du Postulateur des Causes de Mère María Ràfols et de Mère Pabla Bescós, puisque celui que nous avions avait été transféré en Espagne. Il leur recommande le P. Benito Gangoiti, O.P., également espagnol. Celui-ci s'entretient personnellement avec lui et accepte la proposition. Sœur Presentación et Sœur M^a Luisa lui rendent visite à l'Angelicum. Il n'avait encore eu aucun contact avec des Sœurs de notre Congrégation et nous connaissait très peu. Il prend congé d'elles en leur disant : « Je croyais que j'allais

rencontrer des religieuses en cravate, mais je vois que je me suis trompé. J'aime beaucoup votre simplicité. »²⁹

Le P. Gangoiti accepte, car il s'agissait d'un travail très difficile. Il commence par s'informer de la situation des deux Causes. Le 8 janvier 1974, le Conseil Général demande officiellement à la Sacrée Congrégation des Rites la nomination du P. Benito Gangoiti comme Postulateur des Causes de Béatification de Mère María Ràfols et de Mère Pabla Bescós.

Il entreprend aussitôt son travail avec beaucoup d'intérêt. En octobre de la même année 1974, il propose comme Vice-Postulateur le P. Vicente Muñoz, O.P., résidant en Espagne. Pour le moment, il estime opportun de compléter le procès informatif de Mère Pabla, réalisé en 1942, par les témoignages des Sœurs ou des laïcs qui l'avaient personnellement connue. À cette fin, il demande l'ouverture d'un Procès Ordinaire supplétif ; le tribunal est constitué à Saragosse le 17 décembre 1976, ce qui permet de compléter le procès informatif.

Les faits concrets rapportés par les témoins ont donné l'image d'une femme d'une vie intérieure intense, très proche, très humaine, extraordinairement accueillante et possédant une grande capacité d'écoute³⁰.

Les 26 et 27 décembre 1974, Mère Encarnación et Sœur Presentación se rendent à Saint-Sébastien pour s'informer de l'avancement de l'étude des Documents Historiques. D. Ignacio annonce qu'au printemps 1975, il publiera les premières Constitutions ou *Cuadernito del P. Juan*. Il propose que certaines Sœurs qui étudient la théologie prennent comme sujet de leur mémoire les Constitutions de 1824 ainsi que celles du P. Santander. À ce moment-là, il préparait le deuxième tome consacré au P. Bonal, avec les lettres et la *vereda* de 1817-1818, qui fut la période la plus problématique, ainsi que toutes celles qui suivirent.

Le Conseil envisage de consacrer une Sœur entièrement à ces travaux³¹.

2.6. Dimension missionnaire

Mère Encarnación a vécu très profondément la vocation missionnaire et, de manière particulière, la mission *ad gentes*, dont elle a fait personnellement l'expérience durant son séjour au Venezuela, tant au Tukuko qu'à Santa María de Guana.

Au cours de ces années, la Congrégation s'étend à de nouveaux pays, comme le Pérou, avec la fondation du Hogar-Clínica San Juan de Dios à Lima, le 7 novembre 1975, et à Londres, en Angleterre, le 22 octobre 1976, avec une résidence pour les Sœurs étudiantes en anglais en vue des missions et une garderie pour les enfants d'émigrés espagnols.

Le nombre des fondations dans les Provinces situées hors d'Espagne augmente jusqu'à atteindre le nombre de 23 : 7 au Venezuela ; 3 en Colombie ; 4 au Costa Rica ; 2 au Panama et 2 au Ghana ; 3 en Inde ; 1 en France et 1 en Italie.

En Espagne, 21 nouvelles fondations sont destinées à être une présence de charité vécue dans l'Hospitalité.

En ce qui concerne la mission *ad gentes*, les Sœurs s'établissent dans deux nouveaux pays : en Côte d'Ivoire, avec la fondation de Bocanda, le 5 septembre 1972 ; et au Zaïre, à Kindu, le 3 octobre 1973.

BOCANDA (Côte d'Ivoire).- Mission : 5-IX-1972

Par deux voies différentes, l'appel à une mission en Côte d'Ivoire est arrivé. D'une part, par l'intermédiaire du P. Provincial des Maristes du Levant et, d'autre part, par le Secrétariat des Missions de la CONFER féminine, où l'Évêque de Bouaké avait demandé une communauté de Sœurs pour la mission de Bocanda.

Le Conseil Général présente cette demande aux Supérieures Provinciales et Mère Encarnación adresse une circulaire aux Provinces d'Espagne afin de demander des Sœurs volontaires. La réponse permet d'accepter la fondation, en prévoyant un temps pour acquérir ou perfectionner la connaissance de la langue.

La réponse du Prélat, Mgr André Duirat, et des Frères est angoissante et urgente. Si les Sœurs ne se rendent pas en Côte d'Ivoire cette même année, l'école et l'internat devront fermer.

Pressées par Mgr l'Évêque, trois Sœurs, accompagnées de la Vicairé Générale, Sœur Presentación Abad, quittent Madrid le 3 septembre 1972 pour cette mission.

Elles arrivent à Bocanda le 6 septembre et les classes de l'école commencent le 25, sous la direction de Sœur Teresa Gurruchaga, qui parlait parfaitement français. Le *foyer*³² commence ensuite à fonctionner, tandis qu'elles poursuivent leur apprentissage du français.

En 1977, elles peuvent déjà commencer avec une certaine assurance l'action catéchétique, qu'elles étendent rapidement aux

villages voisins. Elles s'y rendent en fin d'après-midi avec une autre Sœur qui s'occupe du dispensaire et une Sœur qui travaille à l'Hôpital de l'État. Lors de ces déplacements, elles sont accompagnées par Yolanda, une jeune fille originaire du pays, qui enseigne aux femmes la coupe et la couture.

KINDU (Zaïre) – Hôpital général : 3-10-1973

En 1969, l'évêque de Kindu (Zaïre), Mgr Onyembo, lors d'une visite personnelle à Mère Encarnación, demanda une communauté pour l'hôpital d'une mission de son diocèse.

À ce moment-là, la Congrégation ne disposait pas de Sœurs pour répondre à cette demande et l'orienta vers d'autres congrégations. Ne trouvant pas de réponse, il adressa à nouveau sa demande au Chapitre général de 1971, qui l'accueillit comme un appel pressant du Seigneur à être présentes à l'Hôpital général de l'État de Kindu.

Le 26 juillet 1973, les Sœurs Sagrario Tartilán et Balbina Arza partirent de Lille (France) pour effectuer un mois de stage à l'hôpital de Kisantu, condition exigée pour la reconnaissance de leur diplôme d'infirmières par le gouvernement zaïrois. Un mois plus tard, à Kinshasa, elles furent rejointes par Sœur Francisca Molina et Esther Lázaro, formant ainsi la première communauté au Zaïre.

Le 6 août, elles commencèrent leur service à l'hôpital régional, composé de sept pavillons, 160 lits, un bloc opératoire, une salle de radiologie, un laboratoire, une consultation et un grand dispensaire.

Les affectations furent les suivantes : Sœur Sagrario en pédiatrie ; Sœur Balbina au dispensaire ; Sœur Esther au laboratoire ; Sœur Francisca à la promotion de la femme dans un quartier de la mission

Le 26 août arriva Sœur Purificación Ortigosa, Conseillère générale de la santé.

Cependant, la présence des Sœurs fut brève : les religieuses de la Croix poursuivirent leur travail, rendant leur présence inutile, tandis que le gouvernement cherchait à éliminer l'influence religieuse. Le 13 juin 1976, après consultation avec l'évêque, la fondation fut fermée.

LIMA (Pérou).- Clinique-Foyer « San Juan de Dios » : 7-XI-1975

Le Conseil Provincial de Saint Joseph (Colombie) accepte cette fondation à la Clinique-Foyer appartenant aux Frères de Saint Jean de Dieu. On y accueille des enfants en situation de handicap et disposant de faibles ressources économiques, en leur apportant un accompagnement dans les différentes dimensions de leur développement. C'est le seul centre du pays présentant ces caractéristiques.

Le 7 novembre 1975, les deux premières Sœurs, Socorro Sanz et Leonor de Cos, arrivent, accompagnées de la Déléguée Provinciale de la Santé, Sœur Cecilia Erazo, qui restera avec elles jusqu'à la fin du mois de décembre.

Le 23 décembre, les Sœurs Mercedes García et Eleida Lizarazo les rejoignent, constituant ainsi la communauté.

LONDRES (Angleterre).- 26-VI-1976

Les Sœurs missionnaires au Ghana avaient exprimé à plusieurs reprises la nécessité d'avoir à Londres une communauté qui puisse les accueillir de manière stable afin d'apprendre et de perfectionner l'anglais.

Le 26 juin 1976, deux Sœurs partent de Lille pour Londres, accompagnées de la Supérieure de la Délégation de Saint Jean-Baptiste, Sœur Manuela Eguía. Elles sont accueillies par les Sœurs Augustines de Neaux et résident auprès d'elles durant les quatre premiers mois, période qui leur permet de prendre contact avec différentes personnes et institutions.

Le 22 octobre, deux Sœurs s'installent dans l'appartement qu'elles vont habiter. L'une d'elles donnera des cours aux enfants d'émigrés espagnols. Deux autres Sœurs les rejoignent afin d'apprendre l'anglais avant de partir comme missionnaires au Ghana, ainsi qu'une autre Sœur qui enseigne l'anglais en Espagne et vient le pratiquer pendant quelques mois.

L'année suivante, le 4 septembre 1977, une garderie pour enfants est inaugurée sous la responsabilité du Ministère espagnol de la Migration, qui sollicite le service de nos Sœurs. La garderie répond à la demande des émigrés espagnols de Londres, qui souhaitent que leurs enfants reçoivent, dès leur plus jeune âge, une éducation dans leur propre langue. Ce service est assuré jusqu'en 1986.

La communauté continue à accueillir les Sœurs qui ont besoin d'apprendre ou de renforcer leur connaissance de l'anglais.

2.7. XIXe Chapitre Général en 1977³⁴

De décembre 1976 à février 1977, les Chapitres Provinciaux sont célébrés. Ils prennent comme base de réflexion le Document de Base, élaboré à partir des réponses aux questionnaires préparatoires envoyés aux communautés.

Une fois les Chapitres Provinciaux terminés, différents cours sont organisés, du 23 mars au 2 avril, pour toutes les participantes au Chapitre Général. Leur objectif est de clarifier les idées et d'unifier les critères autour des thèmes du gouvernement, de la formation et de la Vie Religieuse.

Ensuite, les Sœurs de la Commission Centrale de Coordination et deux Sœurs du Conseil Général se réunissent à Collado-Villalba pour élaborer le Document de Travail du Chapitre Général, qui est envoyé à toutes les Sœurs capitulaires pour leur étude.

Le Chapitre Général est célébré, pour la première fois, en dehors de la Maison Générale, à Artieda (Navarre), où la Province du Sacré-Cœur de Jésus possède une communauté de Sœurs âgées, qui assure également le service de Maison de Spiritualité, car elle offre un cadre particulièrement favorable au silence, à la prière, à l'étude et à la réflexion.

Les Sœurs sont convoquées pour le 3 juillet. Après les Exercices Spirituels et un cours de pastorale, D. Ignacio Tellechea rend visite à l'Assemblée. Il présente sa vision du charisme à travers les premières Constitutions et les événements survenus dans l'histoire de la Fraternité, particulièrement au cours des premières années de sa fondation.

Le 17 juillet, le Chapitre commence proprement dit. Après l'Eucharistie, toute l'Assemblée, avec Mgr l'Archevêque de Pampelune, se réunit dans la Salle Capitulaire, invoquant l'Esprit Saint avec le *Veni Creator*. La Sainte Bible est ensuite intronisée et présidera toutes les sessions du Chapitre.

Jusqu'au 24 juillet, les Sœurs du Conseil Général présentent les rapports et l'évaluation correspondant au sexennat 1971-1977 sur la situation de la Congrégation et le travail réalisé par chaque Délégation ou service Général. Ensuite, les Sœurs Provinciales présentent la situation et les activités de leur Province respective.

Le 27 juillet, les thèmes à étudier et les priorités sont définis. Chaque Sœur s'inscrit au thème pour lequel elle se sent le mieux préparée et les commissions d'étude suivantes sont constituées : Vie consacrée, Gouvernement, Charisme et apostolat, Vie communautaire, Vocations et formation, Administration et Autres affaires.

Toutes ces questions sont abordées à la lumière du thème choisi pour ce Chapitre : *La Sœur de la Charité de Sainte Anne, religieuse dans le monde d'aujourd'hui au service d'une mission.*

Le premier thème abordé est celui de la Vie consacrée, suivi de celui du Gouvernement, afin de pouvoir élire la Supérieure Générale et les Conseillères qui auront à mettre en œuvre ce que le Chapitre déterminera.

Le 5 août, le P. Gangoiti rend visite à l'Assemblée pour informer les Sœurs que le Saint-Siège a accordé le *Supplément Ordinaire de la Cause de Mère Pabla Bescós*, qui recueille les témoignages des Sœurs et des personnes qui l'ont connue. En ce qui concerne la Cause du P. Juan Bonal, sa sainteté ne peut être prouvée que par la voie documentaire et historique. Il existe une grande richesse de ces preuves, largement recueillies par D. Ignacio Tellechea. C'est à la Congrégation qu'il revient d'introduire la Cause.

Le 13 août a lieu l'élection de la Supérieure Générale. Comme l'indiquaient les Constitutions de 1969, l'élection est présidée par l'Archevêque du diocèse de Pampelune, Mgr José Méndez. Mère Estefanía Esandi Ollobarren est élue pour ce service de gouvernement. À partir du 19 août, anniversaire de la mort du P. Juan Bonal, et sous la présidence de Mère Estefanía, on procède à l'élection des Sœurs Conseillères.

Du 25 au 27 août, le P. Joaquín Losada, S.J., Doyen de la Faculté de Théologie de Comillas, relit les travaux élaborés par les commissions afin d'apporter à leur contenu une garantie théologique, spirituelle et juridique. Les 27 et 29 août, D. Javier Osés, Évêque de Huesca, et D. José Méndez, Archevêque de Pampelune, rendent visite aux Sœurs capitulaires. Auparavant, le 23 juillet, quelques jours après avoir fait son entrée comme Archevêque à Saragosse, elles avaient reçu la visite de D. Elías Yanes.

Du 9 au 12 septembre, les travaux capitulaires se concentrent sur l'élaboration du document final. Pour sa dernière rédaction, deux commissions sont constituées et le laissent prêt pour l'impression.

Le Chapitre se termine le 13 septembre. Dans l'évaluation, les Sœurs expriment leur reconnaissance pour le climat de confiance, de liberté, de responsabilité et d'ouverture à l'Esprit qui s'est manifesté dans l'Assemblée.

Un autre aspect qui s'est révélé avec force est l'amour de la Congrégation, pour les valeurs que nos Sœurs nous ont léguées, ainsi que le désir de leur être fidèles comme expression de la fidélité au Seigneur.

Une mention spéciale est faite aux Sœurs qui, répondant à une invitation de Mère Encarnación Vilas, ont consacré une partie de leurs jours de repos, en juillet et en août, à la prière devant Jésus Eucharistie à la Maison Générale. De jour comme de nuit, auprès des tombeaux des Fondateurs et de Mère Pabla, les Sœurs prient pour le Chapitre et pour l'ouverture de toutes les Sœurs à l'action de l'Esprit.

Le travail capitulaire est présenté en deux brochures. La première rassemble les thèmes à travailler en communauté ; la seconde, destinée à chaque Sœur, reprend les points qui doivent nourrir notre vie intérieure et notre joyeux don de nous-mêmes à Jésus-Christ, avec une définition descriptive du charisme et de l'esprit de la Congrégation, ainsi que de la mission qui définit aujourd'hui le profil de la Sœur de la Charité de Sainte Anne.

3. Relation des fondations de ce généralat

L'hospitalité sans frontières continue de s'incarner dans le cœur des Sœurs et des communautés : accueil et service pour tous, mais surtout pour les plus pauvres et les plus nécessiteux.

Durant ces années apparaissent les communautés d'insertion comme une nouvelle forme de vie religieuse, dans des lieux de pauvreté nécessitant une présence incarnée dans leur milieu.

4. Vie du charisme dans des situations extraordinaires

4.1 Conflit armé entre l'Inde et le Pakistan³⁵

Le Pakistan a connu les différentes invasions qui ont marqué l'histoire de la péninsule indienne. Ancienne colonie britannique, en 1940, lors du processus d'indépendance en 1947, la Grande-Bretagne décida de la partition en deux États : l'Union indienne et le Pakistan.

Après de violents troubles ayant causé plus de cent mille morts, une ligne d'armistice fut établie sous contrôle de l'ONU. Le Pakistan fut constitué de deux zones très différentes (ouest et est), avec des langues distinctes (ourdou et bengali), ce qui accentua les tensions. En 1948, reste comme capitale fédérale Karachi, dans le Pakistan Oriental.

Une impressionnante migration humaine a conduit plus de sept millions et demi de musulmans vers le nouvel État, tandis qu'environ dix millions d'hindous se dirigeaient vers l'Union indienne. Les Bengalis réclamaient une large autonomie sous la menace de sécession. En 1954, de violents troubles éclatèrent et se reproduisirent en 1960, étant tous deux très durement réprimés. En décembre 1970, la Ligue Awami du Pakistan oriental obtint la majorité aux élections, mais le chef du Parti

populaire du Pakistan occidental, Yahya Khan, ne convoqua pas l'assemblée et se nomma lui-même Premier ministre.

Le Pakistan oriental s'est soulevé lors d'une protestation réprimée par un massacre perpétré par le général Yahya. Plus de 8 millions de Bengalis se sont réfugiés en Inde. Face au silence de la communauté internationale, que Indira Gandhi a dénoncé en demandant de l'aide en avril 1971, l'Inde apporte son soutien au Pakistan oriental. Le Pakistan occidental a réagi par une attaque massive contre les forces indiennes le 3 décembre 1971 et, à minuit, Indira Gandhi a annoncé à la radio l'entrée en guerre contre le Pakistan occidental. Tandis que sur le front, une bataille sanglante faisait rage, l'État indépendant du Bangladesh est proclamé en décembre 1971, avec Dacca pour capitale, quatre provinces et le bengali comme langue officielle. La guerre indo-pakistanaise (mars-décembre 1971) a mis fin au Pakistan issu de la décolonisation britannique de l'Inde. Les Indiens se sont retirés du Bangladesh en mars 1972, entamant la reconstruction de cette nation avec l'aide économique de l'Inde, de l'URSS et des États-Unis.

Déjà avant cette déclaration de guerre, la Congrégation avait répondu à l'appel lancé par le Gouvernement indien, qui demandait des volontaires pour venir en aide aux réfugiés et aux blessés lors des différentes répressions qui avaient eu lieu. La présence des Sœurs s'est poursuivie sur les différents fronts lorsque la guerre a éclaté, et jusqu'à la fin de celle-ci. Dans une lettre du 29 octobre 1971, Sœur Dolores Roqueta, Supérieure de la Délégation d'Inde, informe Mère Encarnación Vilas : *Nous avons des Sœurs auprès des réfugiés du Pakistan oriental. Sœur Teresa Mathew est celle qui se trouve le plus à l'intérieur du pays, puisqu'elle est indienne. Les Espagnoles sont dans des camps situés en Inde même. Cela doit être terrible là-bas. La pauvre dit qu'elles sont de jour et de nuit au pied du canon, sans pouvoir se reposer. Elles ont pour résidence un couvent et ne manquent pas de nourriture, mais elles manquent de temps pour pouvoir répondre à tous les besoins. Elles vont d'un camp de réfugiés à l'autre et disposent de très peu de médecins pour les guider dans les traitements.*

Sœur Herminia, Espagnole, est au séminaire de Calcutta et s'occupe de camps de réfugiés situés plus à l'intérieur du pays, en Inde. Elle est actuellement accompagnée de Sœur Escolástica, qui est médecin. Les unes et les autres resteront deux ou trois mois et seront ensuite remplacées par d'autres Sœurs, selon l'évolution de la situation.

Le journal d'aujourd'hui disait que le nombre de réfugiés atteignait déjà 9 200 000. 80 % sont hindous et, bien sûr, le Pakistan occidental, qui est musulman, traite mal ces pauvres gens et les dépouille de tout.

Un mois plus tard, le 30 novembre, elle écrit que, *en raison de l'insécurité et du danger de guerre, nous sommes naturellement très préoccupées... Comme elle est belle, la paix ! Les Sœurs Herminia, Theresa et Scolástica disent qu'elles reviendront vers le 8 décembre. Ensuite, nous devons en envoyer d'autres, si possible indiennes... Il sera très difficile qu'elles obtiennent des visas dans ces circonstances, bien que le Seigneur puisse tout.*

4.2 Catastrophes naturelles

Les Sœurs furent toujours prêtes à intervenir face aux situations de souffrance causées par des catastrophes naturelles.

1972 : tremblement de terre à Managua (Nicaragua)

Le séisme affecta une grande partie du pays, notamment Ciudad Darío, où la Congrégation gérait un collège paroissial.

De nombreuses personnes se retrouvèrent sans logement, et le collège fut immédiatement transformé en centre d'accueil pour les familles sinistrées.

Les Sœurs collectaient chaque jour des dons auprès des habitants les moins touchés et, grâce à ces aides ainsi qu'aux contributions nationales et internationales, elles purent non seulement subvenir aux besoins des victimes, mais aussi commencer la reconstruction des habitations les moins endommagées.

MÈRE ESTEFANÍA ESANDI OLLOBARREN

13 août 1977 à 29 juillet 1989

1. Biographie

Elle naît à Dicastillo (Navarre), le 22 décembre 1918, dans une famille nombreuse. Elle est la troisième de sept frères et sœurs.

Son enfance est heureuse et joyeuse. Elle aime davantage jouer qu'étudier, faire des espiègleries avec ses amies et courir dans les rues de Dicastillo, jouissant de la liberté et de la sécurité que donnent les petits villages.

Nièce de Mère Eufemia Esandi, ses parents, au moment de commencer ses études supérieures, décident de l'envoyer comme interne au Collège de Sainte Anne de Saragosse pour compléter sa formation et suivre les études de magistère. La période du Collège laisse en elle une empreinte profonde. Le climat de famille qui y est vécu fait qu'elle noue des relations profondes avec ses compagnes et avec ses éducatrices. D'une manière particulière, Sœur María de Llona exerce

une influence sur elle, la confirmant dans sa vocation éducative et l'accompagnant.

Quand elle revient à Dicastillo pendant les vacances, quelque chose a déjà changé en elle et aussi chez une autre de ses amies, élève du collège. Toute l'ancienne bande d'amies continue à profiter comme les années précédentes mais, en même temps, elles cherchent à faire le bien aux autres. Elle commence à répondre à sa vocation éducative en réunissant tous les enfants *le dimanche et en organisant un théâtre pour eux. Elles s'amusaient beaucoup et l'argent recueilli grâce à la petite entrée payée était remis à un prêtre pour les missions.*

Sentait-elle déjà alors l'appel de Dieu à la vie religieuse ? Une voix murmurait déjà en elle. *Un jour, en naviguant sur le lac d'Alloz (Navarre), ils furent entraînés presque sans s'en rendre compte vers un fort tourbillon. La barque semblait s'enfoncer irrémédiablement, malgré les efforts de tous pour l'empêcher... Dans ces moments qui semblaient être les derniers de sa vie, une pensée, qui peut-être avait déjà traversé plusieurs fois son esprit, fut accueillie dans son cœur et transformée en promesse : s'ils sortaient sains et saufs de cette aventure, elle serait religieuse.*

Ses parents acceptèrent généreusement sa proposition. Elle est la deuxième fille à entrer dans la Congrégation. Le 21 novembre 1936, en pleine guerre civile, sans avoir encore dix-huit ans, elle commence le postulat à la Inclusa de Saragosse et, le 15 mars de l'année suivante, le noviciat.

Elle, qui avait vécu dès ses premières années le don de l'amitié, trouve maintenant le grand Ami avec lequel elle marchera désormais toujours : JÉSUS, qui devient la synthèse de sa vie.

Dans l'expérience apostolique, avant ses premiers vœux, elle est envoyée au Collège du Pilar de Tarazona. Après avoir émis les premiers vœux le 15 mars 1939, elle retourne à Tarazona jusqu'en 1941, année où elle est envoyée à la prison de Saint-Sébastien et, quelques mois plus tard, à la scholanie de Lasao (Guipúzcoa) pour rétablir sa santé très détériorée, à cause du manque d'aliments dans l'après-guerre. Elle ne parvient pas à se rétablir et est transférée au Collège de Saragosse au cours de l'année 1942, travaillant de manière particulière avec les élèves de magistère et avec le groupe d'universitaires, la plupart anciennes élèves de nos collèges, qui résidaient au Collège de Saragosse. Elle y reste jusqu'en 1945, année où elle est envoyée aux Écoles de Saint Joseph de cette ville³⁷, ouvertes quelques mois auparavant dans un quartier ouvrier très pauvre, mais qui, étant alors en périphérie, bénéficiait d'un vaste verger et de beaucoup de soleil.

Cette même année, elle vit une expérience profondément douloureuse. Sa sœur Eufemia, destinée à Calatayud, tombe gravement

malade et est transférée à l'infirmerie de la Maison Générale. Mère Estefanía, étant dans la même ville, l'accompagne dans sa maladie jusqu'à son décès le 19 mai 1945. C'est la première fois qu'elle vit pleinement cette expérience, *apprenant à regarder la mort en face, l'acceptant comme compagne de sa vie jusqu'à ce que le Seigneur le veuille.*

Après un an aux Écoles de Saint Joseph, sans amélioration de sa santé, le médecin qui suit son cas pense que seul l'air marin pourra lui faire du bien et, à titre d'essai, elle passe l'été 1946 au Parc-Collège de Valence. Effectivement, la brise, le soleil, l'iode de la mer et les promenades chaque après-midi sur la plage de la Malvarrosa provoquent un changement si grand dans son état de santé que la Mère Générale décide qu'elle reste à Valence.

À mesure que sa santé s'améliore, sa participation aux activités du Collège augmente. Pour le centre, ce sont des années de croissance et de transformation de l'offre éducative, répondant à la demande des élèves et aux exigences du Ministère de l'Éducation. Elle assume bientôt la direction du Collège et son activité se multiplie.

Elle se consacre, à partir de ce moment, encore plus pleinement, si possible, à sa tâche éducative. Elle donne des cours, assiste à des réunions, impulse les œuvres du Collège, s'occupe des parents, des élèves, des professeurs... elle dirige des Exercices Spirituels pour les élèves... Elle a une grâce particulière pour leur parler et capter leur attention, pour rendre accessibles des thèmes très profonds. « Elle nous parlait de tout », dit une de ses élèves : « aussi bien de saint Jean de la Croix et de la vie religieuse que du mariage et des garçons ».

Au milieu de cette activité, la force qui la pousse, la soutient et rend féconde son action est en elle, naît du plus profond de son être, là où habite le Seigneur Jésus dont elle vit la présence et la proximité. Combien d'heures de rencontre avec Lui dans le silence du Tabernacle ! Spécialement les samedis et dimanches, elle reste longtemps dans la chapelle, car... *la Voix première continue de résonner profondément dans son cœur.*

Le 7 septembre 1965, elle est nommée Provinciale de la Province du Cœur Immaculé de Marie, qui comprenait les trois régions de la Communauté valencienne, l'Andalousie, Murcie et Teruel, ce qui l'oblige à être constamment en déplacement, animant et accompagnant les Sœurs et les communautés dans le processus de rénovation initié par le Concile Vatican II.

Quatre ans plus tard, le 2 septembre 1969, elle est chargée de la Province du Sacré-Cœur, qui possède des fondations dans sept régions différentes. *Il lui coûte beaucoup de quitter Valence : vingt ans vécus jour après jour avec toute l'illusion de sa jeunesse.*

Avec la même disponibilité de toujours et le même amour pour la Congrégation qu'elle porte en elle, elle accepte ce nouveau service avec une illusion renouvelée, unissant cette responsabilité à celle de Présidente de la FERS nationale³⁸.

À la fin de son second sexennat comme Provinciale, le 19 août 1976, elle est nommée, le 2 septembre de cette même année, Supérieure de la communauté du Sanatorium du Rosario (Madrid), où elle reste jusqu'au 13 août 1977, date à laquelle le XIX^e Chapitre Général, célébré à Artieda, l'élit Supérieure Générale de la Congrégation.

Réélue pour un second sexennat le 31 juillet 1983, elle achève cette étape de gouvernement le 29 juillet 1989. Le 20 novembre de la même année, elle est nommée Supérieure du Collège de Sainte Anne d'Algemesí (Valence), où elle demeure jusqu'à ce que le Chapitre provincial du 5 janvier 1998 l'élise Provinciale de la Province du Cœur Immaculé de Marie (Valence).

À la fin du sexennat, en janvier 2003, elle tombe malade. Elle accepte sa situation avec un grand esprit de foi, sachant que venait le moment de retourner vers le Père et la considérant comme le dernier remède. Elle répète souvent les paroles de l'Hymne des Heures : « *Et quand tu décideras de partir, emmène-moi Seigneur avec toi.* » Son Seigneur, son grand Ami, vient la chercher à l'aube du 1er février 2007. *Sa cruche, comme celle de María Ràfols, continue et continuera de répandre de l'eau, une eau qui nous conduise à reconnaître avec gratitude notre passé, à accueillir avec audace notre aujourd'hui, en le vivant depuis la Mystique et la Prophétie, et à miser sans crainte sur un avenir chargé d'espérance*³⁹.

2. Importance de ce généralat

Les courants rénovateurs du Concile Vatican II ont provoqué des changements dans les Instituts religieux qui n'ont pas toujours été assimilés par tous leurs membres. Le XIX^e Chapitre général de 1977 affronte l'étude de la situation concrète de la Congrégation à ce moment-là. Le thème du chapitre est : *La Sœur de la Charité de Sainte Anne, religieuse dans le monde d'aujourd'hui, au service d'une mission.*

Le Conseil général considère que le chemin nécessaire pour atteindre les objectifs fixés par le Chapitre général est d'approfondir sa propre identité. Tel sera l'objectif fondamental qui dynamisera toute l'activité des douze années de son généralat.

María Ràfols et Juan Bonal sont le paradigme de référence qui garantit la fidélité dans le processus de rénovation demandé par le Concile Vatican II. Durant ces années, leurs véritables visages émergent avec force, après le silence qui, depuis 1944, pesait sur eux. Le *dilata* concernant le processus de M. María Ràfols est levé et s'ouvre le

processus du P. Juan Bonal. À partir de là, il sera possible, des années plus tard, la béatification de M. María le 16 octobre 1994 et la clôture du processus du P. Juan le 7 décembre 1999.

3. Événements importants durant ce généralat

L'Assemblée capitulaire charge le Conseil général d'une étude sur la restructuration des provinces et leur représentativité au Chapitre général ; la révision des Constitutions de 1969, qui étaient *ad experimentum*, afin d'en demander l'approbation définitive ; et la célébration de réunions continentales convoquées par le Conseil général.

3.1 Restructuration des Provinces et représentativité au Chapitre général

Le 4 octobre 1977, il est confié au D.I.S.40, sous la direction du P. Julián López S.J., de recueillir l'opinion des Sœurs et des communautés sur la manière de réaliser la restructuration des Provinces et leur représentativité au Chapitre général.

Les 28 et 29 janvier 1979, le P. Julián présente le rapport à travers un exposé très complet de la situation de chaque Province et des deux Délégations, appuyé par des tableaux et des statistiques. L'Assemblée est composée du Conseil général, des Supérieures provinciales et de Délégation, des Conseils provinciaux d'Espagne, de la Vicaire de la Province M. Ràfols et d'une Conseillère de chacune des deux Délégations, celle du P. Juan Bonal et celle de Saint Jean-Baptiste.

À partir des données offertes par l'étude, le 30 janvier 1979 se tient la Ile Réunion congréganiste, formée de deux membres du Conseil général, des sept Sœurs provinciales et des Supérieures des Délégations. Cette Assemblée précise les accords relatifs aux deux thèmes.

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas restructurer les Provinces d'Espagne. La Délégation de Saint Jean-Baptiste est incorporée aux Provinces de Saint Joachim et du Cœur Immaculé de Marie de la manière suivante : la Côte d'Ivoire, Lille et Rambouillet sont intégrés à la première ; le Ghana, Londres et les Canaries passent à la seconde.

En ce qui concerne la représentativité aux Chapitres généraux, elle reste telle qu'elle est recueillie dans les Constitutions de 1981.

3.2 Révision des Constitutions de 1969 au XXe Chapitre général extraordinaire

Les Conseils provinciaux élaborent des travaux de réflexion et des enquêtes sur les Constitutions de 1969. Les Sœurs et les communautés s'impliquent dans cette tâche, encouragées par la

conviction que toute réforme et tout progrès viennent de l'intérieur vers l'extérieur. La compilation des données apportées par chaque communauté était réalisée par le Conseil provincial correspondant et envoyée à la Maison générale.

En même temps, une Commission précapitulaire est nommée, formée d'une Sœur de chaque Province et Délégation et de trois membres du Conseil général. Elle commence son travail le 15 mai 1979 à Artieda (Navarre), en réalisant une étude historique des Constitutions des différentes époques et d'autres documents de la Congrégation. Elle recueille les données les plus importantes liées à chaque partie des Constitutions : charisme, esprit, mission, prière, etc. Avec ces données, les apports des communautés — qui commencent à arriver le 20 juillet — et les orientations de l'Église, la Commission élabore un avant-projet de Constitutions et Règles de Vie. Le 12 octobre de la même année, celui-ci est envoyé aux communautés pour étude, avec un guide facilitant la tabulation et la synthèse des réponses.

En janvier 1980, les Chapitres provinciaux étudient les contributions des communautés respectives, envoyant leurs conclusions à la Commission centrale coordinatrice, formée des mêmes Sœurs de la Commission précapitulaire, qui se réunit le 1er mai à Artieda pour préparer le document de base à étudier au Chapitre général.

Une attention particulière est accordée au vœu spécial ou quatrième vœu. Depuis la naissance de la Fraternité et pendant de nombreuses années, ce vœu fut vécu et nommé « hospitalité », exprimant avec une grande richesse de nuances la manière concrète de vivre la charité jusqu'à l'héroïsme, même au risque de sa propre vie. À partir de l'approbation des Constitutions en 1904, la Sacrée Congrégation des Évêques et Réguliers de Rome en réduit le contenu et la dénomination à la seule attention des malades atteints de maladies contagieuses. Il s'agissait maintenant de revenir aux sources, de redécouvrir l'héroïsme quotidien et extraordinaire qui a marqué la vie de nos Sœurs dans le passé, avec toute sa richesse de nuances, et de le formuler pour ces temps nouveaux.

Le travail de réflexion est préparé par le P. Paulino Alonso, C.P., et envoyé aux communautés le 14 mars. Le résultat de leur réflexion est recueilli directement par la Commission centrale coordinatrice le 1er mai, l'intégrant au document de base du Chapitre.

Dès le début, dans le travail de la Commission, le conseil du P. Gonzalo Higuera S.J., professeur à l'Université de Comillas, fut très important. Il oriente les Sœurs dans la manière de réaliser l'étude, bien qu'il n'ait jamais voulu être présent à Artieda, convaincu que le charisme des H.C.S.A. nous appartenait. Il maintint toutefois une

communication constante avec la Commission, révisant point par point chaque chapitre élaboré. Son intérêt, son soin, sa diligence et ses suggestions opportunes apportaient lumière et sécurité au travail réalisé.

Le 1er mars 1980, M. Estefanía, Supérieure générale, convoque pour le 4 juillet à Artieda (Navarre) les cinquante Sœurs capitulaires.

Après beaucoup de prière et après avoir constaté combien le vœu spécial avait marqué la vie et la spiritualité des premières Sœurs, les identifiant au Seigneur Jésus qui meurt sur la croix pour donner la Vie, on conclut que le terme qui exprimait le mieux ce contenu était « *hospitalité* », entendue comme nos Fondateurs l'avaient incarnée dans leur vie et dans les Constitutions primitives.

Si tous les thèmes liés aux Constitutions ont aidé à approfondir notre identité, la réflexion sur ce vœu spécial, qui exprime la manière particulière de vivre le charisme de charité dans la Congrégation, a projeté une grande lumière et richesse par son contenu et son engagement. *Vivre comme le Maître le commandement de l'Amour : il n'y a pas de plus grand amour que de donner sa vie pour les autres comme Il l'a fait.*

41. C'est l'appel à s'identifier au Seigneur crucifié et ressuscité, qui meurt pour donner la Vie. Telle est la source secrète qui anime la vie et le don d'une Sœur de la Charité de Sainte Anne, même dans les services les plus cachés, petits, simples et humbles.

Le 20 septembre, M. Estefanía clôt le XXe Chapitre général extraordinaire.

Dans la circulaire qu'elle adresse le 20 septembre à toutes les Sœurs de la Congrégation, annonçant avec *joie et espérance* la clôture du Chapitre, elle disait :

« *L'effort de tant de jours de travail, de tant de prières, de votre participation et de votre soutien a porté son fruit. Nous avons réalisé le renouvellement de nos Constitutions et nous l'avons fait dans la foi, dans la force de l'Esprit, dans la présence proche et encourageante de vous toutes, dans l'esprit de M. María Ràfols et du P. Juan qui ont éclairé notre travail, notre recherche, notre prière.*

Le Chapitre a été véritablement un événement de salut. Dieu a accueilli notre histoire, notre manière de vivre et de chercher, et l'a éclairée de l'intérieur. Pâques : mort et résurrection. De la reconnaissance de notre réalité pauvre et impuissante, depuis sa Résurrection, a jailli une espérance nouvelle, renouvelée... Pentecôte : l'Esprit a été avec nous, force et sérénité, vent qui nous pousse à ne pas avoir peur de marcher.

Que nous nous sentions toutes Congrégation en marche : chemin uni ou accidenté, large ou étroit, lumineux ou sombre... Que nous continuions à marcher, sachant que nos chemins débouchent toujours sur le CHEMIN. »

Le 3 décembre, M. Estefanía, avec Sœur Rosario Aznar, Conseillère générale, présentent les Constitutions à la Congrégation des Religieux et Instituts séculiers de Rome et, deux jours plus tard, elles sont promulguées *ad experimentum*.

3.3 I Réunion Continentale

Elle se tient à Bogotá du 1er au 5 novembre 1979. Y participent M. Estefanía Esandi, Sœur Julia Lumbreras, Secrétaire générale, ainsi que les Sœurs Provinciales des Provinces d'Amérique latine avec leurs Conseils respectifs et Déléguées. Au total, vingt Sœurs.

L'objectif est de parvenir à une conscience de groupe au niveau continental afin d'assumer la marche de la Congrégation présente en Amérique latine. Car les documents congréganistes indiquent la ligne de conduite à suivre, mais la manière est déterminée par le lieu où l'on vit. D'où l'importance de cette réunion, qui nous aidera à maintenir vivante l'unité de la Congrégation, c'est-à-dire notre propre identité.

Deux accords très importants furent l'organisation, au niveau latino-américain, de la préparation à la profession perpétuelle des Sœurs et, tous les deux ans, de la formation ultérieure.

3.4 Approfondir sa propre identité

Mère Estefanía, avec son Conseil, considère qu'en ce moment le plus urgent est de regarder vers l'intérieur, sans cesser de regarder vers l'extérieur, afin d'affermir notre identité comme exigence de fidélité à Dieu et aux frères.

Pour réaliser cet objectif, Mère Estefanía met à profit la commémoration de certaines dates et événements, maintenant la Congrégation en tension et en faisant un moyen pour accomplir les accords pris lors du dernier Chapitre.

3.5 Événements importants qui nous ont aidées à approfondir notre identité

Le 175e anniversaire de la fondation de la Congrégation⁴².

Durant toute l'année 1979, la célébration du 175e anniversaire fut un hymne d'action de grâce au Seigneur. Les bulletins, préparés chaque mois par une Province, ont aidé à approfondir les racines de la Congrégation.

Toutes les communautés, les 26, 27 et 28 décembre 1979, ont célébré, de manières très diverses, le triduum qui clôt cet anniversaire.

À la Maison Générale, cet événement revêt des caractéristiques particulières. Pendant trois jours, des Sœurs provenant de toutes les

communautés d'Espagne assistent aux conférences de D. J. Ignacio Tellechea sur la naissance de la Fraternité, María Ràfols, Juan Bonal et les premières Sœurs. C'est la première fois que, publiquement, depuis le silence imposé en 1944, on parle de nos Fondateurs et de notre histoire.

Le troisième jour a pour cadre l'église et la crypte de l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce. L'accès à celle-ci avait été récemment transformé par la Députation provinciale de Saragosse à l'occasion de la célébration de cet anniversaire afin de pouvoir être visitée à tout moment. Les participants descendent à la crypte dans un hommage silencieux mais plein de reconnaissance, remerciant les fondements de simplicité et d'humilité, de pauvreté et de silence, d'amour pour Jésus-Christ incarné dans ses pauvres, porté jusqu'à l'extrême, sur lesquels est fondée la Congrégation.

Le triduum s'achève par l'Eucharistie au coucher du soleil du 28 décembre, à l'heure même où, 175 ans auparavant, nos Fondateurs et les premières Sœurs étaient arrivés au Pilar de la Vierge.

Bicentenaire de la naissance de M. María Ràfols

Mère Estefanía, dans une circulaire du 30 décembre 1980, annonce à toutes les Sœurs la célébration, le 5 novembre 1981, du bicentenaire de la naissance de M. María Ràfols.

Dans sa lettre, elle explique, dans les grandes lignes, le programme des activités à réaliser durant l'année. Parmi celles-ci, des sessions de trois jours organisés à la Maison Générale et à Vilafranca del Penedès, afin d'approfondir la vie et le message de M. María Ràfols et du P. Juan Bonal. Cinq sessions ont été organisées et environ sept cents Sœurs y ont participé. Il y eut également des temps de contemplation, demandant au Seigneur la capacité de voir comment nous devons, à leur exemple, laisser le charisme et l'esprit remplir et imprégner tout notre être et notre agir.

La dernière session, du 3 au 5 novembre, se tient à Vilafranca del Penedès, au *Molí d'en Rovira*, où M. María est née. Là s'achève la grande fête de famille, avec la participation de Sœurs de toutes les Provinces de la Congrégation. Le 5 novembre fut un jour exceptionnel. De nombreuses personnes venues de différentes régions d'Espagne pèlerinent jusqu'à Vilafranca del Penedès. M. Estefanía est la première à féliciter M. María Ràfols en lui présentant les Constitutions qui avaient reçu le vote favorable du *Congrès du Sacré Dicastère pour les Religieux et les Instituts séculiers* le 30 octobre. Ce même jour 5 novembre, la signature du décret d'approbation nous est communiquée⁴³. La joie de toutes est immense.

Il convient de souligner l'accueil des Sœurs de Vilafranca et des élèves de notre Collège dans cette ville, qui ont assuré admirablement le service de guides. L'Eucharistie concélébrée et présidée par le Cardinal-Archevêque de Barcelone, Monseigneur Jubany, dans la Collégiale Sainte-Marie, où la Mère avait été baptisée ; l'acte culturel au Casal avec le salut de M. Estefanía et l'exposé de D. José Luis Martín Descalzo sur *Le véritable visage de María Ràfols* ; l'interprétation de *Symphonie brève pour une longue histoire* par les élèves du Collège de Sainte Anne de Saragosse, ainsi que la participation de groupes folkloriques de Catalogne et d'Aragon, clôturent une journée où l'on sent vivante la présence de María Ràfols. Elle nous invite à vivre l'amour devenu don et service à tous, principalement aux plus pauvres et aux plus nécessiteux, que nous reconnaissons *comme nos seigneurs parce qu'ils le sont réellement*⁴⁴.

Un autre lieu de cette célébration fut Saragosse, témoin de la vie de María Ràfols et de son amour porté jusqu'à l'extrême. Dans un ton plus simple, mais avec le même caractère festif et joyeux, le Bicentenaire est célébré dans toutes les autres communautés.

Comme signe de gratitude et de reconnaissance pour sa protection permanente, depuis ce soir du 28 décembre 1804, lorsque le P. Juan Bonal et M. María Ràfols, avec les premières Sœurs, *lui offrirent la Fraternité naissante*, la Congrégation offre à Notre-Dame du Pilar un manteau qui exprime notre lien permanent : « *Près de Toi nous sommes nées, avons grandi et sommes* »⁴⁵.

3.6 Processus des Fondateurs et de M. Pabla

Mère María Ràfols

À partir de février 1979, Sœur Manuela Eguía se consacre à plein temps à la mission ardue et difficile de la recherche historique, travaillant sous la direction du postulateur, le P. Benito Gangoiti O.P., et de l'historien, Don J. Ignacio Tellechea. Très vite, tout en conciliant cette tâche avec sa mission de Conseillère générale, Sœur Rosario Aznar se joint à ce travail⁴⁶.

Le 16 avril 1980, le P. Gangoiti informe le Conseil général des démarches à entreprendre pour lever le *Dilata sine die* concernant la cause de M. María Ràfols. Il fallait commencer par élaborer un document dans lequel l'Archevêque de Saragosse, Don Elías Yanes, avec les Évêques de cet archidiocèse, demanderait conjointement au Saint-Père la levée du *Dilata sine die*. Il était important que les prélats d'autres diocèses d'Espagne s'associent à cette demande. À partir de cette date, Sœur Manuela Eguía visite les prélats des diocèses d'Espagne où la Congrégation possède des fondations, ainsi que d'autres prélats qui

nous connaissent pour diverses raisons, leur demandant des lettres postulatatoires afin d'obtenir la levée du *Dilata*.

La joie est immense lorsque, par téléphone, le 20 décembre, le P. Gangoiti communique à M. Estefanía que, le 4 décembre de cette même année 1980, le Souverain Pontife Jean-Paul II, lors de l'audience accordée au Préfet de la Sacrée Congrégation pour la Cause des Saints, le Cardinal Palazzini :

À la demande de l'Exc. et Rvd. Mgr Don Elías Yanes Álvarez, Archevêque de Saragosse en Espagne, présentée par le Cardinal Préfet soussigné de la Sacrée Congrégation pour les Causes des Saints, lors de l'audience qui lui fut accordée le 4 décembre 1980, le Souverain Pontife Jean-Paul II, ayant examiné les raisons exposées dans la lettre de supplique ainsi que celles de nombreux autres Ordinaires d'Espagne, s'est daigné, avec bienveillance, révoquer le Dilata ou suspension du procès de la Cause de cette Servante de Dieu, qui avait été décrété par le Pape Pie XII le 28 janvier 1944, afin que la cause puisse désormais se poursuivre.

Le 29 décembre, M. Estefanía reçoit la notification par écrit. La photocopie, accompagnée d'une circulaire de sa part, fut envoyée à toutes les communautés. Ce fut un jour de joie et d'action de grâce pour toute la Congrégation.

Le processus reprenait ainsi son cours et, le 7 juillet 1989, l'impression de la *Positio* s'achevait ; les vertus héroïques furent présentées à la Sacrée Congrégation entre le 13 juillet et le 20 août de la même année.

Célébration de différents actes en l'honneur du P. Juan Bonal

M. Estefanía, dans la circulaire du 7 mai 1983, invite toutes les communautés d'Espagne à pèleriner, avec l'esprit du P. Juan, vers ce Sanctuaire de Notre-Dame qui garde *indélébile l'expérience du passage, du séjour et de la mort de notre Fondateur* qui a voulu suivre de si près les pas du Seigneur Jésus et le service aux pauvres.

Un autre acte très émouvant a lieu le 24 juin de cette même année, dans la salle des actes de la Maison Générale. M. Estefanía, lors d'une célébration très simple, dévoile le buste du P. Juan, œuvre du sculpteur Pablo Serrano, placé sous la tapisserie de Sainte Anne, aux côtés de M. María Ràfols.

Un troisième hommage fut celui du 5 mai 1985, promu par M. Ángel Moreno qui a voulu célébrer la *Journée d'action de grâce à Dieu pour les différentes œuvres réalisées et, concrètement, pour le Foyer assisté de la mission rurale* que mènent nos Sœurs à Buenafuente del Sistol (Guadalajara) et ses environs. En regardant les chemins parcourus, on a retrouvé les traces de notre Fondateur qui, au cours de ses longs

sentiers, a parcouru ces villages en recueillant des aumônes pour l'Hôpital de Notre-Dame de Grâce de Saragosse. Un témoignage en a été conservé dans la mosaïque placée à l'entrée du Foyer.

Au cours du second sexennat, un nouvel événement nous réunit à Terrades, le 21 septembre 1985, les deux familles du P. Juan Bonal : la naturelle, dont il est un membre éminent, et la religieuse, dont il est le Fondateur. Des prêtres et des amis nous accompagnent et l'Excellence l'Évêque de Gérone préside la célébration. Comme l'assistance était nombreuse, l'Eucharistie est célébrée sur la place. Un monument offert par la famille vivante des Bonal lui est dédié et une plaque de marbre est dévoilée avec la dédicace de sa famille, de la Congrégation et du village de Terrades.

Mère Pabla Bescós

Une fois terminé par le P. Gangoiti le résumé des procès-verbaux des déclarations recueillies, à partir du 16 mars 1978, auprès des Sœurs qui ont connu la M. Pabla, ce processus supplétif est clôturé au Palais Archevêcal de Saragosse le 10 décembre 1980. Sont présents Monseigneur l'Archevêque, le P. Gangoiti et tous les membres du Tribunal du Procès. Cette étape est importante pour l'élaboration de la *Positio* et l'instruction de sa Cause de Béatification⁴⁹.

3.7 XXI Chapitre Général de 1983

Ce Chapitre Général Ordinaire sera le premier à se tenir selon les directives fixées dans les Constitutions rénovées et approuvées en 1981.

M. Estefanía convoque le Chapitre Général par une circulaire du 15 juin 1982. Elle fixe au 1er juillet de cette même année le début de l'étape précapitulaire et fait appel à la responsabilité personnelle et communautaire de toutes les Sœurs, car le fruit du Chapitre, qui doit être imploré de l'Esprit, exige l'apport de la prière, du travail et de la réflexion de toutes dans l'étude des thèmes qui y seront abordés.

Ce Chapitre, outre sa dynamique ordinaire, s'était vu assigner trois thèmes⁵⁰ par celui de 1980. L'étude de l'Accord n° 4 du Chapitre de 1980 (Révision des Centres et des Communautés) ; l'étude du Plan de formation de la Congrégation ; et l'étude ainsi que l'approbation du Livre de Prières.

Il est vrai que le Chapitre de 1980 avait confié l'élaboration de ce Plan de Formation au Conseil Général, mais celui-ci et les Sœurs Provinciales, compte tenu de son importance, ont jugé nécessaire qu'il soit étudié, révisé et approuvé par le Chapitre Général. Elles ont également demandé que les Chapitres Provinciaux étudient les aspects

généraux et la section sur la Formation Permanente, ce point étant d'une importance vitale pour le renouveau profond des communautés, car ces Chapitres ne disposaient pas de temps suffisant pour réaliser une étude exhaustive de l'ensemble de l'avant-projet.

Le 4 mai 1982, l'avant-projet de ce Plan, préparé par le Conseil Général, a été envoyé aux Conseils Provinciaux et aux Sœurs Formatrices pour qu'elles l'étudient et transmettent au Conseil Général les corrections et suggestions qu'elles jugeaient nécessaires. Une fois ces amendements intégrés, l'avant-projet destiné à être étudié lors des Chapitres Provinciaux a été préparé. Le 7 décembre de cette même année, il a été envoyé aux Conseils Provinciaux et aux Sœurs Formatrices, accompagné d'un guide explicatif et du schéma de travail pour les Chapitres Provinciaux.

Chapitres Provinciaux

Les Chapitres Provinciaux, portant sur les élections et les affaires courantes, se sont tenus entre le 28 décembre 1982 et le 20 février 1983.

Jusqu'en 1981, les Conseils Provinciaux étaient nommés directement par la M. Générale avec le vote délibératif de son Conseil, conformément aux Constitutions de 1969 et au sondage préalable proposé par l'accord n° 12 du XIXe Chapitre Général. Ce sont les Constitutions approuvées en 1981 qui déterminent que l'élection de la Supérieure Provinciale, de la Secrétaire et des Conseillères doit se faire lors des Chapitres Provinciaux, lesquels se tiennent six mois avant le Chapitre Général.

L'élection du nouveau Conseil a lieu à l'issue des six années de son mandat, lors du Chapitre Provincial convoqué à cet effet.

Une fois l'élection des Conseils Provinciaux terminée, les Chapitres ont poursuivi leurs travaux par l'étude du document de réflexion préparé et par l'élection des Sœurs devant représenter leurs Provinces au Chapitre Général.

Les Provinces de M. Ràfols et de P. Bonal n'ont pas eu à élire de Conseils, les leurs ayant été nommés respectivement le 10 juillet 1981 et le 15 août 1981. Leur travail s'est concentré sur l'étude du document de réflexion et sur l'élection des Sœurs représentantes.

Chapitre Général⁵³

Le 1er mars 1983, M. Estefanía convoque toutes les Sœurs capitulaires pour le 1er juillet à Artieda. Un mois auparavant, la Commission Centrale de Coordination se réunit à Artieda ; composée de dix Sœurs (deux du Conseil Général et une de chaque Province), elle est

chargée de recueillir les contributions des Chapitres Provinciaux et de préparer les travaux du Chapitre Général.

Après les Exercices Spirituels, du 1er au 10 juillet, l'ouverture du Chapitre a lieu le 10 à 19 heures avec la célébration de l'Eucharistie, présidée par l'Archevêque de Pampelune, Monseigneur José María Cirarda.

Le lendemain matin, les Sœurs étant réunies dans la salle capitulaire, la Bible est intronisée pour que la Parole de Dieu éclaire le déroulement du Chapitre.

Le 14 juillet commence l'étude de l'Accord numéro 4 : *Révision des Centres et des Communautés*. Celui-ci sera présenté ultérieurement aux Sœurs et aux communautés dans une brochure intitulée *XXIe Chapitre Général 1983*, qui rassemble les aspects positifs, négatifs, leurs causes et les exigences découlant de cette réalité, tout en soulignant les points prioritaires à travers des lignes d'action évaluables.

Le 24, la Conseillère Déléguée à la Formation présente l'avant-projet du Livre de Prières préparé par le Conseil Général à la demande du Chapitre de 1980. Le 29, cette même déléguée présente l'avant-projet du Plan de Formation.

Le lendemain, 30 juillet, les travaux sont suspendus pour consacrer la journée à la prière et à la réflexion en vue de l'élection de la Supérieure Générale, avec des tours de garde devant le Saint-Sacrement durant la nuit.

Le 31 juillet, après l'invocation au Saint-Esprit, commence la session d'élection. Pour la première fois, celle-ci est éclairée par le sondage réalisé auprès de toute la Congrégation, dont le résultat est présenté aux capitulaires avec la liste des Sœurs éligibles. Après la lecture de l'article 129 des Constitutions, le vote a lieu : Mère Estefanía Esandi est réélue. *Elle accepte et promet, avec la force de l'Esprit Saint et la collaboration des Sœurs, d'être fidèle à l'Église et à la Congrégation.*

Le 14 août, le *Plan de Formation* étant achevé, commence l'étude des propositions générales des Chapitres Provinciaux et de celles envoyées directement par les Sœurs et les communautés. Le projet des équipes provinciales de Pastorale des Vocations et d'Animation Missionnaire d'Espagne sur l'accompagnement vocationnel est également étudié.

Ensuite, et jusqu'au 17, les Accords de 1980 sont révisés pour établir ceux de 1983. Le document final de l'Accord n° 4 est également étudié ; il sera inclus dans la brochure finale avec les points relatifs à la Pastorale des Vocations et à l'Animation Missionnaire.

Le 17 août, le XXIe Chapitre Général est clôturé

3.8 Les Assemblées

Les Constitutions de 1981, afin de permettre une participation plus grande et responsable de toutes les Sœurs à la marche de la Congrégation, présentent comme moyens, outre les Chapitres, les assemblées, les sondages, les suggestions, les commissions et les réunions⁵⁴.

Une structuration spéciale a été nécessaire pour les assemblées congrégationalistes et continentales, avec des objectifs spécifiques pour chacune d'entre elles.

1ère Assemblée Congrégationaliste⁵⁵

Les Assemblées au niveau de la congrégation ont pour principal objectif de coordonner et de dynamiser la vie de la Congrégation et d'évaluer conjointement les projets généraux et provinciaux.

Comme objectifs spécifiques : unifier les critères ; traiter des questions d'intérêt général ; prendre des décisions pour la meilleure réalisation du projet de vie congrégationaliste. Le thème à traiter et la représentativité sont déterminés par le Chapitre Général précédent.

Le 10 octobre 1985, Mère Estefanía annonce la 1ère Assemblée Congrégationaliste, qui se tiendra à la Maison Générale du 30 octobre au 5 novembre 1986, avec la représentativité fixée lors du Chapitre précédent. Y assisteront le Conseil Général, les Sœurs Provinciales et un membre de chaque Conseil Provincial élu au sein du Conseil lui-même⁵⁶.

Il avait également été proposé lors de ce Chapitre comme objectif l'évaluation de ce qui avait été programmé à partir du Chapitre de 1983. C'est-à-dire : la mise en œuvre des Constitutions ; les lignes tracées lors du Chapitre comme conclusion de l'étude de Révision des Centres et des Communautés ; et le Plan de Formation.

En guise de préparation, elle annonce la tenue d'une Assemblée Provinciale pour réaliser la synthèse des réponses des communautés à une enquête sur le thème d'étude de l'Assemblée Congrégationaliste. Le 25 avril 1986, depuis Bogota, M. Estefanía écrit aux Sœurs Provinciales et envoie les questionnaires auxquels doivent répondre les Conseils Provinciaux et les Communautés. Chaque Sœur Provinciale présentera à l'Assemblée Congrégationaliste l'auto-évaluation du Conseil Provincial et le résultat de l'Assemblée Provinciale.

Le 30 octobre, à la Maison Générale, a lieu l'ouverture de cette 1ère Assemblée.

Le travail réalisé lors de l'Assemblée, avec les lignes d'action qui orientent la réflexion à mener dans les communautés, est consigné dans une brochure ou un document de synthèse intitulé *Assemblée*

Congrégationaliste 1986. Deux lignes d'action très importantes sont : la commande aux Conseils Généraux et Provinciaux de la préparation d'un avant-projet du Plan de Pastorale Générale de la Congrégation, pour le présenter au prochain Chapitre ; et la poursuite de l'étude des Constitutions selon le Plan Général déjà initié⁵⁷.

Ile Assemblée Continentale des Provinces d'Amérique Latine⁵⁸

Les Réunions Continentales approuvées par le XIXe Chapitre Général de 1977 ont été intégrées dans les Règles de Vie des Constitutions de 1981 sous le nom d'Assemblées Continentales, avec quelques légères modifications. Le texte indique leur célébration durant la période intermédiaire entre le Chapitre et les Assemblées Générales ; elles doivent être convoquées par la Supérieure Générale, en accord avec les Conseils Provinciaux⁵⁹. Leur structure est quasiment la même. La Ière Réunion Continentale des Provinces Latino-américaines s'était tenue du 1er au 5 novembre 1979 à Bogota⁶⁰.

Cette Ile Assemblée Continentale se déroule à Llorente de Tibas (Costa Rica), du 19 au 22 février 1985, profitant de la visite de Mère Estefanía et de Sœur Julia Lumbreras à la Province de "Madre Ràfols" lors de la célébration du 50e anniversaire de l'arrivée des Sœurs au Costa Rica. Le travail se concentre fondamentalement sur la mission des supérieures et sur le Plan de Formation, particulièrement dans la section relative à la formation permanente.

3.9 Autres activités

Visites de la Mère Générale et du Conseil Général aux Provinces, Délégations et Communautés. Rencontres du Conseil Général avec les Conseils Provinciaux et de Délégation⁶¹

Dans ce processus d'animation des Sœurs et des Communautés, les circulaires de la Mère Générale et la visite canonique effectuée dans chaque communauté ont été très importantes. Le contact personnel avec chaque Sœur et chaque communauté est une aide pour vivre avec fidélité la suite de Jésus.

Dans cette même ligne d'animation évangélisatrice, les Sœurs Conseillères effectuent, dans chaque secteur, des visites aux différentes Provinces de la Congrégation, en approfondissant les traits qui définissent notre identité dans l'action apostolique et pastorale. Elles renforçaient ainsi le travail réalisé par les Supérieures Majeures et leurs Conseils dans leurs Provinces ou Délégations respectives.

En Espagne, comme la Congrégation y compte quatre Provinces religieuses, les rencontres sont programmées en commun pour les

quatre Provinces. Ces rencontres, appelées Assemblées Nationales, ont lieu chaque année ; les Provinces et Délégations hors d'Espagne sont informées des thèmes traités et de leurs conclusions. Une synthèse de chacune d'elles est reprise dans les annuaires annuels, tout comme les informations sur les assemblées et les stages réalisés dans chaque Province et Délégation, organisés par les équipes respectives.

Les voyages et déplacements de la Supérieure Générale et des Sœurs du Conseil Général vers les différentes Provinces sont très importants. En particulier, ceux effectués dans les Provinces et Délégations hors d'Espagne ont permis une proximité et une connaissance, par les membres du Conseil Général, de la vie et de la réalité apostolique de ces communautés. Ces rencontres se terminent normalement par la participation des Conseillères Générales aux différentes Assemblées Provinciales ou de Délégation programmées pour l'année.

D'autres rencontres, dirigées ou organisées par des membres du Conseil Général, ont pour objectif d'approfondir des thèmes congreganistes, des sujets liés aux propres ministères ou d'autres thèmes d'intérêt particulier.

4. *Dimension missionnaire*

Répondant à l'exigence missionnaire intrinsèque à notre charisme, la Congrégation, durant ces années, s'étend à huit nouveaux pays et à un nouveau continent, l'Océanie.

MACHACAMARCA (Bolivie).- Centre Apostolique N^a S^a del Socavón : 15-XII-1978

Dès le début de l'année 1976, la fondation d'une communauté en Bolivie était en cours de discernement. L'initiative était venue d'un groupe de Sœurs de la Province de Santa Ana (Venezuela) et fut présentée au Chapitre Général de 1977, qui l'accueillit avec beaucoup d'intérêt et laissa sa réalisation entre les mains du Conseil Provincial. Mère Estefanía s'engagea à envoyer une Sœur d'Espagne pour rejoindre le premier groupe.

Après avoir établi des contacts avec l'Évêque et certains religieux de Bolivie en mars 1978, les Sœurs Ana Isabel Acosta, Supérieure Provinciale, et Clara Pimentel, Conseillère Provinciale, visitent l'Évêque de Cochabamba et les Pères Jésuites d'Oruro et Machacamarca. Parmi les lieux visités, elles choisirent la ville minière de Machacamarca, un petit village à 30 kilomètres de la capitale, appartenant au département d'Oruro.

Le 9 décembre de cette même année, les trois Sœurs qui formeraient la première communauté s'envolent pour la Bolivie : Sœur Ángeles López, fraîchement arrivée de Valence (Espagne), Sœur Ana M^a Morán, qui était au Venezuela depuis un an, et Sœur Monserrat Beán, qui y était déjà depuis plus de dix ans. Elles étaient accompagnées par Sœur Ana Isabel Acosta et Sœur Lourdes Molina, du Conseil Provincial, laquelle resta un certain temps avec les Sœurs après le retour de la Supérieure Provinciale au Venezuela.

Le 12, elles arrivent à La Paz et, trois jours plus tard, se rendent à Machacamarca. Dans un premier temps, elles logent dans un dispensaire. Les Sœurs partagent leur vie avec le peuple ; elles s'occupent du dispensaire qui, jusqu'alors, ne fonctionnait qu'un jour par semaine, et accompagnent la catéchèse ainsi que la promotion sociale du village et des campagnes voisines.

Leur travail dans le domaine éducatif commence en 1988, avec 280 enfants inscrits et une cantine pour tous.

GUAYAQUIL (Équateur).- Écoles Esteban Cordero : 12-IV-1982

L'école Esteban Cordero, de *Fe y Alegría*, a été fondée sur la colline (Cerro) Mapasingue de la ville de Guayaquil, le 12 avril 1982, par quatre Sœurs de la Province de San José (Colombie).

À l'arrivée des Sœurs pour initier la fondation, il n'y avait pas de structure physique pour accueillir le grand nombre d'enfants auxquels les services éducatifs et pastoraux allaient être proposés. Les inscriptions se sont faites en plein air, sous un arbre. Il n'y avait ni pupitre, ni local pour les cours.

Tout manquait, sauf l'enthousiasme et l'espérance. Peu à peu, des salles de classe sont construites avec des matériaux de roseau (caña) et de bois. Avec constance, joie et ténacité, unies aux parents d'élèves et aux élèves, dans un travail véritablement communautaire, elles construisent en moins de quinze jours six salles de classe et obtiennent le mobilier minimal.

Les cours ont débuté avec plus de deux cents élèves, répartis dans les six salles. Le nombre d'élèves étant en pleine croissance, elles construisent dès que possible quatorze salles de classe en matériaux résistants pour huit cents élèves de l'enseignement primaire.

Le travail des Sœurs, dès le début, ne se limite pas aux enfants. On y développe la pastorale familiale, la formation religieuse et professionnelle des enseignants, ainsi que celle de divers groupes désireux d'une plus grande formation religieuse, morale, culturelle et sociale.

Totalement intégrées à la pastorale de la Paroisse, elles participent à la préparation de la liturgie, aux groupes du Renouveau Charismatique, aux groupes de jeunes, etc., projetant leur action apostolique sur toute la colline et vers toutes les familles qui y vivent.

La Congrégation, dans la mesure de ses possibilités, apporte une aide économique, et d'autres institutions s'intéressent et soutiennent ce projet. D'autres dépendances sont construites pour la bibliothèque, le secrétariat, la direction, la salle des professeurs, la chapelle, etc.

Plus tard, en 1982, l'action pastorale et éducative de cette communauté s'étend à une autre école de *Fe y Alegría*, celle d'Estero Salado, où les Sœurs assument la direction du centre, travaillent à la formation des enseignants et participent, également, à la pastorale paroissiale⁶².

MONTERREY (Mexique).- Maison de Repos N° 1 Vierge de Guadalupe : 31-V-1985

Le 28 décembre 1984, à l'issue de l'Eucharistie au Sanctuaire de Notre-Dame du Pilier à Saragosse (Espagne), célébrant les cent quatre-vingts ans du début de notre histoire congréganiste, Monsieur Mariano Mainar a proposé à Mère Estefanía une fondation à Monterrey (Mexique).

Le 28 janvier 1985, profitant de sa visite à la Province de "M. Ràfols", Mère Estefanía se rend au Mexique accompagnée des Sœurs Julia Lumbreras, Secrétaire Générale, et Clara Astúa, Supérieure Provinciale, pour découvrir la fondation proposée par l'intermédiaire de M. Ricardo Cantú, président du Patronat en charge de la Maison de Repos Vierge de Guadalupe n° 1 à Monterrey, d'une capacité de quatre-vingts personnes âgées des deux sexes. Après avoir pris connaissance du projet, elles acceptèrent la nouvelle fondation.

Le 5 mai 1985, Sœur Francisca Garín Turón, de la Province de "N^a S^a del Pilar" (Espagne), arrive pour rejoindre le groupe de Sœurs formant la première communauté de cette fondation. Le 20 mai 1985, les Sœurs M^a Victoria Vega, Rosa Elena Zetina, Francisca Garín, Rafaela Sánchez et Teresa Jiménez partent pour le Mexique, accompagnées de la Supérieure Provinciale. Le 31 mai 1985, elles commencent leur mission au Centre.

CHAÑARAL (Chili).- Maison Madre Ràfols : 4-X-1985

Monseigneur Fernando Ariztía, Évêque de Copiapó (Chili), poussé par Monsieur Rafael Calatayud — curé de Chañaral, Barquito et El Salado, Espagnol et ancien élève de notre Collège de Puebla Larga (Valence, Espagne) — sollicite des Sœurs pour se consacrer à

l'évangélisation et à l'éducation dans la foi au sein de cette paroisse de son diocèse.

Connaissant l'importance de la mission d'évangélisation à accomplir et le manque de prêtres et de religieuses dans la zone, le Conseil Provincial, après avoir obtenu l'autorisation du Conseil Général, assume cette nouvelle mission. La communauté est affectée à la Paroisse de Notre-Dame du Carmen de Chañaral.

Le 4 octobre 1985, les Sœurs Leonor Puentes, Rosalba Tarazona et Stela Moreno, toutes Colombiennes, arrivent à Chañaral. Sœur Mariela Osorio les rejoint rapidement. Elles sont accueillies avec une grande joie lorsqu'elles sont présentées dans les différentes chapelles. Toute la communauté paroissiale les reçoit à bras ouverts.

Leur champ d'action est très vaste : catéchèse pour enfants et adultes ; formation et accompagnement de groupes d'adultes ou de communautés chrétiennes ; et travaux de promotion humaine tels que des ateliers pour femmes, des équipes d'animation de santé, etc. L'Église est insérée au cœur du peuple. On y vit une attitude de solidarité et d'incarnation avec les aspirations, les souffrances et les problématiques des habitants de la paroisse, presque tous mineurs ou pêcheurs.

MBINI (Guinée Équatoriale).- Hôpital-École : 20-II-1980

Une fois consommé le coup d'État qui renversa le président Macías, le pays se retrouve dans un état de prostration et de misère générale. Le nouveau président, Teodoro Obiang Nguema, lance un appel urgent au gouvernement espagnol. Celui-ci s'adresse à Monseigneur Tarancón, président de la Conférence Épiscopale Espagnole, qui transmet cet appel à la F.E.R.S⁶³.

La Congrégation, fidèle au vœu de son vœu d'Hospitalité, ne peut ignorer cet appel des plus pauvres. La disponibilité des Sœurs fut immédiate. Quatre Sœurs, une de chaque province d'Espagne, intègrent ce que l'on a appelé l'« Opération San José », qui décolle de Barajas le 17 février 1980. L'expédition était composée de quarante religieuses de treize congrégations et de quarante médecins laïcs. À leur tête se trouvaient un groupe de docteurs militaires et de la Croix-Rouge, ainsi que la présidente de la F.E.R.S.

Une fois en Guinée, l'organisation désigne pour Mbini les Sœurs M^a Pilar Abad Fleta, M^a Nieves Pérez de Onraita et M^a Sol Simón Martínez. Sœur M^a Jesús Zurimendi Santo, accompagnée de trois autres religieuses d'autres congrégations, est affectée à Niefang, une autre petite ville de Guinée située à l'intérieur des terres.

Les besoins sont tels qu'elles vivent des moments d'angoisse. Tout manque : nourriture, médicaments, etc., et il n'y a aucun endroit

pour s'approvisionner. Depuis l'Espagne, tout ce qui est possible est envoyé par l'intermédiaire de la Croix-Rouge, les congrégations religieuses se mobilisant également.

Le 27 mai, Mère Estefanía et Sœur Julia Lumbreras, secrétaire générale, voyagent depuis Madrid pour visiter les Sœurs en Guinée. Le voyage est très mouvementé. À titre indicatif, sur les quinze jours passés en Guinée, elles ne purent rester que trois jours avec les Sœurs. Le 12 juin, elles rentrent à Madrid. Ce même jour, Mère Estefanía s'entretient avec la présidente de la F.E.R.S. qui, après un échange d'impressions sur le voyage, sollicite de Mère Estefanía une communauté de Sœurs pour l'hôpital de Bata. Le même jour, elle rencontre le président de la F.E.R.E.⁶⁴, qui exprime le souhait que la Congrégation prenne en charge le groupe scolaire de Mbini.

Le 24 août de cette même année, les Sœurs Rosario Sola et Manuela Marco arrivent. Le 25 septembre, ce sont les Sœurs M^a Jesús Chueca et Piedad Pérez. Deux communautés sont alors constituées. L'une à Mbini, formée par les Sœurs M^a Nieves Pérez, M^a Jesús Zurimendi, M^a Jesús Chueca, Manuela Marco et Piedad Pérez. Les deux premières s'occupent de l'hôpital et les trois autres du groupe scolaire. Elles collaborent, en outre, à la pastorale paroissiale, ce qui leur permet d'étendre leur travail apostolique aux familles, aux quartiers, etc.

La seconde communauté, formée par les trois autres Sœurs infirmières, se rend à l'hôpital de Bata.

Depuis le 25 août 1980, les Sœurs de Guinée, qui dépendaient initialement du Conseil Général, font désormais partie de la Province de "N^a S^a del Pilar".

MUGINA (Rwanda-Afrique).- Mission paroissiale : 8-7-1981

Monsieur Juan Juaristi, curé de Mugina (Rwanda), chargé par Monseigneur Perraudin, Évêque de Kabgayi, de chercher des religieuses espagnoles pour la paroisse de Mugina, écrit en décembre 1979 à Mère Estefanía pour solliciter des Sœurs, avec la certitude que sa demande serait acceptée.

Pourquoi une telle confiance ? Il en donne lui-même les raisons dans sa lettre : « *J'ai connu les Sœurs dans mon village de Zarauz et, de plus, j'ai la chance d'avoir une Sœur de la Charité de Sainte-Anne (dans ma famille)* ». *Comment pouvait-il douter, sachant que le charisme de la Congrégation est d'aller soigner les plus pauvres et les plus nécessiteux dans n'importe quel pays?*

Le besoin s'était fait sentir lorsque l'équipe de laïcs qui gérât l'œuvre paroissiale terminait son contrat avec *Médicus Mundi* de Bilbao, et que cette ONG ne s'engageait plus à chercher des remplaçants au vu

des difficultés que cela supposait. En revanche, ils étaient disposés à continuer d'envoyer l'aide stipulée pour le fonctionnement de la maternité, du centre nutritionnel, du « foyer social » (école de formation féminine) et de la pharmacie.

La nouvelle mission est confiée à la Province du Sacré-Cœur de Jésus. Le 8 juillet 1981, après avoir consacré un temps en France à l'étude de la langue, les deux premières Sœurs arrivent au Rwanda, et un mois plus tard, la troisième les rejoint. Il s'agit des Sœurs Gabriela Niño, Ángeles Andollu et Concepción González.

Sœur Gabriela est chargée du foyer, où les jeunes filles reçoivent des cours de culture générale et apprennent à tenir une maison (hygiène, alimentation et culture de la terre), puisque ce sont elles qui s'occupent quotidiennement des travaux des champs. Sœur Ángeles Andollu se voit confier le centre nutritionnel, où l'on enseigne aux mères l'alimentation et les soins des nouveau-nés et des jeunes enfants à partir des produits qu'elles récoltent elles-mêmes, afin d'éviter des maladies comme la dénutrition. Si un cas grave se présente, il est hospitalisé au centre avec la maman pour lui enseigner concrètement la manière correcte de procéder. La troisième Sœur, Concepción González, s'occupe de la maternité, département intégré à un hôpital d'État proche de la mission.

DARWIN (Australie).- St. Anne's Convent : 9-9-1985

L'Évêque de Darwin, Monseigneur J. P. O'Loughlin, nous offrait la possibilité d'incarner la charité faite Hospitalité sur un nouveau continent : l'Océanie. Le 2 juillet, Sœur Begoña Villar et Sœur Primitiva Vela, du Conseil de la Province du Père Juan Bonal, se rendent en Australie pour s'entretenir avec lui et découvrir la mission sur place.

L'Évêque nous proposait une nouvelle paroisse à Palmerston, encore non construite, et sollicitait cinq Sœurs. Deux pour le travail paroissial (accueil des migrants hispanophones, animation liturgique, cours de catéchisme dans les écoles catholiques et visites aux hôpitaux, aux personnes âgées et aux familles catholiques). Les trois autres Sœurs étaient destinées à la tâche éducative, auxquelles deux autres Sœurs se joindraient par la suite.

Les trois Sœurs formant la première communauté arrivent à Darwin le 10 septembre. Il s'agit de Sœur Antonia Moreno (espagnole) et des Sœurs indiennes Rosa Fernandes et Elsy George.

Elles furent accueillies à l'aéroport par deux prêtres de la paroisse, le directeur du centre d'éducation, le secrétaire de l'Évêque, Sœur Noelle de la Congrégation de Notre-Dame du Sacré-Cœur et deux Sœurs Dominicaines, qui les conduisirent à leur couvent, puis à la

maison qui leur avait été préparée. L'Évêque se dit heureux de l'arrivée des Sœurs dans son diocèse et leur promet son soutien pour tous leurs besoins.

MACAU (Chine).- Asile Béthanie : 10-II-1987

En 1949, le Père Luis Ruiz, S.J., ouvre un foyer pour les réfugiés chinois qui fuyaient, à l'époque de Mao, en traversant la rivière des Perles. Ils s'y trouvaient en sécurité. Mais ceux qui avaient besoin d'un abri étaient bien plus nombreux, et l'Asile de Saint-Louis — c'est son nom — s'est agrandi pour accueillir également des orphelins, des enfants abandonnés, des malades, des personnes âgées, des déments, des lépreux...

Les besoins augmentant, le Père Luis a ouvert de nouveaux asiles qui subsistent grâce à des aides du monde entier, surtout des États-Unis, d'Australie et d'Europe. Pour la gestion de l'un de ces asiles, il sollicite une communauté des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne, leur proposant, pour le moment, l'Asile de Béthanie pour personnes âgées, dont beaucoup sont atteintes de démence. L'Évêque souhaite que les Sœurs prennent progressivement la charge de ces centres qui accueillent réellement les plus pauvres et les plus nécessiteux. C'est ce qui peut garantir la survie de l'œuvre le jour où le Père Luis viendra à manquer.

Les Sœurs Marina Martínez (espagnole, ayant une longue expérience missionnaire au Ghana) ainsi qu'Alphonsa Joseph, Elizabeth Chisty, Chinama Kuriam et Mary Varghese sont destinées à la nouvelle mission de Macau. Sœur Marina arrive le 29 novembre 1986. En raison de problèmes de visas, l'arrivée des Sœurs indiennes est retardée jusqu'au 11 février 1987. Cinq jours plus tard, elles commencent leur travail au Centre. Le 16 décembre arrive la seconde expédition : les Sœurs Mary Paul et Margaret William, accompagnées de Sœur Ángeles Gimeno qui reste quelques mois pour les aider.

5. XXIIe Chapitre Général Ordinaire de 1989

Le 13 juin 1988, Mère Estefanía communique à toutes les Sœurs que l'étape précapitulaire débiterait le 1er juillet. Dans sa circulaire, elle indique le travail que les communautés doivent entreprendre jusqu'à la célébration des Chapitres Provinciaux, qui ont eu lieu entre le 26 décembre et le 17 janvier. Leurs travaux ont servi de base à la réflexion des Chapitres respectifs, dont les contributions finales ont été recueillies par la Commission Centrale de Coordination dans le document de base à étudier lors du Chapitre Général.

Le 3 de mai 1989, Mère Estefanía convoque toutes les Sœurs capitulaires pour assister au Chapitre Général, qui débiterait le 13 juillet de cette année-là à Artieda (Navarre-Espagne) par les Exercices Spirituels.

Le 29 juillet, Mère Julia Lumbreras Jiménez est élue Supérieure Générale et, immédiatement après, les 29 et 30 juillet, a lieu l'élection des Conseillères Générales.

Après les élections, le Chapitre poursuit, jusqu'à sa clôture le 20 août, la réflexion, l'étude et le discernement des thèmes proposés, dont les résolutions finales traceront le chemin que le nouveau Conseil Général et toute la Congrégation entreprendront durant les prochaines années.

6. Vie du charisme dans des situations extraordinaires

6.1 Catastrophes

Province M. Ràfols

1979.- LIBERIA (Guanacaste-Costa Rica)

La Province M. Ràfols subit à nouveau, dans la zone frontalière entre le Costa Rica et le Nicaragua, un fléau de la nature à cause de l'éruption du volcan Arenal.

Toutes les personnes affectées sont transférées dans une école publique et les Sœurs de Liberia s'y rendent pour soigner les sinistrés de cette catastrophe.

1982.- CIUDAD DARÍO (Nicaragua)

Les pluies torrentielles de cette année-là, dues à une forte tempête, provoquent d'importantes inondations dans la province de Matagalpa, et de nombreuses familles doivent abandonner leurs maisons.

Le Collège Paroissial de San Antonio, à Ciudad Darío, dirigé par les Sœurs, accueille les personnes touchées, suspendant les cours et offrant l'attention nécessaire aux réfugiés jusqu'à ce qu'ils puissent réhabiliter leurs logements.

Les Sœurs se déplacent dans la zone pour solliciter la solidarité de tous afin de secourir les familles les plus nécessiteuses.

1985.- LLORENTE DE TIBÁS (Costa Rica)

Le 13 juillet, une tornade frappe violemment la population, causant de graves dommages dans la localité, dans notre propre maison et au Pensionnat pour dames.

S'organisant dans la maison comme elles le purent, les Sœurs offrent à l'école publique Anselmo Llorente, partiellement détruite, le

salon du Juniorat pour accueillir les enfants jusqu'à la fin des travaux de réhabilitation, plusieurs mois plus tard⁶⁵.

Province de San José

1985.- Tragédie du Nevado, volcan du Ruiz (Colombie)

Le Nevado du Ruiz est très proche de la ville de Mariquita où la Congrégation est présente avec deux communautés : celle de l'Hôpital San José et celle du Collège Santa Ana. Toutes deux se sont senties totalement impliquées dans la tragédie des villages dévastés par la lave et les cendres du volcan. Le Collège, disposant de plus d'espace que l'hôpital, a ouvert ses portes à tous les sinistrés. *Il a logé, accueilli, consolé et servi pendant plus de deux mois — avec toute l'exigence que requiert notre vœu d'Hospitalité — une multitude de personnes, rejointes dans ce don de soi par tout le personnel de la maison : professeurs, administratifs, personnel de service, etc.*

Dans cette même lignée, le petit hôpital s'est impliqué malgré le manque de moyens face à l'ampleur du phénomène ; les Sœurs y ont donné le meilleur d'elles-mêmes, non seulement en soignant les blessés et les malades, mais en leur apportant consolation et paix.

Trois Sœurs et des professeurs laïcs du Collège de Chapinero (Bogota), profitant de leurs vacances, ont collaboré avec le Secrétariat Permanent de la Pastorale Sociale (SPEC), résolvant de nombreux cas de sinistrés dans différentes régions. Ils furent le premier lien de communication de l'Église avec le peuple affecté.

Des Sœurs de divers lieux de Colombie sont venues aider celles de l'Hôpital et du Collège, s'organisant pour ne pas perturber la mission de chaque communauté de la Province. Toutes les maisons ont donné selon leurs possibilités et ont reçu le soutien spirituel et matériel de toute la Congrégation. Tout était nécessaire : la force d'esprit pour ne pas céder à la fatigue et à la douleur, et l'aide économique pour reconstruire des vies, car beaucoup avaient tout perdu. De leurs biens, il ne restait que des cendres⁶⁶.

6.2 Guerres

Province M. Ràfols

1977-1979.- Nicaragua

À **Ciudad Darío** (Matagalpa), où la Congrégation possède une école paroissiale et un foyer-école pour enfants handicapés, les cours doivent être suspendus en 1979 à cause de l'intensification de la guerre. Le personnel est évacué vers le Foyer-École, situé dans un autre quartier, qui devient un asile de réfugiés. Le nombre de personnes accueillies est

tel que les Sœurs doivent faire du porte-à-porte pour mendier des vivres afin de secourir plus de 1 500 personnes. Elles ont même pu partager leurs récoltes avec la ville voisine d'Estela.

Plusieurs élèves ont suivi les Sœurs au Foyer-École. Le plus dur pour elles était de voir la « Garde » arriver avec des camions et forcer les jeunes à monter en leur mettant une arme à la main. Sœur Cecilia Gutiérrez, nicaraguayenne, pleine de douleur et de colère, faisait descendre les garçons des véhicules, *réussissant à en sauver beaucoup de la guerre*. Elle racontera plus tard que *les soldats la respectaient et ne l'ont jamais agressée*.

Plus tard, lors de la campagne d'alphabétisation de 1980, *les Sœurs furent présentes en zone rurale et responsables dans plusieurs quartiers, s'identifiant aux besoins les plus pressants du peuple*⁶⁷.

Le **Sanatorium d'Aranjuez** (Matagalpa), en pleine jungle, accueillait des tuberculeux. Les Sœurs y vécurent de grands dangers, *partageant l'insécurité avec les malades et le personnel sans distinction, restant à leur poste avec courage, comme de dignes filles de Mère Râfols et du Père Juan Bonal*.

En octobre 1983, six cents hommes armés envahirent le sanatorium à une heure du matin, tenant les Sœurs en respect pour obtenir des médicaments pour leurs blessés dans les montagnes.

À **Liberia** (Costa Rica), la tension fut forte à la frontière. De nombreux réfugiés fuyant le Nicaragua y arrivèrent. Des centres de santé furent installés pour accueillir les blessés et les sinistrés, où les Sœurs se rendirent présentes dès le premier instant⁶⁹.

6.3 Maladies contagieuses et épidémiques

Une nouvelle maladie – le SIDA – très contagieuse et qui semblait se propager comme une l'on croyait épidémie, alors que cela déjà surmonté, venait faire irruption avec force dans notre vie sociale.

La réaction de la Congrégation est immédiate. Mère Estefanía, pensant que les possibilités d'y faire face en Espagne dépendaient des autorités publiques, s'adresse au Président de la DGA⁷⁰, Son Excellence M. Hipólito Gómez de las Rocas, le 17 août 1987, pour lui offrir notre collaboration.

Elle écrivait ensuite à toutes les Sœurs de la Congrégation :

« Je me demande, mes Sœurs, et le Conseil Général se le demande avec moi : comment la Congrégation répond-elle à cette réalité, à cette clameur d'impuissance et de désespoir qui maillote de milliers d'êtres acabes, auxquels la civilisation de la technique et du progrès n'apporte aucune réponse ? Jusqu'à quel point la Parole et la Vie de Jésus interpellent-elles notre vie et notre

mission ? Il les a aimés jusqu'au bout, s'est livré jusqu'à donner sa vie et, dans son cheminement à travers notre histoire, il s'est approché de préférence des déshérités de la terre.

Je ne voudrais pas que votre réaction se réduise à un commentaire ému ou à une prière sincère et rassurante. Le SIDA est un appel à une réflexion personnelle, communautaire et congréganiste. Comment vivons-nous les attitudes de notre charisme ? Quelle est notre capacité à pressentir les besoins de notre monde et à offrir des réponses adéquates... ? »

La réponse des Sœurs et des Conseils Provinciaux est immédiate. De nombreuses Sœurs travaillant dans les hôpitaux de la Sécurité Sociale demandent à prêter leurs services dans les services dédiés à ces malades. À l'initiative des Conseils Provinciaux, des communautés s'ouvrent pour répondre à cette réalité. Par exemple, pour les enfants porteurs d'anticorps à Valence le 12 octobre 1988, et pour les malades du SIDA en phase terminale le 1er février 1989, également dans la Province de Valence. D'autres maisons suivront ultérieurement dans diverses Provinces.

Il faut ajouter que l'attention portée aux malades du SIDA n'était pas nouvelle dans la Congrégation. Silencieusement et avec peu de moyens, les Sœurs rendaient déjà leurs services de charité à ces malades dans divers pays, particulièrement en Afrique et, de manière singulière, au Rwanda. Dans ce pays, une Sœur est décédée victime de la contagion.

M. JULIA LUMBRERAS JIMÉNEZ

(29-VII-1989 au 30-VII-2001)

1. Biographie

Elle naît à Ólvega (Soria) le 21 juillet 1938, au sein d'une famille nombreuse ; elle est la quatrième de six enfants. Bien que le pays traverse une situation violente à cause de la guerre civile, le climat de son enfance et de son adolescence, Soria se trouvant loin des fronts, se déroule avec une certaine normalité. Dans son foyer, la foi et l'amour étaient vécus profondément, tout comme l'esprit de travail et une hospitalité ouverte à la charité envers tous ceux qui demandaient une faveur ou un peu de pain.

Sa participation à la vie paroissiale contribue à l'approfondissement de la foi reçue en famille. Une foi engagée auprès des nécessiteux. Souvent, de manière naturelle, elle aide les personnes âgées du village en faisant leurs commissions.

Elle grandit joyeuse, ouverte et décidée. Un trait marquant chez elle, depuis sa jeunesse, est la fidélité en amitié.

Elle fréquente l'école du village puis, à la fin de l'enseignement primaire, le Collège Santa Ana de Calatayud, où elle réalise en deux ans l'entrée et les quatre premières années du Brevet (Bachillerato Elemental). Plus tard, elle rejoint le Collège Santa Ana de Saragosse pour le Baccalauréat (Bachillerato Superior), tout en suivant les cours de l'École Normale (Magisterio) qu'elle termine en juin 1959.

Elle se présente aux concours dès leur ouverture et obtient une place avec une excellente note. Elle aurait pu choisir Tarazona, chef-lieu de région, mais elle préfère le petit village de Vera de Moncayo *car elle voulait être institutrice rurale*. Elle s'intègre pleinement au village et à la paroisse, se dévouant à l'éducation des enfants et des jeunes. Son temps leur était consacré, ainsi qu'aux familles dont elle juge la relation avec l'école fondamentale.

Femme dynamique, elle répond à tous les appels. Le curé de Vera n'ayant pas d'argent pour des réparations urgentes à l'église, elle organise des représentations théâtrales avec les jeunes. Julia visite chaque jour le monastère de Veruela, à un kilomètre du village. Là, dans la solitude, elle passe de longs moments en prière et, aux pieds de Notre-Dame de Veruela, sa vocation religieuse commence à mûrir.

Les deux années suivantes, elle est transférée à l'école de Villar del Campo, un village plus proche d'Ólvega. Ce sont des années d'une expérience missionnaire particulière : le prêtre ne pouvant venir que les jeudis et dimanches, c'est elle qui accompagne la foi de la communauté paroissiale les autres jours. Chaque jour, ils visitent Jésus Eucharistie, prient ensemble et visitent les malades.

Le 15 septembre 1964, elle commence son postulat au Collège Santa Ana de Saragosse et, le 15 mars 1965, elle débute son noviciat. Elle a vingt-six ans.

Après sa première profession, le 15 mars 1967, elle rejoint le Juniorat. Elle poursuit ensuite comme auxiliaire de la Maîtresse des Junioristes et étudie la théologie. Elle entame des études de Philosophie et Lettres à l'Université de Saragosse tout en enseignant au Collège de Villa Cruz. À partir de 1972, elle complète sa licence à Madrid, avec une spécialité en Psychologie, obtenue en juin 1975. Elle est alors nommée Supérieure et Directrice du Collège Villa Cruz de Saragosse.

Au Chapitre Général de 1977, elle est élue Secrétaire Générale, puis réélue en 1983. Cette expérience de gouvernement aux côtés de Mère Estefanía, ainsi que les visites aux communautés, lui donnent une connaissance approfondie de la Congrégation. Le Chapitre de 1989 l'élit

Supérieure Générale, fonction à laquelle elle est réélue en 1995. Son service s'achève le 30 juillet 2001.

La fidélité et l'esprit missionnaire se distinguent chez elle. Fidélité au Seigneur et aux personnes mises sur son chemin. Lors de son élection, elle pria ainsi : « *Maintenant Seigneur, ma fidélité envers Toi se concrétise dans ma fidélité à chacune des Sœurs* ». Son esprit missionnaire répond à son charisme de charité universelle, spécialement envers les plus pauvres, vécue comme une Hospitalité allant jusqu'à l'héroïsme. Sous son mandat, la Congrégation s'établit dans dix nouveaux pays.

2.Événements importants de ces généralats

2.1 Le Projet de Pastorale et le Défi de l'Évangélisation

Après l'élection de Mère Julia Lumbreras comme Supérieure Générale et des Sœurs Conseillères lors du XXIIe Chapitre Général, le Projet de Pastorale est approuvé suite à une étude approfondie du document de base préparé par la Commission Centrale de Coordination.

La priorité du nouveau mandat est la mise en œuvre de ce Projet. *Il naît du besoin ressenti par les Sœurs de réaliser le travail pastoral — et donc l'évangélisation — avec un style propre, marqué par notre charisme, et de la nécessité d'unifier les critères au sein d'un riche pluralisme de formes, de pays et de ministères. Il part d'une vision unitaire de la personne où s'intègrent foi et vie, promotion humaine et annonce évangélique, le tout éclairé par des principes doctrinaux, bibliques et ecclésiaux qui orientent toute notre activité pastorale*⁷².

Le Chapitre Général insiste pour que chaque communauté (générale, provinciale et locale) assume ce Projet de Pastorale en le concrétisant dans ses propres projets. Il conseille de programmer périodiquement l'activité pastorale afin que, depuis une communauté fraternelle de prière et de mission, la présence de notre charisme soit plus vive dans l'action évangélisatrice de l'Église⁷².

Trois priorités sont alors définies : Revitaliser nos communautés, en se concentrant sur la pauvreté personnelle et communautaire, la vie fraternelle et la formation permanente. L'option préférentielle pour les pauvres, tant dans les œuvres existantes que dans les nouvelles fondations ; la pastorale des jeunes, dans laquelle toutes les Sœurs sont impliquées, bien que de manières différentes⁷³.

2.2 Ite Assemblée Congrégationaliste (1992)

Trois ans après le Chapitre Général, la Ite Assemblée Congrégationaliste est célébrée ; elle centre son travail sur l'évaluation de ce qui a été programmé à partir du Chapitre Général de 1989 et comprend ce

que ledit Chapitre a considéré comme action prioritaire adressée à notre être de Sœurs de la Charité de Sainte-Anne et à la mission qui nous a été confiée⁷⁴.

Le document final fruit de la réflexion en l'Assemblée du texte dans lequel étaient recueillies les évaluations réalisées dans chaque communauté, contient la vie de toutes les Sœurs de la Congrégation, avec des lumières et des ombres, certes, mais avec de la vie, beaucoup de vie donnée aux autres dans le service délicat de chaque jour⁷⁵.

Dans les lignes d'action on insiste sur la revitalisation de notre tâche apostolique depuis les exigences de la nouvelle évangélisation. Pour y parvenir, il nous presse de nous laisser envahir par les sentiments du Christ pauvre pour atteindre la véritable mentalité de pauvres et les attitudes de la pauvreté évangélique. Demander au Seigneur un cœur compatissant et miséricordieux nous aidera, un cœur qui nous amène à servir les pauvres comme nos seigneurs, et qui fasse analyser à chacune des Sœurs si ses prédilectos – de cœur, non en théorie – sont les plus pauvres et montre sa prédilection d'une manière concrète, et en s'engageant, aussi, dans la promotion de la justice et la défense des droits de l'homme.

Le document recueille un fort appel à travailler avec les jeunes pour affermir leur vie en Lui, chemin vérité et vie et aider à leur engagement dans la création de la civilisation de l'amour. Et il presse les Sœurs à demander à Dieu qu'Il modèle notre cœur de manière que chaque jeune, en nous rencontrant, expérimente qu'Il le regarde avec amour... en rendant un témoignage joyeux de notre vie consacrée⁷⁶.

2.3 XXIIIe Chapitre Général (1995)

Cet appel à orienter notre vie à partir de Jésus-Christ est renforcé. L'Évangélisation est désignée comme un défi impliquant toute notre personne. Notre expérience de Dieu nous rendra témoins ; notre style de vie simple, austère et fraternel nous rendra crédibles ; et notre disponibilité pour le Royaume nous mènera là où les pauvres ont besoin de la première ou de la nouvelle évangélisation⁷⁷.

Le Chapitre propose le Projet Communautaire comme moyen pour aider à répondre à ces défis. Le 22 juillet 1995, Mère Julia Lumbreras est réélue Supérieure Générale.

2.4 IIIe Assemblée Congrégationaliste (1998)

L'objectif principal fut l'évaluation du « Défi de l'Évangélisation ». La réflexion se concentre sur deux thèmes : l'Évangélisation et la Formation (initiale et permanente).

Elle ratifie l'Évangélisation comme défi pour le prochain triennat, accueillant le mandat du Seigneur : « Allez... faites des disciples ». Elle rappelle que l'homme d'aujourd'hui a besoin d'entendre le message : « Dieu t'aime ».

Il signale de nouveau le *Projet Communautaire*, comme canal qui exprime ce que la communauté veut être et faire pour cheminer en réponse de fidélité. Il propose les lignes d'action dans lesquelles la communauté doit s'impliquer, tant dans la dimension de fraternité que d'oraison et de mission, et la nécessité d'assumer la *formation permanente comme tâche et engagement* personnel et communautaire, car Il n'y a pas d'évangélisation sans évangélisateurs et il n'y a pas d'évangélisateurs sans formation⁷⁸.

2.5 Procès de Béatification de Mère María Ràfols⁷⁹

Approbation des vertus héroïques de Mère María Ràfols

Le processus de béatification par la voie des vertus héroïques a pour finalité la déclaration que le fidèle a vécu les vertus chrétiennes à un degré héroïque. Lors de l'introduction du processus, on établit le doute procédural quant à savoir si le fidèle a vécu les vertus chrétiennes à un degré héroïque.

Le rapport (*positio*) sur les vertus ou sur le martyre est présenté à la Commission des Théologiens, lesquels émettent leur vote. Si celui-ci est favorable, il est remis aux Cardinaux et Évêques membres de la Congrégation. Si leur vote est également favorable, on présente au Saint-Père la proposition d'approuver le décret des vertus héroïques du serviteur de Dieu. Une fois approuvé, le serviteur de Dieu reçoit le titre de Vénérable.

En ce qui concerne M. María Ràfols, l'approbation par les théologiens a lieu le 9 novembre 1990. Le 2 juillet 1991 intervient l'approbation par les cardinaux et, enfin, le 6 juillet de cette même année, l'approbation du Pape Jean-Paul II.

Avis sur le miracle de la Mère

Après la déclaration des vertus héroïques, un autre processus commence par lequel on déclare prouvé que Dieu a opéré un miracle par l'intercession du fidèle que l'on souhaite béatifier.

Il relève de la compétence de l'Évêque du lieu où il s'est produit de mener l'enquête sur le miracle attribué à l'intercession d'un serviteur de Dieu. Est considéré comme miracle à ces fins un fait qui n'est pas explicable par des causes naturelles, et qui est attribué à l'intercession d'un serviteur de Dieu.

Tout comme dans le processus des vertus héroïques, le postulateur engagera la procédure devant le tribunal compétent et proposera les preuves pertinentes.

Dans le cas de miracles médicaux, les preuves médicales antérieures et postérieures à la guérison sont utiles, tout comme le

témoignage des médecins. Il ne faut pas oublier de démontrer que la guérison a eu lieu par l'intercession du serviteur de Dieu.

Seuls seront pertinents les miracles qui, sous aucun aspect, ne peuvent être expliqués par des causes naturelles. Dans le cas des guérisons, par exemple, on doit écarter une guérison due à des causes médicales encore inexpliquées, mais qui seront peut-être connues un jour.

Comme dans le processus ordinaire, une *positio* est rédigée et les actes sont envoyés à la Congrégation pour les Causes des Saints. Les miracles attribués sont étudiés par une Commission d'experts (qui sera composée de médecins s'il s'agit d'une guérison), puis par un Congrès spécial de théologiens, et enfin par la Congrégation des pères cardinaux et évêques.

Dans le cas de la mère María Ràfols, c'est le 23 avril 1993 que les théologiens donnent leur avis favorable au miracle. Le 22 juin, la Congrégation des Cardinaux et Évêques donne son vote unanime affirmatif au miracle.

Si les rapports des trois groupes sont favorables, ils sont présentés au Pape, à qui il appartient de déterminer ce qui convient. Si le Saint-Père le juge opportun, il émet un décret par lequel il approuve le miracle et ordonne la béatification. C'est le 6 juillet de cette même année qu'est émis ce Décret, lequel comprend une note historique sur la guérison de la jeune Antonia Asensio Alcaine.

La Postulation de la Cause a présenté à la Congrégation pour les Causes des Saints une guérison apparemment miraculeuse, qui avait eu lieu à Saragosse le 2 février 1926 et était attribuée à l'intercession de la Vénérable Servante de Dieu. Il s'agissait de la guérison de la jeune Antonia Asensio Alcaine qui, en novembre 1925, présenta les symptômes d'une dermatite aiguë du cuir chevelu, avec d'abondants furoncles et une sécrétion purulente. Aux nombreuses plaies avec croûtes s'ajouta un processus inflammatoire intense, provoquant de la fièvre, de maux de tête violents et un état général insatisfaisant, avec une profonde dépression de la jeune malade. Le médecin qui l'a soignée, dermatologue compétent et professeur à la faculté de médecine de l'Université, diagnostiqua un eczéma gras ou séborrhéique, et prescrivit un traitement à base de pommades, de médicaments fortifiants et de rayons ultraviolets, qui ne produisit aucun effet. L'infection s'aggravait et semblait devenir chronique ; il était nécessaire de changer fréquemment le pansement en raison de l'abondante sécrétion.

Suivant le conseil de quelques jeunes femmes, le 2 février 1926, constatant l'inefficacité du traitement, la mère et le père d'Antonia demandèrent avec confiance l'aide divine par l'intercession de la Vénérable Servante de Dieu María Ràfols, dont ils placèrent une image pieuse sur la tête

de la malade, qui la reçut avec larmes et pleine d'espoir. Pendant la nuit, soudainement, l'infection cessa complètement et inexplicablement et, le lendemain matin, les parents d'Antonia purent constater la guérison

La Consultation Médicale de la Congrégation pour les Causes des Saints a déterminé à l'unanimité, lors de la session du 3 décembre 1992, que la guérison avait été soudaine, complète et permanente, et qu'elle était inexplicable selon les connaissances scientifiques.

Le Cardinal Préfet de la Congrégation pour les Causes des Saints, Angelo Felici, informe de tout ce qui précède le Souverain Pontife Jean-Paul II ; Sa Sainteté, accueillant l'avis de la Congrégation, ordonne que soit préparé le décret sur la guérison miraculeuse.

Convoqués le Cardinal Préfet, le Rapporteur de la Cause, le Secrétaire de la Congrégation et les autres personnes habituellement appelées, et en leur présence, le Saint-Père déclare qu'il est établi que le miracle a été accompli par Dieu, par l'intercession de la Vénérable Servante de Dieu María Ràfols, Fondatrice de l'Institut des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne ; à savoir, la guérison soudaine, complète et permanente de la jeune Antonia Asensio Alcaïne, d'un eczéma séborrhéique aigu avec une surinfection pyogène rapide et grave, présentant des manifestations d'exsudation purulente et végétante de cours chronique réactivé.

Lors de cette session sont présentes M. Julia Lumbreras, Supérieure Générale, et M. Estefanía Esandi qui a tant travaillé, durant son généralat, pour débloquer le processus de la Mère

Le 30 septembre 1993, la Secrétairerie d'État du Vatican communique à M. Julia que le Saint-Père a déterminé que la Béatification de la Servante de Dieu Mère María Ràfols aura lieu le 23 octobre 1994.

Cependant, le 3 novembre 1993, Mgr Re, de la Secrétairerie d'État, s'adresse à la Mère Générale pour l'informer que le Saint-Père a établi que la cérémonie de Béatification de la Servante de Dieu Mère María Ràfols, aux côtés d'autres Serviteurs de Dieu, aura lieu le dimanche 16 octobre 1994.

C'est-à-dire que la célébration de la Béatification est avancée d'une semaine, coïncidant ainsi avec l'anniversaire de la proclamation de Jean-Paul II en tant que Pape.

Mère Julia, dans une circulaire adressée non seulement aux Sœurs mais à tous ceux qui forment avec nous la grande famille congréganiste dans les différents pays des cinq continents, proclame une année de grâce pour préparer la fête de famille et la célébrer avec tout son sens et sa profondeur.

Le 15 octobre a lieu l'accueil des pèlerins dans la Salle des audiences Paul VI. Le lendemain matin, très tôt, les pèlerins sont déjà sur la Place Saint-Pierre pour participer à l'Eucharistie présidée par le Pape, centre de la célébration de la Béatification qui est retransmise en direct par la Télévision Espagnole. Un moment émouvant survient lorsque, par les amplificateurs, on entend le Pape Jean-Paul II exprimer : « *Par notre Autorité Apostolique, nous concédons que la Vénérable Servante de Dieu María Ràfols, dorénavant, soit appelée BIENHEUREUSE et que sa fête puisse être célébrée chaque année le 5 novembre dans les lieux et selon les règles établies par le droit.* »

Le lendemain est célébrée l'Eucharistie d'action de grâce en la Basilique Saint-Pierre. Présidée par le Cardinal Martínez Somalo, elle est concélébrée par de nombreux Prélats et de très nombreux prêtres ; de nombreux fidèles y participent.

Le Conseil Général organise d'autres actes d'action de grâce. À Saragosse les 4 et 5 novembre, et avec le même programme à Vilafranca del Penedés. Là, dans la chapelle de la Basilique Sainte-Marie où M. María Ràfols fut baptisée, une plaque est apposée.

Durant les années 1993 et 1994, la figure de María Ràfols et le travail de la Congrégation sont reconnus par de nombreuses institutions.

Le 22 et 26 mars 1993 est décerné le *Prix Rotary Club de Saragosse*, car María Ràfols a su faire de l'excellence professionnelle un chemin généreux de service.

Le 30 juin 1994, la Députation Provinciale de Saragosse remet la *Médaille d'or de Sainte Isabelle de Portugal (Infante d'Aragon) 1994*, la plus haute distinction accordée par cette institution, pour le service remarquable de la Congrégation dans la Province de Saragosse.

Le 8 septembre 1994, l'Académie Royale de Médecine de Saragosse rend *hommage à la Vénérable Mère María Ràfols et à la Congrégation*. Le 4 octobre 1994, l'École Universitaire des Sciences de la Santé organise, dans l'Amphithéâtre de l'Université de Saragosse, la *Table ronde María Ràfols et Saragosse*. Cette même institution dédie, le 18 novembre 1994, une salle à María Ràfols.

2.6 Procès du P. Juan Bonal

Au cours de ces années, après les enquêtes et les formalités nécessaires, la Cause est introduite. Le 22 septembre 1992, au Palais Archiépiscopal de Saragosse, Mgr Elías Yanes accepte la demande du P. Gangoiiti, Postulateur, et nomme le Tribunal et les Experts compétents et nécessaires afin que, selon les normes établies, le travail requis soit mené à bien.

Le 12 décembre de cette même année, dans le Bulletin Ecclésiastique de l'Archevêché de Saragosse, l'Archevêque, Mgr Elías Yanes, publie l'Édit pour introduire la Cause de Béatification et de Canonisation du Révérend Don Juan Bonal⁸⁰.

Le 30 juin 1995 a lieu l'ouverture du Procès sur *la Renommée de Sainteté du P. Juan Bonal* et, le 11 juillet, débute l'audition des témoins.

Le Procès Informatif Diocésain est clôturé le 7 décembre 1999. Mère Julia Lumbreras est désignée par l'Archevêque pour être la porteuse officielle du Procès Informatif Diocésain du P. Juan Bonal auprès de la Congrégation pour les Causes des Saints à Rome.

Le 9 de décembre 1999, face à l'état de santé défaillant du Postulateur, le P. Benito Gangoiti, le P. Romualdo Rodrigo O.A.R. est désigné Postulateur Général.

La Sacrée Congrégation pour la Cause des Saints émet, le 13 octobre 2000, le Décret de validité du Procès Diocésain du Père Juan Bonal. De plus, Don José Luis Gutiérrez est nommé Rapporteur.

Le travail se concentre désormais sur la préparation de la *Positio*.

2.7 Érection de la Province de Mère Pabla Bescós : 21 mai 1996

Le Chapitre Provincial célébré en décembre 1994, face au nombre de Sœurs de la Province et à la distance entre les pays qui la composent, étudie la restructuration de la Province du P. Juan Bonal.

L'Assemblée capitulaire décide de diviser les fondations de l'Inde (Péninsule) en deux Provinces : P. Juan Bonal, avec la Maison Provinciale à Andheri (Mumbai – Maharastra) et M. Pabla Bescós, avec la Maison Provinciale à Nadiad (Gujarat). Pour le moment, les fondations d'Extrême-Orient continueraient de dépendre de la Province P. Juan Bonal. Ce projet est proposé au Conseil Général qui, après l'avoir étudié, le soumet au Chapitre Général de 1995 où il est approuvé.

Le 1er février 1996, Mère Julia, dans une circulaire adressée aux Sœurs du Gujarat et du Madhya Pradesh qui devaient former la Province de Mère Pabla, leur communique la résolution du Chapitre Général et convoque, pour le 20 mai de cette année-là, le 1er Chapitre de la Province. L'objectif de ce Chapitre est l'érection de la nouvelle Province après l'élection du Conseil Provincial.

2.8 Érection de la Délégation Saint François Xavier : 3 décembre 1997

Le 1er octobre 1997, Mère Julia envoie une circulaire aux Sœurs des Communautés de Macao, de Chine, des Philippines, de Papouasie-Nouvelle-Guinée et d'Australie, annonçant la tenue, du 3 au 7 décembre

aux Philippines, de l'Assemblée au cours de laquelle allait être érigée la Délégation de Saint François Xavier.

M. Julia présente les Sœurs qui vont former le Conseil de la Délégation, nommé par le Conseil Général, puis commence une réflexion sur le Document de Base dont la thématique est : comment vivre et réaliser aujourd'hui, dans les pays que comprend la Délégation, le défi congréganiste de l'Évangélisation.

Érection de la Délégation de Notre-Dame de Grâce : 28 décembre 1997

C'est également le 1er octobre 1997 que Mère Julia communique aux communautés du Pérou, de Bolivie, du Chili et d'Argentine l'érection de la Délégation qui, par décision du XXIIIe Chapitre Général de 1995, intégrerait ces quatre pays sous le nom de *Délégation Notre-Dame de Grâce*, et qui commencerait son parcours le 28 décembre de cette même année.

Son érection se réaliserait lors de l'Assemblée devant se tenir du 28 au 31 décembre 1997 à Chaclacayo (Lima-Pérou), siège de la Délégation. Elle joint les feuilles de sondage pour la nomination, par le Conseil Général, de la Supérieure de la Délégation et des Sœurs Conseillères, ainsi qu'un questionnaire dont les réponses permettraient d'élaborer le document de base sur lequel l'Assemblée devait travailler.

Après l'élection du Conseil de la nouvelle Délégation, le document de base préparé avec les réponses données par les Sœurs est intensément travaillé. L'Assemblée définit des lignes d'action très pratiques pour que les communautés de ce contexte vivent et réalisent aujourd'hui en Amérique latine le défi congréganiste de l'Évangélisation.

2. Assemblées Continentales

IIIe Assemblée Continentale Latino-américaine (23 au 27 septembre 1990)

Avec la célébration d'une Eucharistie en la Cathédrale de Maracaibo le 17 septembre 1989, commence l'année d'action de grâce pour le centenaire de la présence de la Congrégation au Venezuela, où les Sœurs sont arrivées le 18 septembre 1890.

De nombreuses institutions, en plus des Sœurs et des membres de la famille congréganiste, commémorent ces cent ans parcourus avec le peuple vénézuélien.

Après la célébration du Centenaire a lieu la IIIe Assemblée Continentale Latino-américaine, présidée par Mère Julia Lumbreras, et à laquelle ont également participé, avec les Conseils et les Déléguées des Provinces d'Amérique, deux Sœurs du Conseil Général.

Le travail et la réflexion de cinq jours intenses se concrétisent en huit conclusions, accompagnées de critères de base qui orientent l'action pastorale en Amérique latine.

IVe Assemblée Continentale Latino-américaine : 14 au 19 novembre 1997

Elle se célèbre à la Maison de Spiritualité de Suba (Santa Fe de Bogotá – Colombie), Province de Saint Joseph. L'Assemblée, présidée par la Mère Julia Lumbreras, est formée par Sœur Lilia Ardila, Conseillère Générale du Secteur des Œuvres Apostoliques, Sœur Anne Fernándes, Secrétaire Générale, les Supérieures Provinciales des Provinces de Sainte-Anne, Saint Joseph et Mère Ràfols, ainsi que les Conseils et Responsables de Secteur de ces trois provinces.

Dans son salut d'accueil, Mère Julia insiste sur l'importance de cette Assemblée pour toutes les Sœurs qui accomplissent leur mission dans les Provinces d'Amérique. Le thème à l'étude est : *Comment vivre et réaliser aujourd'hui en Amérique latine le Défi Congréganiste : l'Évangélisation.*

Pour cette réflexion, on part des contributions des Sœurs qui ont répondu, via un questionnaire, à quatre blocs thématiques. En premier lieu, la réalité de nos communautés d'Amérique latine à partir de l'évaluation de la IIIe Assemblée Continentale Latino-américaine. De plus, les Sœurs prennent conscience de la situation sur le continent à partir du Document *Lineamenta* pour l'Assemblée Spéciale du Synode des Évêques pour l'Amérique. En partant de cette analyse, on souligne les aspects à améliorer, on propose des chemins de dépassement et, enfin, on signale les aspects positifs que nous devons renforcer.

Ire Assemblée des pays d'Afrique (20-22 février 1998)

La première Assemblée du continent africain se célèbre au Ghana, le pays où fut ouverte la première fondation d'Afrique. Elle a été présidée par Mère Julia Lumbreras, accompagnée par Sœur Anne Fernándes, Conseillère et Secrétaire Générale, qui participe à ladite Assemblée.

Comme les fondations d'Afrique appartiennent aux Provinces d'Espagne, les Sœurs Provinciales respectives font partie de l'Assemblée de plein droit, aux côtés des Sœurs Supérieures et Formatrices des pays d'Afrique et des Sœurs des communautés de ces pays qui pouvaient participer, sans pour autant cesser d'assurer la mission de ces communautés. Sept Sœurs du Gabon et de Guinée Équatoriale y assistent ; douze de Côte d'Ivoire, dont cinq autochtones ; quatre du

Rwanda, dont une indienne ; et neuf du Ghana, parmi lesquelles deux autochtones et une indienne. Au total, trente-huit Sœurs.

Chaque pays situe son environnement et les Sœurs Provinciales présentent la synthèse de la vie et de la mission des pays africains de leur Province. Jusqu'au 22, on réfléchit et on travaille en groupes ; le travail des groupes est ensuite débattu en Assemblée, d'où émanent des lignes d'action très pratiques pour les communautés et les Sœurs.

On y ressent un appel fort à être signe d'unité depuis la réalité plurielle de ces communautés, à progresser dans l'inculturation et la connaissance des langues et cultures autochtones.

2.10 Création du Mouvement Sainte-Anne

Le M.S.A. est approuvé le 4 août 1995, lors du XXIII^e Chapitre Général célébré à Artieda⁸¹, comme canal de la pastorale de la Congrégation. Le Document de Base présenté au Chapitre est également approuvé, avec quelques modifications.

Lors d'une réunion ultérieure tenue à la fin du Chapitre avec les Sœurs Provinciales, la Conseillère Générale pour la Formation, la Pastorale des Vocations et l'Animation Missionnaire, Sœur Elvira Sanjuán, est chargée de rédiger à nouveau, avec une Sœur de chaque Province d'Espagne, le Document de Base du M.S.A. en intégrant les changements convenus par le Chapitre Général.

Le M.S.A. se présente comme un canal de la Pastorale des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne, prolongeant le style de María Ràfols et de Juan Bonal au-delà des Sœurs, en participant à une mission partagée avec différentes vocations chrétiennes, sous un charisme commun, dans la mission universelle de l'Église.

Il se définit comme *la communion de personnes, de groupes, de mouvements et d'associations des différents Secteurs de la Congrégation qui, tout en conservant leurs caractéristiques propres, se sentent unis dans une proposition éducative et évangélisatrice unique, inspirée par l'esprit et le style de nos Fondateurs, et tendent à s'identifier à leur mode de vie.*

*Ces groupes ou associations font explicitement référence, dans leurs lignes directrices, à la spiritualité et au style propre des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne, participant, en mission partagée avec diverses vocations chrétiennes, à un charisme commun*⁸².

Organisation du Volontariat Missionnaire Sainte-Anne (V.M.S.A.)⁸³

Au sein du Mouvement Sainte-Anne, il convient de souligner le Volontariat Missionnaire Sainte-Anne qui surgit comme réponse à la

demande de certains jeunes de pouvoir réaliser un service missionnaire *ad gentes* comme expression d'un engagement de foi.

En 1996, des statuts sont élaborés et, le 6 décembre 1996, se tient à la Maison Générale la première rencontre de ce Mouvement. Vingt-trois jeunes s'y réunissent, dont quatorze avaient déjà réalisé une expérience missionnaire avec les Sœurs et neuf souhaitent la réaliser.

Différents thèmes sont abordés en lien avec les bases et les objectifs de ce Mouvement ainsi qu'avec la vocation missionnaire, la pauvreté et la situation réelle de ces peuples, le charisme et l'esprit de la Congrégation.

A partir du 16 octobre 1999, quatre groupes du V.M.S.A. sont organisés en Espagne, répartis par zones. Ils se réunissent une fois par mois par zones et une fois par trimestre au niveau national, en profitant, chaque fois que cela est possible, de la présence de Sœurs missionnaires. Lors des rencontres de fin d'année, on procède à l'envoi missionnaire de ceux qui, durant cet été-là, vont participer à l'expérience de mission.

3. Fondations dans de nouveaux pays

LUJÁN(Argentine).-Clinique de Notre-Damedu Pilier:22-I-1990

L'Ordre Hospitalier de Saint-Jean-de-Dieu, par l'intermédiaire de son représentant en Argentine, le Père Antonio Pérez, propose à la Congrégation, en février 1988, la possibilité de collaborer à la mission qu'ils accomplissent en soignant cent quatre-vingts malades psychiatriques à la Clinique de N^a S^a del Pilar à Luján (Argentine).

Au cours de cette même année, la Provinciale, Sœur Lilia Ardila, effectue une visite à Luján pour connaître in situ la mission à réaliser par les Sœurs. L'année suivante, Sœur Odilia Sepúlveda, nouvelle Supérieure Provinciale, visite à nouveau la Clinique.

Après avoir réalisé une étude, la nouvelle fondation est acceptée par le Conseil Général, et le 21 janvier 1990, la Supérieure Provinciale, Sœur Odilia, part de Bogotá avec la Conseillère Provinciale et Chargée du Secteur de la Santé, Sœur Elizabeth Torres, et les fondatrices de la nouvelle communauté, Sœur Margarita Celis, Sœur Cecilia Erazo, Sœur Mariela Ortíz et Sœur Gilma Jaramillo.

Elles arrivent à Luján le 22 et, le jour suivant, elles se consacrent à la découverte de la Maison et de la mission. Les Sœurs vont superviser l'économat, la cuisine et la blanchisserie ; le pavillon des handicapés ; l'un des pavillons de psychiatrie ; et la direction générale des soins infirmiers.

LA HAVANE (Cuba).-SanatoriumSaint-Jean-de-Dieu: 28-I-1990

Les Frères de Saint-Jean-de-Dieu percevaient une lacune dans l'assistance psychiatrique *Saint-Jean-de-Dieu de Los Pinos*, on ne soignait

que des malades qu'ils assuraient à Cuba. Au Sanatorium masculins. L'assistance aux femmes, dans cette spécialité, était très déficiente.

Lors d'un voyage en Espagne, le Père Justo et le Frère Manuel Cólliga rendent visite à Saragosse à M. Julia Lumbreras, qui accueille la proposition avec générosité et esprit de foi. Les Frères accomplissent les démarches officielles et religieuses, surmontant avec ténacité toutes les difficultés qui surgissent.

La fondation est proposée par le Conseil Général, qui enverrait une Sœur d'Espagne, au Conseil de la Province de Sainte-Anne.

Le 27 janvier 1990, accompagnées de la Supérieure Provinciale, Sœur Carmen Asín, les trois premières Sœurs qui allaient former la communauté arrivent de Caracas à La Havane : Sœur Lourdes Molina, Supérieure, Sœur María Mazón, venant d'Espagne, et Sœur Dory Benítez, junioriste.

Sœur Carmen Asín accompagne les Sœurs pendant deux semaines en les aidant pour tout le nécessaire. Elle rend visite à l'Évêque, Monseigneur Héctor Luis Peña Gómez, qui souhaite depuis longtemps une communauté de Sœurs pour son Diocèse.

Les Sœurs, en attendant que le pavillon pour femmes soit organisé, aident à l'infirmerie des malades. Elles désirent être présence et signe, par leur témoignage de vie, au sein de l'Église cubaine qui les a tant sollicitées.

Notre Congrégation a été l'une des premières à répondre à l'invitation faite par le Commandant en chef Fidel Castro pour que des religieuses de la santé rendent présents leur science, leur technique, leur humanisme et leur esprit de service ; mais les Sœurs vont bien au-delà car, *par leur service, elles rendent présent l'amour de Dieu aux hommes les plus nécessiteux*⁸⁴.

MAKATI (Philippines).- Résidence Vierge du Pilier: 4-VII-1990

Le 4 juillet 1990, la Congrégation se rend présente aux Philippines. Plus précisément dans une zone très pauvre de la capitale, à la sortie de Makati, l'un des quartiers riches de Manille.

Trois Sœurs sont pour l'instant destinées à cette fondation : Sœur Matilde Martín, espagnole, et les Sœurs indiennes Philomina Malliakhal et Cecily Paul. Elles sont accompagnées par les Sœurs Primitiva Vela et Begoña Villar, respectivement.

Provinciale et Vicaire. Dans un premier temps, les Sœurs se consacrent pleinement à l'étude du tagalog, l'une des principales langues indigènes. La communauté, insérée dans la Paroisse, élargira sa mission par l'assistance médicale et éducative.

ÎLE de MARAJÓ (Brésil).- Centres Apostoliques : 26-XII-1994

L'Évêque de la Prélature de Marajó, Mgr José Luis Azcona, sollicite deux communautés de Sœurs pour deux centres missionnaires sur l'île de Marajó : Breves et Anajás. La demande est acceptée par le Conseil Général et proposée à la Province de Sainte-Anne.

Le 25 octobre, les Sœurs Rosa Soler et M^a José Iglesias, venant d'Espagne, sont arrivées au Venezuela et, le 3 décembre, les Sœurs Gladys Machuca et Ana Isabel González, venant de Colombie. Les deux fondations commencent leur mission le 26 décembre 1994.

À Breves, la communauté du Centre Apostolique María Ràfols assure les soins de santé à la population d'un secteur des rives du fleuve, visite les familles et évangélise.

À Anajás, les Sœurs du Centre Apostolique Juan Bonal desservent diverses vicairies et collaborent aux dispensaires.

TELA. Atlántida (Honduras).- Communauté Missionnaire Père Juan Bonal : 18-I-1997.

En juin 1995, le P. Pedro Hernández C.M.F, Curé de Saint Antoine de Padoue, demande à la Supérieure de la Province de Madre Ràfols, Sœur Luisa Lizarraga, une communauté de Sœurs pour s'intégrer au travail pastoral de Tela.

Après avoir visité les lieux et s'être entretenue avec Monseigneur Ángel Garachana, Évêque de San Pedro Sula, et avec le P. Pedro, elle constate le besoin de cette mission quant à la présence des Sœurs, et demande au Conseil Général, le 19 octobre 1995, l'autorisation d'ériger une nouvelle fondation. Le 28 novembre, une réponse affirmative est envoyée depuis Saragosse.

Les Sœurs s'installent à Tela le 18 janvier 1997. Cette première communauté, formée par les Sœurs M^a Ángeles Delgado, Angelina Alvarado, Ofelia Vargas et Noemí Reta, a pour mission l'éducation à l'école paroissiale, l'aide au secrétariat de la Paroisse et l'évangélisation et promotion en collaboration avec les Pères Clarétains.

LAS CASAS (Boloncó-Guatemala).- Centre de Promotion Féminine Ratz'um K'iché : 24-I-1997.

La Province de Madre Ràfols souhaitait s'établir au Guatemala, pays d'origine de plusieurs Sœurs de la Congrégation. Providentiellement, le Père Faustino García, missionnaire du Sacré-Cœur et Provincial du Guatemala, demande à Sœur Luisa Lizarraga, Provinciale, une communauté pour prendre en charge l'Internat-École

que le P. José María Junoy, de sa Congrégation, avait construit à Bolonco pour la promotion de la femme dans cette zone.

En juin 1996, le P. Junoy lui-même écrit au Conseil Provincial ; et les Sœurs, après un premier discernement, visitent le lieu où se situe l'école pour connaître de première main la mission pour laquelle elles sont sollicitées. L'autorisation d'érection de la nouvelle communauté est accordée le 28 novembre 1996 et la préparation du groupe de Sœurs composant cette première communauté commence aussitôt. Il s'agit des Sœurs Mileidy Cordero, M^a Jesús García et Denia Quesada. Lors de leur voyage vers Bolonco, dans l'Alta Verapaz, elles sont accompagnées par la Vicairie Provinciale, Sœur Teodora Díaz Serrano et la Conseillère chargée de l'Éducation, Sœur Cecilia Gallardo.

À Cobán, elles visitent Mgr Gerardo Flores Reyes, Évêque de Verapaz, et poursuivent leur voyage vers *Fray Bartolomé de las Casas*. Le 26, à 9 heures du matin, elles arrivent à Bolonco où les plus anciens, au nom de tous les habitants, leur souhaitent la bienvenue. Sœur Mileidy exprime la gratitude des Sœurs pour leur accueil et leur grand désir de pouvoir travailler ensemble.

L'internat-école appartient à la Paroisse Saint-Isidore de Bolonco à *San Bartolomé de Las Casas*, province d'Alta Verapaz. Les Sœurs se consacrent à l'évangélisation et à la promotion de la femme indigène.

KAMINA(Papouasie-Nouvelle-Guinée).-Anga John Bonal: 25-IX-1992

Le Provincial de la Province d'Australie des Frères de Saint-Jean-de-Dieu et l'Évêque de Kerema, Paul Marx (MSC), sollicitent une communauté de Sœurs pour s'établir en Papouasie afin de travailler à la promotion des filles, des jeunes et des femmes autochtones, à travers la tâche éducative, en les accompagnant dans la croissance de leur foi et dans leur formation intégrale.

La première Communauté de Sœurs arrive à Kamila le 25 septembre 1992, et est composée des Sœurs Ancy John, Mary Kunduparambil, Kanti Lakra et Hedwige Mary.

Les Sœurs commencent cette mission avec le grand espoir et l'illusion d'aider au développement de l'un des secteurs les plus opprimés de Papouasie-Nouvelle-Guinée, à savoir celui des femmes.

Après avoir travaillé deux ans avec les Frères de Saint-Jean-de-Dieu dans cette mission tant aimée par les Frères et les Sœurs, les difficultés qui se sont présentées furent si grandes que les Frères durent quitter la mission et, avec eux, les Sœurs, en août 1994.

LIBREVILLE (Gabon-Afrique).- Mission : 30-VI-1994

Le 30 juin 1994, la Congrégation s'établit au Gabon après avoir constaté la situation d'abandon, de pauvreté et de marginalisation dans laquelle se trouvaient les Guinéens vivant dans les quartiers marginaux de Libreville (Gabon). La faible présence de religieux dans le pays et l'immensité du champ de travail pastoral sont également une réalité.

Les trois Sœurs qui composent la première communauté s'installant dans le quartier LaLaLa de Libreville sont Sœur Petra Martínez, Sœur Manuela Marco et Sœur Esperanza García Paredes. L'humble demeure est située à côté de la Paroisse Saint-Joseph. Les Sœurs collaborent à la pastorale et travaillent dans les domaines éducatifs, sanitaire et social.

TAI-KAM (Chine).-Léproserie St. Francisco Javier House: 15-8-1997

Depuis pas mal d'années, les Sœurs, avec le P. Luis Rúiz S.J. et quelque collaborateur, pénétraient en Chine pour visiter les lépreux. La situation d'indigence, le manque de ressources élémentaires et le dénuement total dans lequel elles les trouvaient les ont poussées à envisager la possibilité d'établir une Communauté de Sœurs de la Charité de Sainte-Anne en ce lieu. Le but serait l'attention et le soin des lépreux, et elles seraient soutenues par Caritas de Macao, qui prendrait en charge les frais, tant de la Communauté que des malades.

Sœur Begoña Villar et son Conseil ont soutenu l'idée et, en date du 20 novembre 1996, ont envoyé la demande de nouvelle fondation au Conseil Général qui, le 28 du même mois et de la même année, signait le Décret de son érection.

Les Sœurs s'installent à Tai-Kam, petite île du sud de la Chine où existe une léproserie de 140 patients, après des démarches et des gestions lentes et complexes.

Le 15 septembre 1997, la communauté est établie sur l'île. Sa permanence dépend de l'octroi des visas de séjour en Chine. Pour le moment, les Sœurs l'ont pour six mois.

Quatre Sœurs forment cette première communauté : Marina Martínez, Lissamma Chaho, Mercy Cirize et Gunnaseli. Leur mission est *d'apporter la joie, la santé et l'espérance à ces frères, méprisés par la société, abandonnés par leurs environnements familiaux et sociaux.*

En toute confiance, elles remettent entre les mains de Dieu cette mission si difficile et s'abandonnent à sa Providence amoureuse, conscientes de leur petitesse, mais sûres qu'Il peut mener à bien cette œuvre⁸⁵.

VLADIVOSTOK (Russie).- Communauté Juan Bonal : 8-8-1998

L'invitation à fonder en Russie nous a été adressée par les Pères Clarétains, qui s'étaient établis en Russie sibérienne quelques années auparavant. Mère Julia Lumbreras, avant d'établir la communauté, a voulu connaître les besoins du lieu et la mission que les Sœurs allaient accomplir, en visitant la Russie en octobre 1996 avec Sœur Elvira Sanjuán, Conseillère Générale, et trois Pères Clarétains.

Dans le pays, Monseigneur Joseph Werth, Administrateur Apostolique de Novossibirsk, leur présente comme besoins les plus urgents du Diocèse les villes de Vladivostok et d'Ekaterinbourg. Une fois la réalité connue et les besoins des deux villes informés, il fut décidé d'aller à Vladivostok car cette ville, en plus d'être très nécessiteuse, était la plus proche de certaines de nos communautés de la zone asiatique la plus orientale.

En août 1997, M. la Générale reçut l'invitation de Mgr Werth pour assister à la consécration de la cathédrale de Novossibirsk. Elle était accompagnée de Sœur Anne Fernandes, Secrétaire Générale, et de Sœur Alicia Gonzalo, destinée à la fondation de Russie.

Après les célébrations de la consécration de la cathédrale, elles voyagèrent à Vladivostok pour connaître le lieu où les Sœurs allaient réaliser leur mission. Les Pères Myron et Daniel, curé et vicaire de la paroisse, les reçurent avec joie et les informèrent des besoins de la paroisse.

Le 28 juillet 1998, Sœur Alicia Gonzalo, espagnole, et Sœur Madhvi Menon, indienne, voyagent à Vladivostok accompagnées de M. Julia. Une semaine plus tard, le 4 août, c'était au tour des Sœurs M^a Eugenia Lázaro et M^a Rosario Vicente, espagnoles, accompagnées de Sœur Anne Fernandes, Secrétaire Générale. Toutes les quatre forment cette première communauté.

À mesure qu'elles maîtrisaient la langue, les Sœurs se sont intégrées à la vie de la paroisse, collaborant avec Caritas dans certains centres d'accueil pour enfants malades et abandonnés, distribuant de la nourriture aux pauvres chaque jour dans des points déterminés de la ville, etc. L'intérêt que cette zone portait à l'apprentissage de l'espagnol fit que très vite, Sœur Alicia, licenciée en Philologie Hispanique, fut sollicitée pour donner des cours d'espagnol à l'Université, puis plus tard, Sœur M^a Eugenia, également licenciée en lettres.

MUKILA (République Démocratique du Congo).- Centre de Santé : 6-VIII-1999

Le 30 novembre 1998, le Conseil Provincial de la Province du Sacré-Cœur de Jésus sollicite l'autorisation d'établir une fondation à Mukila, en République Démocratique du Congo. Les motifs sont de

pouvoir poursuivre notre travail missionnaire et de nous établir non loin du Rwanda, après avoir dû abandonner Kivumu (Rwanda).

Le 6 août, les Sœurs Sagrario Larralde et Rosa Muñoz partent pour Mukila, accompagnées de Sœur Lourdes Díaz, Vicair Provinciale. Le 15 novembre, voyagent les Sœurs Verónica Paulose et M^a José Herrería qui forment, avec les deux précédentes, la première communauté de Sœurs de la Charité de Sainte-Anne établie dans le pays.

Dans la capitale, Kinshasa, l'Évêque du Diocèse où elles allaient s'intégrer les attendait, ainsi que les Sœurs Missionnaires Clarétaines qui les accueillirent avec beaucoup d'affection dans leur maison. Le voyage jusqu'à Mukila dure dix heures inoubliables.

À Mukila, le peuple les reçoit avec des danses, de la joie et de la fête. La communauté paroissiale les attend avec tous les groupes de prière, les chefs des différents clans et toute la population de ces petits villages qui se réjouissaient de l'arrivée des Sœurs. La mission compte cinq écoles primaires et deux écoles secondaires appartenant à la paroisse, ainsi qu'un centre de santé dont les Sœurs vont prendre la charge, tant pour sa réhabilitation et son nettoyage que pour son fonctionnement.

4.XXIVe Chapitre Général Ordinaire : Du 9 juillet au 9 août 2001

M. Julia, dans une lettre circulaire adressée à toutes les Sœurs, annonce que l'étape précapitulaire commence le 1er juillet 2000. La mission du chapitre est d'élire la Supérieure Générale et les Sœurs Conseillères ; d'approuver le rapport du sexennat présenté par le Conseil Général ; d'étudier les rapports présentés par les Sœurs Provinciales et Déléguées sur la situation de leurs Provinces et Délégations respectives ; d'évaluer la vie et la mission de la Congrégation ; et d'aborder le thème de la Refondation.

Le 31 mars 2001, une lettre circulaire de M. Julia communique que le Chapitre se réunira à Artieda le 9 juillet de cette même année.

Les Chapitres Provinciaux et de Délégation se célèbrent entre décembre 2000 et janvier 2001. Y sont élues les Sœurs composant la Commission Centrale de Coordination qui se réunit à la Maison Générale du 20 au 28 juin 2001, formée de deux Sœurs du Conseil Général et d'une Sœur de chaque Province et Délégation.

Les cinquante et une Sœurs Capitulantes se réunissent à Artieda au jour dit. Jusqu'au 17 juillet, elles sont en Exercices Spirituels. Le Chapitre commence proprement dit le 18, par la célébration de l'Eucharistie du Saint-Esprit présidée par Mgr Elías Yanes, Archevêque de Saragosse. L'après-midi, les Sœurs se rassemblent dans la Salle

Capitulaire pour l'intronisation de la Parole et l'invocation à l'Esprit. Ensuite, Mère Julia adresse quelques mots à l'Assemblée. Elle souhaite la bienvenue aux Sœurs, situe le présent de la Congrégation et rappelle la mission du Chapitre. Elle termine en remerciant la collaboration des Sœurs durant ces années de gouvernement.

Une Sœur de la Commission Centrale de Coordination présente au Chapitre la méthodologie de ces journées, suivie de l'élection de la secrétaire, de la scrutatrice et de la modératrice. De plus, les commissions d'information, de liturgie et d'ambiance sont constituées.

Le 19, le P. Felicísimo Martínez, O.P., traite du thème de la Refondation. Son exposé terminé, la lecture des Rapports commence et se poursuit jusqu'au 23.

Le 24 juillet, on débat de la proposition présentée par le Conseil Général visant à modifier les numéros 130, 138, 139 des Constitutions ; le 139 des Règles de Vie et la création des points 130 et 138 des Règles de Vie. Cette modification introduit la nouveauté suivante : chaque Conseillère Générale, à l'exception de l'Économe et de la Secrétaire, se voit assigner une zone géographique (Europe, Amérique, Orient et Afrique) tout en conservant la responsabilité des Secteurs. Les raisons de cette proposition sont d'obtenir une plus grande proximité entre le Conseil Général et les Provinces hors d'Espagne et, d'autre part, de répondre au besoin d'une meilleure coordination aux niveaux général et provincial.

La proposition est approuvée et, les jours suivants, Sœur M^a Luisa Ferrero présente ses études sur le développement historique de la Congrégation.

Le 28 juillet, diverses propositions concernant le thème de l'habit sont débattues et l'Assemblée approuve la modification du point 114 des Règles de Vie. Mgr Ignacio Tellechea esquisse, le jour suivant, la biographie du P. Juan Bonal sur laquelle il travaille.

Le 30 juillet a lieu l'élection de la Supérieure Générale. Le service de gouvernement incombe à Sœur Josefina Vélaz. L'après-midi, les Sœurs du Conseil Général sont élues.

À partir du 31, l'Assemblée Capitulaire travaille sur le thème central du Chapitre, la Refondation, à partir du document de synthèse des Chapitres Provinciaux et de Délégation. La méthodologie comprend réflexion personnelle, travail en groupes et plénière.

Le résultat de cette réflexion est le Document Final du Chapitre qui définit notre conception de la Refondation. *La REFONDATION est un don de l'Esprit qui nous conduit à récupérer l'inspiration évangélique fondatrice — le charisme — pour la vivre aujourd'hui dans la fidélité créative.* Le Document souligne en outre trois axes marquant les priorités pour

mener à bien cette tâche : une profonde expérience de Dieu, passer d'une vie en commun à une communion de vie, et incarner l'Hospitalité aujourd'hui.

Le Chapitre étudie enfin les propositions et suggestions parvenues à l'Assemblée ; les Accords du précédent Chapitre sont révisés et ceux de celui-ci sont élaborés. Parmi les accords adoptés, il faut noter que les laïcs liés à la Congrégation peuvent envoyer des propositions aux Chapitres et, dans certains cas, participer à certaines sessions. Un autre accord approuve que l'habit de la Congrégation puisse être remplacé en Inde par un autre mieux adapté au pays.

Les jours 8 et 9, on traite d'une proposition présentée par trois jeunes d'Inde, un du Guatemala et un d'Espagne, visant à restaurer au sein de la Congrégation la primitive Fraternité masculine. Le Chapitre décide que ce sera au Conseil Général de prendre les mesures opportunes.

À 18h30 le 9 août, Sœur Josefina clôture le Chapitre. Ses paroles rappellent. *qu'il n'y a pas de changement sans rêve, ni de rêve sans espérance. Rêver de changements profonds de structures est nécessaire et salutaire, mais sans cesser de réaliser, chaque jour, l'amélioration graduelle de nous-mêmes et de l'environnement dans lequel nous évoluons.*

5. Vécu du charisme dans des situations extraordinaires

5.1 Guerres et épisodes de violence

RWANDA (Afrique) 1994 – 1996

Au Rwanda, on distingue deux groupes ethniques : la majorité hutu et le groupe minoritaire tutsi. Depuis l'indépendance du pays vis-à-vis de la Belgique, ses dirigeants ont toujours été hutus, dans une rivalité ethnique aggravée par la rareté des terres et une économie fragile reposant sur l'exportation du café. En 1989, le prix mondial du café chute de 50 %, ce qui fait perdre au Rwanda 40 % de ses revenus d'exportation. Le pays fait face à la pire crise alimentaire des 50 dernières années, tandis que les dépenses militaires augmentent au détriment des services publics.

En octobre 1990, le Front Patriotique Rwandais (FPR), composé d'exilés tutsis expulsés du pays par les hutus et soutenu par l'armée, envahit le Rwanda depuis l'Ouganda voisin. En 1993, les deux pays signent un accord de paix (Accord d'Arusha).

Un gouvernement de transition composé de hutus et de tutsis est créé au Rwanda.

En 1994, les milices hutues, appelées Interahamwe, sont entraînées et équipées par l'armée rwandaise au milieu d'exhortations à

la confrontation avec les tutsis par la *Radiotélévision Libre des Mille Collines* (RTLM), dirigée par les factions hutues les plus extrémistes. Ces messages insistent sur les différences séparant les deux groupes et, à mesure que le conflit avance, les appels à l'affrontement et à la « chasse au tutsi » deviennent plus explicites, surtout à partir d'avril lorsqu'on fait circuler l'histoire selon laquelle la minorité tutsie projetait un génocide contre les hutus.

En avril 1994, l'assassinat du général Juvénal Habyarimana et l'avancée du FPR déclenchent une multitude de massacres dans le pays contre les tutsis, forçant un déplacement massif de personnes vers des camps de réfugiés situés à la frontière des pays voisins, notamment le Zaïre (aujourd'hui République Démocratique du Congo). En août 1995, les troupes zaïroises tentent d'expulser ces déplacés vers le Rwanda. Quatorze mille personnes sont renvoyées au Rwanda, tandis que 150 000 autres se réfugient dans les montagnes. Plus de 800 000 personnes furent assassinées et presque toutes les femmes ayant survécu au génocide furent violées. Beaucoup des 5 000 enfants nés de ces viols furent assassinés.

À la suite, surtout, de l'assassinat du président Habyarimana, le conflit interne rwandais gagna en cruauté et devint un affrontement à grande échelle atteignant tous les coins du pays.

Le 7 avril, la Première ministre Agathe Uwlingiyimana et 10 soldats belges des forces de l'ONU qui la gardaient furent assassinés par la garde présidentielle, accusant le contingent de l'ONU d'avoir abattu l'avion du président.

Indépendamment du motif utilisé pour perpétrer cet assassinat, le fait en soi eut une répercussion internationale importante, laissant penser à beaucoup que l'ONU interviendrait fermement. Au contraire, le retrait des casques bleus fut ordonné, laissant la population civile sans protection. Cette situation fut mise à profit par les radicaux hutus pour commencer le génocide.

Le 8 avril, le FPR lance une attaque aux environs de Kigali pour protéger les victimes tutsies et secourir 600 soldats de son armée qui se trouvaient dans la capitale depuis les Accords de Paix d'Arusha.

Le 9 avril, devant cette violence, un gouvernement intérimaire présidé par Jean Kambanda est formé, sans aucun tutsi ni hutu modéré. Les radicaux hutus avaient pris le pouvoir et comptaient sur les milices Interahamwe pour les premiers massacres de masse.

Les brigades du FPR, formées par de jeunes Tutsis et réparties de manière clandestine le long des collines, furent la première cible des Interahamwe. Cependant, de façon progressive, toute l'ethnie tutsie est devenue l'ennemi à abattre, ainsi que les membres de l'ethnie hutue qui,

d'une manière ou d'une autre, protégeaient les Tutsis, refusaient de participer aux assassinats ou avaient même des parents tutsis. Malgré tout, de nombreuses familles hutues, bien que conscientes du sort qu'elles encourageaient, ont caché dans leurs maisons des voisins et des connaissances tutsis

Le même jour, la Belgique et la France évacuent leurs ressortissants sans se soucier des Rwandais. Le 11 avril, la Croix-Rouge estime que des dizaines de milliers de Rwandais ont été tués en quelques jours. Pendant ce temps, la mission de l'ONU (MINUAR) restait inactive. Le 14 avril, le contingent belge se retire.

Les Sœurs de Mugina et Kivumu, comme les autres religieux, restent d'abord à leur poste mais sont bientôt contraintes de partir par les militaires. À Mugina, les deux premières quittent le pays le 12 avril. Les deux autres Sœurs, dont la Maîtresse des novices, refusant de laisser les quatre novices indigènes, décident de rester. Plus tard, la police facilite le départ des novices vers le Burundi et elles arrivent en Espagne le 21 avril avec les deux Sœurs. Les Sœurs de Kivumu arrivent en Espagne le 18 avril. Des deux postulantes, l'une rejoint Goma (Zaïre) le 30 avril ; l'autre choisit de rester pour s'occuper du dispensaire.

En juillet 1994, le FPR s'empare de Kigali, obligeant le gouvernement hutu à fuir vers le Zaïre, suivi de deux millions de hutus créant à Goma le plus grand camp de réfugiés de l'histoire, « la ville des morts ». Les frontières ouvertes, deux Sœurs de Kivumu rentrent pour aider la postulante restée au dispensaire. N'étant pas autorisées à rester, elles organisent son départ pour l'Espagne le 17 juillet 1994.

Dès que le gouvernement autorise le retour, le 7 novembre 1994, les premières Sœurs reviennent à Mugina avec Mère Julia et Sœur Josefina Ferrández. Elles retourneront à Kivumu quelques mois plus tard. Presque tout est à reconstruire : la guerre a détruit une grande partie de l'hôpital, de la maternité, du foyer et de la maison des Sœurs. Malgré la tension politique, les Sœurs ressentent le besoin d'être aux côtés du peuple.

Les quatre novices rwandaises prononcent leurs vœux le 8 de septembre 1995 et rejoignent Mugina le 16 février 1996.

Deux d'entre elles, Sœurs M^a Joseph et Ephifanie, sont destinées à Kisumu. Le 19 mars, Sœur Carmen, accompagnée des Sœurs Alphonsine et Bertilde, les y conduit. Le 20 mars à six heures du matin, elles reprennent la route vers Mugina. Sœur Carmen conduit et Sœur Alphonsine est à l'avant avec elle. Sœur Bertilde est sur le siège arrière. À sept kilomètres, la voiture roule sur une mine ; le moteur explose et le véhicule percute un arbre. Sœur Alphonsine meurt sur le coup, Sœur

Carmen est gravement blessée et Sœur Bertilde est plus légèrement atteinte.

Sœur Carmen est transférée à l'hôpital de Gisenyi où, devant la gravité de ses blessures, elle est envoyée à Ruhengeri. À quelques kilomètres de Gisenyi, elle décède.

Présence des Sœurs dans les camps de réfugiés

Le 24 juillet 1994, Mère Julia s'adresse à toutes les Sœurs par une circulaire. La Congrégation cherche par tous les moyens à *pouvoir répondre et servir dès maintenant, et efficacement, tant de nos frères qui ont un besoin urgent de nous en ces moments où la douleur, la souffrance et la mort elle-même sont devenues si cruelles, si extrêmes, si dépourvues de toute explication possible à quelque niveau que ce soit...* Elle demande des Sœurs qui se proposent pour s'occuper des réfugiés.

Le 17 août, cinq Sœurs infirmières se rendent à Gnozi (Burundi) pour s'occuper des réfugiés, en collaboration avec Médecins Sans Frontières. Le 26 août, un deuxième groupe de quatre Sœurs part à destination d'un camp de réfugiés rwandais à Goma (Zaïre), en collaboration avec Caritas Española.

Toutes ces Sœurs sont remplacées tous les trois mois par d'autres.

Enlèvement de deux Sœurs à Kivumu

Le 23 mars 1998, une quarantaine d'hommes armés enlèvent les Sœurs Sagrario Sarralde et Rosa Muñoz à trois heures du matin.

Quelques jours plus tard, le 28 mars, elles sont libérées à Goma (Zaïre), près de la maison des Pères Carmélites de Katindo. Finalement, après quelques jours de durs interrogatoires de la part des autorités rwandaises, elles sont rapatriées depuis la Tanzanie le 2 avril 1998.

Accueil des réfugiés du Timor oriental à Darwin (Australie)

Après la démission, en Indonésie, du régime militaire de Suharto, en mai 1998, les gouvernements du Portugal et de l'Indonésie négocient l'organisation d'une consultation populaire sous la supervision d'une mission de l'Organisation des Nations Unies. Constatant que le Timor oriental était prêt à obtenir son indépendance, une faction radicale de l'armée indonésienne recrute trente milices armées locales afin de répandre la terreur parmi la population. Malgré les menaces, plus de 98 % de la population timoraise se rend aux urnes le 30 août 1999 pour voter lors de la consultation populaire ; le résultat indique que 78,5 % des Timorais choisiraient l'indépendance.

Les milices, protégées par l'armée indonésienne, déclenchent une violence indescriptible avant la proclamation des résultats. Des hommes armés tuent dans les rues les personnes soupçonnées d'avoir voté pour l'indépendance. Des milliers de personnes sont séparées de leurs familles et placées de force dans des camions, à destination inconnue. Les étrangers sont évacués, laissant le Timor livré à la violence des militaires et des milices indonésiennes.

Darwin se prépare à accueillir les milliers de réfugiés qui, face à la situation de violence extrême, souhaitent rejoindre le continent australien.

Avec l'aide des troupes américaines et d'un avion Hercules des Forces armées australiennes – qui ont effectué plus de douze voyages – l'évacuation est réalisée, non sans danger.

Le gouvernement fédéral du Territoire du Nord, dont la capitale est Darwin, organise, en collaboration avec d'autres institutions, l'accueil. Il est demandé aux Congrégations religieuses de recevoir les réfugiés à l'aéroport. Ce sont des personnes très religieuses et la présence des Sœurs les reconforte. Un Père salésien, qui parlait leur propre langue, les accompagne durant le voyage.

Dans la ville se trouve une base navale de la marine australienne et, de là, ils sont transférés vers le complexe sportif de la ville et installés dans ce que l'on a appelé la « *ville des tentes* ». La plupart sont des femmes et des enfants. Leurs époux et leurs fils aînés croyaient qu'ils étaient morts ou cachés dans les montagnes de Dili.

Nos Sœurs et les religieuses de Maryknoll sont présentes de manière ininterrompue. Quelques jours plus tard, depuis Darwin, après l'identification, le contrôle sanitaire et une fois plus rassurés, ils sont dirigés vers Melbourne ou Perth, où des baraquements, très bien préparés, avaient été installés pour les accueillir. À 3 h 30 du matin, les Sœurs sont déjà à l'aéroport pour les accompagner jusqu'aux avions qui doivent les conduire vers ces installations.

Il est certain que tant les autorités que la population se sont mobilisées pour les aider et rendre leur situation plus supportable, et l'action de l'Église ainsi que la présence des religieux ont été très positivement appréciées, car, selon leurs propres paroles, elles leur apportaient *paix, sécurité et confiance*⁸⁸.

Assistance des Provinces d'Espagne aux réfugiés accueillis en Albanie

Le Kosovo a été historiquement considéré comme le berceau du peuple serbe, bien que sa population actuelle soit majoritairement

d'origine albanaise. Durant l'existence de la République fédérative socialiste de Yougoslavie, il constituait la Province autonome socialiste du Kosovo, appartenant à la république de Serbie. Après la dissolution de la Yougoslavie, il devient partie de la République fédérale de Yougoslavie, connue ensuite sous le nom d'union de Serbie-et-Monténégro de 2003 jusqu'à l'indépendance du Monténégro en 2006.

Le gouvernement de Slobodan Milošević en Serbie supprime en 1989 l'autonomie de la province. Au cours des dix années suivantes, une forte tension s'accumule entre Belgrade et la province séparatiste. En 1999 éclate la guerre du Kosovo, opposant la République fédérale de Yougoslavie aux troupes de l'OTAN et à l'Armée de libération du Kosovo.

Caritas Internationalis, à travers les Caritas nationales, demande en urgence la présence de religieuses en Albanie pour accueillir et secourir les Kosovars qui fuyaient leur pays et collaborer à l'organisation de l'aide sanitaire. À la Congrégation, il est demandé cinq Sœurs.

Le Conseil général et les Conseils provinciaux d'Espagne décident qu'une Sœur de chacune des quatre Provinces d'Espagne, avec Sœur Josefina Ferrández, Conseillère générale chargée du secteur de la santé, se rendent en Albanie.

Le 11 avril, elles arrivent dans le pays. Deux Sœurs, avec trois religieuses hospitalières et un prêtre médecin, se rendent à Shkodër pour s'occuper de deux camps d'environ 400 réfugiés. Les trois autres Sœurs prennent en charge l'organisation et l'assistance d'environ 600 réfugiés à Dervën.

Le 10 mai, elles retournent en Espagne, Caritas remplaçant progressivement le personnel. Le 1er juillet, une Sœur revient, et le 4 du même mois, une autre.

5.2 Maladies contagieuses et épidémiques

Mère Julia Lumbreras, face au manque de ressources d'hébergement pour les malades atteints du SIDA, réitère, le 30 octobre 1991, l'offre de la Congrégation au Président de la D.G.A.⁸⁹, M. Emilio Eiroa.

À la suite de ces échanges, l'autorisation est accordée pour l'ouverture, à Saragosse, de la Maison d'accueil *Juan Bonal* destinée aux malades en phase terminale se trouvant dans des situations précaires, tant sur le plan économique que personnel.

Au Rwanda, Sœur M^a Cruz Jiménez contracte la maladie en 1991 et décède à Pampelune le 9 septembre 1993.

SŒUR JOSEFINA VÉLAZ VÉLAZ

30-VII-2001 au 17-VII-2007

1. *Biographie*⁹⁰

Sœur Josefina Vélaз naît, le 11 novembre 1939, à Barbarin (Navarre), au sein d'une famille nombreuse ; elle est la troisième de neuf frères et sœurs.

La vie au village se déroule simplement, entre le foyer familial, l'école et la paroisse. À la maison, Josefina et ses frères et sœurs apprennent à prier et à cultiver les vertus, attitudes et comportements de l'Évangile. Sa mère, Rosario, avait fréquenté le Collège de nos Sœurs de Barbarin jusqu'à l'âge de dix-huit ans. Tous, parents et enfants, participent aux prières quotidiennes en famille.

Le Centre Éducatif, propriété de la Congrégation, avait été fermé après le début de la guerre. Josefina et ses frères et sœurs fréquentent l'École, encadrée par d'excellents maîtres et maîtresses qui assurent l'éducation intégrale de leurs élèves. Là, Don Luis Álvarez de Eunate⁹¹, curé de Barbarin, dispense presque tous les jours la catéchèse, pendant la dernière demi-heure de la matinée.

Lorsque sa sœur Teresa entre dans la Congrégation, en 1954, Josefina dit à la maison : *Moi aussi, je veux être religieuse*. À quinze ans, elle est encore très jeune et sa mère l'invite à réfléchir. Si elle a réellement la vocation, il faut attendre d'avoir l'âge opportun.

À la fin du parcours scolaire au village, Josefina commence les études du Baccalauréat en internat au Collège Santa Ana de Zaragoza, dont elle obtient le diplôme entre 1954 et 1960, tout en suivant également les cours de formation des instituteurs.

Au cours de ces années, elle continue d'écouter cette voix intérieure que, chaque fois avec plus de force, elle ressent au plus profond de son cœur : être présence de l'amour et de la miséricorde du Père auprès de ceux qui en ont le plus besoin.

Elle commence le postulat la nuit de Noël 1959. Le 15 septembre 1960, elle entre au Noviciat et, deux ans plus tard, à cette même date, elle prononce ses premiers vœux. Elle est alors envoyée au Collège Santa Ana de Zaragoza pour réaliser ses études universitaires à la Faculté de Philosophie et Lettres de cette ville. Sa première expérience éducative se déroule au Collège de Tarazona, où elle est envoyée le 31 août 1968.

Le 4 janvier 1972, elle est nommée Maîtresse du Juniorat Interprovincial d'Espagne situé à Zaragoza et, le 27 août 1975, elle est élue Conseillère du Conseil Provincial de Notre-Dame du Pilar. L'année suivante, à partir du 15 septembre 1976, elle combine ce service avec la

direction du Collège Santa Ana de Zaragoza, où elle reste jusqu'à ce qu'elle soit élue Supérieure Provinciale de la Province de Notre-Dame du Pilar⁹² pour le sexennat 1983-1989. Le XXIIe Chapitre Général de 1989 l'élit Vicairé Générale et Conseillère à l'Éducation, fonctions pour lesquelles elle est réélue lors du XXIIIe Chapitre Général de 1995. Le 30 juillet 2001, le XXIVe Chapitre Général l'élit Supérieure Générale⁹³. En 2007.

Chez elle se distinguent la simplicité et la sérénité qui naissent de sa confiance en Dieu. Dans les événements quotidiens comme dans l'adversité, elle est une femme d'une sérénité inaltérable. D'autres traits notables sont sa prudence et son sens de la responsabilité, ce qui fait que la prise de décisions est toujours précédée d'un long processus de réflexion et d'analyse approfondies.

Elle valorise beaucoup le travail en équipe et la responsabilité partagée, spécialement au sein du Conseil Général. Elle fait pleinement confiance aux personnes auxquelles elle confie une tâche, laissant une grande liberté pour qu'elles réalisent leur travail, ce qui rend agréable de travailler avec elle.

En tant que Supérieure Générale, elle se préoccupe de manière particulière de la formation des Sœurs, surtout des plus jeunes, ainsi que des laïcs avec lesquels nous formons une famille congréganiste. La mission partagée avec eux et leur pleine intégration comme partie de notre famille congréganiste constituent également pour elle un centre d'intérêt constant.

Consciente des défis que la vie religieuse affronte à l'heure actuelle, elle vit dans une attitude de recherche, d'inquiétude pour découvrir comment notre charisme doit s'incarner aujourd'hui dans le monde. En ce sens, elle se montre particulièrement sensible à la problématique des immigrés et l'une de ses insistances constantes est de poser notre engagement envers eux, à partir de l'Hospitalité, expression concrète pour nous de la vivance de la charité et sceau de notre Congrégation.

2. Événements les plus importants de ce généralat

2.1 Assemblées continentales

V^e Assemblée Continentale Latino-américaine : San José (Costa Rica), 2-6 mars 2003⁹⁴

Présidée par Sœur Josefina Vélaz, participent les Sœurs Provinciales d'Amérique avec leurs Conseils respectifs ; Sœur Elizabeth Torres, Conseillère-Déléguée Générale de la Santé et Responsable de la

zone géographique de l'Amérique, et la Secrétaire Générale, Sœur M^a José Pérez.

Sœur Clara Astúa, Supérieure de la Province de Madre Ràfols, souhaite la bienvenue aux Sœurs et, ensuite, Sœur Josefina ouvre l'Assemblée avec son salut.

Ensuite, Sœur Elizabeth Torres adresse également son salut à l'Assemblée.

Deux thèmes centraux aident les Sœurs capitulaires à se situer face au monde d'aujourd'hui pour voir la réalité de nos communautés. Ces thèmes sont : *Globalisation et Solidarité à partir de la Doctrine Sociale de l'Église*, exposé par le Dr Gustavo Adolfo Soto, Professeur titulaire, et *Charisme et Prophétie en temps de crise*, par le P. José Luis Asenjo, clarétain.

À leur lumière sont étudiés et analysés les aspects positifs et négatifs de la globalisation dans nos communautés, les signes de notre vie pour savoir s'ils sont ou non prophétiques, ainsi que les défis qui se présentent à nous en vue de l'avenir.

I^{re} Assemblée Orientale : Kanyakumari (Tamil Nadu - Inde). – Du 23 au 27 octobre 2003⁹⁵

Le thème de réflexion est *comment être signe prophétique aujourd'hui à partir de notre charisme, dans le contexte de la réalité de l'Asie et de l'Océanie*.

Cette première Assemblée est présidée par Sœur Josefina Vélaz et composée des Supérieures Provinciales, Conseillères et Déléguées des deux Provinces d'Inde et de la Délégation Saint François Xavier ; Sœur Philomina Chalil, Conseillère Générale, Déléguée du secteur de OOAS et Responsable de cette zone géographique d'Orient ; et Sœur M^a José Pérez, Conseillère et Secrétaire Générale.

Le 23 octobre, Sœur Mary Manjooran, Supérieure Provinciale de la Province P. Juan Bonal, salue et souhaite la bienvenue aux Sœurs. Ensuite, Sœur Josefina Vélaz adresse quelques paroles qui encadrent le travail à réaliser durant ces jours.

La présentation des Sœurs Provinciales et de la Sœur Déléguée fait connaître la réalité sociale, politique et religieuse de ces pays si différents les uns des autres, les principales difficultés auxquelles ils font face, ainsi que les défis qui sont assumés. La pauvreté, le système des castes, le travail des enfants, la discrimination des femmes, la violence, l'intolérance religieuse... sont quelques-uns des thèmes qui émergent, en même temps que c'est, dans cette zone, là où la Congrégation présente son visage le plus jeune, et le plus divers d'un lieu à un autre : Russie, Chine, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Australie, Inde...

Le P. Arulanandam, S.J., oriente l'Assemblée dans la réponse que les religieux doivent donner aux défis sociaux que chaque pays présente. Il insiste sur la nécessité de se former pour connaître les véritables causes de la pauvreté et de la rébellion et de collaborer avec tous les groupes et plateformes qui aujourd'hui travaillent pour la cause de la justice et de la paix.

L'Assemblée recueille comme principaux défis l'inculturation ; la formation et l'intégration des laïcs ; être une communauté de chercheuses de Dieu, humbles, heureuses et radicales ; et s'ouvrir et partager dans la communauté en pratiquant le pardon et la correction fraternelle.

Le 27, avec les paroles de Sœur Philo, l'Assemblée est clôturée. Elle encourage à ce *que le document élaboré par l'Assemblée devienne un matériel d'étude, de réflexion, d'évaluation et de croissance dans notre vie de consacrées, comme Sœurs de la Charité de Sainte Anne.*

Après l'évaluation, où l'on constate la richesse que cette expérience a représentée pour toutes, en resserrant les liens entre les deux Provinces et la Délégation d'Orient, est présenté le disque en CD et cassette *Pilgrim of Peace*, produit par les Sœurs de la Province du P. Juan Bonal, avec huit chansons congréganistes en anglais.

II^e Assemblée africaine. Du 23 au 26 mars

L'Assemblée a lieu à Elmina (Ghana) du 23 au 26 mars et 37 Sœurs y participent ; vingt-trois espagnoles, deux indiennes et douze africaines. Le thème de l'Assemblée *est comment être signe prophétique à partir de notre charisme dans la réalité africaine.* Au préalable, un questionnaire avait été envoyé aux communautés pour orienter cette réflexion.

Trois jours avant le début de l'Assemblée, une Sœur de chaque Province se réunit avec Sœur Elvira Sanjuán, Conseillère Générale et Déléguée de l'Afrique, pour élaborer le document de travail de l'Assemblée, avec la synthèse de ce qui a été apporté par les communautés.

Le 23, l'Assemblée commence par la célébration de l'Eucharistie présidée par Son Éminence le Cardinal de l'Archidiocèse de Cape Coast, Peter Kodjo Turkson. En celle-ci, comme tout au long de l'Assemblée, on respire l'universalité congréganiste et les trois langues officielles (français, anglais et espagnol) s'alternent.

Après l'Intronisation de la Parole et après les salutations de Sœur Josefina Vélaz, Sœur Teresa Bajador, Supérieure Provinciale de l'Immaculé Cœur de Marie, et Sœur Elvira Sanjuán, en tant que Déléguée de l'Afrique, sont nommées une modératrice et des secrétaires.

Ensuite a lieu la présentation de la réalité sociopolitique, ecclésiale et religieuse de chaque pays. Une fois l'exposé terminé, les Sœurs Provinciales présentent la vie et la mission de chacune des Communautés correspondant à leur Province en Afrique. Le 24, la présentation des Sœurs Provinciales se poursuit et, à la fin de la matinée, le document de travail est présenté, ainsi que la réflexion personnelle à son sujet.

L'après-midi du 24, ainsi que les journées des 25 et 26, sont consacrées au travail de l'Assemblée. Les Sœurs réaffirment certaines constatations, tracent des lignes d'action, approuvent des propositions en vue de la formation, indiquent des critères à prendre en compte dans la Pastorale des Vocations et définissent des étapes pour coordonner une pastorale vocationnelle d'ensemble. Finalement, une série de défis à court, moyen et long terme est décidée.

L'Assemblée se conclut par une information de Sœur Josefina sur la vie et la mission de la Congrégation dans tous les pays. L'Eucharistie du 26 a une tonalité africaine : danses, langues natives, tambours... qui expriment l'action de grâce pour la vie et la mission de la Congrégation sur ce continent.

2.3 Célébrations et dates significatives

30 août 2003. 150^e anniversaire de la mort de la Bienheureuse Mère María Ràfols

Comme famille congréganiste, nous célébrons que, cent cinquante ans après sa mort, Mère María Ràfols continue d'être une source inépuisable d'inspiration et d'engagement.

Sœur Josefina nous invite à contempler l'huile de Sœur Isabel Guerra *qui nous parle de sérénité et de fermeté, d'équilibre et de cohérence, de transcendance et de vie. Le visage et les mains de María Ràfols sont une icône de notre vie : contemplation et action. Expérience de Dieu et service fait hospitalité.*

Dans tous les lieux où nous sommes présents, cet événement de vie est célébré avec joie.

2 février 2004. Présentation du livre de D. Ignacio Tellechea

À 18 heures, dans la salle d'actes de la Maison Générale, D. Ignacio présente *Mosén Bonal, Fondateur et Mendiant*, la biographie qu'il a écrite sur le P. Juan Bonal.

D. Ignacio parcourt l'histoire de la Congrégation depuis ses origines d'une manière simple et agréable, avec l'autorité que lui confèrent sa connaissance de la Congrégation et de la vie de nos Fondateurs. On perçoit en lui l'affection envers une œuvre dont il étudie

depuis plus de 45 ans, sans documents propres de la Congrégation : *tout a dû être tiré des froids procès-verbaux de l'Hôpital.*

Il souligne le long hiver congréganiste, comme il appelle les 50 premières années de la Fraternité. Et en elle, la figure et la présence du P. Juan Bonal, promouvant des vocations, configurant et signant des pactes avec la Sitiada, amenant les premières Fraternités, 12 Frères et 12 Sœurs depuis Barcelone, accompagnant et encourageant les premiers pas d'une vocation de charité faite Hospitalité.

Le comportement héroïque du P. Juan et des premières Sœurs lors des Sièges de Zaragoza ; sa séparation de la Fraternité, lui interdisant expressément de parler avec les Sœurs des affaires de la Fraternité ; la dédication des quinze dernières années de sa vie aux Veredas...

La vie du P. Juan est une vie atypique. Il déploie une série d'initiatives qui vont au-delà de la simple vereda. Il insuffle aux Sœurs un esprit et une attitude qui, lorsque les circonstances seront réunies, fleuriront en fruits de charité faite Hospitalité, comme l'histoire en témoigne.

Après son exposé, accueilli par de chaleureux applaudissements, D. Ignacio signe des livres pour ceux qui le lui demandent.

11 mars 2004. Centenaire de l'approbation des Constitutions

C'était un vœu de M. Pabla Bescós que, lorsque la Congrégation fêterait son premier centenaire, les Constitutions puissent être définitivement approuvées. Son rêve se verrait finalement accompli le 11 mars 1904, lorsqu'elle reçut le décret d'Approbation définitive des Constitutions, octroyé par le Pape Pie X.

Cent ans plus tard, les Constitutions continuent d'être pour nous cette lecture de l'Évangile faite à partir de notre charisme qui nous permet de vivre l'Hospitalité aujourd'hui.

20 février 2004. 75ème anniversaire de la mort de M. Pabla Bescós

Le 20 février, nous célébrons les 75 ans de la mort de M. Pabla. À cette occasion est présentée, à la Maison Générale, une biographie intitulée *M. Pabla Bescós, Herencia de Hospitalidad* (Héritage d'Hospitalité), écrite par Sœur Núria Gironella.

À 18 heures, dans la salle des fêtes de la Maison Générale, Sœur Josefina Vélaz a fait une brève présentation et lui a donné la parole. Sœur Núria, à l'aide d'un montage photographique sur M. Pabla, fait un compte rendu de sa vie, en soulignant les événements les plus significatifs de l'histoire de cette grande femme. À la fin, Sœur Núria a

dédicacé des exemplaires de l'ouvrage aux nombreux assistants qui le lui ont demandé.

Après cet acte, à 19h30, nous avons célébré l'Eucharistie. Au cours de celle-ci, nous avons rendu grâce à Dieu pour le cadeau que Mère Pabla a représenté pour la Congrégation.

8 juin 2004. Concession du Prix ONCE 2004

Le 8 juin, la Congrégation reçoit l'un des Prix ONCE Aragón 2004, pour son travail accompli auprès des personnes handicapées en Aragon et dans le Tiers-Monde. Les autres lauréats de cette édition sont EL PERIÓDICO, pour ses pages d'intégration "*Servicio al Discapacitado*" (Service au Handicapé), et Ramón Fumanal Nogueró, directeur de l'Orchestre de Pulso y Púa César Augusta, pour l'intégration des personnes handicapées à travers la musique et sa diffusion. La cérémonie de remise des prix a eu lieu dans la salle Goya du Palais de l'Aljafería à 20 heures, en présence du président de l'Organisation Nationale des Aveugles Espagnols (ONCE), Miguel Carballeda. Notre prix est recueilli par Sœur Julia Lumbreras, en l'absence de Sœur Josefina, qui se trouvait aux Philippines.

19 août 2004. 175ème anniversaire de la mort du Père Juan Bonal

À 10h30, dans l'ermitage du Salz, là où il est mort, nous avons prié devant l'image de Notre-Dame du Salz, en rendant grâce pour sa vie et son œuvre.

L'après-midi, l'Eucharistie à la Maison Générale, à laquelle ont assisté des Sœurs des différentes communautés de Saragosse, a été également un moment d'action de grâce parce que son chemin est pour nous un appel à semer l'Évangile et à soulager la douleur et la solitude des frères les plus pauvres et les plus petits.

10 octobre 2004. Hommage aux héroïnes des Sièges de Saragosse

L'Association Culturelle "Los Sitios" rendait, à 12h30 du matin, un hommage aux Héroïnes des Sièges. L'acte commençait par une offrande florale devant le monolithe aux Héroïnes, sur la Place du Portillo. Jeunes et moins jeunes, vêtues de costumes régionaux, ont déposé avec émotion une fleur en mémoire de ces femmes héroïques.

Parmi elles se trouve également María Ràfols qui, aux côtés des autres, mérite des paroles d'éloge lors de cet acte. On souligne chez elle que sa lutte ne se fit pas avec les armes, mais avec l'amour, et que précisément cette année marque le bicentenaire de son arrivée à Saragosse. Il y eut diverses représentations musicales et folkloriques

alternant avec des explications sur les exploits accomplis par les héroïnes.

De hautes autorités militaires sont présentes, comme le Commandant Militaire de Saragosse et Teruel, le Général M. Fernando Torres ; le Chef de la Garde Civile M. Antonio Fernández ; le Général de l'Armée de l'Air M. Zamarripa.

Pour terminer, la Mairie de Saragosse, aux côtés de représentants de l'Armée, d'institutions et de groupes, a effectué une offrande florale dans la Crypte de l'Église du Portillo, où reposent Agustina Zaragoza, Casta Álvarez et Manuela Sancho.

7 novembre 2004. Pose d'un monolithe de M. María Ràfols à Montserrat

Ce geste a été promu par "*Les amis et dévots de María Ràfols*" qui souhaitent ainsi démontrer leur affection et leur vénération à la Mère María Ràfols.

Le monolithe, taillé dans la pierre d'Uldecona, est l'œuvre du sculpteur Joaquín Hernández et porte gravé le texte suivant:

Centre : María Ràfols, 1781-1853. Fondatrice, avec l'abbé Juan Bonal, des Sœurs de la Charité de Sainte Anne.

Latéral : Ambassadrice de l'amour. Héroïne sans frontières.
Latéral : Don pour les pauvres. Mère et sœur de tous.

À 10h40, nous nous sommes réunis dans la Basilique pour la présentation des divers groupes qui nous rendions aujourd'hui à Montserrat. Notre pèlerinage était composé de Sœurs des Provinces d'Espagne, particulièrement de San Joaquín, N^a S^a del Pilar et la Maison Générale, ainsi que d'un groupe nourri de laïcs. Daniel Sancho, un jeune originaire de Vilafranca del Penedès, nous présente en tant que groupe. Ses paroles définissent cette journée comme un jour de joie durant lequel nous demandions au Seigneur, par l'intercession de Marie de Montserrat et de la Bienheureuse María Ràfols, son aide pour continuer à travailler pour ceux qui en ont le plus besoin.

L'Eucharistie conventuelle est présidée par l'Évêque du nouveau diocèse de Sant Feliu de Llobregat, M. Agustín Cortés, qui célébrait pour la première fois l'Eucharistie à Montserrat.

À la fin de l'Eucharistie, nous nous sommes dirigés vers le chemin de San Miguel où a lieu la bénédiction du monolithe par le Recteur du Sanctuaire.

Sœur Josefina Vélaz prononce quelques mots d'offrande du monolithe. Elle rappelle comment il y a maintenant 200 ans, María Ràfols disait au revoir à la "Moreneta", la Vierge de Montserrat, pour

partir vers Saragosse, où elle allait commencer son œuvre, ce qui donnerait naissance à notre Congrégation.

Le Recteur du Monastère, au nom de l'Abbé et de la Communauté bénédictine, prononce quelques mots d'accueil du monolithe, le comprenant comme un ex-voto qui rappelle le passage que, selon la tradition, firent par ce Sanctuaire María Ràfols et les premières Sœurs, et aussi comme un signe de l'engagement de notre famille congrégationnelle à pressentir les besoins des pauvres et à y répondre.

Après la lecture de l'Évangile de Mt. 25, 34-40, Beatriz Carbonell, descendante de la famille de María Ràfols, a lu les prières.

Enfin, une représentante du groupe des Amis et dévots de María Ràfols a prononcé quelques mots de remerciement aux moines de Montserrat et aux Sœurs.

16 octobre 2004. Célébration du Centenaire du Noviciat de Saragosse

À 18 heures, dans le salon de la Maison Générale, Sœur Josefina Vélaz salue et souhaite la bienvenue en rappelant que de nombreuses générations de Sœurs sont passées de manière ininterrompue par le Noviciat, s'y formant pour vivre l'hospitalité dans les différents lieux où la Congrégation est présente.

Ensuite commence une projection d'images provenant des archives de la Maison Générale, que Sœur M^a José Pérez et Sœur Núria Gironella ont combinées dans un montage magnifique, élaboré avec détail et rigueur historique.

Sont projetés et expliqués les différents événements dont la Maison a été le théâtre durant ces cent ans, ainsi que les diverses améliorations qui y ont été apportées pour réparer les dégradations et l'adapter aux besoins du moment.

Depuis son inauguration, elle a été le siège du Conseil Général et du Noviciat. Elle a également accueilli les étapes de Formation du Troisième An, du Juniorat, la Communauté de Prière, des rencontres de Formation, des Noces d'Or et d'Argent...

Enfin, nous avons vu une séquence de photos des communautés qui se trouvent actuellement dans cette maison et qui collaborent à sa mission.

Sœur Josefina Vélaz, qui avait initié l'acte en souhaitant la bienvenue aux Sœurs, conclut par quelques mots nous rappelant *que le meilleur ne se voit pas, car le meilleur, c'est la vie, l'effort et le don de soi quotidien, et cela, seul Dieu le voit*. Elle a également rappelé que ce même jour — coïncidence ou providence ? — marquait le 10^{ème} anniversaire

de la béatification de la Mère María Ràfols, et elle a invité à continuer de rendre grâce à Dieu lors de la célébration de l'Eucharistie qui a suivi.

17 octobre 2005. Concession de la Médaille de la Faculté de Médecine

Le Conseil de la Faculté, lors de sa réunion du 11 mars 2005, a approuvé par assentiment l'octroi de la Médaille de la Faculté de Médecine à la Congrégation des Sœurs de la Charité de Sainte-Anne, à l'occasion du 200ème anniversaire de sa fondation et pour son dévouement continu au soin des malades, et en particulier au sein de l'Hôpital de la Faculté.

Cette Médaille est remise le 17 octobre, lors de l'Acte Solennel que la Faculté célèbre à l'occasion de la fête de Saint Luc. L'acte a eu lieu dans la Salle des Degrés de la Faculté. Elle a été recueillie par Sœur Mari Sol Simón, Provinciale de la Province de N^a S^a del Pilar.

Pour chacune des Médailles octroyées, il a été fait lecture de l'acte par lequel la concession a été approuvée, ainsi qu'un éloge de la part du Doyen de la Faculté, le Dr. M. Arturo Vera. En prononçant celui de la Congrégation, il a retracé en détail nos origines et notre itinéraire de don et de service, tant à l'Hôpital Ntra. Sra. de Gracia qu'à la Faculté de Médecine et à l'actuel Hôpital Clinique. Il a terminé ses paroles en disant : *"Pour cette Faculté, leur souvenir est impérissable et notre gratitude permanente. C'est pourquoi le conseil de cette Faculté de médecine s'honore en accordant sa plus haute distinction, la Médaille de la Faculté, à celles qui nous ont tant donné en échange de rien."*

4 juillet 2006. Concession de la Médaille d'or de Sainte Isabelle d'Aragon

La Députation Provinciale de Saragosse a procédé à la remise des médailles d'or de Sainte Isabelle qu'elle décerne annuellement à l'occasion de la fête de la patronne de cette province. Une Sœur de la Congrégation, Sœur Raquel Mayayo, a été récompensée pour sa trajectoire en tant que missionnaire et son travail actuel à la tête de la Fondation Juan Bonal.

Sœur Raquel a reçu le prix avec ces mots : *"Merci pour tout ce que vous reconnaissez en ma personne de la tâche de nombreuses Sœurs missionnaires qui pourraient être ici aujourd'hui pour recevoir cette médaille."*

2.4 Bicentenaire de la Congrégation : 28 décembre 1804-2004

La commission, présidée par la Vicairie Générale, Sœur Antonia Azpilicueta, après avoir sollicité des suggestions auprès de toute la Congrégation, élabore un programme pour la célébration du Bicentenaire.

L'objectif est de célébrer l'action de grâce pour les 200 ans d'Hospitalité dans la vie de la Congrégation, d'approfondir le chemin de la refondation, la revitalisation de la mission, la recherche de nouveaux chemins d'Hospitalité et l'intégration des laïcs.

Le 27 décembre 2003, le 28 étant un dimanche, une Eucharistie est célébrée en la Basilique de N^a S^a del Pilar pour commémorer l'arrivée de notre famille congrégationnelle à Saragosse. C'est l'acte par lequel le Bicentenaire est inauguré.

Toute l'année 2004 constitue une action de grâce pour la vie de ces deux cents ans. Énumérer les actes célébrés dans les plus de 300 communautés est impossible...

Néanmoins, nous nous souvenons des pèlerinages réalisés sur nos lieux congrégationnels (Terrades, Vilafranca, El Salz, Panzano et Saragosse) par de nombreux membres de notre famille congrégationnelle.

À l'approche de la date du 28 décembre 2004, Sœur Josefina nous invitait, à travers une lettre circulaire, à disposer notre intérieur pour accueillir tout ce que l'Esprit voulait nous offrir en ces jours de grâce, de Noël. Elle annonçait en outre les actes qui auraient lieu à Saragosse et qui clôtureraient cette célébration.

Le 27 décembre, une Eucharistie d'Action de grâce est célébrée à la Maison Générale. Toutes les Sœurs de l'Assemblée Congrégationnelle y ont participé ; le groupe international de Sœurs, provenant de toutes les Provinces et Délégations de la Congrégation, qui célébrait ses Noces d'Argent ; et de nombreuses Sœurs d'Espagne.

Monseigneur Juan José Omella, évêque de Calahorra et La Calzada-Logroño, préside cette célébration au cours de laquelle il rappelle que la Congrégation se réunit pour dire au Seigneur : *"Merci pour tout le bien reçu tout au long de ces 200 ans de marche en tant que Congrégation."* Tout a commencé avec deux personnes : l'abbé Juan Bonal et la Mère María Ràfols. Tous deux furent séduits par la personne de Jésus de Nazareth et se mirent en route sur ses traces.

Ce même jour, à cinq heures de l'après-midi, la salle des fêtes du Collège Sainte-Anne de Saragosse accueille la représentation du "Auto de Navidad" (Mystère de Noël). Chaque année, les élèves du Collège Sainte-Anne de Guadalajara mettent en scène cette œuvre qui consiste en un recueil de textes classiques, réalisé par Mme Jimena Menéndez Pidal.

L'Auto est bien plus qu'une représentation. C'est une expression de foi de ceux qui ont écrit les textes, il y a déjà des siècles, et de ceux qui, à ce moment-là, leur donnaient vie et permettaient leur contemplation.

28 décembre

Eucharistie en la Basilique de Notre-Dame du Pilar

L'Eucharistie d'Action de grâce pour les 200 ans de la naissance de la Congrégation est célébrée le 28 à sept heures du soir en la Basilique de N^a S^a del Pilar ; au même endroit et à la même heure où, 200 ans plus tôt, arrivèrent nos premiers Sœurs et Frères accompagnés du Père Juan Bonal, pour *demande* à la Vierge *protection et secours pour accomplir leur mission*.

M. Elías Yanes, Archevêque de Saragosse, préside la célébration à laquelle concélébrent cent prêtres. Des Sœurs de différentes Provinces et nationalités, ainsi que des membres du V.M.S.A., participent aux lectures, monitions, prières universelles, offrandes...

Avant de commencer l'homélie, M. Elías lit le télégramme que Jean-Paul II a envoyé à l'occasion de cette célébration. Ensuite, il rappelle les origines de notre famille congrégationnelle et son arrivée à Saragosse pour initier, à l'Hôpital N^a S^a de Gracia, la mission de charité devenue Hospitalité.

La célébration se conclut par l'hymne à N^a S^a del Pilar, aux côtés de qui nous sommes nées, avons grandi et demeurons, comme l'indique l'inscription du manteau que la Congrégation a offert à la Vierge à l'occasion du bicentenaire de la naissance de la Bienheureuse María Ràfols, notre Fondatrice, et que la Vierge portait ce jour-là.

Marathon d'action de grâce

Ce même jour, nous célébrons un marathon d'action de grâce. Un matériel dont le thème était les béatitudes sert de base à un temps de prière que toutes les communautés ont suivi ce jour-là, selon un chronogramme élaboré à cet effet. D'orient en occident, à chaque heure de la journée, il y a une communauté en prière, formant une chaîne qui exprime la gratitude envers Dieu pour sa fidélité et sa miséricorde envers nous.

29 décembre : Conférence de M. Ignacio Tellechea et présentation de la vidéo sur nos Fondateurs

Dans le salon du Collège Sainte-Anne de Saragosse, à 17h30, de nombreuses personnes sont présentes pour ce nouvel acte culturel de célébration des 200 ans de vie de la Congrégation.

Les origines de la Congrégation est le titre de la conférence que prononcera M. Ignacio Tellechea.

Sœur Núria Gironella présente les membres de la table présidentielle, de gauche à droite : Mère Estefanía Esandi, M. Ignacio

Tellechea, Sœur Josefina Vélaz, actuelle Supérieure Générale, M^a Teresa Álvarez et Mère Julia Lumbreras.

Ensuite, elle présente M. Ignacio à travers un curriculum vitæ rapide et détaillé de sa vie, et lui donne la parole. Avec simplicité et naturel, comme s'il racontait un conte, M. Ignacio égrène l'histoire, notre histoire, depuis les origines. Il attire rapidement l'attention des assistants qui l'écoutent avec intérêt ; bien que pour la majorité, il s'agisse de faits connus, racontés par lui, qui a étudié et connaît la Congrégation comme personne, ils prennent une saveur particulière.

Une fois son exposé terminé, Sœur Núria présente M^a Teresa Álvarez, journaliste et écrivaine, passionnée par l'histoire des femmes. Elle est la scénariste de la vidéo *María Ràfols y Juan Bonal, nuestras señas de identidad* (María Ràfols et Juan Bonal, nos signes d'identité). Avec aisance, professionnalisme et une affection touchante, elle raconte comment elle a connu la Congrégation, sa relation avec certaines Sœurs et l'affection, l'amitié et l'admiration qu'elle ressentait envers elle. En menant une recherche sur Josefa Amar, elle a rencontré María Ràfols qui, dès le premier instant, a attiré son attention ; elle s'est intéressée à elle, a posé des questions, a enquêté et lui a dédié un épisode de la série *Mujeres en la Historia* (Femmes dans l'Histoire) et un chapitre de *Ellas mismas. Mujeres que han hecho historia contra viento y marea* (Elles-mêmes. Des femmes qui ont fait l'histoire contre vents et marées).

L'acte se conclut par la projection de la vidéo réalisée par Luis López, qui relate la vie de nos Fondateurs, le Père Juan Bonal et la Mère María Ràfols, dans leur contexte historique, et souligne le sens profond que revêtent les lieux liés à eux pour notre famille congrégationnelle.

30 décembre : Conférence de Sœur M^a Luisa Ferrero et Concert de percussion

Le dernier des actes culturels programmés consiste en une conférence de Sœur M^a Luisa Ferrero sur l'histoire de la Congrégation tout au long de ces 200 ans, qu'elle intitule *La semilla dio fruto* (La semence a porté du fruit), et un concert de percussion assuré par Elisa Humanes Díaz et Salomé Díaz, sa mère.

Sœur M^a Luisa développe dans son exposé, chaleureux et vivant, la croissance de la Congrégation et l'extension de son charisme de charité devenue Hospitalité à tant de lieux et de peuples, s'adaptant constamment aux nouvelles circonstances et aux urgences les plus grandes.

Le concert touche profondément le public par l'art, la maîtrise et la délicatesse d'une jeune artiste récompensée par plusieurs prix,

accompagnée par sa mère, qui ne fait pas seulement vibrer l'auditoire, mais le fait chanter à certains moments un strophe répétée, dédiée à la Mère María Ràfols : *La primavera llegó / Madre Ràfols con tu amor / Todos los campos tienen flor / Todo canta en la tierra* (Le printemps est arrivé / Mère Ràfols avec ton amour / Tous les champs sont en fleur / Tout chante sur la terre).

Comme symbole de ce printemps, un œillet a été distribué à tous les assistants. Et c'est avec ce chant joyeux et festif que se terminent les actes culturels du Bicentenaire.

Sœur Josefina Vélaz remercie tous les participants, les collaborateurs de la préparation de ces actes et ceux qui nous ont accompagnés durant ces jours, pour leur intérêt, leur affection et leur proximité, et elle encourage tous les membres de notre famille congrégationnelle à continuer cette œuvre magnifique d'amour et de don de soi, avec l'aide de Dieu et de Sainte-Marie du Pilar, aux côtés de qui nous sommes nées, avons grandi et demeurons.

1er janvier 2005. Eucharistie en l'Église de l'Hôpital N^a S^a de Gracia

Le 1er janvier est un jour très significatif pour la Congrégation. En souvenir des 200 ans du début de la mission de nos Sœurs à l'Hôpital N^a S^a de Gracia de Saragosse, nous nous sommes réunis dans son église pour célébrer l'Eucharistie à 11h30 du matin, présidée par M. Alfonso Milián, Évêque de Barbastro-Monzón.

Dans l'homélie, M. Alfonso insiste sur le fait que ce dont les gens ont le plus besoin aujourd'hui, c'est que nous leur communiquions notre expérience de Dieu. S'appuyant sur les lectures du jour, il nous invite à *être lettre, parfum et miroir du Christ*.

Au moment de l'Offertoire, les Sœurs ont renouvelé leurs vœux. C'est un renouvellement traditionnel qui, à ce moment-là, prend un relief particulier. Après la Consécration, au moment de la doxologie, un groupe de Sœurs de l'Inde a dansé une danse de prière (*arathi*) accompagnée de lumière et d'encens.

À la fin de la célébration, Sœur Josefina Vélaz a adressé quelques mots aux assistants, soulignant l'importance du lieu où nous nous trouvons. L'édifice repose sur ses fondations, et l'arbre grâce à ses racines. Dans la crypte de l'Église de l'Hôpital se trouvent nos racines, celles qui ont donné son sceau et son identité à notre Congrégation : la vie donnée de tant de Sœurs dans le service silencieux du quotidien.

Elle a invité à descendre, par petits groupes, dans la Crypte, et c'est ce que nous avons fait, nous toutes, les Sœurs réunies pour la célébration. Ce fut l'acte final de souvenir et de gratitude envers ces

Sœurs qui nous ont précédées *en donnant tout dans le plus grand silence, laissant pour beaucoup d'entre elles ce seul nom : Sœur de la Charité.*

2.5 IVème Assemblée congrégationnelle. Vilafranca del Penedès, du 19 au 24 décembre 2004

La IVème Assemblée Congrégationnelle coïncide avec la célébration du 200ème anniversaire de la naissance de la Congrégation. Pour cette raison, elle se tient à Vilafranca del Penedès, lieu de naissance de la Mère María Ràfols et, à son issue, une visite est organisée à Terrades, où est né le Père Juan Bonal.

Le thème de l'Assemblée avait été fixé lors du dernier Chapitre Général (2001) : *Révision des pas accomplis dans la Refondation, comprise comme un Don de l'Esprit qui nous conduit à retrouver l'inspiration évangélique fondatrice — le charisme — pour la vivre aujourd'hui dans une fidélité créative.*

Trente Sœurs, issues des différentes Provinces et Délégations de la Congrégation, participent à cette Assemblée. Le 18 décembre, elles quittent Saragosse pour Vilafranca et, en chemin, visitent Montserrat. Après avoir salué la Vierge, elles voient le monolithe placé en l'honneur de María Ràfols en novembre dernier sur le "*Chemin de Saint Michel*".

Le lendemain, à midi, elles participent à l'Eucharistie de la Paroisse Sainte-Marie de Vilafranca, où María Ràfols fut baptisée. Les Sœurs participent à la liturgie par des lectures, des prières universelles et des offrandes symbolisant les cinq continents où la Congrégation est présente. Dans son homélie, le curé, l'abbé Ignasi, avec une grande affection pour la Congrégation, les salue et communique à tous les fidèles le motif de ce rassemblement : l'Assemblée Congrégationnelle dans le contexte du Bicentenaire. Sœur Avelina Piedrafita, Supérieure Provinciale de Saint-Joachin, prononce à la fin de la célébration quelques mots d'action de grâce au curé et au peuple de Vilafranca.

À 16 heures, après l'intronisation de la Parole et l'invocation à l'Esprit Saint, Sœur Josefina Vélaz prononce les mots d'ouverture de l'Assemblée. Dans son intervention, elle affirme que l'Assemblée peut être comprise comme une porte s'ouvrant vers le futur et la définit comme une belle manière de célébrer les 200 ans. Elle passe également en revue la manière dont nous devons comprendre la vie religieuse aujourd'hui, en accord avec les réflexions de nombreux auteurs et les apports du récent Congrès de la Vie Consacrée. Elle termine son intervention par un appel à l'espérance.

Ensuite, la modératrice et la secrétaire sont élues. L'Assemblée écoute la présentation des Assemblées préalables des Provinces et Délégations.

Avec le document de travail synthétisant ces apports, les Sœurs consacrent la matinée du 20 à la lecture et à la réflexion personnelle. L'après-midi, Francesc Torralba s'adresse à l'Assemblée pour une conférence sur l'Hospitalité comme vertu théologale.

Le lendemain matin, les Sœurs effectuent une visite à Barcelone. Elles y visitent l'ancien Hôpital de la Sainte-Croix et de Saint-Paul, actuel siège de l'Institut d'Études Catalanes. C'est une belle rencontre avec l'aube de la Congrégation. Il est émouvant de parcourir ces cours, salles et cloîtres en pensant que c'est probablement là que María Ràfols et Juan Bonal se sont rencontrés, et que naquit entre eux ce lien étroit qui les mènerait à initier ensemble l'aventure de notre Fraternité. 200 ans plus tard, nous, Sœurs héritières de ce projet venant de différentes parties du monde, foulions ce même sol.

À 16 heures, le travail de l'Assemblée reprend et, en groupes, la réalité est constatée selon quatre aspects : Expérience de Dieu, Communion de vie, Hospitalité et option pour les plus pauvres. La journée du 22 est consacrée à un débat enrichissant et réaliste, mettant en relief les points positifs et ceux sur lesquels il faut continuer à travailler.

Le matin du 24, les suggestions sont étudiées et, l'après-midi, les Sœurs Provinciales présentent les projets sociaux élaborés par chaque Province ou Délégation afin d'en choisir un comme projet commémoratif du Bicentenaire. Suite au Tsunami du 26 décembre en Asie du Sud-Est, l'Assemblée décide à l'unanimité de destiner les fonds du projet à l'aide aux victimes du raz-de-marée.

Enfin, l'Assemblée se clôture par les paroles de Sœur Josefina. Elle nous y rappelait *que nous sommes toutes appelées à être "Noël", à prolonger la manifestation de Dieu. Appelées à être lumière. Lumière d'étoile, non de comète. Les comètes passent et éblouissent, mais on s'en souvient à peine. Les étoiles demeurent. L'important est d'être une étoile. Toute petite, mais une étoile. Faire sentir notre présence. Être chaleur et vie. De petites étoiles d'hospitalité.*

À l'issue de la IVème Assemblée, et avant de rentrer à Saragosse le 26 décembre, le groupe de Sœurs visite Terrades (Gérone), lieu de naissance du Père Juan Bonal. Là, après avoir salué les Sœurs de la Communauté, elles célèbrent l'Eucharistie au Sanctuaire de la Vierge de la Santé. Le curé de Terrades, qui préside la célébration, dédie des paroles très affectueuses à la Congrégation pour ce 200ème anniversaire. Il parle aux assistants du lien qui unit les Sœurs au village de Terrades,

et explique comment ce Sanctuaire, bien antérieur à la naissance du Père Juan, fut sans doute visité par lui dès son enfance lors des fêtes et pèlerinages.

Après l'Eucharistie et le repas, avant le retour, elles visitent également le monolithe dédié au Père Juan dans le village. Devant lui, elles chantent et remercient Dieu pour le cadeau de sa vie.

2.5 Fraternité Masculine

Le 4 mars 2002, trois jeunes originaires de l'Inde arrivent en Espagne : Ivan Thoras, Clarence Sequeira et Raju Pagare, afin d'initier ensemble l'expérience d'une communauté de vie incarnant le charisme et l'esprit de nos Fondateurs. En contact avec le Conseil Général, comme l'avait disposé le XXIVème Chapitre Général de 2001, il s'agit, dans un premier temps, de parvenir à une intégration en tant que communauté, de connaître de près les racines de notre Congrégation et l'environnement où elle est née, tout en discernant leur propre chemin, attentifs à ce que Dieu dit à chacun et au groupe.

Initialement, jusqu'à ce qu'un appartement appartenant à la Congrégation soit aménagé à Saragosse, ils résident à la Résidence Sacerdotale de San Carlos de Saragosse. Tous trois ont connu la Congrégation et sa mission en Inde, et plus concrètement à Ankur, auprès de Sœur Primitiva Vela. Ce contact avec les Sœurs, leur vie et leur mission, a éveillé en eux le désir de se consacrer aux plus pauvres selon le style propre de la Congrégation. Déjà, avant de venir en Espagne, ils avaient vécu une expérience de vie communautaire à Bangalore.

Au début, leur temps, au-delà des rencontres communautaires, était partagé entre l'étude et l'apprentissage de l'espagnol et la collaboration, en tant que bénévoles, à la résidence pour personnes âgées "*Virgen del Pilar*" que la Congrégation possède à Saragosse. Lorsque leur niveau d'espagnol le permet, ils commencent à étudier la Théologie de la Vie Religieuse, le charisme et l'esprit de la Congrégation, et entament également des études au Séminaire Sacerdotal de Saragosse.

En 2004, deux ans après avoir commencé cette expérience, le 25 février, Ivan Thoras retourne en Inde après avoir constaté que ce n'était pas là sa vocation. En juillet, Clarence et Raju voyagent en Inde pour passer les vacances avec leur famille. Là-bas, ils prennent contact avec les autres jeunes aspirants Frères qui sont déjà en relation avec les Sœurs et étudient la théologie à Varanasi. Clarence découvre que pour lui, en ce moment, sa vocation sacerdotale est prioritaire et quitte également le

groupe. Raju est celui qui, avec le petit groupe de Frères indiens, poursuit le Projet de la Fraternité en Inde.

3. Fondations dans de nouveaux pays

GODAVARI (Népal).–St Xavier' s School : 14-04-2006

Quand le centre Ankur a commencé, à Mira Road, nous avons accueilli plusieurs jeunes filles népalaises. Elles furent les premiers visages chers du Népal que nous avons servis et avec lesquels nous avons partagé la vie. Depuis lors, le rêve de nous établir au Népal était profondément gravé dans nos cœurs.

Sœur Hewidge Pereira, Supérieure Provinciale de la Province du P. Bonal, et Sœur Primitiva Vela, Vicair, arrivent dans le pays le 21 décembre 2005. La communauté des jésuites de Jawalakhel, à Katmandou, qui s'occupe du Collège Saint-Xavier, les accueille. La communauté est composée de trois Pères indiens, de trois juniors de la même nationalité, d'un Canadien et d'un Américain.

Monseigneur Anthony Sharma, une personne chaleureuse et hospitalière, leur montre les différentes missions catholiques de Katmandou. Le séjour de trois jours dans la communauté de Jawalakhel, en participant à l'Eucharistie, aux repas et à de longues conversations, les a aidées à découvrir quelque peu ce pays encore inconnu et sa situation politique si délicate. Le P. Mathew Assarikudy S.J., Supérieur Régional des jésuites, est celui qui nous invite à travailler dans l'école dirigée par eux à Godavari, en nous offrant une résidence et en demandant le service de sœurs enseignantes en mathématiques, physique et langue, en plus de nous confier la supervision du Centre de pastorale.

Une fois sur place, et en connaissant les besoins les plus urgents du pays, et sous la direction de Monseigneur Sharma, nous pourrions commencer nos propres œuvres, en particulier dans la région des vallées où la pauvreté est plus grande. Le Népal est le pays le plus pauvre d'Asie.

Le 3 avril, les Sœurs Begoña et Jagrani Kispota partent pour le Népal afin de préparer le logement de la communauté. Les jésuites leur prêtent un ashram, une sorte de maison de spiritualité.

Les trois autres Sœurs qui composent la communauté, Sœur Exedit Dennis, Sœur Agustine Mary et Sœur Chinnamma Chacko, arrivent au Népal le 14 à 23 heures. Elles ont eu une belle célébration de la Résurrection avec les pères jésuites et quelques personnes du lieu.

L'établissement officiel de la communauté n'a eu lieu que le 19 avril 2006, à 18 heures, avec une simple célébration de l'Eucharistie présidée par le P. Casper Miller, jésuite. Sœur Jannet (de la société de

Maryknoll) s'est jointe à la célébration. À la fin de l'Eucharistie a eu lieu la bénédiction de la petite chapelle des Sœurs.

3. Vie du charisme dans des situations extraordinaires

Tremblement de terre de l'océan Indien de 2004 ⁹⁶

Le tremblement de terre de l'océan Indien de 2004, connu par la communauté scientifique sous le nom de séisme de Sumatra-Andaman, fut un séisme sous-marin survenu le 26 décembre 2004, avec un épicentre au large de la côte ouest de Sumatra, en Indonésie.

Le séisme provoqua une série de raz-de-marée ou *tsunamis* dévastateurs le long des côtes de la plupart des pays bordant l'océan Indien, causant la mort d'un grand nombre de personnes sur leur passage et inondant de nombreuses communautés côtières à travers presque tout le sud et le sud-est de l'Asie, y compris certaines parties de l'Indonésie, du Sri Lanka, de l'Inde et de la Thaïlande.

Bien que les estimations initiales aient fixé le nombre de morts à plus de 275 000, sans compter les milliers de personnes disparues, une analyse plus récente réalisée par les Nations Unies établit le total des pertes humaines à 229 866, dont 186 983 morts et 42 883 personnes disparues. Cette catastrophe est la neuvième catastrophe naturelle la plus meurtrière de l'histoire moderne.

Plusieurs zones où résident les Sœurs furent touchées. Principalement la Province P. Juan Bonal, qui comprend les zones côtières du sud-est du pays et les îles, parmi lesquelles celles d'Andaman.

Dans le district de Kanyakumari, trois des quatre communautés de la Congrégation se trouvent en zone côtière. L'une d'elles, Puthoor, fut gravement affectée. Les Sœurs transformèrent le centre éducatif en camp d'accueil où elles prirent en charge les sinistrés.

La communauté de Nagercoil, dans le même district, est située à la périphérie du village, loin de la côte. Dès le premier moment, les Sœurs, en collaboration avec le diocèse, se répartirent les tâches pour venir en aide aux victimes : certaines coordonnaient, d'autres visitaient les différents camps afin de répondre aux besoins de tous, et d'autres encore achetaient et distribuaient les biens nécessaires. De plus, la communauté s'engagea à assurer la prise en charge intégrale de cinquante enfants orphelins jusqu'à la fin de leurs études.

La communauté qui s'occupe du centre hospitalier de Kanyakumari fournit une assistance médicale gratuite à tous les nécessiteux. En outre, les Sœurs visitaient les camps environnants dans un travail qui laissait à peine place au repos. Lorsqu'une éventuelle

réplique fut annoncée, près de 3 000 personnes furent hébergées et prises en charge à l'hôpital jusqu'à la fin de l'alerte.

Les Sœurs de cette région se chargèrent de localiser et de savoir ce qui était arrivé aux familles des Sœurs originaires de ces zones, qui étaient alors en mission loin de là. Combien elles souffrirent en devant transmettre la réalité de ce qui s'était passé ! Plusieurs d'entre elles avaient perdu presque toute leur famille.

Toutes les communautés de la Province s'impliquèrent selon leurs possibilités : certaines par l'envoi d'argent ou de matériel nécessaire, d'autres par la présence de Sœurs. Par exemple, deux jours après la catastrophe, quatre Sœurs de la communauté et du juvénat de Bangalore — une médecin, deux infirmières et une enseignante — arrivèrent au Tamil Nadu. Le matin du 28 décembre, elles commencèrent immédiatement leur service auprès des sinistrés. Elles parcouraient les camps d'accueil en fournissant une aide médicale, et l'une d'entre elles resta aider à l'hôpital de nos Sœurs à Kanyakumari.

De la Province de M. Pabla arrivèrent également des Sœurs qui travaillèrent dans les camps d'accueil et dans d'autres services, cherchant à être proches de ceux qui avaient besoin d'être écoutés, en leur apportant un soutien psychologique, puisqu'elles connaissaient la langue du Tamil Nadu.

L'une des zones les plus durement touchées fut celle des îles Andaman, où le système d'approvisionnement en eau fut totalement détruit, les marais contaminés, l'électricité coupée, les embarcadères et les bateaux gravement endommagés et les maisons effondrées. La plupart des îles ne sont pas accessibles en ces jours-là.

On estime que 60 à 70 % des 40 000 habitants de l'archipel furent touchés. Des îles ont disparu et, avec elles, des familles entières de Sœurs. Les Sœurs de Port Blair se rendent dans les camps d'accueil, soignant, apportant des médicaments et cherchant à semer consolation et espérance.

Celles de l'autre île, Rangat, sont restées isolées de Port Blair. La présence des Sœurs de cette île, parmi la population, est un soutien pour eux. Leur sérénité et leur confiance en Dieu leur transmettent paix et espérance. Les Sœurs partagent la douleur. Elles vivent ensemble, prient ensemble et ressentent la paix.

Dans le district de Nagapattinam, près duquel se trouve Pattukottai où nous avons une communauté de Sœurs, 73 villages furent touchés. Plus de 4 000 personnes moururent et 35 235 furent affectées. D'innombrables bateaux furent détruits, 1 200 hectares de cultures endommagés et 865 buffles, chameaux, chèvres, etc., périrent. Il y a 19 camps d'accueil organisés par le gouvernement, avec l'aide de religieux

et d'ONG. Les Sœurs de Thanjavur se sont proposées pour accueillir et prendre soin des enfants devenus orphelins dans cette catastrophe.

Lorsque le tsunami passa, il fallut commencer la reconstruction de tout ce qui avait été détruit. Certes, la solidarité du monde entier fut extraordinaire, tout comme celle des maisons des cinq continents où la Congrégation est présente. Les programmes de reconstruction dureront plusieurs années. Il faut leur fournir de tout. De nombreuses personnes et organisations s'impliquent dans ce processus, coordonné par la *Fondation P. Juan Bonal*. Tout l'argent apporté par les Provinces pour réaliser une œuvre sociale durant l'année du bicentenaire de la Congrégation — célébré au moment même où survenait cette catastrophe — fut entièrement destiné aux victimes du tsunami.

4. Célébration du XXVI^e Chapitre général

Sœur Josefina Vélaz, Supérieure générale, dans une lettre circulaire adressée à toutes les Sœurs de la Congrégation depuis Caracas, le 23 juin 2006, fête du Sacré-Cœur de Jésus, annonce la célébration du XXVI^e Chapitre général ordinaire en juillet 2007, dont l'étape précapitulaire s'ouvre en juillet 2006.

Le XXVI^e Chapitre général ordinaire est électif et délibératif et a également pour mission d'approuver le rapport du sexennat présenté par le Conseil général et d'évaluer la vie et la mission de la Congrégation.

Sœur Josefina Vélaz invite à affronter avec lucidité et discernement, à partir de notre charisme, les grands défis lancés par le Congrès de la Vie religieuse célébré à Rome et par les rencontres ultérieures organisées dans différents pays.

Le thème proposé pour le Chapitre, tenant compte des contributions des Provinces et Délégations, est : *Nouvelles formes d'être hospitalité : mystique et prophétie dans un monde pluriel et globalisé*. Sœur Josefina le présente dans sa lettre comme un thème actuel, intéressant et ambitieux, qui nous conduit de l'intériorité à l'action, en l'imprégnant d'enthousiasme, d'effort passionné et de volonté de transformation. Il comporte aussi une tonalité spécifique, animée par l'Esprit : l'hospitalité.

Est également annoncée la mise en œuvre de l'Accord capitulaire n° 4 du XXIV^e Chapitre général : la participation des laïcs aux Chapitres.

Le 31 juillet 2006, Sœur Josefina Vélaz présente, à travers une lettre circulaire, le document de travail destiné à préparer les Chapitres provinciaux et le Chapitre général. Il s'agit de vivre ce temps dans la primauté de Dieu pour répondre aux besoins de l'homme. Deux coordonnées dans lesquelles nous devons évoluer : Dieu et la personne

humaine, mystique et prophétie. Toujours avec le don qui nous a été offert : la charité faite hospitalité.

Le 12 mars 2007, par une lettre circulaire, Sœur Josefina Vélaz envoie à toutes les Sœurs de la Congrégation les formulaires pour le sondage préalable à l'élection de la Supérieure générale et des Sœurs Conseillères générales. Elle annonce également que le Chapitre commencera le 2 juillet 2007 à Artieda. Elle invite toutes les Sœurs à vivre intensément l'étape précapitulaire comme un temps de grâce et de prière, dans lequel, ouvertes à la nouveauté de l'Esprit, nous nous laissons éclairer et guider par Lui pour chercher toujours et en tout la volonté du Père.

La Commission centrale de coordination, composée de deux Sœurs du Conseil général et d'une Sœur de chaque Province et Délégation, se réunit à la Maison générale durant le mois de juin 2007. Sa mission est de synthétiser les contributions des Chapitres provinciaux, de Délégation et des Maisons dépendant du Conseil général sur le thème du Chapitre, de recueillir les propositions et suggestions, d'établir la méthodologie et d'élaborer un calendrier de travail pour le Chapitre.

Le 2 juillet 2007, les Sœurs capitulaires se réunissent à Artieda (Navarre) et, jusqu'au 10 juillet, se déroulent les Exercices spirituels dirigés par D. Pedro Arbeloa, prêtre diocésain.

À 12 h 30, le 11 juillet, a lieu la célébration de l'Eucharistie du Saint-Esprit, présidée par D. Pedro Arbeloa, car, en raison d'un imprévu de dernière minute, l'archevêque de Pampelune-Tudela, Monseigneur Fernando Sebastián, ne peut être présent.

Dans son homélie, D. Pedro invite les Sœurs capitulaires à être elles-mêmes celles qui entrent à vivre l'Eucharistie de l'Esprit, à faire silence et à écouter ce qu'elles portent en elles, à préparer leur cœur pour laisser l'Esprit agir, et à se montrer dociles à sa voix, vibrant en syntonie avec Lui, car c'est seulement ainsi que la Congrégation pourra être présence de Dieu dans le monde.

Dans l'après-midi, les Sœurs capitulaires se réunissent dans la salle capitulaire pour invoquer l'Esprit et placer la Parole afin qu'elle préside le travail.

Ensuite, Sœur Josefina Vélaz souhaite la bienvenue aux Sœurs capitulaires. Dans ses paroles, elle rappelle que la célébration d'un Chapitre général est un événement important dans la vie d'une Congrégation : c'est un espace de rencontre et de discernement, un moment de grâce, un temps de refondation. Elle rappelle que la mission du Chapitre est d'approuver le rapport du sexennat présenté par le Conseil général ; de présenter la réalité des Provinces et Délégations ;

d'élire la Supérieure générale et les Conseillères générales ; de travailler le thème du Chapitre *Nouvelles formes d'être hospitalité : mystique et prophétie dans un monde pluriel et globalisé* ; de déterminer le thème de la Ve Assemblée de la Congrégation et de réviser les Accords capitulaires pris lors du précédent Chapitre général ; enfin, d'étudier les propositions, suggestions ou autres points et accords jugés opportuns.

Ensuite, une Sœur de la Commission centrale de coordination présente le matériel remis aux Sœurs capitulaires et soumet à l'approbation de l'Assemblée la proposition d'horaires et de calendrier, qui sont acceptés à l'unanimité, le calendrier restant ouvert au rythme du travail. Sont élues la modératrice, la secrétaire et les scrutatrices du Chapitre, et sont également constituées les Commissions d'information, de traduction et d'animation.

Les 12 et 13 juillet sont présentés les rapports du Conseil général et des différents secteurs et Délégations générales. Les deux jours suivants sont consacrés à la présentation des différents rapports de chaque Province et Délégation, où l'on constate la grande richesse de la vie et de la mission de notre Congrégation sur les cinq continents.

Le 15 juillet, le P. José María Arnaiz, religieux marianiste, s'adresse aux Sœurs capitulaires pour commencer l'illumination doctrinale du Chapitre, avec une conférence intitulée *Mystiques et prophètes. Nécessaires et inséparables aujourd'hui*.

Le 16 juillet, dans la matinée, le document capitulaire est présenté et le reste de la matinée est consacré à sa lecture et à son approfondissement personnel. L'après-midi, c'est le P. José Cristo Rey García Paredes qui intervient devant l'Assemblée capitulaire pour l'illumination doctrinale avec le thème : *Comment imaginer l'avenir et quelles lignes de force pourraient se dessiner pour celui-ci ?*

Le 17 juillet, à 16 h 30, après une matinée de réflexion et de prière, et après l'invocation à l'Esprit Saint, a lieu l'élection de la Supérieure générale. Le service de gouvernement est confié à Sœur M^a Teresa Bajador Subías qui, dans les paroles qu'elle adresse à l'Assemblée, souligne l'importance du travail en équipe : « *Nous marchons toujours en équipe pour rendre réel ce projet d'avenir à partir du présent, qui nous conduit à vivre, à rendre réelle cette passion pour le Christ, cette passion pour l'humanité. Je compte sur l'aide de vous toutes.* »

Le 18 juillet, à 10 h du matin, après l'invocation à l'Esprit Saint, a lieu l'élection des Conseillères générales, et le 21 juillet est élue la Secrétaire générale.

Dans l'après-midi, l'Assemblée reçoit la visite de D. Fernando Sebastián, archevêque de Pampelune et évêque de Tudela, qui présente

ses excuses pour ne pas avoir pu être présent, comme prévu, à l'Eucharistie d'ouverture du Chapitre.

D. Fernando Sebastián s'adresse à l'Assemblée capitulaire à partir de son expérience et de sa sensibilité pour percevoir la fonction de la Vie religieuse dans l'ensemble de la vie de l'Église, en faisant référence à sa condition de missionnaire clarétain. Une Congrégation religieuse ne vit ni ne grandit en se préoccupant seulement d'elle-même : elle est une main de plus de l'Église. Il met l'accent sur l'appartenance de la Vie religieuse au cœur de l'Église.

À partir de ce moment, l'Assemblée capitulaire travaille sur le thème central du Chapitre *Nouvelles formes d'être hospitalité : mystique et prophétie dans un monde pluriel et globalisé*, à partir du document préparé par la Commission centrale de coordination, qui constitue une synthèse des Chapitres provinciaux, de Délégation et de ceux des maisons dépendant du Conseil général.

La méthode suivie est celle de la réflexion personnelle, du travail en groupes et de l'assemblée plénière.

Le 27 juillet, après avoir célébré avec joie la fête de nos patrons sainte Anne et saint Joachim, à 16 h 30, la session s'ouvre avec, pour la première fois, la présence de laïcs dans un Chapitre général de la Congrégation, à qui Sœur Teresa Bajador adresse des paroles de bienvenue et d'accueil.

Chacun des nouveaux participants se présente à l'Assemblée. Tous soulignent la gratitude qu'ils ressentent envers la Congrégation et le moment historique que représente leur présence au XXVI^e Chapitre général. Ils sont et se sentent porte-parole de beaucoup d'autres qui vivent le charisme de la charité faite hospitalité en tant que laïcs.

Pendant deux jours, Sœurs et laïcs travaillent ensemble sur la question du charisme et de la mission partagée.

Lors de la dernière session de travail partagé, il est demandé aux laïcs présents à l'Assemblée leur avis sur le nom qu'ils considèrent comme le plus approprié pour cette grande famille que nous formons, les Sœurs de la Charité de Sainte Anne et les laïcs avec lesquels nous partageons charisme et mission.

Tous s'accordent sur un nom qui nous caractérise et par lequel nous sommes connus : FAMILLE SAINTE ANNE.

Par un applaudissement chaleureux et intense, le nom qui nous identifie comme famille est approuvé.

Le 29 juillet 2007, à 10 h 30, Sœur Raquel Mayayo, présidente de la Fondation Juan Bonal, et Luis López Vélaz, directeur du marketing de la Fondation, s'adressent à l'Assemblée capitulaire pour informer sur la Fondation ainsi que sur les différentes campagnes et projets en cours.

Le même jour, à 12 h 45, Sœur M^a Luisa Ferrero s'adresse aux Sœurs capitulaires au sujet de l'histoire de la Congrégation.

Le Chapitre étudie finalement les propositions et suggestions qui lui ont été présentées. De même, les accords du Chapitre précédent sont révisés et les accords du XXVI^e Chapitre général sont élaborés.

Le résultat de ce riche travail capitulaire est le Document final du XXVI^e Chapitre général, structuré en cinq blocs correspondant aux axes de la réflexion capitulaire.

Le 2 août 2007, à 13 h 00, Sœur M^a Teresa Bajador clôt officiellement le Chapitre général.

SŒUR M^a TERESA BAJADOR SUBÍAS

17-VII-2007

1. Biographie

Sœur M^a Teresa Bajador est née à Alcañiz, le 28 juillet 1948. Elle a fait partie de l'Escolanía de Valence, période dont elle garde un souvenir très affectueux et fier, en réalisant ses études au Parque-Colegio. En septembre 1966, elle reçut le Crucifix, commençant le postulat au Parque. En juin 1967, elle entra au noviciat d'Algemesí, où elle fit ses premiers vœux deux ans plus tard.

En 1969, elle commença le juniorat, alors situé dans le même bâtiment du Parque-Colegio, et entreprit ses études religieuses à l'École de théologie de l'Archevêché. En même temps, elle poursuivit des études civiles à la Faculté de philosophie et lettres de Valence.

En 1971, elle rejoignit la communauté du Parque et, au cours de cette même année académique, obtint le diplôme d'institutrice à l'École normale de Valence. En septembre 1972, elle fut envoyée au collège d'Algemesí.

À la fin de l'année scolaire 1973-1974, elle fut transférée à Séville, où elle termina ses études universitaires en obtenant une licence en philologie hispanique. Elle resta dans cet établissement pendant trente ans, jusqu'à ce qu'elle soit élue Supérieure provinciale en janvier 2004. Auparavant, elle avait exercé les fonctions de directrice du centre, supérieure de la communauté, déléguée provinciale de pastorale, déléguée provinciale de l'éducation et vicaire provinciale, responsabilités qu'elle assumait avec un grand sens de la responsabilité et de l'engagement.

Dans l'après-midi du 17 juillet, Sœur M^a Teresa Bajador Subías, alors Supérieure provinciale de la Province du Cœur Immaculé de

Marie, fut élue Supérieure générale de la Congrégation par le Chapitre général, pour succéder à Sœur Josefina Vélaz, qui quittait sa charge.

Comme Supérieure générale, elle doit encourager et impulser la Congrégation à vivre les orientations définies lors du dernier Chapitre général : centrer la vie sur le Christ et sa Parole, dans une attitude de recherche ; être expression d'hospitalité dans la simplicité du quotidien ; intensifier la formation sous tous ses aspects tout au long de la vie ; partager le charisme et la mission avec les laïcs comme membres d'une même famille, chacun selon son identité ; et s'engager auprès du monde de la migration.

2.Événements importants

Célébration des 200 ans de la fondation de Huesca

En 2007, la Congrégation célèbre les 200 ans de la première fondation de Huesca. C'est à la Misericordia et à l'Hôpital de cette ville que notre charisme s'incarne pour la première fois, trois ans après l'arrivée de la Fraternité à Saragosse.

À cette occasion, plusieurs hommages et actes commémoratifs ont lieu dans la Province de San Joaquín, à laquelle appartient Huesca. À Fraga, le 28 avril, le président de la D.G.A., Marcelino Iglesias Ricou, remet la Médaille d'Argent de la ville de Fraga aux Sœurs de la Charité de Sainte Anne, en reconnaissance *de leur service dévoué et généreux auprès des personnes âgées et des enfants défavorisés.*

La médaille est reçue par Sœur Pilar Aso, Provinciale de la Province de San Joaquín, qui rappelle dans ses paroles que, *durant ces 130 années, il y a eu d'innombrables heures de dévouement silencieux : combien de Sœurs ont donné leur vie dans le sillon quotidien du service, sans rien revendiquer pour elles-mêmes, mais sans jamais économiser le meilleur pour ceux qu'elles accueillent !*

El 3 août 2007, au cours d'une cérémonie émouvante et solennelle, la Congrégation recevait, dans le Salón del Justicia de la mairie de Huesca, la Médaille d'Or de la ville, en reconnaissance des deux cents ans d'hospitalité et de travail de la Congrégation dans la capitale du Haut-Aragon.

Ainsi, la Corporation municipale, qui cessait officiellement ses fonctions le samedi suivant, donnait suite à l'accord adopté en séance plénière quelques semaines auparavant, accordant la plus haute distinction de la ville. Une médaille qui n'avait pas été attribuée depuis 1984, soit depuis 24 ans.

La cérémonie fut présidée par le maire de Huesca, Fernando Elboj, et réunit un grand nombre d'invités, remplissant le Salón del Justicia, la salle la plus noble du bâtiment, où se trouve le tableau de José

Casado del Alisal représentant « La Campana de Huesca ». Parmi les participants figuraient l'évêque du diocèse, Jesús Sanz Montes, le délégué du Gouvernement d'Aragon à Huesca, Álvaro Calvo, des membres de la future corporation municipale, ainsi qu'une large représentation d'associations et d'entités, sans oublier de nombreuses Sœurs et amis. Après la lecture par le secrétaire de la Corporation de l'accord du conseil municipal et du décret correspondant, un parchemin encadré, contenant ce texte, fut remis. Ensuite, le maire invita l'évêque de Huesca et de Jaca à imposer la Médaille d'Or à la Supérieure provinciale de la Congrégation, Sœur Pilar Aso.

La Supérieure provinciale prit ensuite la parole pour exprimer sa gratitude pour cette distinction, qu'elle qualifia d'imméritée. Elle souligna qu'au cours de ces deux cents années, les Sœurs n'avaient fait que remplir leur devoir, évoquant différents aspects de leur Congrégation qui reflètent leur dévouement fondamental à l'hospitalité.

La cérémonie fut clôturée par le maire, Fernando Elboj, qui déclara qu'il est bon et nécessaire que la ville, en tant que collectivité, reconnaisse le travail accompli par de nombreux groupes au service de la communauté. Les Sœurs de Sainte Anne, affirma-t-il, sont un exemple de solidarité et de dévouement durant ces deux siècles au service des habitants de Huesca.

Le 19 mai, une Eucharistie d'action de grâce fut célébrée dans la cathédrale de Huesca, présidée par l'évêque du diocèse, Jesús Sanz Montes, en mémoire des 200 ans de présence de la Congrégation dans la ville.

Le 12 janvier 2008, à l'hôtel Abba de Huesca, une « pajarita » d'argent fut remise à la Congrégation. Cette distinction, attribuée par vote populaire, exprime la reconnaissance des citoyens pour la vie et la mission des Sœurs au cours de ces deux siècles.

-
- ¹ Décret « Perfectae caritatis », n° 2.
- ² E.S.R. = Étude socio-religieuse.
- ³ D.I.S. = Département de recherche socio-religieuse.
- ⁴ Décret d'approbation « Prot. n° S. 14-1/80 ». Archives du Secrétariat général, boîte 34.
- ⁵ XVIIIe Chapitre général de 1971, Accord capitulaire n° 55 ; cf. Constitutions de 1969, n° 362-363.
- ⁶ Livre III des Chroniques, p. 77.
- ⁷ Ibidem, p. 77-78.
- ⁸ Brochure « Chapitre 1971 ». Les accords, p. 1-22.
- ⁹ Ibidem, n° 66. — Synthèse, p. 5.3, p. 59v-61.
- ¹⁰ Constitutions de 1969, n° 269.
- ¹¹ Livre III des Chroniques, p. 65 ss, 66 ss, 68 ss, 83 ss.
- ¹² Ibidem, p. 102-105v.
- ¹³ Ibidem, p. 55v-59, 123-126.
- ¹⁴ Ibidem, p. 84-85v.
- ¹⁵ Ibidem, p. 87v.
- ¹⁶ Ibidem, p. 117-119.
- ¹⁷ Ibidem, p. 160-161v.
- ¹⁸ Ibidem, p. 126-127, 178.
- ¹⁹ Ibidem, p. 99-101v, 110-112.
- ²⁰ Ibidem, p. 51. En 1976, p. 154-155v.
- ²¹ Ibidem, p. 83v-84, p. 84-84v, p. 105v-106.
- ²² Ibidem, p. 77v-79. En 1976, à Artieda, p. 155v-157v.
- ²³ Ibidem, p. 87v.
- ²⁴ Ibidem, p. 121-122.
- ²⁵ Ibidem, p. 164-164v.
- ²⁶ Ibidem, p. 70-71v.
- ²⁷ Ibidem, p. 129.
- ²⁸ Ibidem, p. 79v-82.
- ²⁹ Ibidem, p. 77 s.
- ³⁰ Ibidem, p. 154.
- ³¹ Ibidem, p. 82-82v.
- ³² École-foyer.
- ³³ Livre III des Chroniques, p. 77-79.
- ³⁴ Ibidem, p. 172-177v.
- ³⁵ A.S.G. — « Lettres de Sœur Dolores Roqueta à M. Encarnación V. ».
- ³⁶ Archives du Secrétariat général : Revue « Veredas », octobre 2000, 68.
- ³⁷ Elles ont été ouvertes le 19 octobre 1944. Voir dans la IIIe période : ZARAGOZA : Écoles gratuites de San José, p. 112.
- ³⁸ FERS = Fédération espagnole des religieux sanitaires.
- ³⁹ La partie concernant sa maladie et sa mort est tirée du mot d'accueil, de l'homélie et de l'action de grâce de l'Eucharistie célébrée lors de ses funérailles, respectivement prononcés par Sœur M^{re} Salud Piera, Don Daniel Pla et Sœur Teresa Bajador, Supérieure provinciale du Cœur Immaculé de Marie.
- ⁴⁰ Département de recherche socio-religieuse – Fomento Social.
- ⁴¹ Annuaire 1984-1985, p. 80.
- ⁴² Livre III des Chroniques, p. 225-226v.
- ⁴³ Archives du Secrétariat général : Armoire 7.I, boîte E.C. 6, 6.2.
- ⁴⁴ TELLECHEA, J. I. Documents historiques II, Vitoria, 1976, p. 81.
- ⁴⁵ Annuaire 1981, p. 31-35 ; Annuaire 1982, p. 29.
- ⁴⁶ Annuaire 1979, p. 39 ; Annuaire 1980, p. 46-47 ; Annuaire 1981, p. 30.
- ⁴⁷ Archives du Secrétariat général : Armoire 1. II, boîte C.2.
- ⁴⁸ Livre III des Chroniques, p. 183v, 193v, 220v.

-
- ⁴⁹ Annuaire 1980, p. 48.
- ⁵⁰ Archives du Secrétariat général, Armoire 6^o I : boîte C.G. 19.1 (A. n^o 4), C.G. 15.3 (Plan de formation) ; C.G. 19.7 (Livre de prières). — Annuaire 1980, p. 37 (Plan de formation). Le travail du Chapitre est synthétisé dans l'Annuaire 1983, p. 29-47.
- ⁵¹ « Sœurs de la Charité de Sainte Anne, aujourd'hui » : Accords du XIX^e Chapitre général, n^o 12, p. 72.
- ⁵² Constitutions de 1969, n^o 262 ; Constitutions de 1981, n^o 145.
- ⁵³ Le développement de ce Chapitre général est recueilli dans l'Annuaire 1983, p. 29-47.
- ⁵⁴ Règles de vie, année 1991, n^o 119.
- ⁵⁵ Archives du Secrétariat général, Armoire 8^o I : boîte A-2.1, n^o 4 et 6.
- ⁵⁶ Résumé des Actes du XX^e Chapitre général de 1983 : Secrétariat du Conseil général, p. 47.
- ⁵⁷ Assemblée de la Congrégation 1986, p. 7, n^o 2 et p. 17, n^o 1.
- ⁵⁸ Archives du Secrétariat général : Armoire 8^o I, boîte A-1.1.2.
- ⁵⁹ Règles de vie de 1981, n^o 119.
- ⁶⁰ Archives du Secrétariat général : Armoire 8^o I, boîte A-1.1.1.
- ⁶¹ Il est important de suivre le calendrier et les voyages des différents membres du Conseil général consignés dans les annuaires des années correspondantes.
- ⁶² Archives du Secrétariat général, armoire 7, boîte 389 – 1982 – Province de San José (Colombie).
- ⁶³ FERS = Fédération espagnole des religieux sanitaires.
- ⁶⁴ FERE = Fédération espagnole des religieux éducateurs.
- ⁶⁵ Cf. données fournies par Sœur M^a de los Ángeles Garita Cuendis, Secrétaire et Conseillère de la Province Madre Ràfols – Amérique centrale – du 12-07-1996 au 19-06-1999, Archives du Secrétariat général, Armoire 7, III, « Données générales de la Province Madre Ràfols ».
- ⁶⁶ Annuaire 1985, p. 263-264.
- ⁶⁷ Notes fournies par Sœur Marielos Garita, Secrétaire.
- ⁶⁸ « Histoire de la Province Madre Ràfols », p. 42.
- ⁶⁹ Annuaire 1978, p. 122.
- ⁷⁰ Députation générale d'Aragon.
- ⁷¹ « Projet de pastorale », HCSA, p. 7.
- ⁷² Ibidem, p. 5.
- ⁷³ « Priorités » du XII^e Chapitre général de 1989, feuille jointe au Projet de pastorale.
- ⁷⁴ II^e Assemblée de la Congrégation 1992, p. 3.
- ⁷⁵ Cf. II^e Assemblée de la Congrégation 1992, p. 4.
- ⁷⁶ Ibidem, p. 9, 14-15, 18, 21, 25, 28.
- ⁷⁷ XXIII^e Chapitre général 1995, p. 15.
- ⁷⁸ III^e Assemblée de la Congrégation, 1998, p. 6-10.
- ⁷⁹ Annuaire 1993, p. 19-27.
- ⁸⁰ Annuaire 1993, p. 19-26 ; 1994, p. 20-21.
- ⁸¹ XXIII^e Chapitre général, acte XVIII.
- ⁸² Mémoire de la Délégation de formation, pastorale vocationnelle et animation missionnaire, p. 81-87.
- ⁸³ Annuaire 1997, p. 118-119 ; Annuaire 1998, p. 88 ; Secrétariat des missions, Annuaire 1997, p. 117, 119. Voir aussi l'Annuaire 2000, p. 96-101.
- ⁸⁴ Ibidem, p. 355-357.
- ⁸⁵ Ibidem, p. 499-500.
- ⁸⁶ Livre IV des Chroniques, p. 128-129.
- ⁸⁷ Ibidem, p. 161.
- ⁸⁸ Données envoyées par Sœur Milagros Zuláica, supérieure de la communauté, et les Sœurs : dossier n^o 1. — Annuaire 1999, p. 241-242.
- ⁸⁹ D.G.A. : Députation générale d'Aragon.
- ⁹⁰ Données fournies par des Sœurs et des personnes ayant vécu avec elle.
- ⁹¹ Don Luis était le frère de Sœur M^a Cruz Álvarez de Eunáte, religieuse de notre Congrégation. Tous deux étaient nés à Sorlada (Navarre).

⁹² Elle fut élue le 1er janvier 1983, lors du Chapitre de la Province de Notre-Dame du Pilar tenu à Garrapinillos du 29 décembre 1982 au 5 janvier 1983 (cf. Annuaire 1983, p. 33).

⁹³ Voir les Annuaires 1989, 1995 et 2001, au sujet des Chapitres généraux et provinciaux.

⁹⁴ Annuaire 2003, p. 16-17.

⁹⁵ Ibidem, p. 31-36.

⁹⁶ Ces données sur le tsunami sont tirées du rapport envoyé à la Maison générale par la Province du P. Juan Bonal. Elles sont conservées aux Archives du Secrétariat général, armoire 4. II, boîte 3, dossier 3.10.

INDICE

Prologue	3
Présentation	5
Les origines de la Fraternité	6
<i>1, Origines de la Fraternité</i>	7
I Période. 28-12-1894 al 8-VII-18857	12
<i>I. Caractéristiques de la Fraternité en este période</i>	13
<i>II. La Fraternité de Saragosse</i>	15
<i>III. Fraternité de Huesca</i>	51
<i>IV. Différences et analogies entre ces deux Fraternités</i>	63
II Période. 8-12-1857 al 14-I-1898	74
<i>I. El inicio de l'expansion</i>	75
<i>II. Marco historique congrégationnel</i>	77
<i>III. Supérieures générales</i>	79
III Période 14-I-1898 al 25-VIII-1953	124
<i>I. Marco historique congrégationnel</i>	125
<i>II. Supérieures générales</i>	126
IV Período. 25-VIII-1953 al 28-VIII-1971	160
<i>I. Marco historique congrégationnel</i>	161
<i>II. Supérieures générales</i>	163
V Período. 28-VIII-1972 hasta nuestros días	193
<i>I. Marco historique congrégationnel</i>	194
<i>II. Supérieures générales</i>	196

Édité par les Sœurs de la Charité de Sainte Anne,
Délégation Notre-Dame du Salz.
Afrique-2026

